LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Rapport d'activité 2011

Sommaire

INTRODUCTION 7

DIVISION I - Administration Générale 9

1. Service technique 9
1.1. Secteur Personnes Agées 9
1.2. Secteur Maisons Relais pour enfants (MRE) 17
1.3. Secteur Jeunes et Adultes 22
1.4. Secteur Jeunesse 31
1.5. Contrôle des conditions d'agrément 36
1.6. Réglementation et législation 36

DIVISION II – Personnes handicapées 38

1. Personnes handicapées et accidentées de la vie 38
1.1. Politique gouvernementale 38
1.2. Politique internationale 39
1.3. Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH) 41
1.4. Les procédures d'agrément 42
1.5. Services conventionnés pour personnes handicapées 43
1.6. Les services d'hébergement 43
1.7. Les services d'activité de jour 55
1.8. Les services de formation 62
1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre 66
1.10. Les services d'aide précoce 75
1.11. Services d'assistance à domicile 76

2. Le service des salariés handicapés 79
2.1. Procédure administrative 79
2.2. Composition de la Commission médicale 79
2.3. Activités de la Commission médicale 80
2.4. Total des décisions de la Commission médicale relatives à l'obtention du statut de salarié handicapé (TH) 80
2.5. Composition de la Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR) 87
2.6. Activités de la commission d'orientation et de reclassement professionnel 87
2.7. Mesures prises en charge par le Service des salariés handicapés de l'ADEM 90
2.8. La réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés 92
2.9. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat 92
2.10. Diverses actions 94

DIVISION III – Solidarité 95

1. Politique d'inclusion sociale 95
1.1. L'exclusion sociale liée au logement et Stratégie nationale contre le sans-abrisme 95
1.2. Travaux préparatoires en vue de la révision du revenu minimum garanti 95
1.3. Consultation de la société civile en vue de la réunion du Comité de Coordination Tripartite ... 95

2. Aide sociale 95
2.1. Aide financière 95
2.2. Rapatriement 96
2.3. Placements à l'étranger 96
2.4. Catastrophes naturelles 96
2.5. Commission des domiciliations 97
2.6. Groupe Permanent d'Encadrement Psycho-traumatologique (GPEPT) 98
2.7. Formation 99
2.8. Surendettement 100
2.9. Services conventionnés pour adultes 101
2.10. Structures de jour 108
2.11. Services d'encadrement par le travail 111
2.12. Offices Sociaux 114
2.13. Politique internationale 117

DIVISION IV – Enfance et Famille 120

1. Conciliation vie familiale et vie professionnelle 120
1.1. Politique générale 120
1.2. Le Chéque-Service Accueil (CSA) 124
1.3. Services d'éducation et d'accueil pour enfants 127
1.4. Assistance Parentale 133
1.5. Résumé de l'offre des services d'éducation et d'accueil d'enfants. 136

2. Droits de l'enfant 140
2.1. Mission du service 140
2.2. Coordination interministérielle du rapport national périodique pour le comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies 141
2.3. Représentation au niveau international 141

3. Aide à l'enfance 142
3.1. Mise en œuvre de la loi 142
3.2. Mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille 144

4. Internats socio-familiaux 150
4.1. Introduction 150
4.2. La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement 150
4.3. La situation des inscriptions 152
4.4. La situation des pensionnaires au 1.1.2011 154
4.5. Les projets institutionnels réalisés en 2011 et en cours de réalisation 156

5. Adoption 157
5.1. Définition et législation concernant l'adoption 157
5.2. Autorité centrale en matière d'adoption internationale 158
5.3. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés 158
5.4. Collaboration au niveau national 159
5.5. Collaboration au niveau international 160

6. Bénévolat 162
6.1. Année Européenne du bénévolat 2011 162
6.2. Agence du Bénévolat 163
6.3. Conseil Supérieur du Bénévolat 164
6.4. Relations internationales 164

7. Politique de la Jeunesse 165
7.1. Le Pacte Jeunesse 165
7.2. Le Comité interministériel à la jeunesse 165
7.3. Le dialogue structuré avec la jeunesse luxembourgeoise 165
7.4. L'accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg 166
7.5. Les Organisations et Mouvements de la Jeunesse 166
7.6. Services pour Jeunes 167
7.7. Relations avec les communes 171
7.8. Politique internationale de la Jeunesse 171

8. Services de consultation, d'animation, de médiation et de formation 172
8.1. KannerJugendTelefon 172
8.2. Planning familial 173
8.3. Cigale 173
8.4. Erwuessebildung 173
8.5. Caritas – Service vacances 174
8.6. Croix-Rouge – Service vacances 174
8.7. Foyer de la Femme – Service vacances 174
8.8. Infopla 175
8.9. EGCA – Entente des gestionnaires des Centres d'accueil 175
8.10. Psy-Jeunes 175
8.11. Ecole des Parents Janusz Korczack 176
8.12. SOS-Détresse 176
8.13. Erzéiongs- a Familljeberodung 176
8.14. Familjen-Center CPF 176
8.15. Centre de Médiation Socio-Familiale 177
8.16. Haus 89 177

8.17. Gesond Liewen ... 177

DIVISION V : Personnes Agées ... 178

1. Considérations générales ... 178

2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA) ... 179

3. La politique des compétences ... 179

3.1. Les « Clubs Seniors » - « Centres Régionaux d'Animation et de Guidance pour Personnes Âgées » ... 179
3.2. L'Académie Senior du RBS-Center fir Altersfroen ... 181
3.3. Site internet ... 181
3.4. Les technologies modernes ... 181
3.5. Le site internet « luxsenior » et le portail « Senior » ... 182
3.6. Projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées ... 182
3.7. L'« Agenda du Luxembourg » ... 182
3.8. Le vivre ensemble entre personnes âgées de différentes cultures ... 183

4. Les formations aux professionnels ... 183

4.1. L'Institut de Formation du RBS-Center fir Altersfroen asbl ... 183
4.2. Conférences ... 184
4.3. L'unité d'orientation et de guidance ... 184
4.4. La tarification sociale ... 185
4.5. Le Senioren-Telefon ... 185
4.6. Service d'appel-assistance externe ... 186
4.7. Collaboration avec l'asbl « Association Luxembourg Alzheimer » ... 186
4.8. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier ... 187
4.9. Collaboration avec l'asbl « OMEGA 90 » ... 187

5. Les procédures d'agrément ... 189

5.1. Contrôles institutionnels ... 189
5.2. Gestion des Plaintes ... 189

6. Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Âgées asbl (EGIPA) .. 190

6.1. Les Clubs Seniors ... 190
6.2. Journée internationale des personnes âgées ... 190

VI. Les Administrations ... 191

1. L'office luxembourgeois de l'accueil et de l'Intégration-OLAI ... 191

1.1. Accueil des demandeurs de protection internationale ... 191
1.2. Integration des étrangers ... 195
1.3. Lutte contre les discriminations ... 202
1.4. Relations internales ... 202

2. L'Office National de l'Enfance (ONE) ... 208

2.1. Introduction ... 208
2.2. Le service « administration générale » ... 208
2.3. Le service « urgences - gestion des priorités » au quotidien ... 209
2.4. Le service « évaluation » ... 209
2.5. Le service « accueil socio-éducatif à l'étranger » ... 209

3. Service National d'Action Sociale (SNAS) ... 211

3.1. Le plan législatif ... 211
3.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG ... 211
3.3. Relations internationales ... 218
3.4. Statistiques administratives ... 219

4. Service National de la Jeunesse (SNJ) ... 226

4.1. Introduction ... 226
4.2. Actions du SNJ ... 226
4.3. Statistiques ... 249

VII. Les Etablissements publics ... 252

1. La Caisse nationale des Prestations familiales (CNPF) ... 252

1.1. Le Comité-directeur de la CNPF ... 252
1.2. L'effectif de la CNPF ... 252
1.3. Les prestations familiales ... 252
1.4. Conclusion ... 258

2. Le Fonds National de Solidarité (FNS) ... 259
2.1. Le Revenu minimum garanti (RMG) ... 259
2.2. L'Allocation compensatoire ... 268
2.3. L'Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées ... 268
2.4. L'Avance et le recouvrement de pensions alimentaires ... 269
2.5. L'Allocation de vie chère (AVC) ... 271
2.6. L'Accueil gérontologique ... 275
2.7. Le Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) ... 276
2.8. Forfait d'Education ... 278
2.9. Le Service Recouvrement et de Restitutions ... 281

3. Le Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) ... 284
3.1. Missions du CSEE ... 284
3.2. Internats ... 284
3.3. Service Psycho-Social (SPS) ... 286
3.4. Institut d'Enseignement Socio-Educatif (IES) ... 287
3.5. Logements externes encadrés (LEE) ... 290
3.6. Unité de formation socio-pédagogique ... 290
3.7. Personnel ... 290
3.8. Infrastructures ... 291
3.9. Contacts externes et missions spécifiques ... 291
3.10. Activités de la commission de surveillance et de coordination ... 291

4. Les Maisons d'Enfants de l'Etat (MEE) ... 293
4.1. Population ... 293
4.2. Les entrées et les sorties en 2011 (du 01.10.2010 au 01.10.2011) : ... 295
4.3. Les nouveaux projets en voie de réalisation ... 296
4.4. Vie institutionnelle ... 297
4.5. Réflexions et interrogations ... 300

INTRODUCTION

2011 a été déclarée « Année européenne des activités de **bénévolat** pour la promotion de la citoyenneté active ». L'organisation de cette année européenne en faveur du bénévolat revenait au Ministère de la Famille et de l'Intégration, qui, ensemble avec un comité de coordination et avec la participation de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, assurait la mise en œuvre des objectifs définis par la Commission européenne.

Avec le vote de la loi du 16 décembre 2011 portant modification de la loi du 12 septembre 2003 relative aux **personnes handicapées**, le législateur a opté pour une généralisation d'une participation de l'Etat à 100% aux frais de salaire des salariés handicapés qui sont engagés dans un atelier protégé. De même, cette loi a permis d'abolir un certain nombre de lourdeurs procédurales.

Suite au vote de la loi du 13 juillet 2011 portant approbation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Grand-Duché de Luxembourg a déposé le 26 septembre 2011 l'acte de ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées au siège de l'ONU. De ce fait, le Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à mettre en œuvre les dispositions de ladite convention.

Dans le domaine des **personnes âgées**, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a préparé, en collaboration avec le Ministère de la Santé et comme le prévoit le programme gouvernemental 2009-2014, un plan d'action « maladies démentielles ». Les travaux de 4 groupes de travail se sont situés autour des deux axes prioritaires suivants : l'amélioration de la qualité de vie des malades et des aidants familiaux et la mobilisation pour un enjeu de société. Un rapport final à l'attention des ministres sera rédigé par le comité de pilotage sous l'égide duquel les travaux sont réalisés.

Dans le souci d'un encadrement de qualité, le Ministère de la Famille et de l'Intégration s'est engagé, ensemble avec les clubs seniors, dans une « démarche qualité » commune.

L'année 2011 a été marquée par l'entrée en vigueur, en date du 1er janvier 2011, de la loi du 18 décembre 2009 organisant **l'aide sociale**, une loi remplaçant les textes légaux sur les bureaux de bienfaisance et le domicile de secours. Par la création de 30 offices sociaux, des établissements publics placés sous la surveillance des communes, l'aide sociale a été placée dans une dynamique préventive dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale.

Dans le cadre de sa politique d'inclusion sociale, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a instauré un groupe de travail pour élaborer une stratégie nationale intégrée contre le sans-abrisme. Il s'agit-là entre autres d'une contribution du ministère à l'objectif 5 de la Stratégie Europe 2020 du Programme national de réforme qui consiste à favoriser l'inclusion sociale par le biais d'une réduction de la pauvreté.

Dans le domaine de la **conciliation vie familiale et vie professionnelle**, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a non seulement continué à développer l'offre, mais à également engagé à soutenir le développement au niveau de la qualité, ceci afin de garantir aux enfants un encadrement et un entourage pédagogique permettant de stimuler le développement et l'intégration sociale de chaque enfant.

Dans le domaine de **l'aide à l'enfance**, l'année 2011 a été marquée par la suite des travaux de mise en œuvre de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, notamment au niveau des interfaces entre le système judiciaire de la protection de la jeunesse et le système de l'aide à l'enfance.
La loi portant modification de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide sociale et à la famille, fût votée le 28 juillet 2011 et les 5

règlements grand-ducaux ont été signés le 17 août 2011. Une des principales modifications introduites par la nouvelle loi consiste dans l'abandon du mode de financement par couverture du déficit en faveur d'un financement forfaitaire par unité de prestation.

Dans le domaine de **l'accueil et de l'intégration**, l'année 2011 est marquée par le lancement du contrat d'accueil et d'intégration qui s'adresse à tout étranger en séjour légal et durable et qui est âgé de plus de 16 ans. Le contrat est destiné à faciliter le processus d'intégration des étrangers.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a en outre entamé les préparations pour l'année 2012 qui a été déclarée « Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle ».

DIVISION I - Administration Générale

1. Service technique

1.1. Secteur Personnes Agées

1.1.1. Nouvelles constructions, transformations et rénovations de centres intégrés pour personnes âgées, maison de soins, centres de jour

En 2011, le service technique a travaillé sur 32 projets comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des centres de services intégrés de soins pour seniors, des centres psycho-gériatriques et des clubs senior. Le nombre de lits concernés est de 1736 unités et le nombre de chaises est de 238 unités.

1.1.2. Situation détaillée des projets :

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	CIPA Berbourg - Extension (72 lits)	Décompte financier en attente
2	MS Contern – Nouvelle construction (140 lits)	Travaux en cours
3	CIPA Clervaux Résidence des Ardennes - Mise en sécurité du centre et mise en conformité de la cuisine	Décompte financier
4	CIPA Clervaux Résidence des Ardennes - Extension (39 lits)	Décompte financier
5	Logements encadrés à Crauthem – Nouvelle construction (139 lits)	Travaux en cours
6	CIPA à Esch sur Alzette – Nouvelle construction (37 lits)	Travaux en cours
7	CIPA à Esch sur Alzette – Nouvelle construction – extension (66 lits)	Planification en cours
8	CIPA Grevenmacher - Nouvelle construction (107 lits)	Décompte financier en attente
9	CIPA Heisdorf Château - Transformation et extension (40 lits / 130 chaises)	Décompte financier
10	CIPA Heisdorf Marie-Consolatrice - Nouvelle construction d'une cuisine centrale	Décompte financier
11	CIPA Heisdorf Marie-Consolatrice - Mise en conformité et extension	Décompte financier
12	CIPA Heisdorf Regina-Pacis - Mise en conformité	Décompte financier
13	CIPA Junglinster - Nouvelle construction (100 lits)	Décompte financier en cours

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
14	CIPA Luxembourg Ancien Hôpital Sacré-Cœur - Nouvelle construction (119 lits)	Fin des travaux /Décompte financier
15	CIPA Luxembourg - Centre du Rham extension et transformation (142 lits et administration)	Travaux en cours
16	CSISS Luxembourg Ancien Hôpital Ste Elisabeth - Nouvelle construction (115 lits)	Décompte financier en cours
17	Centre d'accueil pour personnes en fin de vie Hamm - Nouvelle construction (15 lits)	Décompte financier
18	CIPA Belval - Nouvelle construction (120 lits)	Travaux en cours
19	Maison de Soins Hospice Civil Hamm – Nouvelle construction (193 lits)	Travaux en cours
20	Maison de Soins Diekirch Sacré-Cœur - Transformation et extension (97 lits)	Décompte financier en cours
21	Maison de Soins Pétange - Transformation et extension (79 lits)	Fin des travaux / Décompte financier en cours
22	Maison de Soins Vianden - Nouvelle construction (72 lits)	Travaux en cours
23	CIPA Diekirch - Nouvelle construction (110 lits)	Travaux en cours
24	Centre psycho-gériatrique Dommeldange 2ème groupe ALA - Extension du Foyer	Décompte financier en attente
25	Centre psycho-gériatrique Dommeldange 1er groupe ALA - Mise en conformité et rénovation	Décompte financier en attente
26	Centre psycho-gériatrique Esch-sur-Alzette ALA - Nouvelle construction (20 chaises)	Décompte financier
27	Centre psycho-gériatrique et Club Senior Wasserbillig - Transformation	Décompte financier
28	Centre psycho-gériatrique Hupperdange - Nouvelle construction (24 chaises)	Décompte
29	Club Senior Schifflange - Nouvelle construction	Décompte financier en cours
30	Centre psycho-gériatrique Dudelange – ALA - Transformation (16 chaises)	Décompte financier en attente
31	Centre psycho-gériatrique Dudelange – Croix-Rouge - Transformation (16 chaises)	Travaux en cours
32	Centre psycho-gériatrique Lorentzweiler – Nouvelle construction (32 chaises)	Travaux en cours

1.1.3. Rénovation, aménagement et équipement

Une assistance technique pour la construction, la transformation et la rénovation a été donnée à diverses associations du secteur personnes âgées.

Une assistance technique dans le domaine informatique a été offerte aux organisations œuvrant dans le secteur socio-familial.

Des séances de formation de sécurité (40) ont été offertes au personnel des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des logements encadrés pour personnes âgées et au personnel des secteurs pour personnes handicapées, crèches, enfants, jeunes et adultes.

3 dossiers (plans) relatifs à l'infrastructure ont été avisés dans le cadre d'un accord de principe d'agrément.

10 demandes individuelles de participation financière, d'un montant de 137.227,00.-€ émanant d'associations œuvrant dans le domaine du troisième âge ont été traitées.

1.1.4. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur personnes âgées, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 57.746.449,38.-€. Cette somme comprend les travaux réalisés dans le cadre de nouvelles constructions, de transformations, de rénovations de centres intégrés pour personnes âgées, de maisons de soins et de centres de jour, ainsi que le premier équipement relatif à ces constructions. Le total des intérêts des lignes de crédits autorisées par les conventions de construction des grand projets, s'élève à 231.305,14.-€.

Centres Intégrés pour Personnes Agées (CIPA)

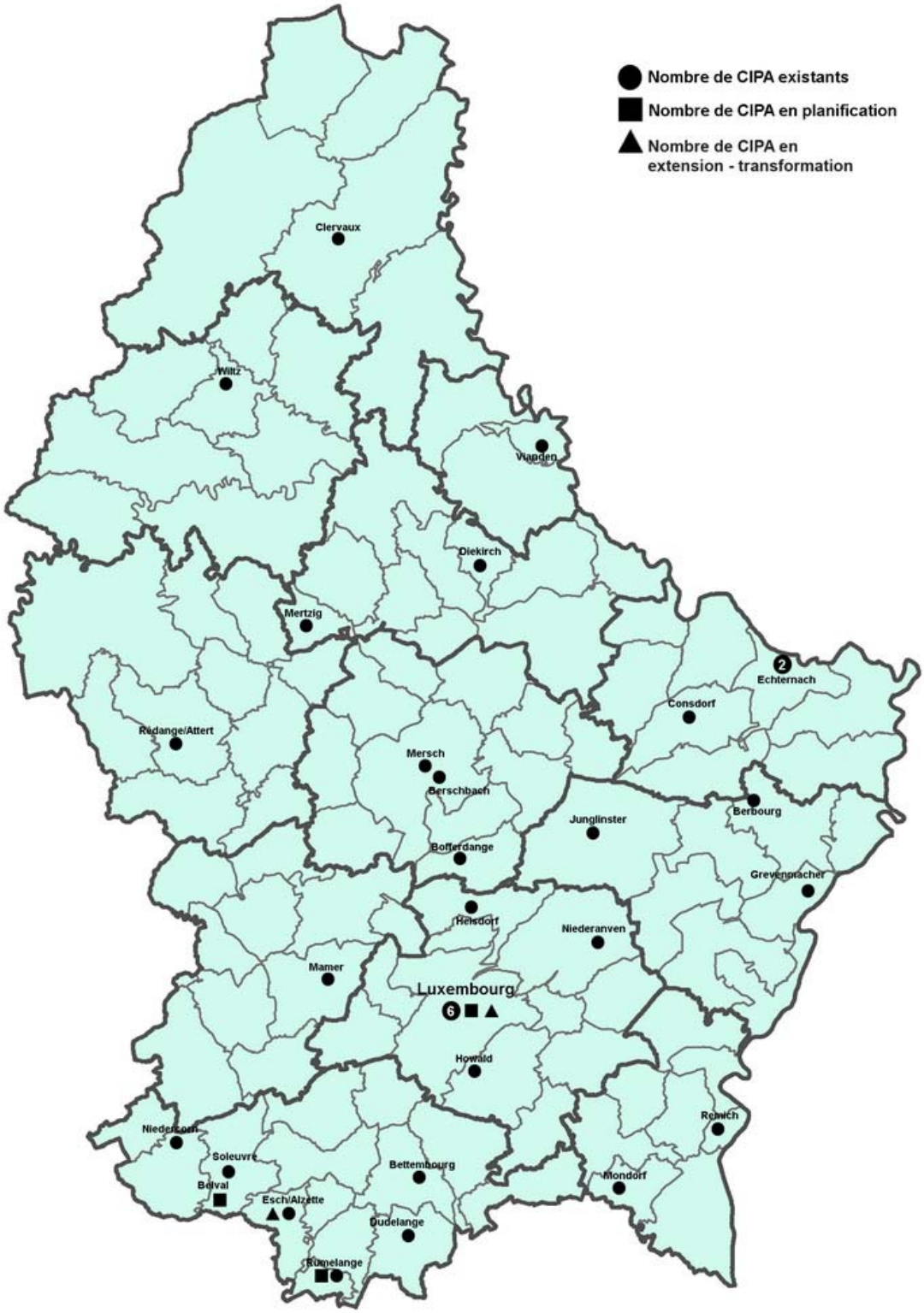

Clubs Seniors

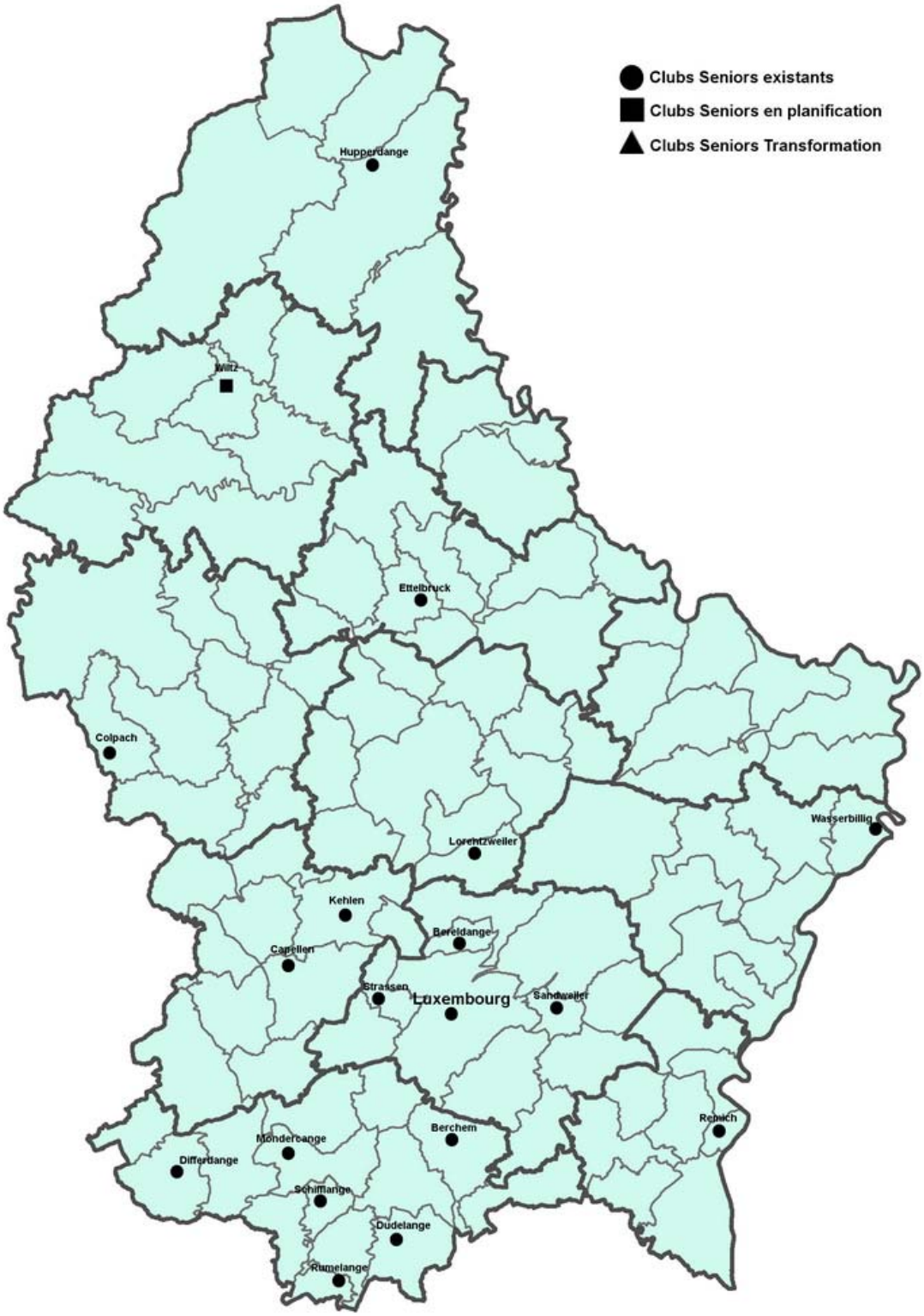

Maisons de Soins

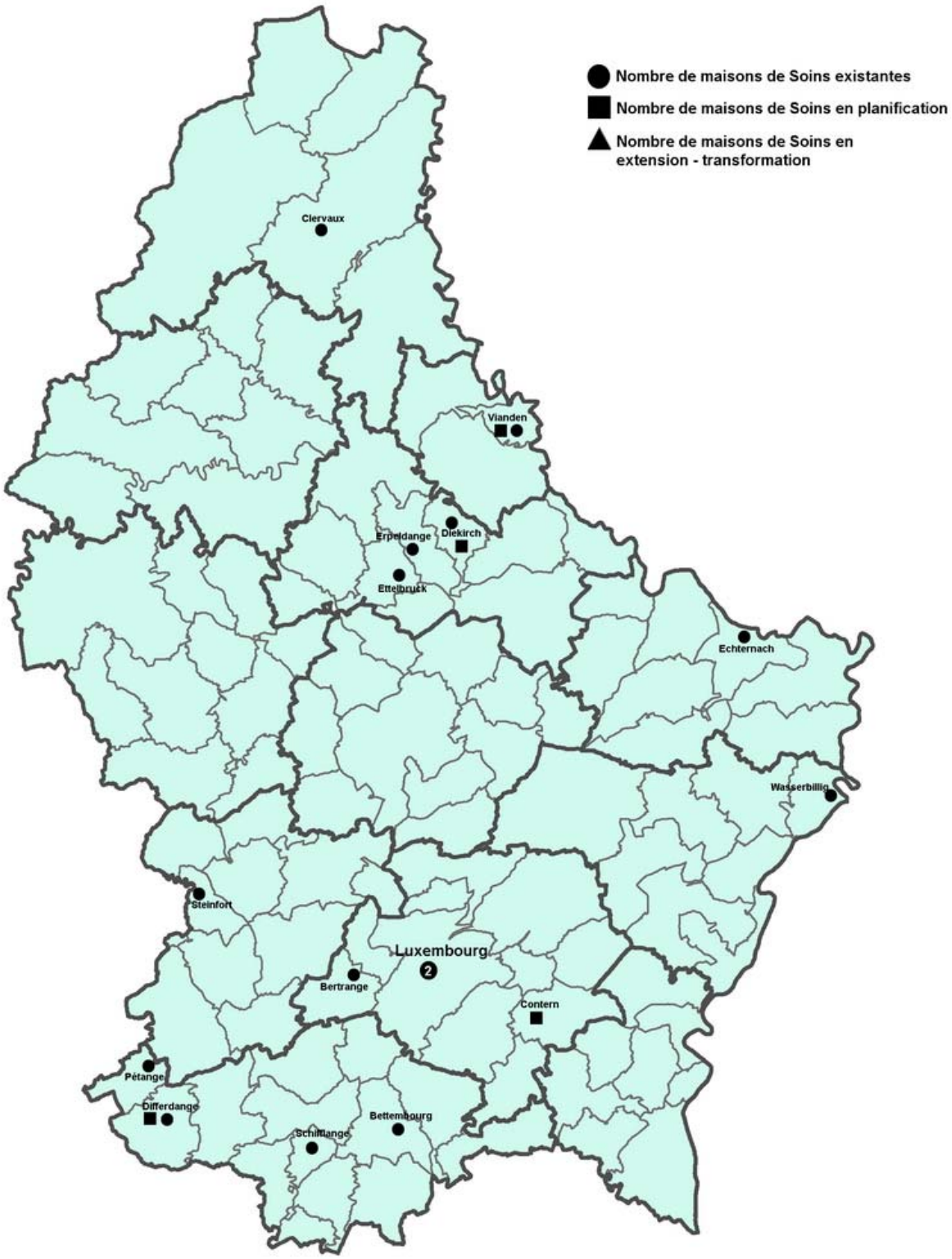

Centres Psycho-Gériatriques

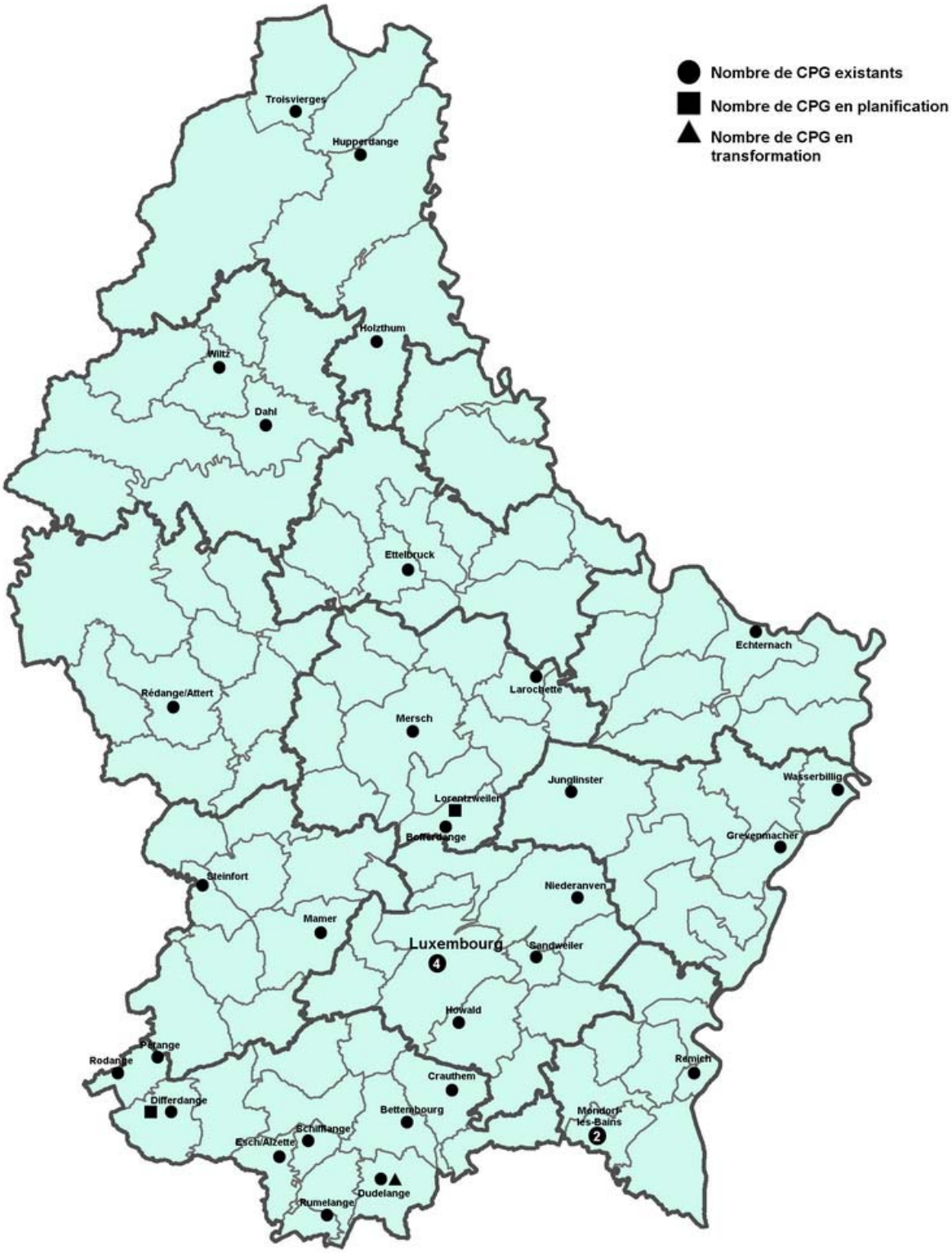

Logements encadrés pour personnes âgées

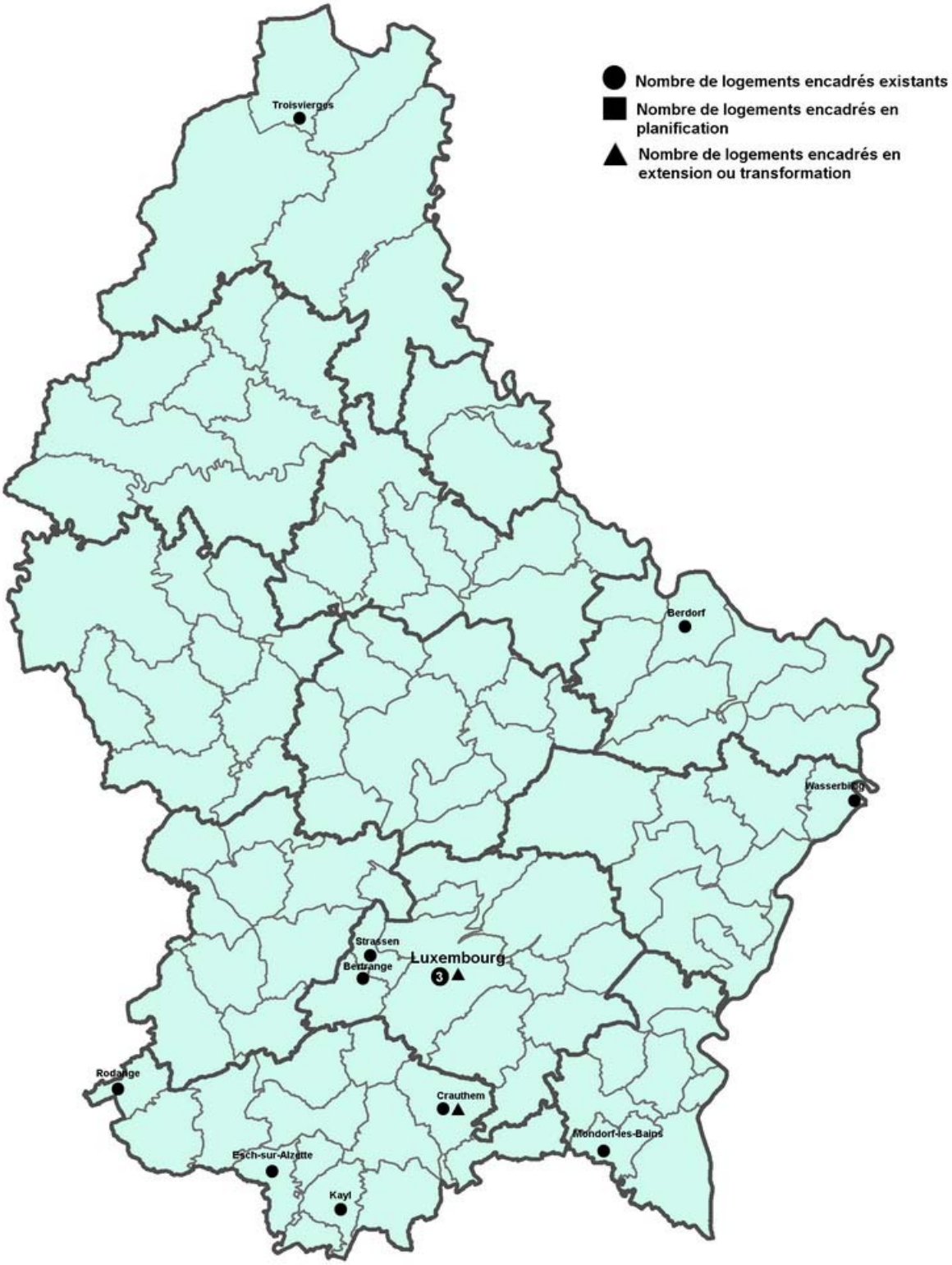

1.2. Secteur Maisons Relais pour enfants (MRE)

Une assistance technique pour la construction a été donnée aux différentes administrations communales. Le service a effectué 157 visites d'agrément de maisons relais. Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur maisons relais, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 15.868.798,06 € pour l'exercice 2011 et concernent 6.379 enfants scolarisés et 883 enfants non-scolarisés

1.2.1. Nouvelles constructions, transformations et aménagements

La participation financière des projets suivants a été liquidée au cours de l'exercice 2011 :

Commune/Association	Site/localité	Enfants	
		scolariés	non-scol.
AC Betzdorf	MRE Roodt/Syre	136	100
AC Differdange	MRE Niederkorn (mais. Erpelding)	98	
AC Ell	MRE Fräschepillchen	46	
AC Esch/Alzette	MRE Papillon	109	
AC Junglinster	MRE Junglinster	141	
AC Kayl	MRE Tétange	75	
AC Larochette	MRE Bëschcrèche à Larochette		24
AC Lintgen	MRE Lintgen	100	
AC Reckange/Mess	MRE Kleesenberg	96	
AC Roeser	MRE Roeser Grand-Rue	90	
AC Roeser	MRE Berchem rue Romero	75	
AC Rumelange	MRE Rumelange	168	
AC Schifflange	MRE Bëschcrèche à Schifflange		24
Association Luxembourg Alzheimer	MRE Crèche Erpeldange		45
Asbl Sispolo	Extension MRE Hosingen	58	

Pendant l'exercice 2011, les communes suivantes ont été soutenues par une participation financière :

Commune/Association	Site/localité	Enfants	
		scolariés	non-scol.
AC Beaufort	MRE Crèche Beaufort	98	39
AC Beckerich	MRE Dillendapp	102	
AC Bettembourg	MRE Aal Gemeng	153	
	MRE rue Polk	173	
	MRE Noertzange	69	
AC Bettendorf	MRE Bettendorf	86	
AC Boevange/Attert	MRE Määschhaff, Buschdorf	66	
AC Bous	MRE Bous	88	
AC Contern	MRE Contern	123	
AC Differdange	MRE Oberkorn (anc. Crèche mun.)	77	
	MRE rue Neuwies	203	
AC Dippach	MRE Home St Joseph	72	
AC Dudelange	MRE Strutzbierg	103	

Commune/Association	Site/localité	Enfants	
		scolariés	non-scol.
	MRE Piscine	130	
	MRE Boudersberg	88	
AC Erpeldange	MRE Erpeldange rue M. Kremer	150	
AC Fischbach	MRE Angelsberg rue Schoos	73	
AC Grosbous	MRE « Festsall »	60	
AC Hesperange	MRE Howald Plateau	87	
AC Hobscheid	MRE Crèche Hobscheid		40
AC Leudelange	MRE Leudelange	137	
AC Lorentzweiler	MRE Zwergenhaus		93
AC Luxembourg	MRE Crèche route d'Arlon		78
	MRE Crèche rue de Chicago		118
	MRE Crèche place du Théâtre		81
	MRE Crèche rue Jean Schoetter		43
	MRE Bonnevoie, rue Gellé	129	
	MRE 217, rue de Cessange	156	
	MRE Kiem	93	
	MRE Gare	166	
	MRE Cents rue de Trêves	163	
	MRE 98, rue de Merl	197	
	MRE 60, rue de Gasperich	250	
AC Mersch	MRE Chalet St Michel à Mersch	67	
AC Mertert	MRE Spatzenascht		65
	MRE Kuebekëscht	82	
	MRE Papageieninsel	48	
AC Mompach	MRE Born	50	
AC Pétange	MRE Lamadelaine	60	
	MRE Rodange	132	
	MRE rue Pierre Hamer Pétange	312	
AC Rambrouch	MRE Koetschette	177	
AC Remich	MRE Remich, rue Enz	78	
AC Roeser	MRE Crèche Roeser rue Méckenheck		100
AC Sanem	MRE Scheierhaff	78	
	MRE Ecole Scheierhaff	63	
	MRE Kulturschapp Ehlerange	31	
	MRE Kannerplanet Soleuvre	31	
	MRE Belvaux 12 rue de France	52	
AC Schifflange	MRE Club Haus beim Kiosk	50	
AC Vianden	MRE Vianden	67	
AC Vichten	Extension MR VIchten	43	
AC Weiswampach	MRE Weiswampach	94	33
AC Wincrange	MRE Boxhorn	23	
Maison Relais de la Commune de Mondercange asbl	MRE Stebserten	51	
	MRE Mondercange-Centre	141	
Fondation Lëtzebuerger Blanneveréenegung	MRE Crèche Berschbach	72	
Inter-Actions asbl	MRE Krounebierg à Mersch	93	

Pendant l'exercice 2011 les projets suivants ont été avisés :

Commune/Association	site/localité
AC Bous	MRE annexe Bous
AC Consdorf	MRE Consdorf + MRE crèche
AC Contern	MRE Crèche Moutfort
AC Dippach	MRE Schouweiler
AC Erpeldange	MRE Erpeldange
AC Grosbous	MRE Grosbous
AC Hesperange	MRE Alzingen
	MRE Howald
AC Hobscheid	MRE Crèche Hobscheid
AC Junglinster	MRE + MRE crèche Bourglinster
AC Luxembourg	MRE Merl
AC Mompach	MRE Born
AC Mondorf-les-Bains	MRE Mondorf-les-Bains
AC Sandweiler	MRE Sandweiler
AC Steinsel	MRE Heisdorf
AC Tandel	MRE Crèche Tandel
AC Weiswampach	MRE Weiswampach + MRE Crèche
AC Wellenstein	MRE Wellenstein
Syndicat Intercommunal Ecole Régionale Uewersauer à Harlange	MRE Harlange Cycle 1+2 MRE Harlange Cycle 3+4
Sispolo asbl	MRE + MRE Crèche Parc Hosingen
Syndicat intercommunal scolaire Medernach-Ermsdorf	MRE Medernach

Structures d'accueil socio-éducatif pour enfants
Maison relais, foyers de jour, crèches, garderies

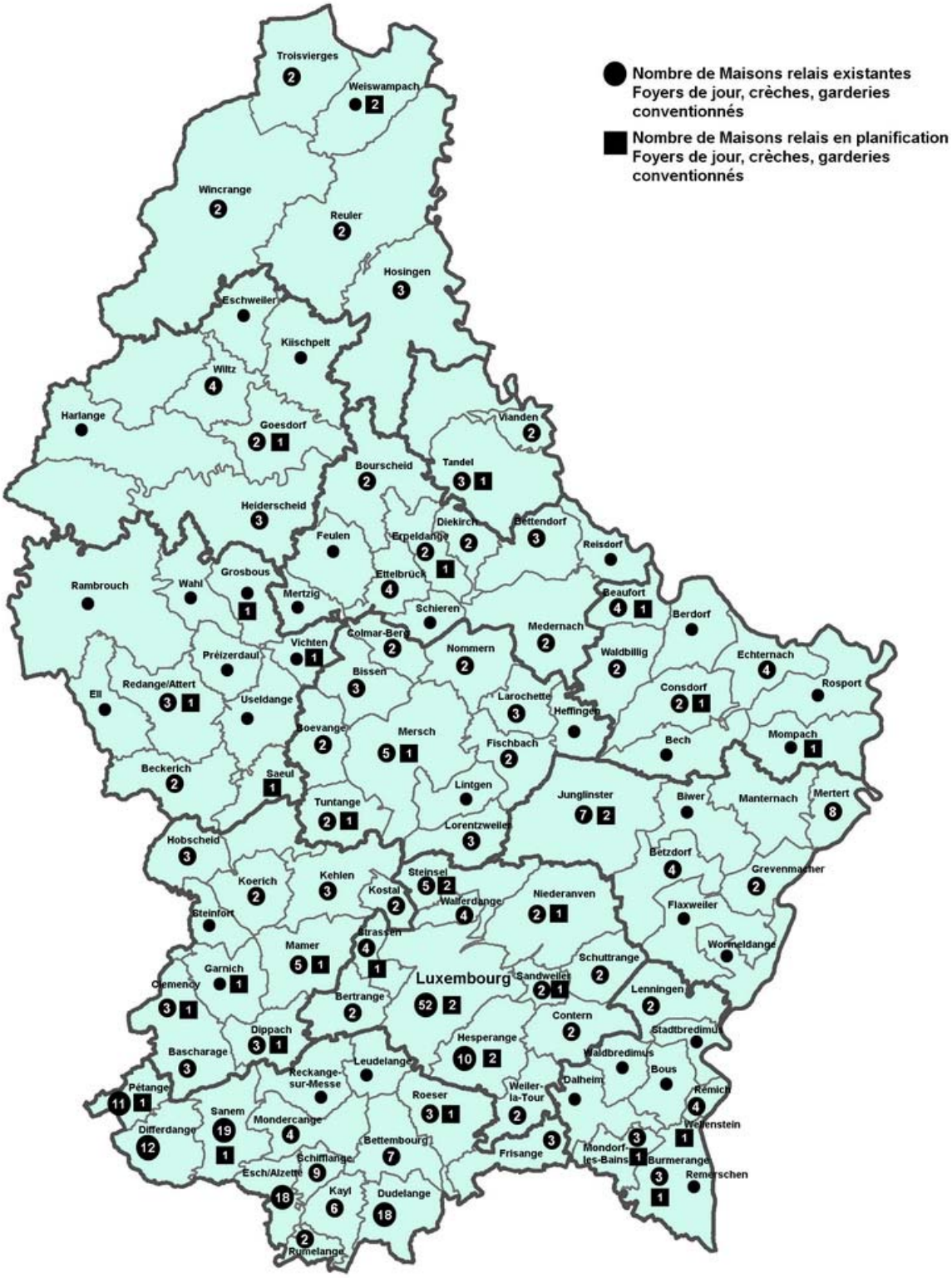

Structures d'accueil socio-éducatif pour enfants
Assistance parentale

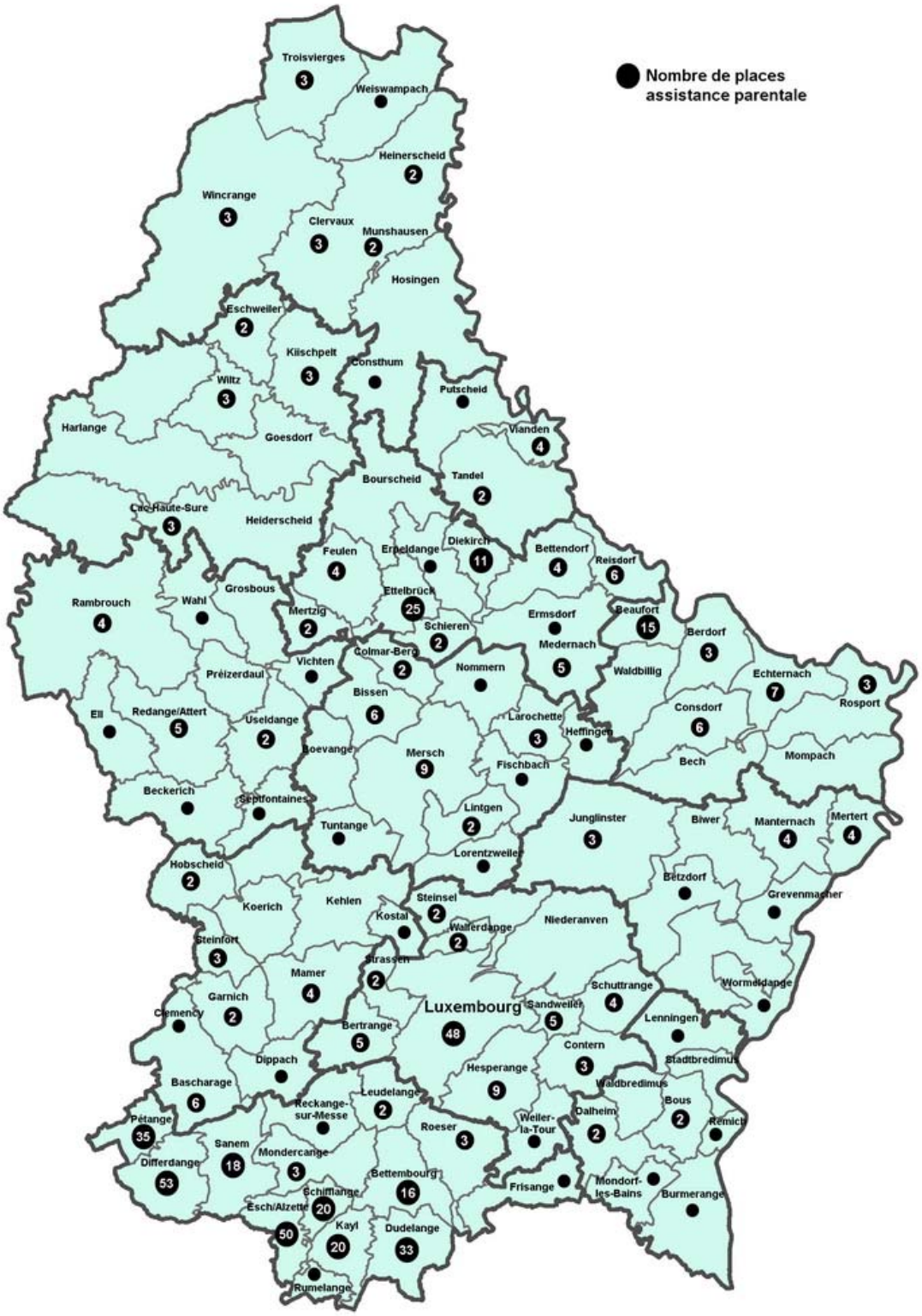

1.3. Secteur Jeunes et Adultes

1.3.1. Généralités

Au cours de l'exercice 2011, le service a assumé les missions suivantes:

- L'entretien courant des infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration.
- La planification et l'exécution des travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles.
- La planification de nouvelles constructions.
- L'exécution des travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.
- Les avis dans le cadre de l'accord de principe pour les nouveaux projets en planification.
- Le suivi des chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.
- Le traitement de 507 demandes individuelles de participation financière émanant d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.

Au total 29 chantiers de grande envergure et 146 chantiers ou interventions de petite envergure ont été planifiés et exécutés soit en coopération avec des bureaux d'études ou d'architecture, soit en régie propre au courant de l'exercice 2011.

1.3.2. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur Jeunes et Adultes, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 14.425.599 €. Ce montant comprend les projets réalisés au niveau des centres d'accueil, des foyers de jour et des services dans les secteurs Personnes Handicapées, Enfance et Famille, Placement familial et Adoptions, Solidarité et Internats socio-familiaux ainsi que dans le secteur Immigration, de même que le premier équipement relatif à ces projets.

Centres d'accueil	1.739.772 €
Internats	86.193 €
Services	755.596 €
Handicap	9.049.372 €
Immigration et réfugiés	1.185.599 €
Foyers de jour	409.550 €
Egalité des chances	79.433 €
Intérêts débiteurs J & A	14.385 €
Logements sociaux	1.105.699 €
Total :	**14.425.599 €**

1.3.3. Projets d'envergure en planification ou en état d'exécution

Enfants et Jeunes

Lieu / Association	Tavaux	Part Etat	Situation
Berg, Croix-rouge Luxembourgeoise	Centre thérapeutique équestre avec internat	5.040.000.-	En planification
Mersch, Fondation Lëtzerbuerger Kannerduerf	Travaux d'extension et de rénovation	794.000.-	En planification
Luxembourg, Jongenheem	Foyer d'accueil pour 4 groupes, adolescents et jeunes adultes	4.500.000.-	En exécution
Eich, Fondation Maison de la Porte ouverte	Foyer d'accueil pour enfants 31 lits	3.623.000.-	En planification

Personnes handicapées

Betzdorf, CSSE Yolande asbl	Transformation, modernisation et extension de l'institut St. Joseph	37.200.000.-	En finition
Betzdorf, Foyer Jeanne	Rénovation, mise en sécurité	680.000.-	En finition
Mondorf, CSSE Yolande asbl	Foyers d'accueil et atelier protégé	17.005.000.- 2.380.000.-	En exécution
Grevenmacher, CSSE Yolande asbl, Paiperlecksgaart	Atelier protégé	1.465.000	En planification
Wiltz, Coopérations	Extension des ateliers	800.000.-	En finition
Esch/Alzette, Nossbierg APEMH	Rénovation des foyers Roude Fiels I & II	680.000.-	En finition
Hosingen, APEMH	Foyer d'accueil	330.000.-	En planification
Limpach, APEMH	Atelier protégé/ 1ière phase	10.876.000.-	En planification
Clervaux, APEMH	Centre de jour pour personnes polyhandicapées	2.820.000.-	En finition
Esch/Alzette, Nossbierg APEMH	Centre d'activités, de réadaptation et de rencontre	690.000.-	En finition
Hosingen, APEMH	Foyers d'accueil jour et nuit 2 groupes	582.120	En finition
Lullange, Coopération Lellger Gaart	Atelier protégé et Centre de jour	6.135.375.-	En planification
Redange, Op der Schock	Centre de propédeutique	5.585.000.-	En finition
Ettelbrück, CHNP	Rénovation, construction et mise en sécurité 100 lits		En planfication
Beckerich, Autisme Luxembourg	Extension des ateliers	5.150.000.-	En planification
Parkinson, Luxembourg	Foyers de jour et bureaux à Leudelange	1.218.600.-	En finition
Lëtzebuerger Blannevereenegung	Structure de logement à Berschbach	750.000.-	En planification
Betzdorf, CSSE Yolande asbl	Transformation, modernisation et extension de l'institut St. Joseph	37.200.000.-	En finition

Femmes en détresse

Walferdange, Fondation Maison de la Porte Ouverte	Foyer d'accueil pour femmes et enfants	1.190.000.-	En finition
Walferdange, Fondation Maison de la Porte Ouverte	Foyer d'accueil pour femmes et enfants / crèche	1.646.000.-	En exécution
Luxembourg, Femmes en Détresse	Foyer d'accueil pour femmes et enfants		En planification

Adultes en détresse

Betrange, Colabor	Exploitation horticole et locaux de formation pour 100 personnes	6.450.000.-	En planification
Ettelbrück, CNDS	Rénovation de la structure d'accueil	560.000.-	En finition
Hesperange, Adm. Communale	Foyer pour adultes en détresse	577.875.-	En finition
Esch/Alzette, Adm. Communale	Foyer pour adultes en détresse	905.975.-	En exécution
Ettelbrück, Adm. Communale	Foyer pour adultes en détresse	416.607.-	En finition
Luxembourg, Adm. Communale	Foyer pour adultes en détresse	1.681.600.-	En finition

Foyers d'accueil pour enfants et jeunes

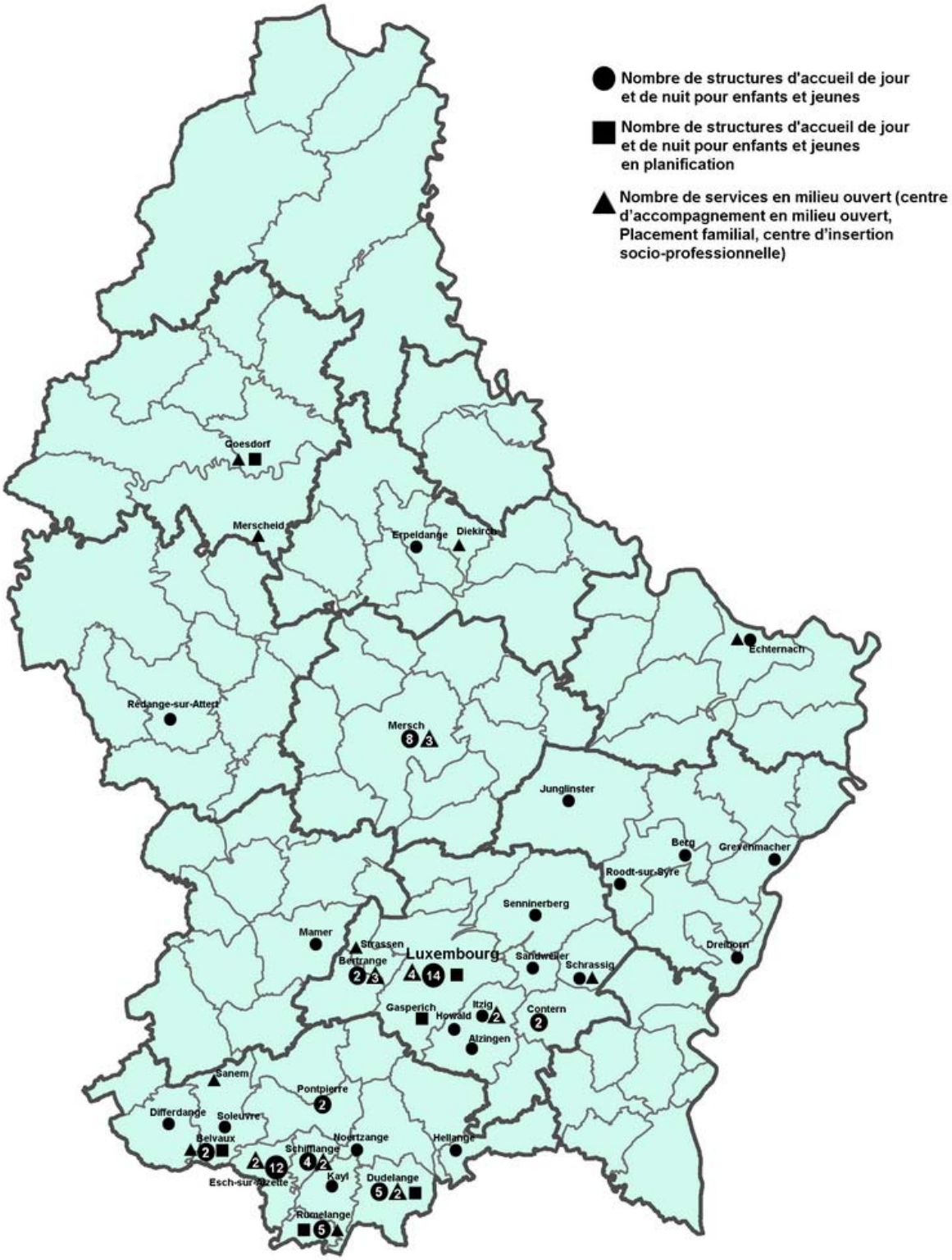

Foyers d'accueil pour adultes en détresse

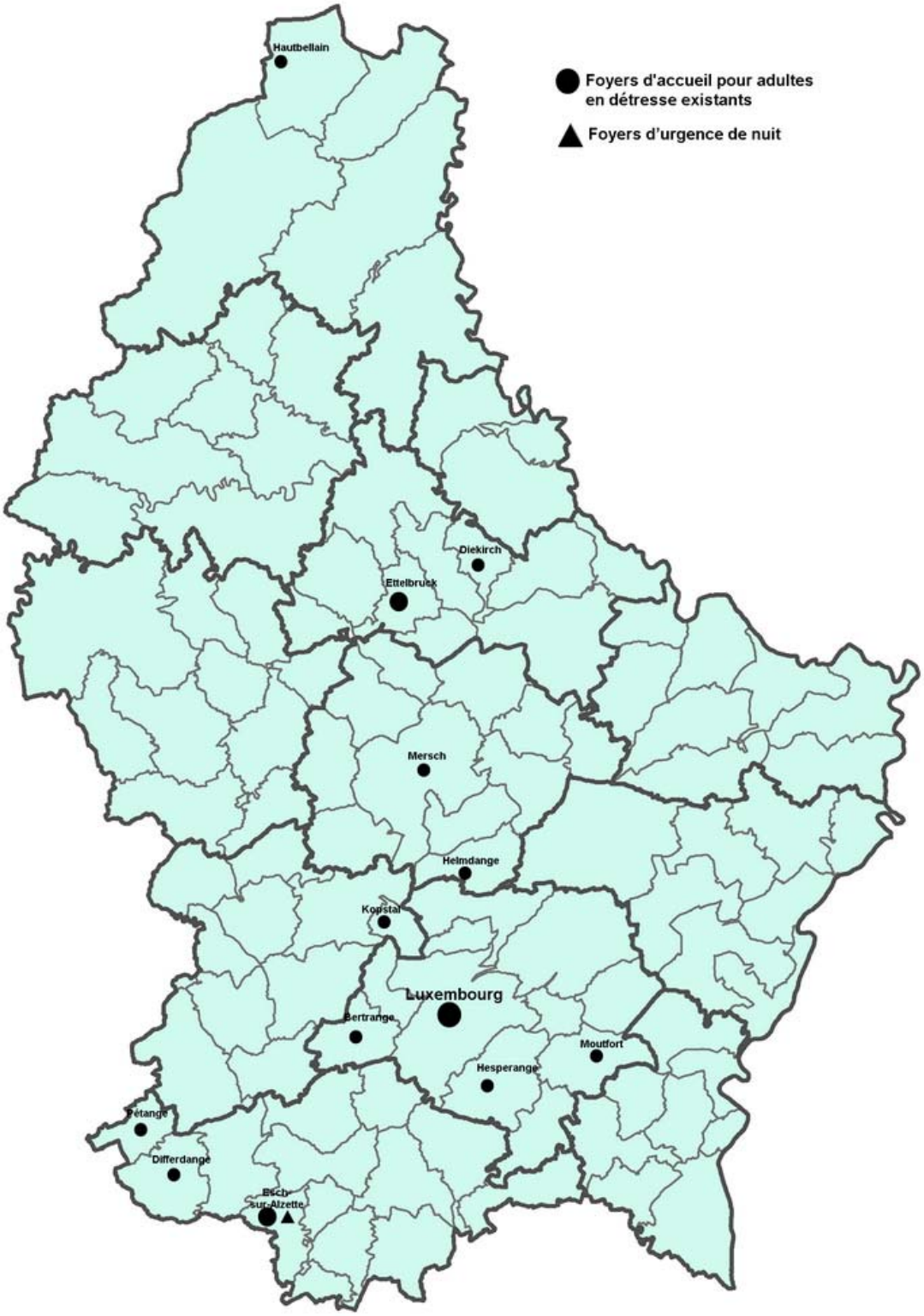

Personnes handicapées
Foyers d'accueil et ateliers protégés

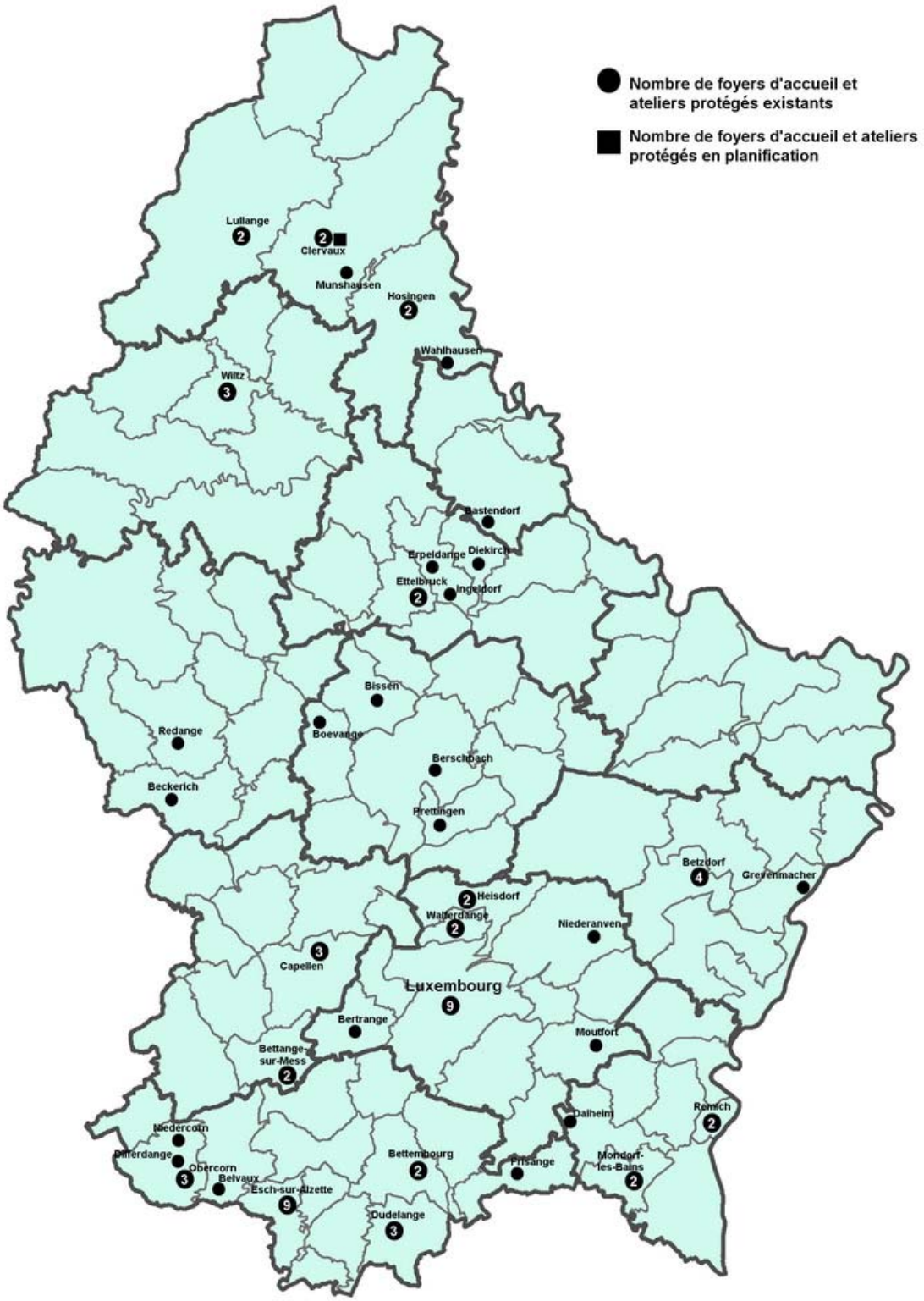

Internats socio-familiaux

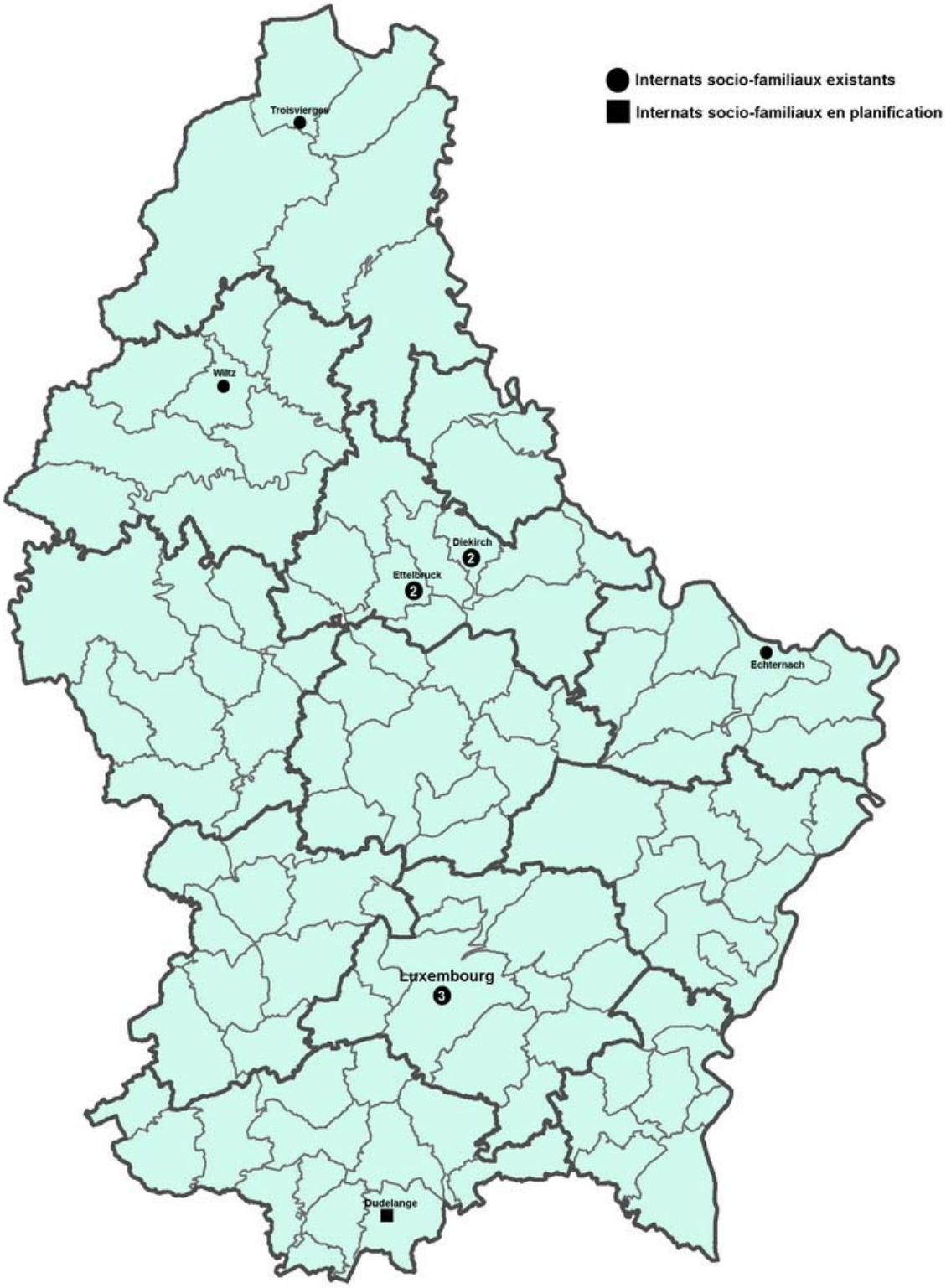

Centres d'accueil pour femmes

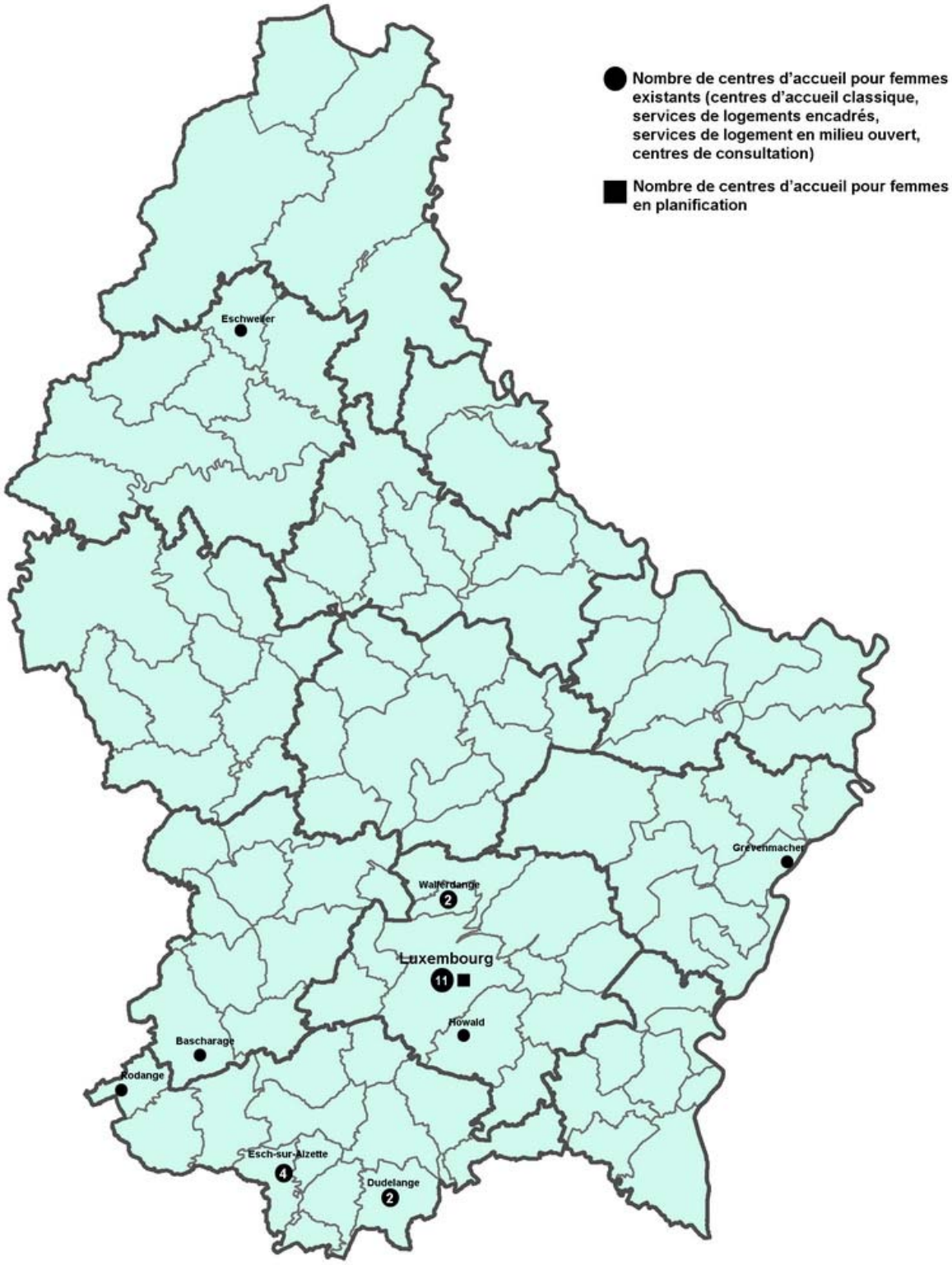

Foyers pour immigrés et réfugiés

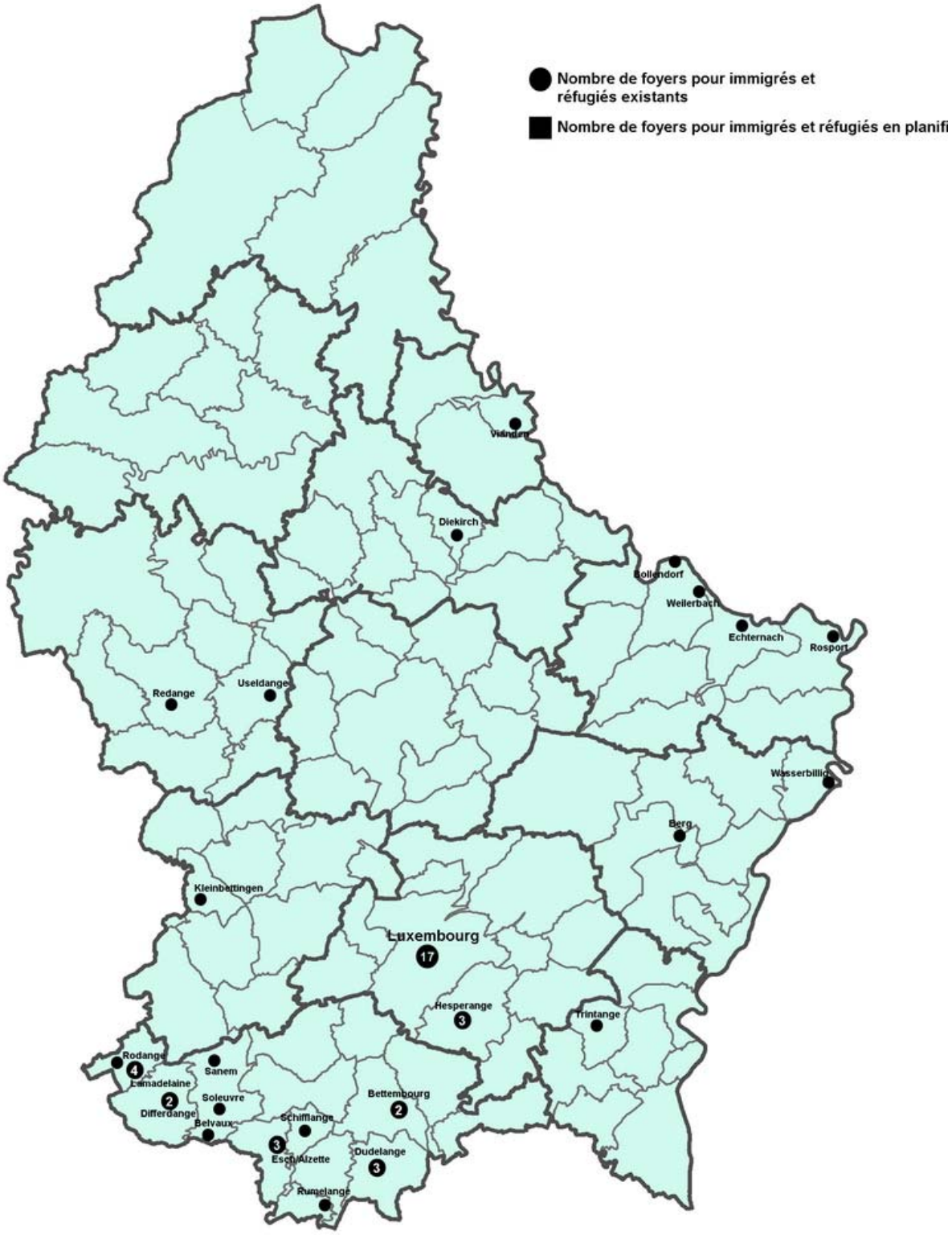

1.4. Secteur Jeunesse

1.4.1. Constructions, transformations et rénovations

Pendant l'exercice 2011, les projets suivants ont pu être achevés :

- Bettembourg: Aménagement d'une maison des jeunes.
- Clausen: Aménagement d'une maison des jeunes.
- Kehlen: Construction d'une maison des jeunes.
- Diekirch: Agrandissement aménagement du home des guides et scouts.
- Differdange: Aménagement d'un home pour guides et scouts.
- LaPanne: Réaménagement de la terrasse du centre de vacances
- Luxembourg: Aménagement des locaux de GRAFFITI a.s.b.l.
- Leudelange: Construction d'une maison des jeunes.
- Sandweiler: Construction d'une maison des jeunes.

Les projets suivants étaient en planification ou en voie d'exécution pendant l'exercice 2011 :

- Ahn: Construction d'un chalet pour guides et scouts.
- Beaufort: Construction d'une Auberge de Jeunesse.
- Bettembourg: Rénovation/agrandissement du home pour guides et scouts.
- Bilsdorf: Rénovation du bloc sanitaire et de la cour.
- Bonnevoie: Agrandissement du home pour guides et scouts.
- Bonnevoie : Aménagement d'une maison des jeunes (Inter action).
- Diekirch: Aménagement d'un « Proufsaal » dans la maison des jeunes.
- Differdange: Aménagement d'une salle de musique dans la maison des jeunes.
- Dippach: Construction et aménagement d'un chalet pour guides et scouts.
- Esch/Alzette: Construction d'une auberge de jeunesse.
- Esch/Alzette : Aménagement d'un point information jeunes.
- Grevenmacher: Aménagement d'une maison des jeunes.
- Holtz/ Rambrouch: Aménagement d'une maison des jeunes.
- Kehlen : Aménagement d'une maison des jeunes.
- Luxembourg: Rénovation des locaux des guides et scouts.
- Luxembourg/ Cents: Construction d'un nouveau siège pour la FNEL.
- Luxembourg/ Kirchberg : Planification d'un nouveau chalet pour le groupe scout Robert Schumann (FNEL).
- Luxembourg/Rollingergrund : Aménagement des nouveaux locaux des guides et scouts.
- Mamer: Aménagement d'une maison des jeunes.
- Mersch : Renovation et extension des locaux de la maison des jeunes.
- Moutfort: Aménagement d'une maison des jeunes.

- Neuhaeusgen: Rénovation du centre de formation des guides et scouts
- Rodange : planification d'un nouveau chalet scout (LGS)
- Sanem: Aménagement d'une salle de musique dans la maison des jeunes.
- Senningerberg: Aménagement des locaux du club des jeunes.
- Wiltz : Aménagement du centre information du « Jugendhaus Woltz ».

1.4.2. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur jeunesse, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 3.196.294,- €. Cette somme comprend les travaux réalisés dans le cadre d'auberges de jeunesse, de chalets pour guides et scouts, de maisons des jeunes et de services, ainsi que le premier équipement relatif à ces projets.

De même, 42 demandes individuelles émanant d'organismes agissant dans l'intérêt des jeunes ont été traitées au courant de l'exercice 2011.

Maisons de jeunes et locaux pour jeunes

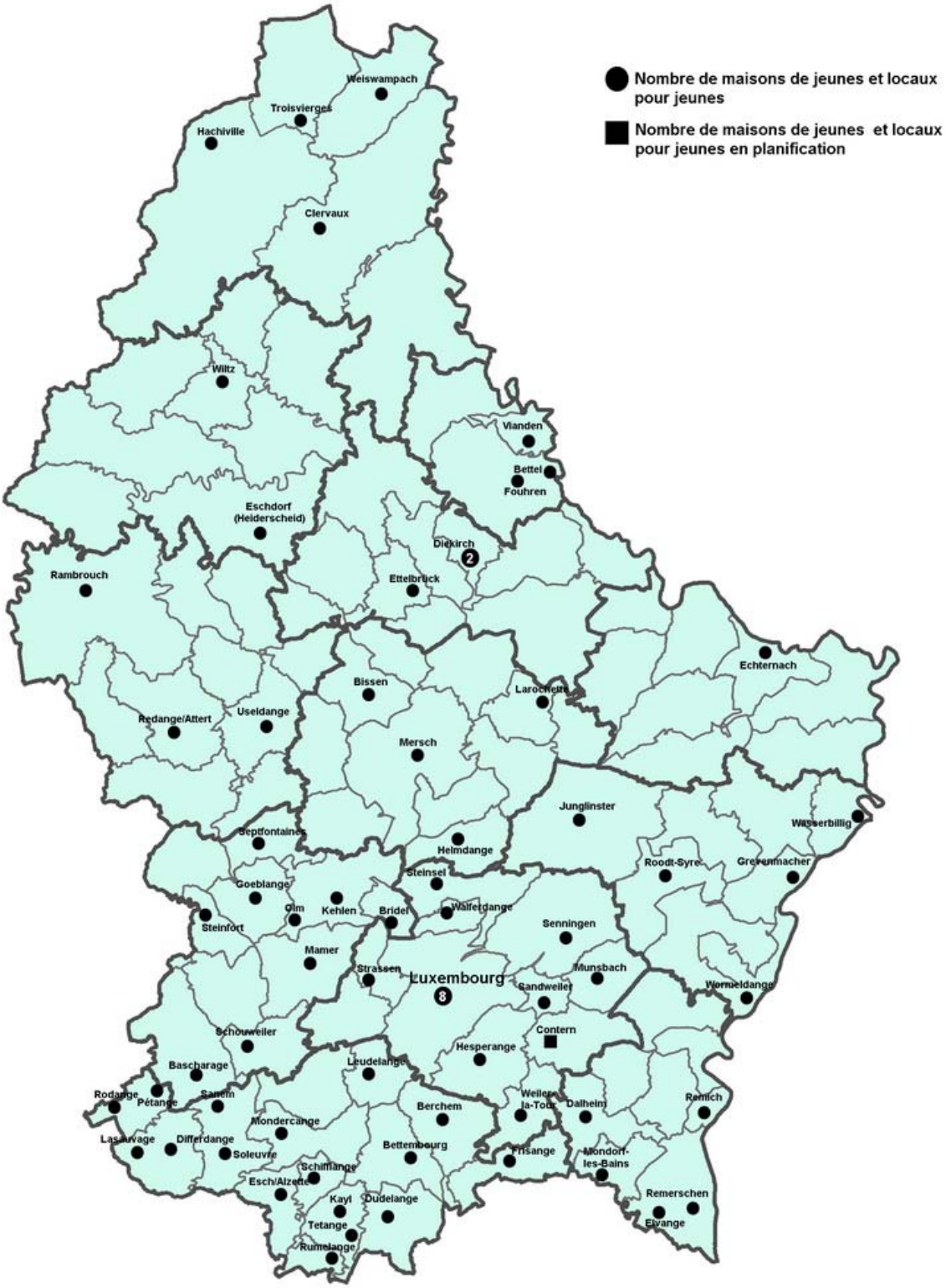

Auberges de Jeunesse

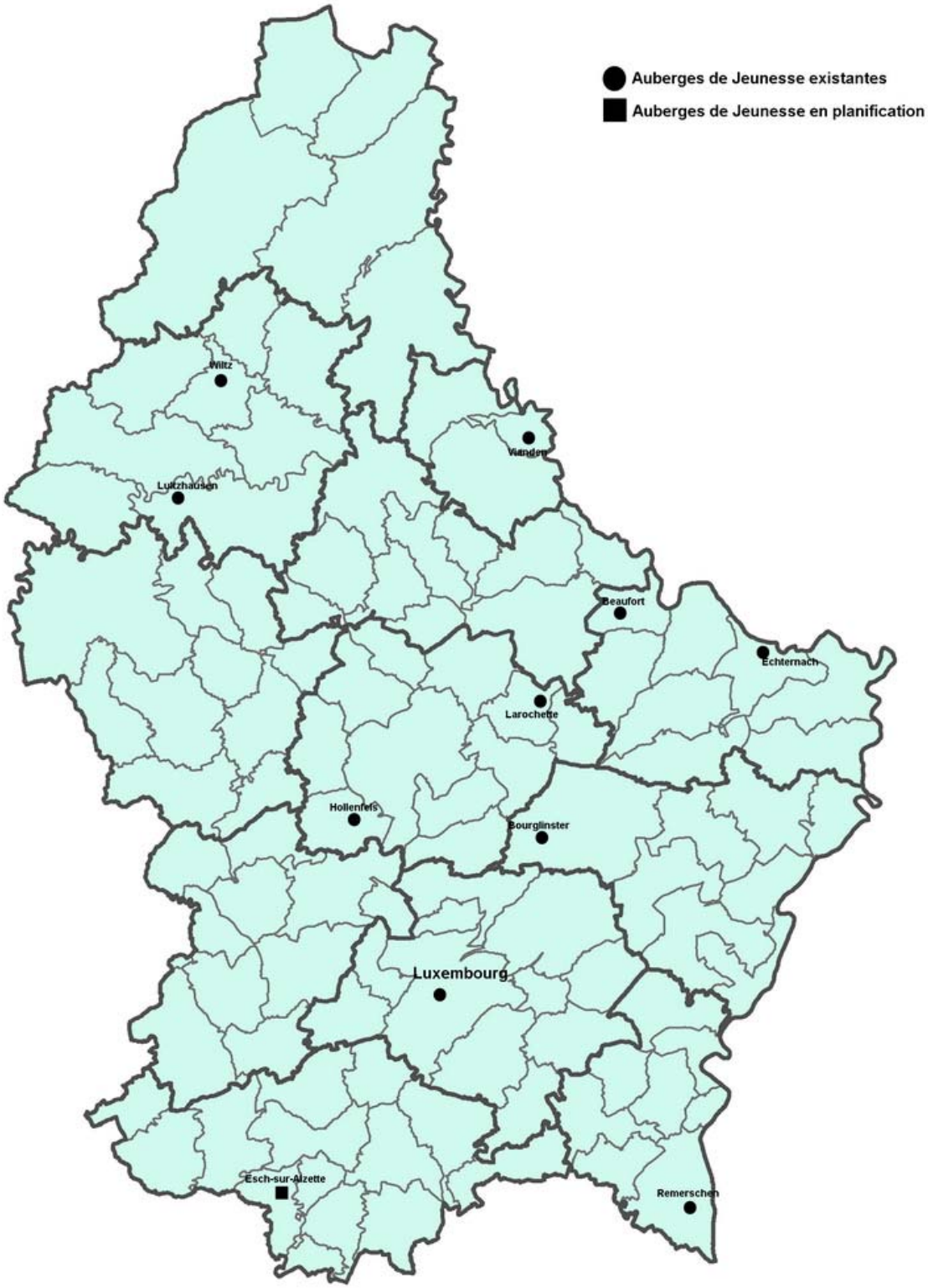

Chalets et Homes Guides et Scouts

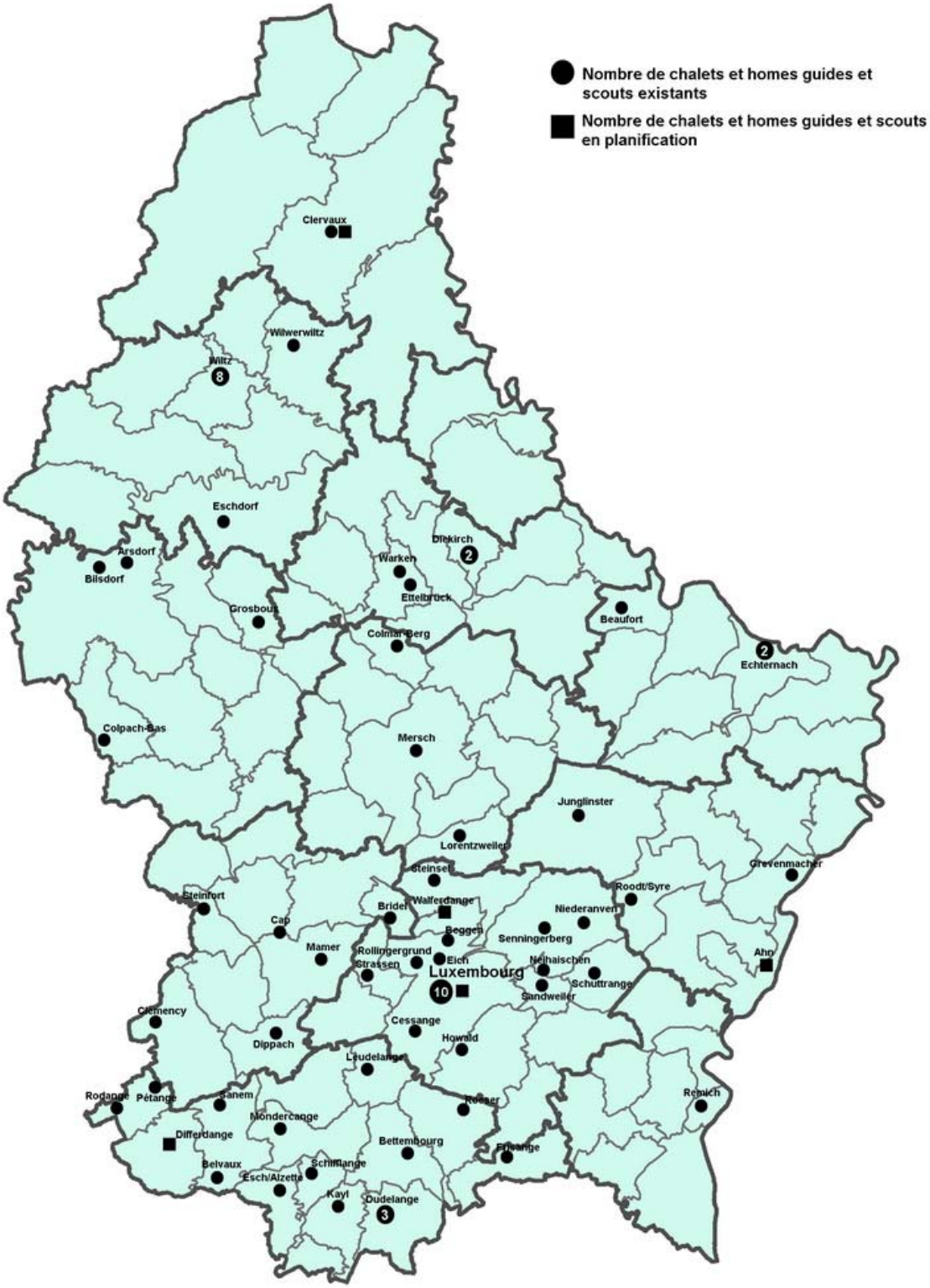

1.5. Contrôle des conditions d'agrément

En 2011, le service technique a effectué 786 visites des lieux dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures des secteurs et services suivants :

- Personnes handicapées (46),
- Gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse (22) (ancien accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes) (14),
- accueil sans hébergement pour enfants (122),
- maisons relais (157),
- personnes âgées (93),
- personnes adultes seules ou avec enfants (18),
- jeunesse (50),
- filles, femmes avec enfants (1),
- assistance parentale (250),
- consultation de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles (7),
- assistance pour le placement familial (3),
- internats (3).

1.6. Réglementation et législation

1.6.1. Conventions

Au courant de l'exercice 2011, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a signé 23 conventions et 3 avenants concernant la participation financière de l'Etat à des projets d'infrastructures avec les organismes gestionnaires respectifs dans les différents secteurs au montant total de 47.721.369 .- euros.

Secteur Maison Relais pour enfants

Commune	Site/localité	Date	Nombre d'enfants		Participation maximale
			Scolarisés	non-scol.	
AC Roeser	Berchem rue Romero	03-02-2011	75		833.500.-
AC Luxembourg	Luxembourg, rue de Cessange	26-04-2011	156		1.693.500.-
AC Roeser	Berchem rue Méckenheck	26-04-2011		100	1.046.000.-
AC Luxembourg	Bonnevoie rue Gellé	26-04-2011	129		1.423.500.-
AC Pétange	Pétange rue Pierre Hamer	18-05-2011	312		3.253.500.-
AC Beaufort	Beaufort route de Dillingen	23-05-2011	89	39	1.217.900.-
AC Mompach	Born	25-05-2011	137		1.467.544.-
AC Erpeldange	Erpeldange rue Michel Kremer	24-06-2011	150		1.633.500.-
AC Hobscheid	Hobscheid Henneschtgaass	25-08-2011		40	458.500.-
AC Luxembourg	Luxembourg rue de Merl	02-09-2011	197		2.103.500.-
AC Luxembourg	Luxembourg rue de Gasperich	02-09-2011	250		2.546.000.-

AC Weiswampach	Weiswampach am Eelerich	12-09-2011	94	33	1.307.500.-
AC Differdange	Differdange rue Neuwies	12-09-2011	200		2.046.000.-
AC Vichten	Vichten	28-11-2011	43		430.000.-
AC Junglinster	Bourglinster	05-10-2011	50	20	754.500.-
AC Consdorf	Consdorf rue de la Mairie	26-10-2011	213	39	2.662.000.-
avenant					
AC Luxembourg	Luxembourg rue A. Knaff	23-11-2011	278		2.913.500.-

Secteur Handicap

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
Fondation Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés	Limpach	17-02-2011	Construction et équipement d'ateliers protégés	10.876.000.-
Autisme Luxembourg	Beckerich	08-03-2011	Extension Centre Roger Thelen (ateliers protégés)	5.150.000.-

Secteur Adultes en Détresse

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
avenant				
Commune de Hesperange	Hesperange	23-11-2011	Aménagement d'une structure de logement pour jeunes adultes en détresse	676.875.-

Secteur Jeunes

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date convention	Objet	Participation maximale
Commune de Kehlen	Kehlen	04-01-2011	Construction d'un Centre de rencontre pour jeunes	335.050.-
Centrale des Auberges de Jeunesse	Beaufort	12-09-2011	Equipement de l'Auberge de Jeunesse de Beaufort	822.000.-
avenant				
Amis du Scoutisme Bettembourg asbl	Bettembourg	09-05-2011	Rénovation et mise en conformité Home scout	425.000.-

Secteur Egalité des Chances

Maître d'ouvrage	Site/localité	Date Convention	Objet	Participation maximale
Fondation Maison de la Porte Ouverte	Helmsange	08-03-2011	Mise en conformité et mise en sécurité	1.646.000.-

1.6.2. Lois

Aucune loi autorisant l'Etat à participer à un projet de construction n'a été déposée ou votée en 2011.

DIVISION II – Personnes handicapées

1. Personnes handicapées et accidentées de la vie

1.1. Politique gouvernementale

1.1.1. Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

La « loi du 16 décembre 2011 portant modification 1. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 2. du Code du travail ; 3. de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail» a apporté d'importantes modifications, poursuivant différents objectifs, à la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Un des principaux changements apportés par la loi du 16 décembre 2011 est la généralisation d'une participation de l'Etat à 100% aux frais de salaire du salarié handicapé engagé dans un atelier protégé. Pour certaines personnes l'atelier protégé constitue un tremplin vers le premier marché de travail. Or, pour bon nombre de personnes handicapées, l'atelier protégé est la solution la mieux adaptée à leurs besoins. Pour eux, l'atelier protégé est un endroit où elles ont la possibilité de travailler de manière productive dans un entourage sans pression excessive et adapté à leurs capacités. La participation étatique à 100% au salaire des personnes en question s'explique par le souci de vouloir garantir les mêmes chances d'être engagés à tous les salariés handicapés orientés vers le marché de travail protégé, et notamment à ceux qui, malgré les adaptations mises en place, ne sont pas en mesure de travailler de manière rentable.

La loi du 16 décembre 2011 vise entre autres, la suppression de certaines lourdeurs procédurales, telles que la suppression, pour les demandeurs du statut de salarié handicapé, de la condition de l'inscription en tant que demandeurs d'emploi auprès des bureaux de placement de l'Administration. S'y rajoute le souci d'assurer la cohérence avec d'autres dispositions légales. Ainsi, la prédite loi instaure une aide au logement dont peuvent bénéficier, sous certaines conditions, les personnes qui ont droit au revenu pour personnes gravement handicapées. Ceci sera dorénavant possible sans que ces dernières aient à passer par le biais d'une demande basée sur la législation sur le revenu minimum garanti.

D'autres modifications se comprennent dans une optique de normalisation, une optique d'un traitement égalitaire des personnes handicapées et des personnes qui ne se trouvent pas actuellement en situation de handicap. Ainsi, la loi dispose que le revenu pour personnes gravement handicapées est dès à présent intégralement mis en compte en vue de la détermination des prestations du revenu minimum garanti. De cette manière, le montant du RMG et le montant du revenu pour personnes gravement handicapées sont identiques, ce qui correspond à l'intention des auteurs de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

1.1.2. Convention forfaitaire relative à l'accompagnement socio-pédagogique (ASP) des personnes en situation de handicap dans les structures d'hébergement et d'activités de jour

Les travaux relatifs à la mise en œuvre effective et définitive de la convention forfaitaire relative à l'accompagnement socio-pédagogique des personnes en situation de handicap dans les structures d'hébergement et d'activités de jour se sont poursuivis.

En 2010 un nouveau modèle de financement ASP a été développé par la COPAS en collaboration avec la plate-forme handicap de l'EGCA. L'approche générale du modèle a été acceptée au sein du Comité de Pilotage, chargé de suivre et d'analyser la mise en œuvre de la Convention ASP. L'accord se rapporte essentiellement aux points suivants :

- l'élaboration d'un outil d'évaluation des usagers accueillis dans des structures d'hébergement et d'accueil de jour
- la définition de profils d'usagers
- la définition de besoins en accompagnement par profil d'usagers
- l'impact d'éventuels troubles du comportement sur le besoin en accompagnement des usagers et sur leur financement
- la définition d'un multiplicateur (telle la valeur monétaire de l'Assurance Dépendance) permettant de calculer les différents forfaits ASP par usager.

Les travaux se sont poursuivis en 2011 au sein de trois groupes de travail (GT), le GT évaluation, le GT modèle et le GT prix de pension.

L'instrument d'évaluation des usagers a été élaboré sur base de l'outil GEBA (grille d'évaluation des besoins en accompagnement) et sert à déterminer le profil de chaque usager, basé sur ses besoins en accompagnement. Les usagers, résidant dans les différentes structures d'hébergement conventionnées du secteur handicap, ont tous été évalués suivant ce modèle.

Sur base des besoins en accompagnement constatés, des montants journaliers ont été déterminés pour chaque profil d'usager. Ces montants englobent la totalité des frais liés au personnel d'encadrement. Les recettes perçues de l'Assurance Dépendance en seront ensuite déduites.

Il a été constaté en plus que le prix de pension prend en charge une partie du personnel d'encadrement. Cette partie du prix de pension, contribuant au financement de l'accompagnement socio-pédagogique, sera déduite des montants journaliers pour arriver finalement aux nouveaux forfaits ASP proposés.

1.2. Politique internationale

1.2.1. Ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (ci-après la CRDPH) et Plan d'action de mise en œuvre

Suite au vote, le 13 juillet 2011, de la loi portant 1. approbation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, faite à New York, le 13 décembre 2006 2. approbation du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, fait à New York, le 13 décembre 2006 3. désignation des mécanismes indépendants de promotion, de protection et de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Luxembourg a déposé le 26 septembre 2011, l'acte de ratification au siège de

l'ONU à New York. En ce faisant, le Grand-duché de Luxembourg a établi son consentement à être lié juridiquement au niveau international par la CRDPH et son protocole facultatif. Le 26 octobre 2011, jour de l'entrée en vigueur du traité et de son protocole optionnel pour le Luxembourg, ce dernier est devenu partie à la CRDPH et il s'est par là engagé à mettre en œuvre les dispositions de la Convention.

La CRDPH est une Convention des droits de l'homme unique de plusieurs points de vue. Premièrement, elle ne crée pas de nouveaux droits dans le chef des personnes handicapées, mais elle réaffirme que toutes les personnes qui ont un handicap quelconque doivent bénéficier de tous les droits et libertés fondamentaux. Deuxièmement, elle éclaire et précise la façon dont toutes les catégories de droits s'appliquent aux personnes handicapées et elle indique les mesures à entreprendre pour réaliser peu à peu les objectifs de la pleine participation et de la plus grande autonomie possible des prédites personnes. Elle comporte une dimension sociale explicite. Ainsi, elle ne laisse subsister aucun doute sur la question de qui doit s'adapter : la société ou l'individu ? Au lieu de priver les personnes en situation de handicap de leurs droits, il faut leur fournir l'assistance nécessaire pour leur permettre de les exercer. Troisièmement, l'article 33 de la CRDPH est un article innovateur en ce qu'il prévoit la mise au point d'importants mécanismes de suivi, de promotion et de protection. Cet article met l'accent sur la responsabilité des Etats parties d'appliquer correctement la CRDPH. Au Luxembourg, la Commission consultative des droits de l'homme et le Centre pour l'égalité de traitement sont désignés comme mécanismes nationaux indépendants de promotion et de suivi de la CRDPH tandis que le médiateur est désigné comme mécanisme national indépendant de protection des droits de la personne handicapée. Finalement, c'est la première fois que les ONG, c'est-à-dire, les personnes concernées par les dispositions du texte à élaborer, ont participé activement à la formulation d'un traité sur les droits de l'homme. La ministre de la Famille et de l'Intégration a été soucieuse de faire perdurer cette coopération au-delà de la négociation du traité. C'est dans cet esprit que ce sont déroulés les travaux tendant à l'élaboration d'un plan d'action « handicap ».

Au bout de 5 réunions de travail intensives, les efforts déployés dans onze différents groupes de travail ont mené à une œuvre commune de la société civile et des représentants du Gouvernement luxembourgeois: le plan d'action de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. D'une part, ce dernier a pour objet d'identifier les défis que nous lance la CRDPH dans les différents domaines de la politique luxembourgeoise en faveur des personnes handicapées, et de l'autre côté, il prévoit des mesures concrètes que l'Etat s'engage à réaliser à court et moyen terme dans le but d'implémenter les dispositions de la Convention. Il s'agit de domaines aussi divers que ceux de l'accessibilité pour tous du cadre bâti au moyen d'un « design universel », l'accessibilité des services, l'accessibilité à l'information et à la communication, notamment par le recours aux nouvelles technologies ou encore à la langue des signes et au braille, et la bonne mise en œuvre d'un système scolaire inclusif. Un autre accent est mis sur l'accompagnement qu'il convient de fournir aux personnes handicapées pour les mettre en mesure d'exercer leur capacité juridique de façon éclairée et sur tout ce qui favorise l'exercice du droit à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

1.2.2. Collaboration transfrontalière

Depuis 1999, une collaboration étroite s'est instaurée entre 7 régions limitrophes, à savoir la province de Liège de la communauté wallonne de Belgique, la province du Limbourg de Belgique et la communauté germanophone de

Belgique, la province du Limbourg des Pays-Bas, le Land Nordrhein-Westfalen, deux provinces du Land Rheinland-Pfalz et le Grand-duché de Luxembourg.

Sur base d'un co-financement Interreg, ces régions ont réalisé plusieurs projets, en particulier les projets Eurecard, EureWelcome et Euregio for All. Les membres se sont concertés pour se donner une nouvelle stabilité et ont opté pour le nom High Level Group Inclusion.

De cette façon, la durabilité des acquis des projets successifs réalisés depuis 1999 et la promotion du passage vers une société intégrative à un niveau interrégional est assurée. Les thèmes principaux traités au cours de l'année 2011 furent

- La mise en œuvre de critères communs aux partenaires pour l'attribution du label « Eurewelcome ».
- Une consultation et l'échange de bonnes pratiques sur certains thématiques liées à la mise en place d'un plan d'action au sujet de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap.

Une collaboration plus étroite avec la Sarre au sujet d'un tourisme accessible aux personnes en situation de handicap a permis la création de « Package Tours ». Des voyages forfaitaires devront permettre à un public en situation de handicap de profiter d'un tourisme transfrontalier sans barrières.

1.3. Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH)

La loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées crée dans son article 34 (1) un Conseil supérieur des personnes handicapées qui est placé sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées.

Le Conseil supérieur des personnes handicapées a les missions suivantes:

- assister et conseiller le ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées dans son travail de coordination de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- réunir à cette fin les partenaires impliqués à savoir des personnes à besoins spéciaux, des professionnels du secteur et des membres du Gouvernement ;
- aviser tout projet de loi ou de règlement touchant le domaine du handicap qui lui est soumis par le Gouvernement ;
- étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ainsi que tous les sujets qu'il juge utiles.

En 2011, le Conseil supérieur des personnes handicapées a commencé un nouveau mandat, allant de 2011 à 2015. Le 13 mai 2011 les membres effectifs et suppléants ont été nommés officiellement par règlement ministériel. Monsieur Mario Huberty assurera les fonctions de président et Monsieur Michel Colin celles de vice-président du CSPH.

En 2011 le Conseil supérieur des personnes handicapées s'est réuni 4 fois.

Il s'est consacré essentiellement

- à la création d'un site internet propre au CSPH : www.csph.lu
- à l'actualisation du Règlement d'ordre interne
- à la discussion de diverses thématiques relatives à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap (comme par exemple le transport, la prise en charge en milieu hospitalier,…)

- à la rédaction d'un avis au sujet du projet de loi portant sur les aménagements particuliers permettant une évaluation et une certification adaptés aux élèves à besoins éducatifs particuliers de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique rendant possible l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles, ainsi que sur le projet de règlement grand-ducal portant sur les modalités de fonctionnement et l'indemnisation de la commission des aménagements particuliers.
- Le CSPH a plusieurs représentants au sein d'autres conseils et commissions, notamment au sein du Conseil d'Administration du Reha Zenter, à la Commission d'aménagement raisonnable des lycées et lycées techniques, à la Commission consultative de l'Assurance dépendance.

1.4. Les procédures d'agrément

La loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Tableau des visites effectuées en 2011 au niveau des différentes activités :

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Service d'aide précoce	4	3
Service d'assistance à domicile	11	2
Service d'hébergement	43	19
Service de formation	11	4
Service d'emploi ou atelier protégé	26	12
Service d'activités de jour	17	7
Service d'information, de consultation et de rencontre	18	4

En cas de visite initiale un protocole officiel servira, ensemble avec le dossier d'agrément, constitué par les pièces prévues à l'article 18 du règlement, à rédiger l'arrêté d'agrément.

En l'an 2011 les arrêtés suivants ont été rédigés :

Tableau des arrêtés rédigés en 2011

Dénomination des activités	Arrêtés rédigés
Service d'aide précoce	1
Service d'assistance à domicile	1
Service d'hébergement	12
Service de formation	3
Service d'emploi ou atelier protégé	5
Service d'activités de jour	5
Service d'information, de consultation et de rencontre	3

1.5. Services conventionnés pour personnes handicapées

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère de la Famille et de l'Intégration sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

1.6. Les services d'hébergement

Les organismes gestionnaires ayant signé en 2011 une convention avec le Ministère de la Famille pour un service d'hébergement sont:

Autisme Luxembourg a.s.b.l.	Autisme
Fondation Autisme Luxembourg	Autisme
Association pour la création de foyers pour jeunes asbl (Foyer Bamerdall)	Handicap mental léger à moyen
Yolande a.s.b.l.	Handicap mental et polyhandicap
Eisleker Heem a.s.b.l.	Handicap mental léger et moyen
A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.	Handicap mental, léger, moyen, profond ou polyhandicap
Fondation Kräizbierg	Handicap physique, handicap associé, polyhandicap
Ligue H.M.C. a.s.b.l.	Handicap mental
Tricentenaire a.s.b.l.	Handicap physique et/ou mental
CHNP « De Park » - Handicap Mental	Handicap mental associé de troubles psychiques, comportementaux et/ou d'adaptation, handicap profond
Coopérations a.s.b.l.	Handicap mental

En 2011, 723 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement par des personnes handicapées.

Tableau 1: Les services d'hébergement - situation au 31/12/11

Nom de l'organisme gestionnaire	Type handicap	Classe d'âge	Total des lits		Dont nouveaux lits 2011		Lits occupés au 31/12/11		Population féminine au 31/12/11		Population masculine au 31/12/11		Journées de présences 2011	
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires
Autisme Luxembourgt	Autisme	tt-âge	8	0	0	0	8	0	4	0	4	0	2.578,5	0
Fondation Autisme	Autisme	> 18	20	2	0	0	20	0	8	0	12	0	6.933	238
Association pour la Création de Foyers pour Jeunes asbl	Handicap mental léger à moyen	18 - illimité	10	0	0	0	9	0	2	0	7	0	2.854	0
Yolande	Handicap mental léger à moyen	illimité	188	2	0	0	186	0	116	0	70	0	65.284	143,5
Foyer Eisleker Heem asbl	Handicap mental	20-60	19	3	0	0	16	3	6	3	10	0	5.329	128
APEMH-Hébergement et Services asbl	Handicap mental	tt-âge	167	23	0	0	157	11	67	4	90	4	55.929	1.286
Fondation Kräizbierg	Handicap physique, polyhandicap, infirme motrice cérébral	tt-âge	120	2	0	0	117	0	49	0	68	0	40.305	220
Ligue HMC asbl	Handicap mental	> 18	25	3	0	0	24	3	9	1	16	2	8.872	796
Tricentenaire	Handicap physique et mental	> 18–55 à l'admission	80	8	13	0	80	8	41	5	39	3	24.674	2.348
CHNP « De Park » Handicap Mental	Handicap mental, trouble de comportement, handicap profond	> 18	80	2	8	0	72	0	27	0	45	0	26.052	0
COOPERATIONS Weeltzer Haus	Handicap mental	20-55	8	1	0	0	9	0	4	0	5	0	2.380	58
SOUS-TOTAL			**725**	**46**	**21**	**0**	**698**	**25**	**333**	**13**	**366**	**9**	**241.190,5**	**5.217,5**
TOTAL			**771**		**21**		**723**		**346**		**375**		**246.408**	

Tableau 2: l'âge des usagers dans les services d'hébergement au 31/12/2011																
Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans ››	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Autisme Luxembourg	0	0	0	4	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fondation Autisme	0	0	4	2	2	2	2	4	3	0	1	0	0	0	0	0
Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l.	0	0	0	1	0	0	6	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Yolande	12	3	16	11	9	9	24	21	4	31	4	24	0	11	0	7
Foyer Eisleker Heem a.s.b.l.	0	0	3	1	2	2	1	0	3	3	0	1	0	0	0	0
A.P.E.M.H. - Hébergement et Services a.s.b.l.	3	4	27	23	13	8	22	20	34	24	12	8	5	8	1	0
Fondation Kräizbierg	3	1	4	2	8	13	16	6	23	19	8	7	4	2	1	0
Ligue HMC	0	0	0	4	1	0	3	3	7	4	5	0	0	0	0	0
Tricentenaire	4	4	8	5	9	7	6	11	10	13	4	6	1	0	0	0
CHNP « De Park-Handicap Mental »	0	0	4	1	5	3	10	10	18	9	7	4	1	0	0	0
Coopérations a.s.b.l. Foyer Weeltzer Haus	0	0	2	2	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0

1.6.1. Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Le *foyer* d'Autisme Luxembourg a.s.b.l se situe en Ville, dans le quartier de Hollerich. Il accueille huit résidents, qui travaillent dans les ateliers protégés d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou fréquentent le *Service de Formation Professionnelle* ou le *Centre de Jour*.

Un plan d'accompagnement socio-pédagogique (« PASP ») est établi individuellement, en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée – dans la mesure du possible – à l'élaboration du PASP.

L'objectif est non seulement de proposer au résident un cadre de vie agréable et sûr, mais aussi des activités de détente et des activités visant à maintenir et, si possible, développer son autonomie.

En 2011, une résidente a ainsi pu quitter le foyer et vit désormais en autonomie, moyennant un accompagnement en milieu ouvert organisé par le *Service d'aide à domicile* d'Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Au cours de l'année 2011, les résidents sont également partis en colonie de vacances aux Pays-Bas.

Compte tenu de la demande, de l'hétérogénéité du groupe de vie actuel et du besoin de lits « de dépannage », Autisme Luxembourg a.s.b.l. a commencé à rechercher une solution pour ouvrir un nouveau foyer qui pourrait accueillir deux

groupes de six à huit personnes, tout en offrant deux à trois places pour séjour de courte durée (« lits de répit »).

1.6.2. Fondation Autisme

La Fondation Autisme a pour mission principale la défense des droits des personnes atteintes d'autisme quelle que soit la gravité de leur handicap.

Depuis 2000, la Fondation Autisme Luxembourg a mis en place un service d'hébergement. Ce service accueille les personnes atteintes de troubles du spectre autistique et leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère. La Fondation s'engage pour faciliter l'acceptation des personnes atteintes d'autisme par la société.

A côté de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose à Munshausen en permanence de deux lits de répit, destinés à des séjours de courte durée.

Depuis le 1er janvier 2011, la Fondation Autisme accueille 20 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Centre de Jour de la Fondation Autisme.

1.6.3. Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l.

L' « Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l. » gère le Foyer Bamerdall (FB), qui est un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (6 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes, ayant un handicap mental léger à moyen, avec l'objectif d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun. Ainsi le travail socio-éducatif devient de plus en plus individualisé du moment de l'admission jusqu'au passage au niveau « suivi social ».

Au cours de l'année 2011, le FB a pris en charge au niveau « Foyer » 9 personnes, 3 femmes et 6 hommes (29 à 62 ans), et au niveau « suivi social » 6 hommes (42 à 49 ans).

Tous les usagers travaillent ou bien dans le secteur privé (4), public (1) ou assimilé (1), respectivement dans des ateliers protégés (8); 12 personnes ont le statut de travailleur handicapé. Puisqu'un certain degré d'autonomie physique est condition d'admission et de séjour dans les structures du Foyer Bamerdall, ayant cependant le statut de réseau d'aides et de soins, l'assurance-dépendance n'intervient pour aucun des pensionnaires.

En 2011, aucune admission n'a eu lieu, tandis qu'une personne a quitté le Foyer pour vivre avec ses parents.

1.6.4. Yolande a.s.b.l.

Les activités des différentes institutions gérées par la Yolande asbl s'inscrivent dans le cadre de la philosophie d'entreprise de la Congrégation des Sœurs de Ste Elisabeth. La prise en charge des personnes est fondée sur l'approche chrétienne de l'être humain.

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement individuel respectant ses intérêts et besoins personnels, ses moyens et capacités. Une personne de référence assiste la personne handicapée dans la conception et la réalisation de son projet de vie et est aussi son interlocuteur principal dans ses contacts familiers, sociaux et institutionnels.

Une équipe professionnelle multidisciplinaire est à la disposition des personnes handicapées, de leurs proches et du personnel encadrant.

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial.

- L'Institut St Joseph à Betzdorf offre un lieu de vie pour 111 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome).
- Le Foyer « Op de Wolleken » à Niederanven offre un lieu de vie à 9 personnes (dont 1 lit semi-autonome).
- Le Foyer St Joseph à Esch/Alzette héberge 8 personnes.
- Le Réimecher Heem accueille 66 personnes au sein de 5 groupes de vie.

1.6.5. Eisleker Heem a.s.b.l.

L'Eisleker Heem est une institution qui propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit, à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen et originaires prioritairement du nord du pays. L'âge de la population cible varie en date de ce jour entre 20 et 60 ans.

La plupart des pensionnaires fréquentent les ateliers protégés du « LELLGER GAART» à Lullange, de l'APEMH à Hosingen, de la COOPERATIONS Wiltz, « OP DER SCHOCK » Redange ou bien sont intégrés au centre de jour de l'institution. Il existe aussi la possibilité de s'inscrire au centre de propédeutique professionnelle et d'éducation différenciée de Clervaux.

Le Foyer offre aux pensionnaires un cadre de vie familial. Dans la mesure du possible, chaque pensionnaire est hébergé dans une chambre individuelle. Selon les besoins, l'accompagnement dans les actes de la vie est individuel ou bien collectif.

Les pensionnaires sont encadrés par une équipe éducative renforcée d'une aide-ménagère et d'un ouvrier.

Actuellement, nous accueillons 15 pensionnaires au foyer d'hébergement traditionnel, répartis en deux groupes (7+8 personnes).

Quatre personnes vivent dans un appartement séparé et mènent une vie semi-autonome grâce au soutien régulier d'une éducatrice et plusieurs personnes mènent une vie +/- autonome à l'extérieur de l'institution et profitent de notre service « suivi ».

1.6.6. A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.

Créée en 2008, l'association APEMH-Hébergement et Services asbl a repris de la Fondation APEMH la gestion des structures d'hébergement, d'acceuil de jour et des services.

Les structures

Aucune création de nouvelle structure d'hébergement n'a eu lieu lieu en 2011. Les admissions et les transferts ont été réalisés sur base du potentiel existant.

Au 31.12.2011, APEMH Hébergement et Services dispose de 20 groupes à encadrement permanent + un service d'action éducatif en milieu ouvert.

Déficience mentale profonde et polyhandicap

- Foyer de la Solidarité:

20 lits fixes, 1 lit temporaire

Au 31.12.2011, 19 lits sont occupés par des résidants fixes, 1 lit est disponible pour des séjours temporaires.

- Wuelesser Haus 2:

6 lits fixes

Au 31.12.2011, 6 lits sont occupés par des résidants fixes.

Déficience mentale légère à profonde avec troubles physiques ou troubles somatiques associés. Certaines personnes fréquentent une structure en journée (atelier, formation, centre de jour…etc.)

- Foyer Roude Fiels 1 et 2 :

18 lits fixes, 2 lits temporaires

Les travaux de rénovation du Foyer Roude Fiels 1 sont arrivés à terme courant de l'année 2011. Le groupe a ouvert ses portes le 1.10.2011.

Au 31.12.2011, 15 lits sont occupés par des résidants fixes, dont 6 au Foyer Roude Fiels 1 et 9 au Foyer Roude Fiels 2. Dans chaque maison, 1 lit est disponible pour des séjours temporaires.

Personnes vieillissantes avec déficience mentale légère à profonde. Accompagnement continu 24h sur 24h avec un accompagnement au niveau des soins. Les personnes ne fréquentent plus nécessairement une structure en journée (ateliers ou autres).

- Haus am Weier 1 et 2:

20 lits fixes, 4 lits temporaires

Au 31.12.2011, 20 lits sont occupés par des résidants fixes, 4 lits sont disponibles pour des séjours temporaires.

- Foyer Senior 1 et 2:

18 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31.12.2011, 15 lits sont occupés par des résidants fixes, 2 lits sont disponibles pour des séjours temporaires.

- Foyer de l'Amitié:

10 lits fixes, 1 lit temporaire

Au 31.12.2011, 10 lits sont occupés par des résidants fixes, 1 lit est disponible pour des séjours temporaires.

Jeunes adultes avec une déficience mentale légère ayant un projet d'autonomie

- Uewerkuerer WG:

6 lits fixes

Au 31.12.2011, 5 lits sont occupés par des résidants fixes.

- Housener WG

8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31.12.2011, 7 lits sont occupés par des résidants fixes, 2 lits sont disponibles pour des séjours temporaires.

- Bétebuerger Haus:

8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31.12.2011, 7 lits sont occupés par des résidants fixes, 2 lits sont disponibles pour des séjours temporaires.

Foyers externes pour personnes avec déficience intellectuelle légère à moyenne ayant une occupation professionnelle en journée

- Nidderkuerer Haus

8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31.12.2011, 9 lits sont occupés par des résidants fixes, 1 lits est disponible pour des séjours temporaires.

- Déifferdenger Haus

7 lits fixes

Au 31.12.2011, 6 lits sont occupés par des résidants fixes.

- Uewerkuerer Haus

7 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31.12.2011, 7 lits sont occupés par des résidants fixes, 2 lits temporaires sont disponibles pour des séjours temporaires.

- Fermette

8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31.12.2011, 9 lits sont occupés par des résidants fixes, 1 lit est disponible pour des séjours temporaires.

- Patton

7 lits fixes, 1 lit temporaire

Au 31.12.2011, 8 lits sont occupés par des résidants fixes.

- Cliärwer Haus

8 lits fixes

Au 31.12.2011, 6 lits sont occupés par des résidants fixes.

- Wuelesser Haus 1

8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31.12.2011, 8 lits sont occupés par des résidants fixes, 2 lits sont disponibles pour des séjours temporaires.

Au total, l'APEMH accueille dans ses structures d'hébergement au 31.12.2011, 157 résidants fixes qui occupent 154 lits fixes et 3 lits temporaires.

Au cours des 5 derniers mois de l'année 2011, il y a eu 4 décès et une sortie vers le milieu ouvert.

Les places vacantes au 31.12.2011 sont réparties sur les 20 groupes.

Le Service Temporaire

Dans les divers foyers de l'APEMH, 23 lits étaient prévus en 2011 pour l'accueil de personnes à besoins spécifiques en séjour temporaire.

En 2011, 3 lits temporaires sont occupés par des résidants fixes.

56 familles ont fait usage de ce service.

26 personnes (soit 46,43 %) donc presque la moitié des utilisateurs ayant profité du service temporaire en 2011 ont moins de 30 ans.

Pour ces personnes, les séjours sont souvent utilisés pour préparer le cheminement vers une vie d'adulte et favoriser l'autonomie. Cette préparation a tendance à se faire beaucoup plus tôt et s'inscrit souvent dans une démarche concertée entre les parents et le jeune.

Le jeune adulte exprime toujours plus souvent un besoin d'autonomie en dehors de la cellule familiale.

1.6.7. Fondation Kräizbierg

- Foyer Brill à Dudelange

Le Foyer Brill est un foyer d'hébergement pour enfants, adolescents et jeunes travailleurs handicapés avec une possibilité d'hébergement pour 12 personnes. Ce foyer dispose également d'une chambre de dépannage.

Critères d'admission:

- Personnes avec un handicap physique prédominant ou des handicaps associés, âgées entre 4 et 17 ans
- Etudes scolaires ou fréquentation d'un service d'accueil de jour ou activité professionnelle
- Être bénéficiaire de l'Assurance Dépendance

Fonctionnement: Jours ouvrables, fermeture en journée de 9h30 à 16h30, week-ends et congés ouvert 24h/24h

- Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette

Le Foyer Lankhelzerweiher est un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés avec une possibilité d'hébergement pour 9 personnes.

Critères d'admission:

- Personnes avec un handicap physique ou des handicaps associés, âgées entre 18 et 40 ans; études scolaires ou activité professionnelle

Fonctionnement: Jours ouvrables, fermeture en journée de 9h30 à 16h30, week-ends et congés ouvert 24h/24h

- Foyer Pietert à Grevenmacher

Le Foyer Pietert est un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées avec une possibilité d'hébergement pour 18 personnes.

Critères d'admission:

- Personnes avec un polyhandicap grave, mental et physique, jusqu'à l'âge de 60 ans

Fonctionnement : Le foyer est ouvert 24h/24h

- Foyer La Cerisaie à Dalheim

Le Foyer La Cerisaie compte deux sections: une section "stationnaire" et une section d'hébergement pour travailleurs handicapés. Il offre la possibilité d'héberger 25 personnes. De plus, ce foyer dispose d'une chambre de dépannage.

Critères d'admission:

- Personnes avec un handicap physique ou des handicaps associés, âgées de 18 à 60 ans; séjour stationnaire, études scolaires ou activité professionnelle

Fonctionnement : Le foyer est ouvert 24h/24h

- Le Domaine Schoumansbongert

Le Domaine Schoumansbongert propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Actuellement, 8 pensionnaires fréquentent l'unité respiratoire pour personnes ayant une déficience respiratoire.

Critères d'admission:

- Personnes handicapées âgées de plus de 40 ans
- Séjour stationnaire: pas d'activité professionnelle

Fonctionnement : Le foyer est ouvert 24h/24h

1.6.8. Ligue HMC a.s.b.l.

Le concept des services d'hébergement de la Ligue HMC se base sur le droit des personnes en situation de handicap mental de mener une vie aussi autonome que possible, avec une aide et un accompagnement adaptés, leur offrant une participation optimale à la vie sociale.

Actuellement, la Ligue HMC gère 3 services d'hébergement ASP, à savoir le Millebaacher Haus, le Baastenduerfer Haus et l'Ettelbrecker Haus. Les 3 maisons disposent de 25 places fixes et de 3 places temporaires.

Au niveau de ces foyers, l'on constate un vieillissement des résidents et une augmentation de leurs besoins d'aides et de soins. Cette évolution a amené la Ligue HMC à engager du personnel supplémentaire pour assurer un accompagnement et des soins adaptés aux besoins des résidents de ces maisons.

Pour les résidents pensionnés de ces maisons, un « Dagestreff » est organisé trois jours par semaine, à tour de rôle par un des trois foyers.

En vue de la rénovation et de l'agrandissement du Millebaacher Haus, un avant-projet sommaire a été élaboré par un bureau d'architecture.. Ce projet prévoit également l'aménagement de deux studios indépendants.

1.6.9. Tricentenaire a.s.b.l.

L'asbl reconnue d'utilité publique « Tricentenaire », qui œuvre depuis 1978 pour la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles, offre actuellement les services suivants :

- un réseau national d'aide et de soins spécialisés dans le domaine du handicap: le Réseau Tricentenaire «Hëllef Handicap» (273 usagers),
- le Foyer d'Aide aux Familles « Emile KÜNSCH » à Walferdange dédié au plan national aux courts et moyens séjours, de manière planifiée ou en urgence, a une capacité d'accueil de 22 personnes : En 2011 le service a été amené à accueillir de jeunes enfants et adolescents avec un handicap mental présentant des troubles envahissants du développement (TED). Les comportements « difficiles » de ces jeunes ont eu des conséquences quotidiennes sur les autres enfants et adolescents, qui ont assisté à des crises importantes ou ont été la cible bien involontaire des comportements inadaptés de leurs camarades. Or, coincés dans leurs chaises, la plupart des jeunes ne peuvent réagir et se défendre. L'intégration de ces jeunes au sein de ce service ne pouvait se réaliser dans de telles conditions. Avec le soutien en urgence du Ministère de la Famillet et de l'Intégration, le Tricentenaire a ouvert depuis le 15 septembre 2011 un groupe de vie de 5 enfants et jeunes avec TED (Troubles Envahissants du Développement), dans une maison unifamiliale « Haus am Bierg » louée à Walferdange.

Vu l'augmentation des demandes d'accueil temporaire et d'hébergement fixe, une extension du Foyer « Emile Künsch » s'est avérée nécessaire. Depuis septembre 2010, le Pavillon « Emile KÜNSCH », mis à disposition par les sœurs de la Doctrine Chrétienne à Heisdorf, héberge 8 résidents en situation de handicap. Depuis mars 2011, le Pavillon « Emile KÜNSCH » a accueilli progressivement 8 résidents supplémentaires.

- un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite: la Résidence « Nico KREMER » à Heisdorf accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique,
- un service d'hébergement en résidence : la Résidence « A PULTZ » à Prettingen-Lintgen accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel.

Le Tricentenaire assure, en collaboration avec les personnes elles-mêmes et leur famille, les organismes œuvrant dans le domaine du handicap et son ministère de tutelle, et ce dans le cadre d'un projet fondé sur un concept d'approche globale centré sur la personne dans sa dignité humaine et la qualité de vie, l'accueil et l'assistance humaine dans la gestion du quotidien de personnes en situation de handicap, notamment par l'hébergement, l'activité en centre de jour spécialisé, la coordination et la prestation d'aides et de soins, le soutien psychosocial et thérapeutique, la formation et le travail, le sport et l'animation des loisirs, ainsi que l'intégration sociale.

En 2011, les activités se sont déroulées sous le thème : « 2011, notre année de l'évaluation ». L'ensemble des services du Tricentenaire a bénéficié d'un audit externe.

1.6.10. CHNP – « De Park » Handicap Mental – structures de logement :

Au 31 décembre 2011 le nombre de résidents s'élevait en total à 72 personnes. Il s'agissait de 45 hommes et de 27 femmes, âgés entre 18 ans et 70 ans. L'âge moyen des résidents présents était de 49 ans.

Admissions - Réorientations 2011			
	2011	Femme	Homme
Admission	2	0	2
Départ	1		1
Décès	2	1	1
TOTAL	72 (100%)	27 (37,5%)	45 (62,5%)

L'année 2011 fut également caractérisée par :

La vision de l'entité « DE PARK »

- Offrir à chaque personne dans une situation de handicap, sans distinction de sexe, de culture et de nationalité, la meilleure qualité de vie possible, à tout moment, à chaque endroit et par chaque collaborateur.
- Permettre à chaque personne dans une situation de handicap, encadrée par le service de Park Handicap Mental, de vivre pleinement sa différence dans l'égalité.

Les missions de l'entité « DE PARK »

- Création et gestion de services spécialisés dans l'admission, l'encadrement, l'accompagnement et la réorientation de personnes dans une situation de handicap, sans distinction du degré du handicap avec ou sans pathologie associée, problèmes d'adaptation ou comportementaux.
- Adaptation permanente des structures existantes et des prestations offertes aux besoins et attentes spécifiques des résidents qui se trouvent dans une situation de handicap.
- Soutenir et encourager la personne qui se trouve dans une situation de handicap dans ses efforts quotidiens bien individuels afin d'accéder à sa plus grande autonomie possible.

Les objectifs de l'entité « De Park » 2011

Pour 2011 la Direction de l'entité « DE PARK » s'était fixé les objectifs suivants :

- Réorganisation de la coordination des plans d'accompagnement socio-pédagogique adaptée aux besoins des résidents et visiteurs des différentes structures d'hébergement et d'accompagnement de jour
- Réorganisation du service social
- Création d'une nouvelle structure d'hébergement pour 8 résidents
- Introduction du modèle de qualité EFQM
- Enquête de satisfaction

Les activités de l'entité « DE PARK » 2011

- Engagement d'une psychomotricienne- coordinateur des plans d'accompagnement socio- pédagogique des résidents à très grande dépendance. Engagement à mi- temps d'une psychomotricienne pour la prestation des activités de psychomotricité.
- Engagement d'une assistante sociale à mi-temps exclusivement à la disposition de l'entité DE PARK.
- Les responsables des foyers et des Centres d'accueil de jour ont été formés au modèle EFQM. Une première auto- évaluation a été réalisée et un plan d'action a été définit suite aux résultats de cette évaluation.
- Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées auprès des résidents et de leurs familles/tuteurs concernant la qualité des repas respectivement l'encadrement et l'accompagnement des résidents. Les résultats vont être présentés aux résidents, respectivement aux familles et tuteurs au courrant des trois premiers mois de l'année 2012.
- Visite du service de soutien Snoezelen/ Psychomotricité/ Musicothérapie par Madame la Ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs accompagnée par « Frau Annegret Kramp-Karrenbauer, Ministerin für Soziales des Saarlandes ».

Les résultats de l'entité « DE PARK » 2011

- Admission de 2 nouveaux résidants
- Création de nouvelles offres d'activités au sein des Centres d'Accueil de Jour
- Semaine de présentation de ses activités dans une Grande Surface à Ingeldorf
- Différents séjours de vacances avec les résidents à l'intérieur et à l'extérieur du pays
- Rallye pédestre avec participation de 120 personnes en situation de handicap mental
- Développement de l'aromathérapie
- Supervisions périodiques des différentes équipes d'encadrement et d'accompagnement avec le soutien d'un expert étranger
- Atelier artistique en collaboration avec le Lycée Classique de Diekirch
- Différents concerts de notre groupe musical Sonneblum
- Atelier de cuisine en collaboration avec le Lycée technique hôtelier Alexis Heck
- Journées familiales
- Formation continue des collaborateurs adaptée aux besoins spécifiques des résidants de l'entité De Park
- Encadrement des stagiaires de formation : aide-soignant, éducateur, infirmier, pédagogue, psychologue, aide socio- familial

1.6.11. Coopérations a.s.b.l.

Le « Weeltzer Haus » de COOPERATIONS asbl a été créé pour donner la possibilité à 8 personnes en situation de handicap de vivre au nord du pays. La structure permet aux résidents de vivre proche de leur lieu de travail.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez les parents, de passer quelques jours au "Weelter Haus", pour faire des expériences dans une collocation, qui est similaire à une vie en famille.

8 personnes, femmes et hommes âgés entre 20 et 55 ans, vivent au "Weeltzer Haus". Tous les habitants travaillent dans des ateliers protégés à l'exception d'un habitant, qui suit une formation au Centre de propédeutique professionnelle de COOPERATIONS à Wiltz. 2 résidents ont un travail dans la région, notamment à Hosingen, dans un atelier protégé également.

L'objectif pédagogique du "Weeltzer Haus" a comme but de créer une atmosphère familiale où les habitants se sentent en sécurité et en même temps d'accompagner les résidents vers leurs objectifs personnels.

1.6.12. Op der Schock a.s.b.l.

Au cours de l'année 2011, diverses réunions ont eu lieu avec les instances concernées afin de fixer la délimitation exacte du terrain à affecter à l'organisation. Les travaux relatifs à la levée topographique et l'établissement de la demande pour un plan d'aménagement particulier ont été entamés.

1.7. Les services d'activité de jour

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées qui y sont accueillies. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

Les services suivants assurent un accueil de jour pour personnes handicapées :

- Autisme Luxembourg a.s.b.l.
- Fondation Autisme
- Yolande a.s.b.l.
- A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.
- Fondation Kräizbierg
- Tricentenaire a.s.b.l.
- CHNP - Handicap Mental
- Op der Schock a.s.b.l.
- Fondation Sclérose en plaques
- Eisleker Heem a.s.b.l.
- Ligue H.M.C. a.s.b.l.

Tableau 1: Les services d'activités de jour - situation au 31/12/2011

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2011	Total des chaises		Dont nouvelles chaises 2011		Chaises occupées au 31/12/11		Population féminine au 31/12/11		Population masculine au 31/12/11		Journées de présences 2011	
				externe	interne	externe	interne	externe	interne	externe	interne	externe	interne	externe	interne
Fondation Autisme	Autisme	18-59		6	22	0	0	5	20	2	8	3	12	1.253,5	4.999,5
Yolande a.s.b.l.	Handicap mental et polyhandicap	tt-âge	253	22	55	0	0	18	55	7	118	12	67	3.265	8.829
A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.	Handicap mental, moyen et profond, polyhandicap	> 16	246	78	4	0	0	39	27	21	8	18	19	2.996	1.328
Fondation Kräizbierg	Handicap physique	18-60	249	21	8	0	0	13	10	4	1	6	12	1.361	2.703
Tricentenaire a.s.b.l. Walferdange	Handicap physique et mental	1 an et plus	343	6	0	0	0	6	0	3	0	3	0	1.292	0
Tricentenaire a.s.b.l. Bissen	Handicap physique et mental	16-55 ans l'admission	253	26	12	0	0	30	5	10	4	20	1	3.985	1.163
CHNP-Handicap Mental « De Park »	Handicap mental, trouble de comportement	> 16	237	6	82	0	8	2	65	0	25	2	40	641	12.344
Op der Schock a.s.b.l.	Handicap mental	16-35	254	12	0	2	0	9 à 100% 1 à 90 % 1 à 60 %	0	6	0	5	0	2.634	0
Foundation Sclérose en plaques	Sclérose en plaques	30-80	191	32	0	0	6	45	0	30	0	15	0	2.571	0
Autisme Luxembourg	Autisme	> 16	211	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	422
Foyer Eisleker Heem	Handicap mental	> 18	249	2	4	0	0	1	5	1	3	0	2	224	933

Tableau 2: l'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2011																
Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans ››	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Fondation Autisme	0	0	7	3	2	2	2	4	3	1	1	0	0	0	0	0
Yolande a.s.b.l.	13	4	21	12	10	10	25	23	4	35	6	24	0	11	0	6
A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.	0	0	16	10	5	8	6	5	10	4	0	2	0	0	0	0
Fondation Kräizbierg	0	0	9	1	6	2	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0
Tricentenaire a.s.b.l.	2	2	6	8	1	1	5	2	8	4	2	0	0	0	0	0
CHNP-Handicap Mental	0	0	4	1	5	3	8	8	17	9	7	4	1	0	0	0
Op der Schock a.s.b.l.	1	0	2	3	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foundation Sclérose en plaques	0	0	0	0	0	4	6	6	3	16	2	3	1	4	0	0
Autisme Luxembourg	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyer Eisleker Heem a.s.b.l.	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Ligue HMC a.s.b.l.	0	0	3	3	2	3	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0

1.7.1. Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Le *Centre de Jour* d'Autisme Luxembourg asbl propose aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme n'ayant pas obtenu le statut du travailleur handicapé, des activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Le but est leur bien-être, leur épanouissement personnel et le développement de leur autonomie. Un projet d'accompagnement socio-pédagogique est établi individuellement, prévoyant à la fois des moments de relaxation et de loisirs et des exercices pédagogiques et thérapeutiques.

1.7.2. Fondation Autisme

Le Centre de Jour prend en charge des personnes atteintes d'autisme et leur propose un éventail d'activités: jardin/serre, buanderie, cuisine, sport, activités créatives, travaux de bureau et ce du lundi au vendredi.

Au 31 décembre 2011, 25 personnes atteintes d'autisme (10 femmes et 15 hommes) fréquentent le Centre du Jour de la Fondation Autisme.

1.7.3. Yolande a.s.b.l.

La Yolande asbl offre des services d'activités de jour sur deux sites :

- Institut St Joseph (Betzdorf),

- Réimecher Heem (Remich).

L'accueil de jour met à disposition un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques et de travail qui répondent de la façon la mieux adaptée aux besoins individuels, indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Remich constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Une diversité en offres créatives et thérapeutiques (peinture, gymnastique, poterie, tissage, confection de bougies, musique, cuisine, jardinage, natation et hydrothérapie, travaux ménagers, bricolage, Snoezelen, stimulation basale, etc.) favorise l'autonomie et renforce la confiance et l'estime de soi des personnes prises en charge.

Le Centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 17 usagers externes répartis en 2 groupes. Outre les 17 usagers externes, 120 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Remich, 66 personnes dont 65 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

1.7.4. A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.

L'accueil de jour permet le maintien de la personne déficiente au sein de la sphère familiale, tout en garantissant une prise en charge spécifique. Cette formule constitue donc, pour les familles une alternative au placement qui reste compatible avec les exigences de la vie socio-professionnelle des parents. Les structures d'accueil de l'APEMH sont destinées à des adolescents et adultes déficient mentaux avec ou sans handicap associé qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Cet accueil est assuré par 2 types de structures d'accueil de jour – le « Service d'Activité de Jour (SAJ) » et le « Centre de Jour (CdJ) » qui forment un ensemble de prestations regroupées sous la dénomination « Centre régional thérapeutique et de réadaptation »

Le service d'Activité de Jour est une structure d'accueil de jour offrant des activités occupationnelles et thérapeutiques dans le cadre de petits groupes. Le rythme de travail est adapté aux besoins et capacités de la personne.

Le Centre de Jour accueille des personnes polyhandicapées ou présentant un handicap mental profond, qui nécessitent une aide importante pour les actes essentiels de la vie et ont un besoin essentiel et prioritaire dans les domaines de la réhabilitation fonctionnelle (kiné, ergo, psychomotricité,...), de la stimulation basale, des soins et aide technique.

L'occupation des places au 31.12.2011 :

La section centre de jour Nossbierg - Capacité d'accueil 24 places

Au 31 décembre 2011, 24 jeunes et adultes avec une déficience mentale profonde et polyhandicap y sont accueillis dont 21 à temps plein et 3 à mi-temps. 16 personnes externes habitent au sein de leur famille et 8 personnes résident dans un groupe de vie de l'APEMH.

La section centre de jour Mondorf - Capacité d'accueil 18 places

Au 31 décembre 2011, 5 personnes sont accueillies à temps plein, et 2 personnes à temps réduit. 6 personnes externes habitent au sein de leur famille et 1 personne réside dans un groupe de vie de l'APEMH.

La section centre de jour Sonnenhaus à Clervaux - Capacité d'accueil 20 places

Au 31 décembre 2011, 5 personnes sont accueillies à temps plein, et 1 personne à temps réduit. 1 personne externe habite au sein de sa famille et 5 personnes résident dans un groupe de vie de l'APEMH.

La section service d'activités de jour Nossbierg- Capacité d'accueil 20 places

Au 31 décembre 2011, 16 personnes sont accueillies à temps plein et 13 personnes à temps réduit. 15 personnes habitent au sein de leur famille, 1 personne vit dans une institution externe et 13 personnes vivent dans un groupe de vie de l'APEMH.
Les capacités d'accueil du Centre de Jour Mondorf et Clervaux, qui ont ouvert leurs portes en 2009 respectivement en fin 2010, ne sont pas encore épuisées.

Les places actuellement disponibles au Centre de Jour et SAJ Nossbierg vont être occupées en 2012 par des personnes actuellement inscrites sur la liste d'attente.

1.7.5. Fondation Kräizbierg

Le centre de jour, situé sur le site de Dudelange, prend en charge 16 personnes polyhandicapées. Au 31 décembre 2011, 14 personnes (4 femmes et 10 hommes), âgées entre 18 et 50 ans fréquentent le centre de jour du Kräizbierg.

Le Service d'Activités de Jour prend en charge 9 personnes (1 femme et 8 hommes), âgées entre 18 et 53 ans.

Une prise en charge individualisée et adaptée aux besoins est garantie aux 23 personnes. Le personnel encadrant du Service de Formation Kraizbierg (sections pratique sociale et pratique professionnelle) accueille, suivant un horaire fixe, certains des usagers du centre de jour.

Cette sortie temporaire du cadre du centre de jour et la participation à des activités d'autres groupes est bénéfique à l'épanouissement des personnes polyhandicapées. Il en est de même de la participation aux activités parascolaires offertes pendant les congés scolaires au Service de Formation Kraizbierg.

Equipe pluridisciplinaire: éducateurs, aides-soignants et infirmiers. En outre les personnes sont suivies par une pédagogue curative et un psychologue.

1.7.6. Tricentenaire a.s.b.l.

Au Foyer Emile KÜNSCH à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean HEINISCH à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique (48 places).

Le Centre Jean Heinisch à Bissen propose :

- un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique personnalisé,
- des prestations d'aides et de soins,
- une restauration de qualité avec au besoin suivi diététique,
- un salon de coiffure.

Le Service d'accueil de jour met à la disposition des usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire, basé sur leurs projets de vie personnalisés, et ce dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité). Il offre 48 places en accueil de jour pour personnes en situation de handicap âgées de 16 à 65 ans lors de la première admission.

L'accompagnement thérapeutique est assuré par les kinésithérapeutes et ergothérapeutes ainsi que par une orthophoniste externe, le service psychologique assure le soutien psychologique. La prise en charge des usagers est assurée dans les locaux de thérapies individuelles et collectives, l'appartement thérapeutique et salle d'hydrothérapie.

L'équipe d'accompagnement socio-pédagogique organise des animations et des activités de loisirs. Les usagers ont la possibilité de s'inscrire à différentes activités telles que le sport adapté, séances d'Airtramp dans la salle de sport, Snoezelen, activités créatives, ludiques, … .

1.7.7. CHNP – « De Park » Handicap Mental

Toutes les personnes accueillies dans les structures de logement de l'entité « De Park » fréquentaient de manière périodique ou régulière ou bien les services d'activités de jour internes ou bien les structures de travail ou d'activités de jour externes.

En 2011, nous avons accueilli 2 personnes dans les différents Centres d'accueil de jour, qui n'étaient pas résidents dans nos structures d'hébergement. 7 des résidents ont fréquenté des ateliers externes.

L'offre des activités de jour a été régulièrement adaptée au besoin des participants au cours de l'année 2011.

- Service de Soutien

Localisé dans la Villa Sonneblum le service de soutien et de thérapie, composé du Snoezelen, de la psychomotricité, de l'atelier musical et de l'atelier d'ergothérapie offre ses services et compétences essentiellement aux personnes de grande dépendance.

1.7.8. Op der Schock a.s.b.l.

En 2011 le « Service d'Activités de Jour » a encadré 11 personnes profondément handicapées, âgées entre 16 et 35 ans.

Les objectifs du Service pour 2011 étaient la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire et le développement de la personnalité ainsi que la mise en place d'un encadrement qui vise à développer les capacités motrices, sensitives, cognitives et sociales de l'usager en prenant en compte ses besoins individuels. Ces objectifs étaient mis en pratique à l´aide d´activités très diversifiées, telles que: activités de sports, natation, Airtramp, kinésithérapies, ergothérapie, activités de musique, ateliers

créatifs (bricolage, dessin, terre glaise etc.), jeux de société, excursions, ateliers de cuisine, ateliers individuels, relaxation, snoezelen etc. En 2011, le service a préparé un projet d'équitation et de contact avec des animaux domestiques. Le projet a commencé en décembre. En juin, la première colonie de vacances était organisée pour le groupe du service d'activités de jour.

1.7.9. Fondation Sclérose en plaques

Le MS « Day Center um Bill » est un centre de jour spécialisé pour personnes atteintes de Sclérose en Plaques.

Les objectifs principaux consistent à offrir aux usagers un maximum de services adaptés au mieux aux spécificités de leur handicap, et permettent aux personnes de leur entourage des moments de répits.

Actuellement le centre est ouvert 4 jours par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi) de 09.00 à 17.00 hres.

Le nombre d'inscriptions pour 2011 s'élève à 2571, mais les présences réelles sont 2024. Cette assez grande différence s'explique par les nombreux symptômes de cette maladie qui surviennent assez souvent spontanément d'un jour à l'autre.

Des ateliers thérapeutiques sont surtout offert les matins : ergo, kiné, gym douce, relaxation .... des ateliers créatifs plutôt les après-midi : peinture, céramique, musique, brico, floral ..... organisations de sorties, concerts par OPL etc.

Les groupes sont en général dédoublés pour les activités afin d'assurer un encadrement optimal.

Le transport est assuré en majeure partie par la Fondation même.

Pour les membres atteints de sclérose en plaques à diagnostic récent des séminaires sont organisés des week-ends.

1.7.10. Eisleker Heem a.s.b.l.

A partir du mois de septembre 2007, l'association Eisleker Heem a ouvert un Centre de Jour pour accueillir des personnes gravement handicapées. Le Centre de Jour accueille actuellement 6 usagers (1 personne externe et 5 pensionnaires du Foyer). Le Centre de Jour est ouvert du lundi au vendredi de 8 à 16 heures durant toute l'année sauf les week-ends et les jours fériés.

1.7.11. Ligue HMC a.s.b.l.

Le Service d'Activité de Jour accueillit 16 personnes en situation de handicap sévère ou de poly-handicap et qui ne peuvent pas travailler dans un des ateliers protégés de la Ligue HMC.

Le Service d'Activité de Jour offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique adapté aux besoins spécifiques des personnes accueillies. La prise en charge se base sur les axes « autonomie », « participation » et « épanouissement personnel ». Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles à ces personnes afin d'augmenter ou au moins de préserver leurs capacités résiduelles notamment celles relatives aux actes de la vie journalière, pour permettre à la personne handicapée de participer de la meilleure façon possible à la vie sociale.

L'équipe du service d'activités de jour à été renforcée en 2011 par une aide-soignante.

1.8. Les services de formation

Tableau 1: Les services de formation - situation au 31/12/11									
Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2011	Total des places au 31/12/11	Dont nouvelles places 2011	Places occupées au 31/12/11	Population féminine au 31/12/11	Population masculine au 31/12/11	Admissions 2011	Sorties 2011
Autisme Luxembourg	Autisme	231	21	0	14	4	10	7	6
Coopérations	Handicap mental	210	4	0	3	1	2	1	3
A.P.E.M.H. – Formation et Travail a.s.b.l.	Handicap mental	198	86	4	86	41	45	26	22
Op der Schock a.s.b.l.	Handicap mental	233	0	0	14	8	6	5	2
Yolande a.s.b.l.	Handicap mental	253	12	0	12	5	7	3	3
Fondation Kräizbierg	Handicap physique	227	20	6	19	2	17	10	5
Ligue HMC a.s.b.l.	Handicap mental	221	30	0	28	14	14	16	15
Tricentenaire a.s.b.l.	Handicap physique et mental	232	9	0	8	3	5	16	14
TOTAL			**185**	**10**	**174**	**75**	**99**	**59**	**54**

1.8.1. Autisme Luxembourg a.s.b.l.

En 2011, le *Service de Formation professionnelle* a accueilli 25 étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Alors que six stagiaires ont terminé leur formation et ont pu être embauchés comme travailleurs handicapés dans les ateliers protégés du *Centre Roger Thelen* à Beckerich et de la *Keramikfabrik* à Esch-sur-Alzette, le service a réalisé sept nouvelles admissions. Le but de la formation proposée par le *Service de formation professionnelle* est de permettre aux jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme de développer leurs compétences sociales et professionnelles et de se préparer à la vie professionnelle.

Durant leur parcours de formation, les stagiaires participent à des cours théoriques (compétences scolaires, compétences globales, communication, interactions sociales, orientation spatiale et temporale, etc) et à des cours pratiques dans les différents ateliers protégés d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. (jardinage, cuisine, reproduction, administration, buanderie…).

1.8.2. Coopérations a.s.b.l

L'objectif principal du centre de formation est l'insertion professionnelle des participants dans les domaines jardinage, gastronomie, service technique (travaux polyvalents), art et design soit sur le marché ordinaire soit en ateliers protégés.

Le rôle de l'éducateur est de répondre aux besoins de chaque participant en élaborant un plan éducatif individuel.

Quelques objectifs de ce plan éducatif :

- développer son autonomie et prendre conscience de ses responsabilités,
- l'acquisition de connaissances pratiques et de savoir faire,
- l'autoévaluation,
- élargir ses stratégies cognitives,
- travailler en équipe,
- l'intégration dans le milieu socioculturel de Coopérations a.s.b.l..

Le plan éducatif individuel est périodiquement évalué et amélioré.

L'éducateur du centre de propédeutique professionnelle et l'éducateur instructeur du service technique ont une étroite collaboration en ce qui concerne la formation pratique.

1.8.3. A.P.E.M.H. – Formation et Travail a.s.b.l.

Service de formation - Centre de Propédeutique Professionnelle

Sur 4 sites, Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg et Hosingen, 86 personnes sont formées dans un centre de propédeutique professionnelle qui prend en charge des jeunes stagiaires déficients mentaux après leur scolarité obligatoire. Le but est de leur faire acquérir les connaissances nécessaires pour trouver un emploi soit en atelier protégé soit en milieu ouvert. La formation se base sur le développement des aptitudes professionnelles et sociales et se concrétise surtout dans des apprentissages pratiques.

Les ateliers protégés

Au 31.12 2011, 272 personnes bénéficient d'un contrat de travail dans les ateliers protégés de Bettange-sur-Mess, Bettembourg et Hosingen.

1.8.4. Fondation Kräizbierg

Le Service de Formation Kräizbierg propose une formation générale et professionnelle à des adolescents et des adultes dans 5 domaines différents: emploi de bureau, jardinage, layout multimédia et sérigraphie et prestation de services. En 2011, deux sections ont été ajoutées : la section informatique et la section créative. Ces formations sont en élaboration en collaboration avec les professionnels de la Fondation.

Le contenu de l'initiation ou de la formation professionnelle des élèves est organisé comme suit :

- cours d'enseignement général (langues, arithmétique),
- cours de pratique sociale,
- cours de théorie et de pratiques professionnelles,
- stages de pratique professionnelle (au sein des Ateliers Kräizbierg, société coopérative, ou en entreprise),
- cours d'option (à raison d'une demi-journée par semaine),
- activités socio-pédagogiques : connaissance du monde, culture, nature, sports d'équipe, activités de loisirs.

1.8.5. Ligue HMC a.s.b.l.

Le Service de Formation de la Ligue HMC intitulé Service d'Admission, de Formation et d'Evaluation (SAFE) a comme but principal de mener de jeunes gens présentant un handicap mental et ayant terminé leur obligation scolaire vers une intégration soit au sein des ateliers protégés de la Ligue HMC soit sur le marché ordinaire ou une autre structure adaptée.

L'Admission

Les demandes d'admission auprès du Service de Formation se distinguent sur deux différents niveaux : d'une part, il s'agit des jeunes quittant l'éducation différenciée et d'autre part des candidats qui nous ont été orientés par la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COR) de l'ADEM.

Les profils des candidats diffèrent au niveau de l'âge, au niveau scolaire et, le cas échéant, au niveau des antécédents professionnels déjà acquis. Afin de garantir dans la phase initiale à chaque individu un encadrement individuel et une approche holistique, la Ligue HMC décidé d'organiser trimestriellement des stages de préparation et d'orientation en petit groupes tenus par le SAFE pendant une période de trois mois.

La Formation

Pour les candidats, qui, en raison de leurs connaissances et compétences professionnelles ainsi pour ceux dont le degré de maturité ne permet pas encore une intégration directe dans le monde du travail, soit au sein de nos ateliers protégés, soit sur le marché ordinaire du travail, le SAFE offre une formation afin d'obtenir les compétences nécessaires.

Cette formation professionnelle est destinée à leur conférer les compétences professionnelles et extra-professionnelles nécessaires afin de leur permettre une meilleure intégration dans la vie sociale et professionnelle.

L'Evaluation et l'Orientation

Après la phase de formation, les personnes en situation de handicap ont la possibilité de se familiariser avec les différents métiers, en effectuant des stages dans les différents Ateliers Protégés de la Ligue HMC. Un projet individuel est développé avec l'intéressé afin qu'il soit impliqué dans son propre parcours professionnel.

1.8.6. Op der Schock a.s.b.l.

Le 29 septembre 2011, l'agrandissement et les nouveaux locaux de l'atelier protégé et du service de formation à Redange ont été inaugurées.

En 2011, les groupes du CPP se sont installés dans leurs nouveaux locaux et 5 personnes en situation de handicap supplémentaires ont été admises au CPP. Une personne a été embauchée dans notre atelier protégé et une autre a quitté le service pour être encadrée dans la structure d'hébergement où il vivait.

Ainsi au 31 décembre 2011, 14 personnes handicapées ont suivi une formation personnelle, sociale et professionnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de l'asbl Op der Schock.

Les groupes de CPP travaillent soit seuls (autonomie journalière, autonomie personnelle, travail avec différents matériaux, etc.), soit en collaboration avec un groupe de travail de l'atelier protégé pour apprendre les notions de base dans différents domaines (cuisine, horticulture, environnement, entretien, bougies) et pour mieux détecter les intérêts et capacités individuelles des participants.

1.8.7. Yolande a.s.b.l.

Le centre de propédeutique professionnelle de Betzdorf propose à la personne handicapée ayant terminé sa vie scolaire, un programme de formation qui tient compte de ses capacités et préférences individuelles. L'insertion des candidats dans un atelier protégé après 3 ans d'apprentissage est l'objectif visé.

A la fin de l'année 2011, 12 candidats étaient inscrits au CPP sur le site de Betzdorf.

1.8.8. Tricentenaire a.s.b.l.

Le Centre de Propédeutique Professionnel met à disposition des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et à toutes personnes en situation de handicap souhaitant se former au Centre Jean Heinisch une formation basée sur leurs projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi dans le marché du travail ordinaire ou en ateliers protégés (9 places).

La COOP300 société coopérative, au sein du Centre Jean HEINISCH à Bissen, met à la disposition de travailleurs en situation de handicap un emploi rémunéré au sein des ateliers protégés suivants: atelier de reproduction (TRIprint), atelier chocolaterie (chocolaTRI) et atelier de prestations de service aux entreprises (prestaTRI) (32 places).

1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre

Tableau 1 : Les services d'information- situation au 31/12/2011						
Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouver-ture 2011	Nombre de bénéficiaires 2011	Bénéficiaires Féminins	Bénéfi-ciaires Masculins	Unités de service prestées 2011
Info-Handicap	Tous	250	2.500	46 %	54 %	2.500 unités prest.
Autisme Luxembourg	Autisme	304	21	2	19	
APEMH Hébergement et Service, Service CARR	Handicap mental	141	51	19	32	10.549 hrs présenc.
APEMH Hébergement et Service, Service SCAF	Handicap mental	253	45	13	26	184 unités prest. (visites domicile, accompagnment, consultation)
Fondation Kräizbierg	Handicap physique	249	287	180	107	1.936 unités prest.
Ligue HMC	Handicap mental	247	168	74	94	461 unités prest.
Op der Schock	Handicap mental	252	35	22	13	252 act. Loisirs 5 colonies/week. prolongés 138 suivis familles
AVR	Traumas Polyhandicap	252		802	522	1.324 unités prest.
ADAPTH	Tous	253	553 personnes 49 sociétés	51 %	49 %	525 (dont 228 dossiers crées en 2011) aménagements de logement pour le compte de bénéficiaires de l'Assurance Dépendance 28 nouvelles demandes de personnes privées 24 demandes de ministères, communes ou associations 15 demandes de sociétés privées
Solidarität mit Hörgeschädigten	Handicap de l'Oreille	248	78	36	32	5.116 unités prest.
Fondation Letzebuerger Blannevereenegung	Handicap de la Vue	254	97	54	43	1.763 ass. à domicile 183 act. de rencontre, cult.et sport. 420 orient. et mobilité
Coopérations	Handicap mental	173	175	93	82	750

Tricentenaire	**Handicap physique et mental**	**365**	**79 clients voyages de groupe et excursion 11 accom-pag nements inividuels de voyage (tot. 91 jours) 126 adresses répertoriées, dont 69 clients individuels et 57 associations**	**32 clients voyages de groupe et excursion 5 accompag-nements individuels de voyage**	**47 clients voyages de groupe et excursions 6 accom-pagnements individuels de voyage**	**36 demandes traitées**

1.9.1. Info-Handicap - Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap

Depuis 1993, Info-Handicap - Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap est à l'écoute des personnes handicapées, de leurs familles, des professionnels et d'une façon générale, de toute personne à la recherche de renseignements spécifiques.

Ses missions sont notamment:

- de systématiser et de centraliser la collecte de données en rapport avec le handicap,
- de renseigner au sujet d'allocations, d'adresses, d'aides spécifiques pour personnes handicapées,
- de collecter et d'éditer des brochures d'information concernant l'offre et les services pour personnes handicapées au Luxembourg,
- d'offrir des formations ponctuelles,
- de participer dans des programmes européens dans les domaines qui sont d'actualité pour le secteur luxembourgeois des personnes handicapées.

Les principales activités en 2011 s'articulent comme suit:

Concertation avec nos partenaires dans le contexte :

Des « Assises sociales » de la Ville de Luxembourg et de diverses commissions communales, de l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la « Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées », d'une Conférence sur l'éthique dans le travail avec les personnes handicapées, d'un partenariat « inclusion professionnelle » entre le Forum Européen des Personnes Handicapées et European Lotteries, de l'insertion des données RESOLUX et du Guide du Handicap sur le site du Portail Santé, de la préparation d'une conférence sur les systèmes de protection des adultes, du Conseil Supérieur des Personnes Handicapées, de la « Kommission Zugänglichkeit » de la Région Germanophone de Belgique, la candidature de la Ville d'Ettelbruck en vue de l'obtention du Drapeau des Villes pour Tous, de l'élaboration d'un standard national pour « systèmes de guidage et d'orientation des personnes malvoyantes et/ou aveugles », d'échanges continus avec la société des Chemins de Fer Luxembourgeois, l'évaluation du projet « Ad.Arte » du Ministère Italien des Biens Culturels, du concours « Eng Gemeng fir Jiddereen, du suivi de « EureWelcome » par le « High Level Group Inclusion » et l'élaboration de standards transfrontaliers, l'élaboration d'une brochure

touristique « Package Tours Saarland/Luxemburg », l'élaboration d'une plateforme e-learning avec la société Red Dog et le CRP Henri Tudor, ...

Participation ou interventions dans le cadre d'actions liées à :

l'Année Européenne sur la sécurité des personnes âgées, la Journée Internationale des personnes handicapées, la formation continue et le « Life Long Learning » des personnes handicapées, la promotion du tourisme accessible par le Conseil de l'Europe, la présentation du Schindler Award, la sensibilisation pour le Design pour Tous lors d'un « Inhouse Seminar » de Schroeder & Assoc., la promotion du Drapeau des Villes pour Tous de la Design for All Foundation de Barcelone, la présence au « Salon Vakanz » à la Luxexpo, la collaboration avec le Comité de Pilotage EureWelcome au département ministériel du tourisme, la formation « Oser la diversité » de l'Unité de formation UFEP, ...

Organisation de la rencontre de clôture du projet « Grundtvig Learning Partnership 2009-2011 », participation à plusieurs séances d'information sur l'introduction de projets Grundtvig.

Recherche et acquisition d'un « Clients Relations Management System » pour encoder et évaluer le travail du centre national d'information et de rencontre du handicap, visite des locaux du centre national par le médecin du travail et préparation d'un Cours de Premiers Secours pour le personnel du service et des associations membres, participation à une formation continue « Egalité de traitement sur le lieu de travail », ...

Complémentairement à l'accueil téléphonique et personnel des quelques 2500 personnes à la recherche d'informations les plus diverses dans le domaine du handicap par tous les membres du centre national d'information et de rencontre du handicap, le service d'information juridique organise une cinquantaine de rendez-vous et permanences juridiques par an.

Pour mobiliser l'opinion publique et présenter une politique en faveur des personnes handicapées, le Centre National d'Information utilise divers instruments, dont entre autres: ses spots diffusés 3 fois par semaine sur "RTL Radio Lëtzebuerg", des interviews dans les différents médias, le bulletin de liaison édité 10 fois par an avec sa rubrique « Top-Thema », plusieurs portails Internet, son logo reproduit dans les quotidiens luxembourgeois et les annuaires téléphoniques, la participation active à des conférences, séances d'information et tables rondes.

1.9.2. Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Le *Service d'information, de consultation et de rencontre* a proposé un programme de loisirs varié à vingt-et-une personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme, qui ont été étroitement associées à son élaboration.

L'objectif est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales, par le biais d'activités culturelles et récréatives.

Le *Service de consultation* intervient au bénéfice de l'ensemble des personnes fréquentant les services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. soit directement, soit auprès du personnel des différents services.

Depuis 2010, un *groupe de parole* pour des parents de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme est organisée régulièrement par la psychologue.

1.9.3. A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.

Le Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre

Le Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre (CARR), rénové et agrandi au cours de l'année 2010, accueille des enfants en âge scolaire les mardis et jeudis entre 12 heures et 18 heures ainsi que pendant les vacances scolaires.

Il offre aux enfants un espace ludique, éducatif et thérapeutique. Les projets autour de l'enfant sont élaborés en étroite collaboration avec les écoles, les parents et des thérapeutes.

Au 31.12.2011, 43 enfants sont inscrits soit pour les activités régulières en semaine soit pour des séjours de vacances.

Le Service de Consultation et d'Accompagnement aux Familles (SCAF)

Le Service de Consultation et d'Accompagnement aux Familles (SCAF), en tant que garant de la cohérence et de la continuité du projet de vie de la personne en situation de handicap, a pour objectif de fournir une réponse aux demandes et aux exigences de la personne et de sa famille. En proposant une identification et une évaluation globale des besoins de la personne et de sa famille, il établit un projet d'intervention personnalisé, il offre une guidance éducative, un accompagnement psychologique et un soutien à la parentalité. Il complète son offre de service par une aide à la planification de l'avenir de la personne en situation de handicap.

1.9.4. Fondation Kräizbierg

Service de rééducation fonctionnelle:

Ce service regroupe kinésithérapeutes, ergothérapeutes et orthophonistes. Il veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice par la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques ainsi que les techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail et aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes prennent en charge les problèmes d'élocution et de déglutition.

Service ambulatoire de suivi:

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbierg. Le service assiste la personne handicapée dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif que socio-professionnel. Le service établit les bilans neuropsychologiques et les prises en charges psychologiques.

1.9.5. Ligue HMC a.s.b.l.

Day Center

Le Day Center est un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental. Il fonctionne en soirées, en week-end, pendant les vacances et les congés.

Actuellement, une centaine d'usagers sont inscrits au Day Center.

Les objectifs du service sont :

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et de loisirs,

- être un point de rencontre et de communication pour tous,
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle

Day Center Norden

En 2011, le projet du « Day Center Norden » s'est concrétisé. Avec l'appui de la Ligue HMC, section nord, et grâce au soutien de la commune de Tandel, le Day Center peut utiliser les locaux de l'ancienne école primaire de Fouhren pour y organiser deux fois par semaine ses activités. Ce nouveau service dans le nord du pays connaît un grand succès auprès des usagers handicapés et non handicapés. Un travail enrichissant de partenariat s'est développé au cours des deux dernières années avec les associations pour personnes en situation de handicap du nord du pays, avec le Clubhaus op der Heed de Hupperdange, avec le Club Sénior d'Ettelbruck, avec le Jugendhaus Ettelbruck ainsi qu'avec l'ASTI.

Les activités du Day Center Norden sont toujours organisées par l'équipe existante du Day Center de Bonnevoie. Vu le grand succès de nos activités dans le nord et vue la demande des personnes en situation de handicap pour une offre plus développée, la nécessité d'un poste d'éducateur supplémentaire devient de plus en plus évidente.

Life-Academy (L..I..F..E)

Life-Long Learning

Inclusion

Formation

Empowerment

Ce nouveau service d'information, de consultation et de rencontre se situe d'un côté dans le contexte du droit des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société[1], c'est-à-dire de décider de leur mode de vie et de recevoir l'assistance nécessaire pour prendre des décisions et participer pleinement à la vie sociale et culturelle et pour faire valoir leurs droits.

D'autre part, il s'inscrit également dans le cadre de l´article 21 de la Convention de l´ONU ayant pour sujet le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.[2]

Afin de pouvoir faire valoir leurs droits, les personnes en situation de handicap mental doivent apprendre à se représenter elles-mêmes : participation, compétence technique, estime de soi, conscience critique.

L'apprentissage tout au long de la vie pour des personnes en situation de handicap mental englobe différents aspects[3] :

- Les compétences
- Les techniques pratiques
- L'inclusion dans la société
- La capacité de se représenter soi-même
- La capacité d'avoir le contrôle et de pouvoir influencer sa propre vie et son futur

[1] Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, article 19
[2] Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, article 21
[3] Pathways to Adult Education for People with Intellectual Disabilities. http://www.inclusion-europe.org/main.php?lang=EN&level=1&s=83&mode=nav1&n1=708

- La nécessité d'une répétition et d'un rafraichissement constants des apprentissages et des acquis.

Une telle formation continue pour personnes en situation de déficience intellectuelle requiert plusieurs éléments :

- Du matériel didactique facile à lire et facile à comprendre
- Du matériel pratique et du matériel e-learning
- Une méthodologie basée sur des programmes existants

Le projet de la Life-Academy est financé pour une durée de deux ans par l'ASIN et par la Ligue HMC. Une éducatrice graduée et une pédagogue travaillent chacune 20 heures par semaine pour développer ce projet.

Depuis septembre 2011, deux workshops sont offerts aux personnes intéressées :

- Mes droits et mes devoirs
- Dire son opinion

A chacun de ces workshops sont inscrites 12 à 16 participants, venant de la Ligue HMC, de l'Institut St Joseph et de l'APEMH.

Espace-Famille

Ce service d'information, de consultation et de rencontre a également ouvert ses portes en septembre 2011 et s'adresse aux familles (au sens large) de personnes en situation de handicap.

Le service est géré par une psychologue et une assistante sociale et offre des consultations individuelles ainsi que des groupes de parole pour parents et pour la fratrie de personnes en situation de handicap.

1.9.6. Op der Schock a.s.b.l.

Le Fräizäitservice organise des activités de loisirs pour personnes handicapées, dont la participation des personnes handicapées aux activités et manifestations proposées au grand public. L'offre d'activités est très diversifiée et comprend des sorties (cinéma, visites, repas au restaurant, concerts etc.), des activités sportives (natation, équitation, sports d'équipe, Air tramp etc.), des activités créatives, des colonies de vacances et ainsi de suite. Les activités et colonies sont encadrées par des professionnels et des bénévoles.

Le service entretient une collaboration étroite avec d'autres groupes, et organise régulièrement des activités et projets communs.

Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. L'âge des usagers se situe entre 15 et 62 ans.

En 2011 :

- 35 personnes handicapées ont participé régulièrement aux activités,
- 2 colonies à l´étranger et 2 weekends prolongés ont été organisées,
- Différents projets ont eu lieu :
  - projet culinaire avec un groupe d'immigrants,
  - projet « HipHop » avec la Maison des Jeunes

- projet “mon corps” en collaboration avec le planning familial

Le volet « Berodung doheem » offre un accompagnement de la personne handicapée et de sa famille dans des problèmes quotidiens, des démarches administratives et l’accompagnement du transfert vers un autre milieu de vie. En 2011, 15 familles ont sollicité ce service, dont 3 ont nécessité un accompagnement intensif.

1.9.7. Association nationale des Victimes de la Route a.s.b.l.

L’association nationale des Victimes de la Route, créée en 1992, a pour objectifs :

- de donner un soutien aux victimes et à leurs proches en leur procurant une assistance morale, juridique et psychologique après un accident de la route,
- d’apporter une réponse aux problèmes que les accidents de la circulation posent aux victimes, à leur famille et à la collectivité,
- de contribuer à la réintégration des victimes dans leur famille et dans la société,
- de s’engager pour améliorer la qualité de vie des victimes et de leurs proches,
- de participer aux actions qui sensibilisent et qui visent à réduire l’insécurité sur les routes, en collaboration avec des services et associations nationales et étrangères, tel que la Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR).

Le Centre d’assistance et de conseil AVR offre :

- une assistance d’ordre morale, administrative, juridique et sociale aux victimes et à leur famille,
- un soutien et une aide psychologique par des psychologues diplômés,
- une entraide par des réunions amicales et des « groupes de parole » centrés sur un thème précis,
- des activités de loisirs,
- des services gratuits.

Le Centre d’assistance et de conseil AVR a noté en tout 1323 contacts individuels (séances de prise en charge psychologiques, visites à domicile, entretiens téléphoniques etc.) avec des victimes. Il s’agit de 522 contacts avec des hommes et 801 contacts avec des femmes.

Le service s’est vu confronté à 93 situations nouvelles ; pour ces demandeurs il s’agit d’un premier contact avec l’AVR.

En plus des prises en charge individuelles, l’AVR offre des rencontres en groupe centrées sur un thème et encadrées par les professionnels de l’équipe ainsi que des sorties accompagnées. Le groupe de parole s’est réunit 15 fois soit pour échanger soit pour passer un bon moment de loisirs ensemble (visites de musées etc.) au cours de l’an 2011.

1.9.8. A.D.A.P.T.H. a.s.b.l.

L’association a pour objet de promouvoir et de prendre toutes mesures auprès de personnes physiques et morales, dans le but de rendre, dans la mesure du

possible, autonome et/ou indépendante toute personne atteinte d'une déficience limitant ses activités dans son environnement.

Ces mesures se traduisent entre autres par la prestation de services, la réalisation d'expertises, d'études et/ou de conseils dans les domaines:

- des aides techniques,
- de l'adaptation de l'environnement bâti comprenant entre autres le logement privé, les bâtiments privés et publics, les espaces publics et la voirie,
- de l'adaptation du poste scolaire et du poste de travail au moyen d'aides techniques,
- de l'adaptation des moyens de transport,
- des technologies de l'information et de la communication permettant de promouvoir l'accès à ces technologies et de les utiliser,
- du développement d'aides techniques et leur promotion,
- de la participation à des projets de recherche et de développement.

En 2011, l'A.D.A.P.T.H. a réalisé des expertises pour le compte de 574 clients :

- Conseils pour l'adaptation de lieux ouverts au public : L'ADAPTH intervient dans des projets de construction ou de rénovation de lieux ouverts au public en tant qu'expert en accessibilité. A cet effet, l'ADAPTH collabore avec d'autres associations luxembourgeoises afin de proposer un conseil tenant compte de toutes les déficiences. Cette collaboration a donné naissance au GEMA (Groupe d'Experts Multidisciplinaire en Accessibilité) cogéré avec Info-Handicap.
- Conseils pour les particuliers : L'ADAPTH réalise des expertises dans le domaine des aides techniques ainsi que des adaptations du logement et de véhicules pour le compte de la Cellule d'Evaluation et d'Orientation (CEO) de l'Assurance Dépendance. Les expertises concernent l'élaboration de solutions personnalisées, la rédaction de bordereaux, l'analyse d'offres de prix, le suivi du chantier et la réception définitive des travaux.

1.9.9. Solidarität mit Hörgeschädigten a.s.b.l.

Le service social est un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes malentendantes ou sourdes. Pendant l'année 2011 deux postes ont été occupés. L'équipe se compose maintenant d'une assistante d'hygiène sociale, d'une phonéticienne/interprète pour transcription directe et d'un éducateur à plein temps, ainsi que d'une interprète en langue des signes à mi-temps. A partir d'avril 2011 les services d'interprétations en langue des signes et de transcription écrite fonctionnent.

En tout 68 personnes malentendantes ou sourdes ont profité des services proposés en 2011. Le nombre de nouveaux clients qui se sont adressés au service est de 9. L'accompagnement se fait dans le domaine social et celui de l'emploi. Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements multiples et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Le site internet du service a été actualisé pour le rendre encore plus accessible au public cible, entre autre par la mise en ligne de vidéos en langue des signes.

Pendant l'année 2011 des cours en langue des signes allemande pour débutants et avancés ont été fréquentés par 23 personnes. Des séances d'informations et de sensibilisations ont été faites dans des écoles et institutions.

Le service a accueilli 5 stagiaires, dont des étudiantes qui suivent des formations spécialisées dans le domaine des personnes sourdes ou malentendantes.

Le service a organisé une soirée d'information pour le public cible sur les interprètes, ainsi qu'une séance d'informations sur les services de la Air Rescue. Le personnel avait des stands d'informations à l'occasion de la journée mondiale des sourds et lors de la journée mondiale des personnes avec un handicap. En autre le service a organisé une conférence sur la stérilisation forcée des personnes sourdes ou malentendantes à l'époque du national-socialisme.

1.9.10. Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung

Le Service Berodung, Betreiung a Fräizäit a comme objectif d'aider les personnes déficientes visuelles ou atteintes de cécité.

Il s'agit d'un service d'information, de consultation et de rencontre qui offre une aide spécifique et appropriée aux besoins des personnes atteintes d'un handicap de vue. L'encadrement thérapeutique comprend notamment un entraînement en orientation et en mobilité. Le service vise à familiariser les clients avec les appareils et moyens accessoires adaptés à leur handicap dans leur milieu ordinaire et essaie d'éviter l'isolation sociale. Afin de stimuler les contacts et les échanges entre les clients, le service propose de nombreuses activités de loisirs et de rencontres, activités qui connaissent beaucoup de succès.

1.9.11. Coopérations a.s.b.l.

Le « Centre Loisirs » est composé de

- « Kreative Werkstatt »,
- Classes créatives,
- Activités loisirs pour personnes présentant un handicap mental.

La "Kreative Werkstatt" est un programme d'ateliers créatifs pour personnes handicapées mentales. Les ateliers dirigés par des artistes professionnels sont de courte durée (week-ends et 5 jours) et se déroulent dans les locaux de Coopérations a.s.b.l. Les médias utilisés et les activités pratiques sont adaptés aux besoins et à la motivation des participants.

La "Kreative Werkstatt" est un laboratoire qui permet aux participants d'explorer:

- la créativité à l'échelle individuelle et collective,
- la perception,
- les différents modes d'expression,
- les nouvelles formes de communication.

Les participants sont logés à l'Auberge de Jeunesse de Wiltz, à proximité du bâtiment de Coopérations a.s.b.l.

En 2011, Coopérations a organisé 8 ateliers de 5 jours et 2 ateliers d'un week-end. 97 personnes y ont participé. Les participants sont venus d'autres structures de logement conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration. 4 participants vivent chez leurs parents et travaillent dans des structures de la Ligue HMC, de l'APEMH ou de Coopérations a.s.b.l.

Les classes créatives sont des ateliers créatifs destinés aux écoles maternelles, primaire et à l'éducation différenciée. Une équipe de 2 artistes dirige ces ateliers. Les participants ont la possibilité de loger à l'auberge de jeunesse située dans le même bâtiment que COOPERATIONS a.s.b.l.

En 2011 ont participé 4 classes de l'école primaire.

Le Centre de Loisirs est un service qui vise à développer les activités de loisirs en mettant l'accent sur la créativité et l'art. Les groupes cibles sont les enfants et les personnes ayant une déficience intellectuelle ou une mobilité réduite, en particulier, les personnes qui vivent seules.

En moyenne, 2 à 3 activités par semaine sont organisées. Celles-ci sont publiées dans un dépliant mensuel.

1.9.12. Tricentenaire a.s.b.l.

« 3, 2, 1 Vakanz » est un service spécialisé de vacances et de loisirs pour personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite, avec plus de 2.000 heures prestées par des bénévoles en 2011.

1.10. Les services d'aide précoce

1.10.1. SIPO – suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille a.s.b.l. (Mamer & Ettelbruck)

Durant l'année 2011, 173 nouvelles demandes d'admission ont été adressées au sipo. 218 suivis avaient été continués au-delà du 31/12/2010.

Pour 170 familles, le suivi s'est terminé en 2011, alors qu'il se poursuit au-delà du 31/12/2011 pour un total de 221 enfants et familles. Sur ceux-là, 34 enfants sont inscrits sur des listes d'attente.

Les services du sipo ont été offerts à 357 enfants et à leurs familles en 2011. Ceci se traduit par 5555 prestations individuelles à travers tout le Grand-Duché.

Le sipo a été représenté au cours de l'année passée aux plates-formes Handicap et Travail Social Ouvert de l'EGCA et au Conseil Supérieur des Personnes Handicapées.

Le sipo a continué à participer activement aux travaux de l' « European Association on Early Childhood Intervention – Eurlyaid ».

Sipo-formations a offert en 2011 2 formations sur le travail sur Airtramp.

1.11. Services d'assistance à domicile

Tableau 1: Les services d'assistance à domicile – logements (semi-) autonomes et services suivi situation au 31/12/11

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Total des places au 31/12/11		Dont nouvelles places 2011		Places occupées au 31/12/11		Population féminine au 31/12/11		Population masculine au 31/12/11		Journées de présences 2011	
			Logements		Logements		Logements		Logements		Logements		Logements	
			Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis	Semi-autonomes	Autonomes / suivis
Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l	Handicap mental léger à moyen	18-illimité	6	0	0	0	5	0	0	0	5	0	2.099	0
Autisme Luxembourg a.s.b.l.	Autisme	> 18	0	10	0	1	0	10	0	1	0	9	0	0
Foyer Eisleker Heem a.s.b.l.	Handicap mental léger	18 - illimité	4	1	0	0	4	1	3	1	1	0	1.202	365
A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.	Handicap mental léger	> 4	26	20	0	0	15	32	6	22	9	10	5.432	11.097
Fondation Sclérose en plaques	Sclérose en plaques	> 18	0	16	0	0	0	14	0	0	0	0	5.110	0
Ligue HMC	Handicap mental	Adulte >18	18	20	0	0	17	18	9	10	8	8	6.169	6.435
Fondation Kräizbierg Betreit Wunnen Gasperich	Handicap physique	18-60	0	12	0	0	0	12	0	5	0	7	0	4.380
Yolande a.s.b.l. Betzdorf	Handicap mental léger	illimité	7	0	0	0	6	0	4	0	2	0	2.056,50	0
Sous-total			**61**	**79**	**0**	**1**	**47**	**87**	**22**	**39**	**25**	**34**	**22.068,50**	**22.277**
TOTAL			**140**		**1**		**134**		**61**		**59**		**44.345,50**	

Tableau 2: l'âge des usagers dans les logements (semi-) autonomes et services suivi au 31/12/2011																
Nom de l'organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans ››	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l	0	0	0	0	0	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Autisme Luxembourg a.s.b.l.	0	0	1	0	2	1	5	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Foyer Eisleker Heem a.s.b.l.	0	0	0	0	1	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.	0	0	1	8	4	6	3	5	7	8	4	1	0	0	0	0
Fondation Sclérose en plaques	0	0	0	0	0	1	3	2	1	2	0	4	0	1	0	0
Ligue HMC	0	0	2	3	2	3	5	9	6	3	1	1	0	0	0	0
Fondation Kräizbierg Betreit Wunnen Gasperich	0	0	0	0	3	1	3	3	1	1	0	0	0	0	0	0
Yolande a.s.b.l. Betzdorf	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	1	1	0	0	0	0

1.11.1. A.P.E.M.H. – Hébergement et Services a.s.b.l.

Le Service d'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert

L'équipe du Milieu Ouvert assure le suivi de personnes autonomes vivant en appartement, seules, ou à deux, ou dans des groupes de vie semi-autonomes de 3 ou 4 personnes. Le suivi se fait par une équipe de professionnels qui propose d'une part un accompagnement à la vie sociale suivant un projet d'intervention qui tient compte des ressources de l'environnement. Afin de faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité, un travail en réseau avec les services externes tel un réseau d'aide à domicile est mis en place. D'autre part, une guidance éducative et sociale avec un encadrement quotidien mais non permanent est offerte dans des logements de type semi ouverts.

En 2010, le service d'accompagnement en milieu ouvert AEMO a étendu ses activités au Nord du pays avec l'ouverture d'un service d'accompagnement et de suivi - SAS à Hosingen. Actuellement, il offre un accompagnement à domicile suivant un projet d'intervention à 4 personnes et développe une activité de conseil (« Berodungsdengscht ») lors d'une permanence 1 fois par semaine à des personnes en situation de handicap et vivant seule.

Au 31 décembre 2011, 47 personnes étaient suivies par l'équipe du Milieu Ouvert dont 15 dans les structures de type semi-ouvertes et 32 personnes suivies par le SAS au sein des logements autonomes. 5 personnes ont consulté le service pour obtenir des conseils.

Le Service AEMO offre également dans le cadre de son centre de loisirs des activités récréatives, culturelles ainsi que des formations continues adaptées.

1.11.2. Fondation Kräizbierg

Le Service "Betreit Wunnen Gasperich" (BWG) à Gasperich propose des appartements adaptés en location, ainsi que des services destinés à permettre à des personnes atteintes d'un handicap physique de jouir d'un logement autonome. Les logements sont adaptés de manière standard aux besoins de personnes atteintes d'un handicap physique. Des aménagements supplémentaires sont réalisés en fonction des besoins.

Les habitations BWG sont réparties dans le quartier "Sauerwiss" comprenant 10 logements et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

Critères d'admission:

Personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans; autonomie sociale; activité professionnelle ou études scolaires ; Assurance dépendance : assistance aux actes essentiels de la vie entre 420 et 840 minutes par semaine.

Fonctionnement: Jours ouvrables : fermeture en journée de 9h30 à 16h30 ; week-ends et jours fériés : ouvert 24h/24h.

1.11.3. Ligue HMC a.s.b.l.

La Ligue HMC gère 3 structures d'hébergement semi-autonomes, à savoir le SAEMO (Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert), le Beggener Haus 1 et le Beggener Haus 2. Ces foyers offrent un lieu de vie à 18 personnes en situation de handicap mental qui ne nécessitent pas une présence éducative permanente.

Le Service d'accompagnement et de suivi (S.A.S.) accompagne des personnes en situation de handicap mental vivant de façon indépendante.

Les usagers du SAS habitent seuls, à deux ou à plusieurs, en chambres meublées, studios, appartements ou maisons. Ils sont propriétaires ou locataires chez des particuliers ou à la Structure de Logement (p.ex. Bouneweger Haus, Fonds du Logement, Sauerwiss,…).

L'équipe éducative aide les usagers à gérer leur budget, à répondre au courrier, à faire les démarches administratives nécessaires et à entretenir leurs contacts sociaux (famille, voisinage, travail, loisirs, ….).

Actuellement 19 personnes ont un contrat d'accompagnement avec le SAS. Le service est géré par 3 éducatrices.

1.11.4. Fondation Sclérose en Plaques - "Résidence Al Esch"

La population cible sont les personnes atteintes de Sclérose en Plaques (SEP) et les membres de l'entourage familial.

Nombre d'usagers: 14 personnes atteintes de SEP dont 10 femmes et 4 hommes ainsi que 9 membres de la famille. (+ 1 personne au studio de dépannage)

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP. Il entend d'un côté leur donner l'autonomie la plus large possible, et de l'autre côté les sécuriser par l'offre de services d'aides qui peuvent intervenir subsidiairement (à savoir consultations psychologiques, démarches administratives, activités de loisirs, permanences, services de bricolage).

2. Le service des salariés handicapés

2.1. Procédure administrative

Le Service des salariés handicapés de l'ADEM est chargé des mesures d'orientation, de formation, de placement, de rééducation, d'intégration et de réintégration professionnelles des accidentés du travail, des invalides de guerre ainsi que des personnes ayant un handicap physique, mental, sensoriel, psychique et/ou psychosocial qui ont subi une diminution de leur capacité de travail de trente pour cent au moins.

Depuis le 1ier juin 2004, date de l'entrée en vigueur de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées et du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi précitée ainsi que l'introduction du Code du Travail, une Commission médicale instruit les demandes en reconnaissance de la qualité de salarié handicapé et les demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées. Elle décide de l'octroi ou du refus de la reconnaissance de la qualité de salarié handicapé ou elle prend une décision relative à la diminution de la capacité de travail et à l'état de santé de la personne ayant introduit une demande en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées.

Au cas où le droit à la qualité de salarié handicapé est constaté, les impétrants sont tenus de se faire inscrire au Service des salariés handicapés de l'ADEM. La Commission médicale transmet son dossier à la Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR) qui décide de guider la personne reconnue salarié handicapé vers le marché du travail ordinaire ou vers les ateliers protégés.

La C.O.R. peut proposer au directeur de l'ADEM, selon l'âge du candidat, le degré ou la nature de son handicap, et sur vu de ses capacités antérieures et résiduelles de travail, des mesures d'orientation, de formation, de rééducation, d'intégration professionnelles, des mesures d'initiation ou des stages d'adaptation au travail pour ce salarié.

2.2. Composition de la Commission médicale

La commission médicale se compose de 5 membres dont:

- trois médecins ayant une spécialisation dans les domaines de la rééducation et de réadaptation fonctionnelle ou de la psychiatrie;
- un médecin représentant l'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale;
- un médecin représentant le ministre de la Santé.

Il est nommé un membre suppléant pour chacun des membres titulaires.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dont le concours lui paraît utile pour l'exécution de sa mission en raison de leur compétence ou de leur fonction.

Le secrétariat est assuré par un agent du Service des salariés handicapés de l'ADEM.

2.3. Activités de la Commission médicale

Pendant l'exercice 2011 la commission médicale a siégé à 25 reprises et a été saisie de 1.496 requêtes dans le cadre des demandes en obtention du statut du salarié handicapé et du revenu pour personnes gravement handicapées.

Le taux d'incapacité professionnelle permanente (IPP) prévu dans le cadre légal ne s'apprécie pas *in abstracto,* mais par rapport à l'état individuel de l'impétrant en tenant compte :

a) de l'existence d'une diminution du potentiel individuel de travail par rapport à l'activité professionnelle antérieure ;

b) de l'importance de la capacité de travail résiduelle par rapport aux possibilités d'une remise au travail dans un délai rapproché ou de la rééducabilité de l'intéressé.

L'évaluation de l'invalidité professionnelle et de la capacité à travailler poursuit en principe l'objectif de s'assurer de la capacité de travail potentielle d'une personne handicapée sous l'angle de la réadaptation, eu égard aux possibilités de réintégration sociale et d'emploi.

2.4. Total des décisions de la Commission médicale relatives à l'obtention du statut de salarié handicapé (TH)

2.4.1. Demandes en obtention du statut du salarié handicapé tous sexes confondus:

Hommes et Femmes	Reconnaissances	Reconnaissances transitoires	Refus	Irrecevabilités	Déboutements	Sursis	Total des demandes TH
Totaux TH:	493	129	504	4	246	16	**1392**

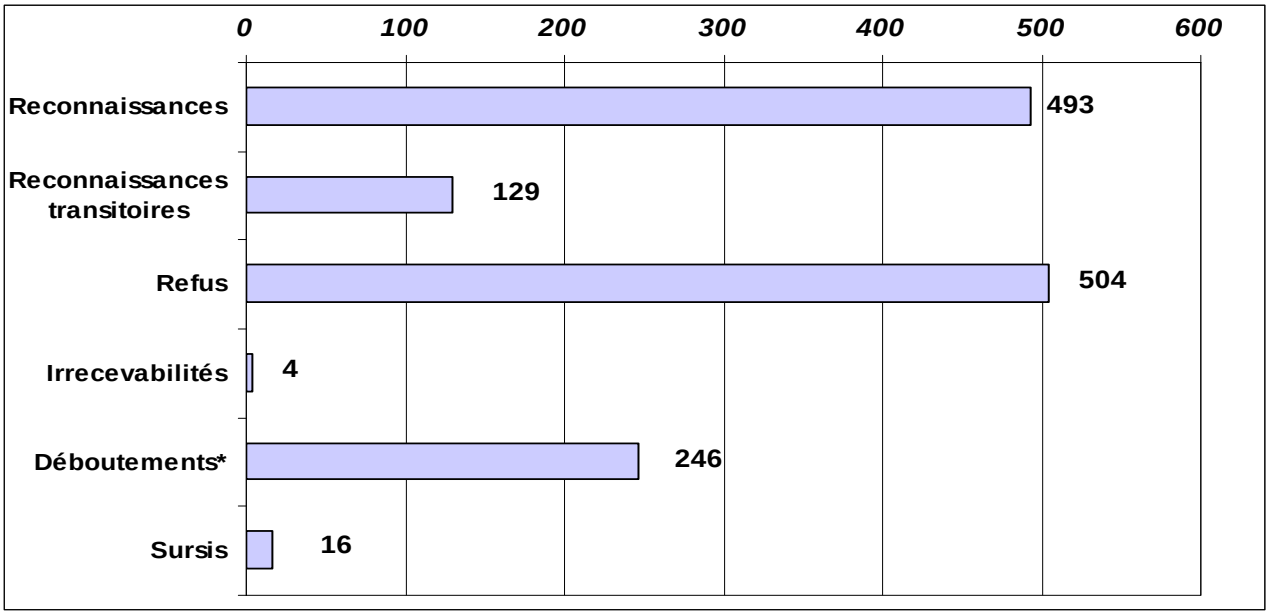

* demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-.ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Détail des types de demandes TH par tranche d'âge et de sexe

Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut pour salariés handicapés sollicitées par des femmes en fonction de la tranche d'âge:

Détail TH Femmes	Reconnaissances	Reconnaissances transitoires	Refus	Irrecevabilités	Déboutements	Sursis	
moins de 26 ans	57	8	6	0	9	0	
26 à 30 ans	12	6	4	0	7	1	
31 à 40 ans	49	20	28	0	19	1	
41 à 50 ans	44	20	82	0	36	5	
51 à 60 ans	40	15	75	1	21	0	
> 60 ans	1	0	5	0	1	0	
Totaux:	203	69	200	1	93	7	**Total TH Femmes**
							573

Femmes

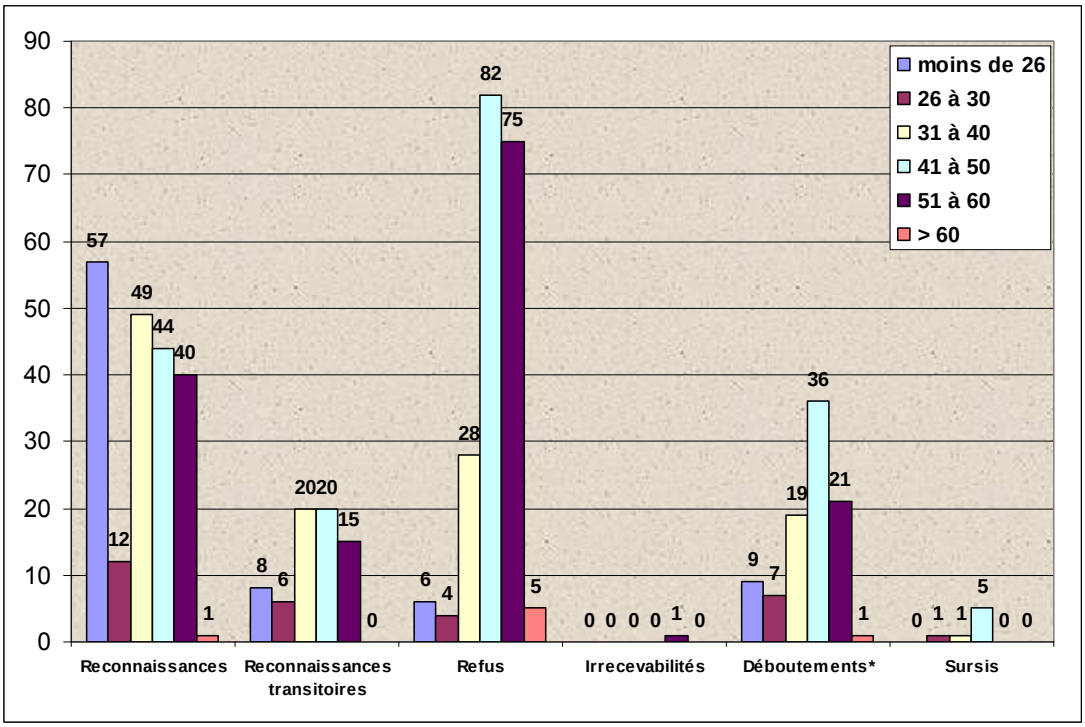

Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut pour salariés handicapés sollicitées par des hommes en fonction de la tranche d'âge :

Détail TH Hommes	Reconnaissances	Reconnaissances transitoires	Refus	Irrecevabilités	Déboutements	Sursis	
moins de 26 ans	84	4	9	1	14	1	
26 à 30 ans	17	2	10	1	15	0	
31 à 40 ans	53	16	58	0	35	3	
41 à 50 ans	67	18	133	0	51	3	
51 à 60 ans	64	20	87	1	35	2	
> 60 ans	5	0	7	0	3	0	
Totaux:	290	60	304	3	153	9	**Total TH Hommes**
							819

Hommes

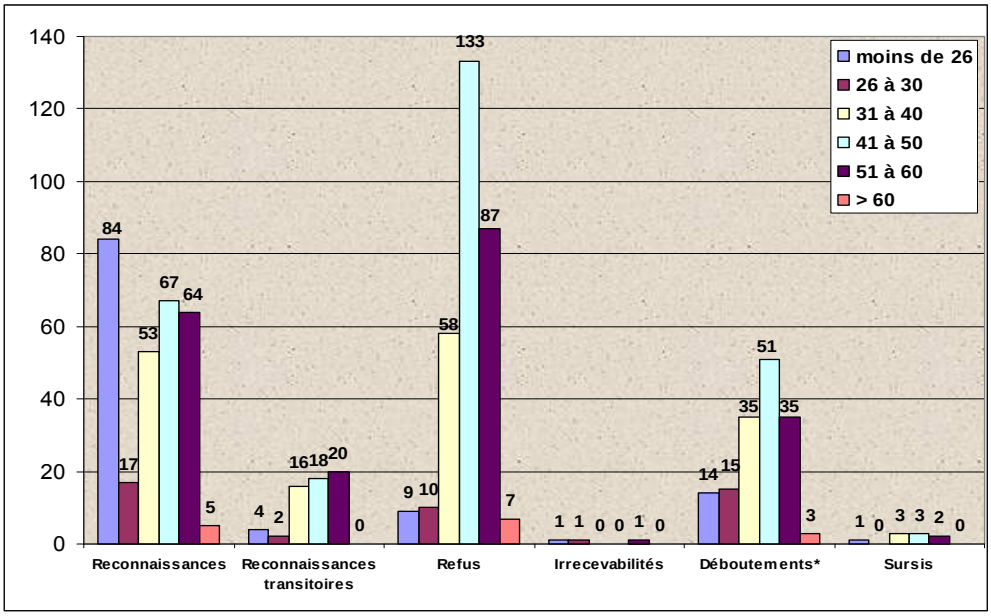

Demandes RTH (= Revenu pour salariés handicapés) par tranche d'âge et sexe

411 demandes en obtention du revenu pour salariés handicapés ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

Demandes RTH sollicitées par des femmes:

Détail RTH Femmes	Dossiers transmis au FNS
moins de 26 ans	33
26 à 30 ans	13
31 à 40 ans	30
41 à 50 ans	52
51 à 60 ans	66
> 60 ans	2
Total:	**196**

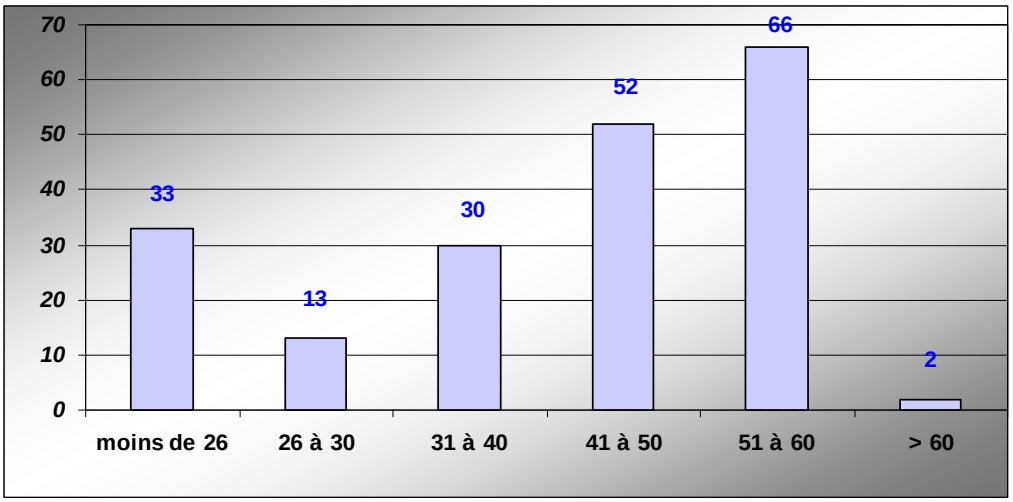

Demandes RTH sollicitées par des hommes :

Détail RTH Hommes	Dossiers transmis au FNS
Moins de 26 ans	50
26 à 30 ans	15
31 à 40 ans	40
41 à 50 ans	59
51 à 60 ans	48
> 60 ans	3
Total:	**215**

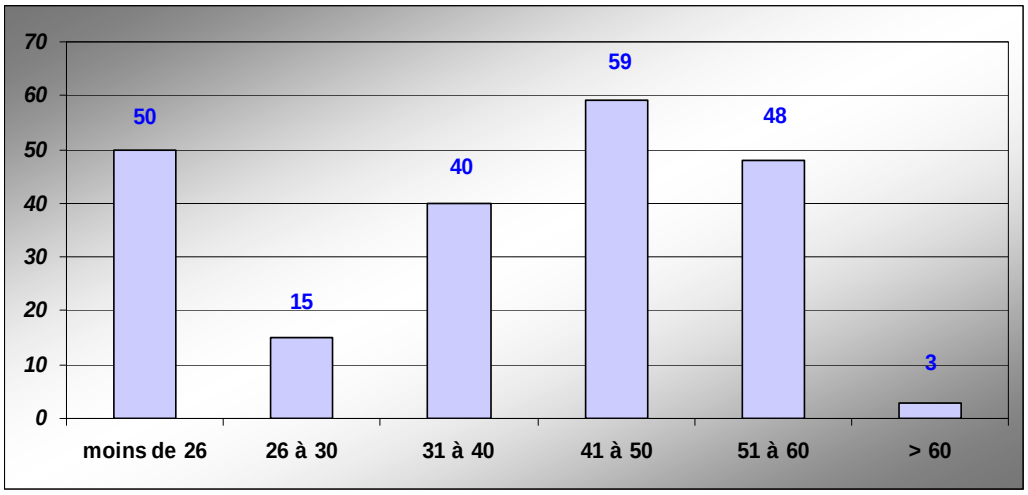

Demandes RPGH (= revenu pour personnes gravement handicapées) par tranche d'âge et sexe

104 demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

Détail des décisions relatives à l'obtention du revenu pour salariés gravement handicapés tous sexes confondus:

Hommes et femmes	Accords	Refus	Irrecevabilités	Déboutements*	Sursis	Total des demandes RPGH
Totaux RPGH:	51	45	0	8	0	**104**

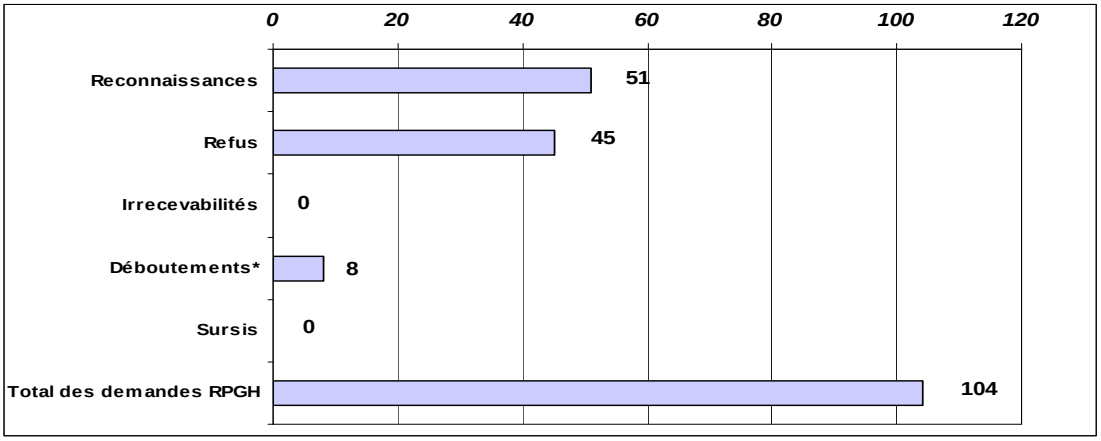

* demandes rejetées conformément à l'article 11 (2) du règlement grand-.ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Décisions RPGH sollicitées par des femmes

Détail RPGH Femmes	Accords	Refus	Irrecevabilités	Déboutements	Sursis	
moins de 26 ans	4	0	0	0	0	
26 à 30 ans	0	0	0	0	0	
31 à 40 ans	0	5	0	1	0	
41 à 50 ans	9	9	0	2	0	
51 à 60 ans	6	11	0	3	0	
> 60 ans	6	7	0	1	0	
Totaux:	25	32	0	7	0	**Total RPGH Femmes**
						64

Femmes

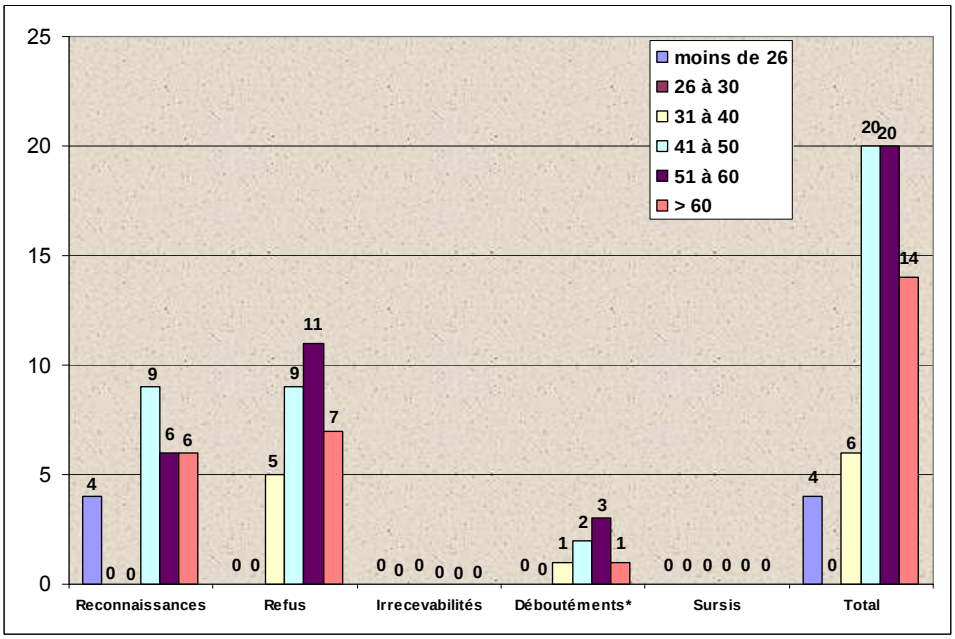

Décisions RPGH sollicitées par des hommes

Détail RPGH Hommes	Accords	Refus	Irrecevabilités	Déboutements	Sursis	
moins de 26 ans	10	1	0	0	0	
26 à 30 ans	2	0	0	0	0	
31 à 40 ans	5	3	0	0	0	
41 à 50 ans	4	3	0	0	0	
51 à 60 ans	5	6	0	0	0	
> 60 ans	0	0	0	1	0	
Totaux:	26	13	0	1	0	**Total RPGH Hommes**
						40

Hommes

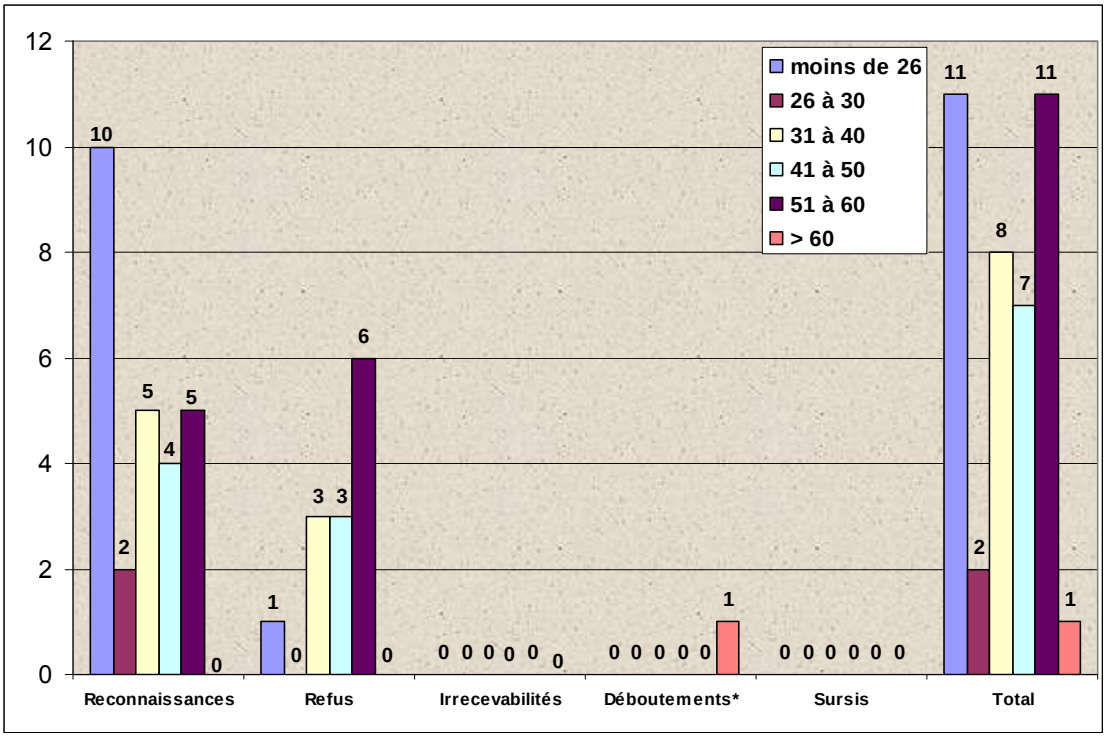

2.5. Composition de la Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR)

La Commission d'orientation et de reclassement professionnel se compose de 8 membres dont :

- deux représentants du ministre ayant dans ses attributions le Travail;
- un représentant de l'ADEM;
- un médecin du travail ;
- un psychologue spécialisé dans le domaine du handicap;
- un ergothérapeute spécialisé dans le domaine des aides techniques;
- un éducateur gradué;
- un assistant social.

Il est nommé un membre suppléant pour chaque membre titulaire.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dont le concours en raison de leur compétence ou de leur fonction lui paraît utile pour l'exécution de sa mission.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent du Service des salariés handicapés de l'ADEM.

2.6. Activités de la commission d'orientation et de reclassement professionnel

Au courant de l'année 2011, la commission d'orientation et de reclassement professionnel a siégé à 11 reprises pour l'instruction de 1219 dossiers.

2.6.1. Total des orientations décidées et mesures proposées par la Commission d'orientation et de reclassement professionnel

Orientation MO	Orientation AP	Participation MO	Participation AP	Cotisation	Mesure	Frais	Total
417	108	183	296	2	3	7	**1016**

MO : Marché ordinaire AP : Atelier protégé

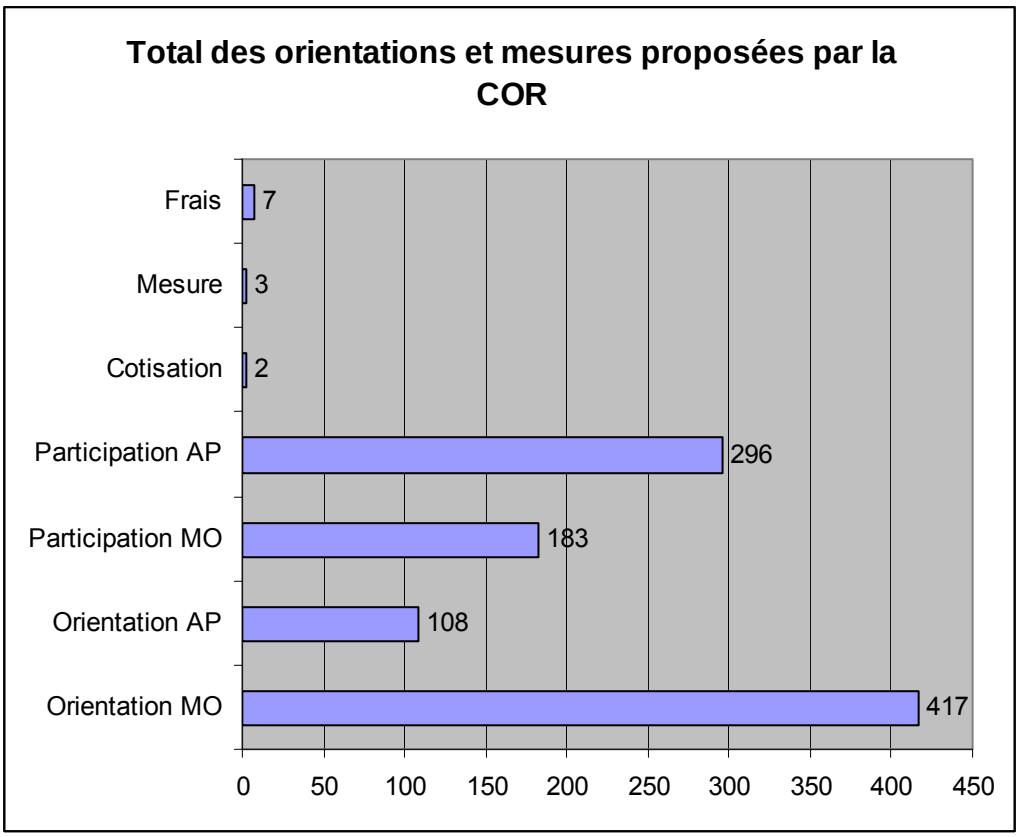

2.6.2. Détail des types d'orientation par tranche d'âge et sexe

Détail des orientations décidées par la C.O.R. en fonction de la tranche d'âge (femmes)

	Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26 ans	34	30	
26 à 30 ans	11	6	
31 à 40 ans	41	3	
41 à 50 ans	51	3	
51 à 60 ans	50	2	
> 60 ans	1	0	**Total orientation femmes**
Total	188	44	**232**

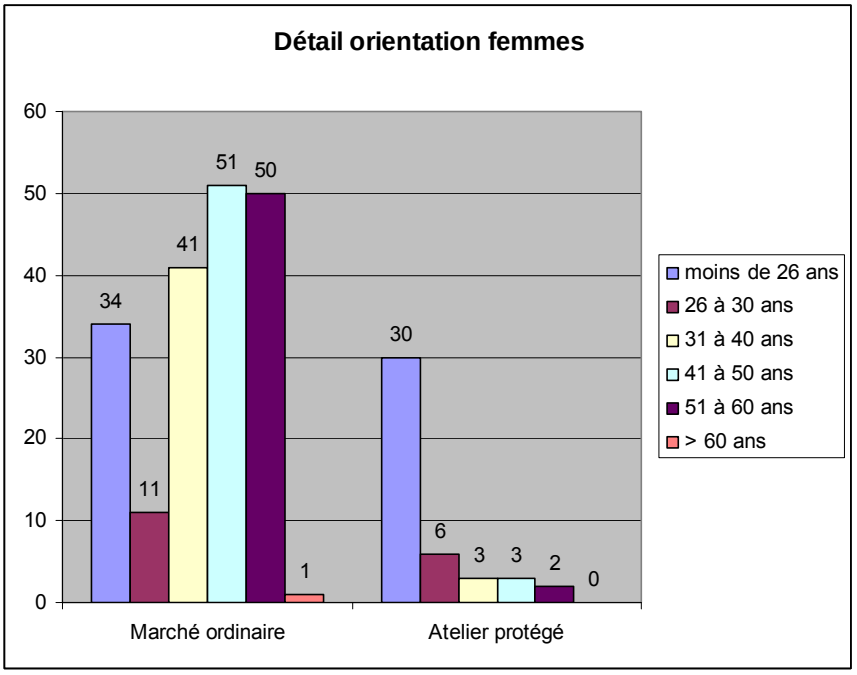

Détail des orientations décidées par la C.O.R. en fonction de la tranche d'âge (hommes)

	Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26 ans	34	50	
26 à 30 ans	17	1	
31 à 40 ans	50	7	
41 à 50 ans	69	4	
51 à 60 ans	58	2	
> 60 ans	1	0	**Total orientation hommes**
Total	229	64	**293**

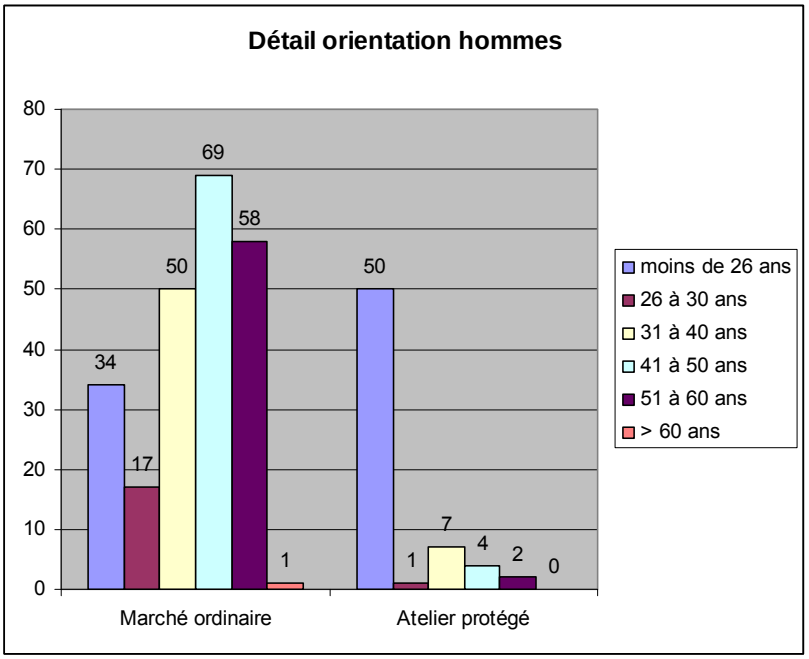

2.7. Mesures prises en charge par le Service des salariés handicapés de l'ADEM

2.7.1. Mesures de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelle

En vertu des dispositions de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le Service des salariés handicapés de l'ADEM peut assurer la prise en charge financière totale ou partielle des frais d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles.

Ces frais comprennent notamment les indemnités de réentraînement à l'effort, d'initiation, de remise au travail ainsi que d'autres frais en rapport avec ces frais comme notamment les frais d'inscription, les frais de transport, les frais de repas, le petit matériel didactique.

En 2011, le Service des salariés handicapés a pris en charge la participation financière de 6 mesures y afférentes.

2.7.2. Participation au salaire

Selon les dispositions de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le directeur de l'ADEM peut accorder aux employeurs des subsides sous forme d'une participation au salaire variant entre 40% et 100% du salaire brut y compris la part patronale des cotisations de sécurité sociale.

Détail des décisions relatives aux demandes de participation au salaire en fonction de la tranche d'âge (hommes)

Participation au salaire	Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26 ans	12	52	
26 à 30 ans	14	20	
31 à 40 ans	33	48	
41 à 50 ans	51	31	
51 à 60 ans	23	20	
> 60 ans	1	1	**Total participation hommes**
Total	134	172	**306**

Détail des décisions relatives aux demandes de participation au salaire en fonction de la tranche d'âge (femmes)

Participation au salaire / femmes	Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26 ans	9	40	
26 à 30 ans	8	18	
31 à 40 ans	8	36	
41 à 50 ans	19	21	
51 à 60 ans	9	8	
> 60 ans	0	1	**Total participation femmes**
Total	53	124	**177**

Prise en charge des cotisations de sécurité sociale pour les salariés indépendants handicapés

3 salariés handicapés indépendants étaient en 2011 bénéficiaires de l'exemption des charges de sécurité sociale.

Prise en charge des frais d'aménagement des postes de travail et des accès au travail ainsi que des frais de transport.

En 2011 7 prises en charge des frais relatifs à l'aménagement des postes de travail et des accès au travail ont été accordées tandis que 2 salariés handicapés ont bénéficié d'un remboursement des frais de transport.

La prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables

D'après l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, un congé supplémentaire de six jours ouvrables est accordé aux personnes handicapées auxquelles la qualité de salarié handicapé a été reconnue

Au courant de l'année 2011 le Service des salariés handicapés s'est vu adresser 849 demandes relatives au remboursement du congé supplémentaire.

2.8. La réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés

Nombre de mesures en 2011 pour les personnes ayant la reconnaissance TH

Mesure	Nombre	Intitulé
AP	9	Apprentissage
CA	34	Contrat d'appui-emploi (secteur public)
CF	9	C.N.F.P.C.
CI	18	Contrat d'initiation à l'emploi (secteur privé)
FA	175	Formation ADEM
FC	1	Formation complémentaire
MS	83	Mesure spéciale
MT	30	Occupation temporaire indemnisée
PA	1	Pool Assistant pédagogique
SR	14	Stage de réinsertion
SV	6	Service volontaire

Total : 380

En collaboration avec les services *Placement, Chômage* et *Emploi des jeunes* de l'ADEM ainsi que du *Service national d'action sociale* du Ministère de la Famille et de l'Intégration, des mesures d'insertion et de réinsertion sont offertes aux salariés handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'intégration sur le marché du travail ordinaire.

2.9. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat

Par référence à l'article 8 (3)g de la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses d'Etat pour l'exercice 2011, la Commission d'économies et de rationalisation du Ministère d'Etat, en collaboration avec le Service des salariés handicapés de l'ADEM, a proposé au Conseil de Gouvernement un certain nombre d'heures-hommes/semaine pour la création de postes réservés à des salariés handicapés (avis CER/D/36/2011, avis CER/D/37/2011, avis CER/D/54/2011, avis CER/D/79/2011, avis CER/D/103/2011, avis CER/D/116/2011, avis CER/D/124/2011,avis CER/D/167/2011 , avis CER/D/206/2011, avis CER/D/256/2011, avis CER/D/308/2011 et avis CER/D/338/2011).

Affectation proposée :	**Heures hommes/semaine**
Administration Judiciaire	100
ADEM	80
Administration de l'Environnement	10
Administration de la Nature et des Forêts	120
Administration des Contributions	40
Administration des Ponts et Chaussées	40
Administration du Personnel de l'Etat	80
Atert-Lycée	10
Centre Pénitentiaire	40
Centre de Logopédie	40
Direction de la Santé	40
Ecole Européenne	40
Education Différenciée	40
Institut National d'Administration Publique	40
Institut pour Déficients Visuels	40
Laboratoire National de Santé	80
Lycée Bel-Val	80
Lycée Classique Diekirch	40
Lycée Technique Agricole Ettelbruck	40
Lycée technique Esch/Alzette	40
Lycée Technique Mathias Adam	40
Lycée Technique Nic. Biever	40
Lycée Technique de Bonnevoie	40
Ministère des Affaires Etrangères	100
Ministère de l'Economie	40
Ministère d'Etat	80
Ministère de la Fonction Publique	40
Ministère de la Justice	40
Musée National d'Histoire Naturelle	20
OLAI	40
Office National de l'Enfance	40
Police Grand-Ducale	80
Restopolis	40

Au delà des placements effectués ci-dessus et conformément à la ligne directrice de la CER, la réoccupation des postes laissés vacants par un salarié handicapé a pu être effectuée avec le concours du STH.

2.10. Diverses actions

2.10.1. Maintien de promotion de l'occupation de salariés handicapés

La formation professionnelle pour les salariés handicapés est un axe important en vue de favoriser l'insertion des salariés sur le marché de l'emploi, d'autant plus qu'on sait qu'un nombre important de cette population ne possède aucune formation professionnelle. Le service des salariés handicapés poursuit ses efforts de coopération avec des institutions de la Grande Région et plus particulièrement avec le Euro-Bbw à Bitbourg où les premiers jeunes salariés handicapés ont terminé avec succès leur formation qualifiante et ont été intégrés sur le marché du travail.

Dans le cadre d'une politique de maintien dans l'emploi, le service des salariés handicapés continue à multiplier ses visites d'employeurs afin de détecter précocement l'apparition de problèmes ayant trait aux relations entre salariés handicapés et les employeurs. La stratégie visée est celle d'une sorte de médiation entre les deux parties avec comme but final la pérennisation de la relation de travail. Au cas où cette option s'avère impossible, le service des salariés handicapés s'efforce d'organiser la réaffectation du salarié handicapé auprès d'une nouvelle entreprise ainsi que le remplacement de ce dernier par une autre personne.

En 2011 le service des salariés handicapés a été saisi à 1205 reprises dans le cadre d'une procédure de reclassement afin de vérifier le respect de l'employeur des obligations prévues à l'article L.551-2 paragraphe (1) du Code du Travail.

2.10.2. Formation et travail en réseau du STH

Le service des salariés handicapés applique dans une approche axée sur l'employabilité une méthode scientifique[4] pour évaluer d'un côté les compétences d'une personne et de l'autre côté les exigences du poste de travail afin de garantir un placement durable et de quantifier la perte de rendement du salarié handicapé.

Les agents du service des salariés handicapés chargés des mesures prévues dans le cadre de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées s'efforcent d'intégrer dans leur approche le leitmotiv du *disability management* qui est une forme qualifiée du *case-management* ayant comme objet, au moyen de mesures de prévention et de réhabilitation, le maintien dans l'emploi des salariés qui en raison d'une diminution de leur capacité de travail risquent de devenir inactifs.

Depuis 2009 le service des salariés handicapés collabore activement avec Job coaching ATP a.s.b.l. afin de sensibiliser et les salariés handicapés et les employeurs au concept du «supported employment» qui est un accompagnement intensif et individualisé d'une personne vers l'emploi et dans l'emploi avec l'accent mis sur l'autonomisation et la responsabilisation de la personne. Il est centré sur la mise en valeur et l'expression des ressources personnelles du salarié en équilibre avec les besoins de l'entreprise. L'intervention se fait aussi bien au stade de la préparation du candidat à l'intégration en entreprise qu'à l'intégration du candidat en entreprise sans négliger le suivi professionnel.

[4] Référence webographique : http://www.melba.de/melba/melba.html

DIVISION III – Solidarité

Les actions de la Division Solidarité ont pour but d'agir en faveur des personnes en situation de précarité, exposées au risque d'exclusion sociale.

En 2011, la Division Solidarité a été impliquée plus spécialement dans une série de mesures et projets aussi bien sur le plan national (suivi de la mise en route des offices sociaux, expansions d'épiceries sociales, nouvelle structure de logement en faveur de jeunes en difficulté, préparations d'amendements gouvernementaux au projet de loi n°6021 sur le surendettement), que sur le plan international (Stratégie Europe 2020).

1. Politique d'inclusion sociale

1.1. L'exclusion sociale liée au logement et Stratégie nationale contre le sans-abrisme

Lors de l'année 2011, un groupe de travail s'est constitué pour élaborer une stratégie nationale contre le sans-abrisme. Un état des lieux des logements sociaux existants et des besoins futurs a été effectué entre août et novembre 2011. Par la suite, le groupe a élaboré des propositions et des mesures à court et à moyen terme pour trouver des solutions. C'est dans ce cadre que l'approche adoptée par la commune de Hesperange, consistant à créer un service dédié aux jeunes menacés de sans-abrisme, revêt un caractère intéressant dans les modèles à suivre.

1.2. Travaux préparatoires en vue de la révision du revenu minimum garanti

La Division Solidarité, en collaboration avec les autres administrations concernées, a initié et participé à des réunions qui ont permis de clarifier la trajectoire sociale des personnes bénéficiaires du RMG, d'analyser les conséquences d'une augmentation de la part enfant, ou encore de mener des réflexions quant au complément loyer. Les réunions continueront en 2012, afin de pouvoir faire des propositions tout en tenant compte des nouvelles dispositions en matière d'immigration et d'intégration des étrangers, de personnes handicapées et de politique de l'emploi.

1.3. Consultation de la société civile en vue de la réunion du Comité de Coordination Tripartite

En date du 20 octobre 2011, le Ministère de la Famille avait invité les représentants de la société civile pour envisager des mesures concrètes qui pourraient être mises en place rapidement en vue de prévenir et de réduire la grande pauvreté (pauvreté absolue) au Luxembourg. Les représentant-e-s de la société civile ont soulevé que les prix élevés des logements constituent le problème majeur des personnes exposées au risque de pauvreté.

2. Aide sociale

2.1. Aide financière

Les aides financières accordées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration sont des aides urgentes et ponctuelles.

Par ailleurs, le Ministère prend en charge les cotisations pour l'assurance santé pour les personnes n'ayant pas droit au RMG et qui ne sont pas prises en charge par un Office Social.

Après la mise en route des nouveaux Offices Sociaux et sur base de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, les secours financiers octroyés directement par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ont considérablement baissé.

2.2. Rapatriement

Rapatriement en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation financière de détresse à l'étranger.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a été sollicitée pour la prise en charge de cinq rapatriements dont 2 ont abouti effectivement. Les dépenses liées à cette activité sont imprévisibles et se sont situées au cours des 5 dernières années entre 2.200 et 8.800 € par an.

2.3. Placements à l'étranger

A partir de 2012, la gestion des dossiers des enfants placés dans des institutions spécialisés à l'étranger sera reprise entièrement par l'Office National de l'Enfance.

En décembre 2011, 170 prises en charge financières de jeunes ont été accordées (contre 144 en 2010 et 162 en 2009) pour 132 garçons (77%) et 38 filles (23%) :

Age	Nombre d'enfants
6-12 ans	34 (20%)
13-18 ans	122 (72%)
19-21 ans	14 (8%)
Total	170

La majorité des enfants ont été placées dans différentes institutions en Allemagne et en Belgique, dont 82 jeunes (48%) qui ont été placés par le tribunal de la jeunesse.

Actuellement 5 adultes sont placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques au Grand-Duché.

Les dépenses étaient de 8.676.093 € en 2010. En 2011, le Ministère a disposé d'un budget de 8.880.000 € pour les frais de placement à l'étranger.

Le Service d'éducation différenciée prend en charge les frais de scolarisation et de formation professionnelle.

2.4. Catastrophes naturelles

Après les inondations de janvier 2011, le Gouvernement avait pris la décision d'organiser une action de solidarité en faveur des ménages, des exploitations à caractère familial et des associations sinistrés.

L'initiative de ces aides sociales constitue une action de solidarité vis-à-vis des familles dont la situation économique risque d'être en péril. L'aide est destinée au rééquipement de première nécessité des sinistrés. Le montant de l'aide est déterminé en fonction de l'ampleur et de la nature des dégâts, de la situation financière des ménages touchés et du nombre de personnes à charge.

En 2011, 25 demandes ont été adressées au Ministère de la Famille et de l'Intégration en vue de l'obtention d'une aide sociale suite à une catastrophe naturelle. Elles ont été

tranchées par la Commission des secours sociaux. 15 dossiers ont rempli les critères pour bénéficier d'une aide. Le montant total des dépenses est de 70.386,10 €.

2.5. Commission des domiciliations

Créée il y a 6 ans et regroupant des délégués des Ministères des Affaires Etrangères, de la Justice, de l'Intérieur, du Logement, de la Famille et de l'Intégration, ainsi que des représentants du Fonds National de la Solidarité et du Service national d'action sociale, la commission a siégé 10 fois en 2011.

Elle a examiné 289 demandes présentées par 214 personnes différentes, dont 49 femmes (23%) et 165 hommes.

Nationalité des demandes de domiciliations :

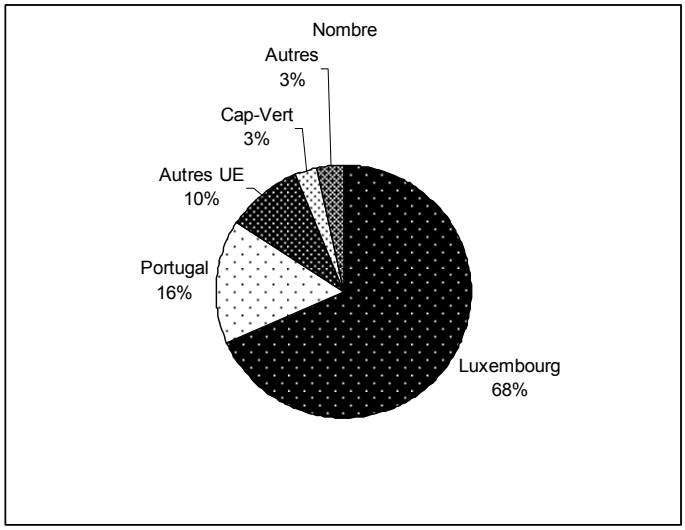

Evolution du nombre de demandes et de demandeurs :

Année	Demandes	Variation	Personnes	Variation	Ratio dem/pers
2006	79	-	47	-	1,68
2007	100	+27 %	86	+ 82 %	1,16
2008	125	+ 25 %	108	+ 26 %	1,16
2009	169	+ 35 %	144	+ 33 %	1,17
2010	219	+ 30 %	165	+ 15 %	1,33
2011	289	+ 32 %	214	+ 30 %	1,35

Le taux de refus pour 2011 est de 9 %. Seulement 2,7 % des demandes ont été mises en suspens pour des besoins de compléments d'information alors que le même pourcentage s'applique aux demandes ayant trouvé une autre solution en attendant le passage à la commission.

Les demandes proviennent de 42 services différents qu'on peut regrouper sous diverses catégories :

Centres hospitaliers et de soins : 119 demandes (41 %)

Service Streetwork : 51 demandes (18 %)

Services spécialisés pour toxicomanes : 45 demandes (16 %)

Offices Sociaux : 32 demandes (11%)

Service de la Justice : 14 demandes (5%)

Autres : 9%.

Comme par le passé on s'aperçoit que la grande majorité des demandes proviennent du milieu de la santé. C'est en effet à ce niveau que sont détectées toutes les personnes sans domicile lors d'un séjour inopiné (accident de santé, délire) ou de la programmation d'un séjour (sevrage, thérapie). Les personnes présentant des troubles psychiatriques ou une dépendance sont celles pour qui le plus de demandes sont faites, mais également celles qui nécessitent le plus de prolongations du fait de la durée des thérapies et de l'absence de structures d'accueil permettant une domiciliation.

Les nouveaux Offices Sociaux s'impliquent dans les demandes de domiciliation ce qui devrait permettre des réponses plus efficientes.

Répartition par âge et sexe :

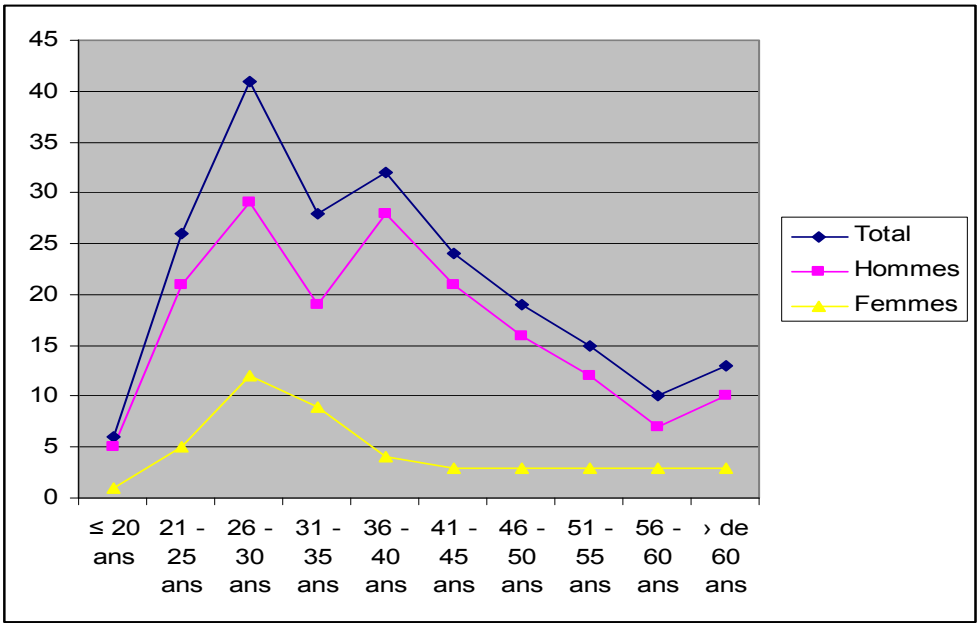

On remarque clairement un maximum de demandes pour une population relativement jeune entre 25 et 30 ans ; c'est dans ce groupe d'âge qu'on retrouve beaucoup de toxicomanes et de jeunes en rupture avec leur famille ne pouvant ou ne voulant pas ou plus les aider.

2.6. Groupe Permanent d'Encadrement Psycho-traumatologique (GPEPT)

Le groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique (GPEPT) fait partie intégrante du dispositif d'accompagnement psycho-thérapeutique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante.

Il intervient dans des situations d'urgence particulièrement difficiles pour accompagner les victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante et exerce entre autre les missions suivantes :

- encadrer l'unité de support psychologique, ceci à la demande des instances compétentes ;
- organiser et/ou assurer l'accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique à moyen et à long terme des victimes ;
- collaborer à l'élaboration de programmes d'intervention.

Le GPEPT se compose d'experts qui font valoir des formations et des expériences diverses dans le champ de l'accompagnement humain et plus particulièrement dans celui de la psycho-traumatologie.

En 2011, le groupe s'est réuni à 3 reprises. Les sous-groupes se sont réunis selon leurs besoins.

Les thèmes abordés lors des réunions du GPEPT étaient :

Présentation par Monsieur Dr. Lohmann d'un concept intitulé « Konzept zur professionellen psychosozialen Notfallversorgung in Luxemburg »

Présentation par Monsieur Charles Brück (chef du groupe de support psychologique (GSP)) du « Plan de nombreuses victimes – Service d'accueil des impliqués »

Présentation par Monsieur Vic Reuter sur le thème de la communication du « Service Communication et Presse de la Police grand-ducale » avec les médias lors d'un incident collectif à portée traumatisante

Présentation par Monsieur Olivier Gengenbach (responsable Kriseninterventionsdienst Deutschland) des méthodes du Debriefing et Defusing

Préparation du procès Luxair

Le GPEPT a assuré une permanence lors du procès Luxair. Les membres du groupe y étaient présents afin de pouvoir intervenir auprès des familles victimes en cas de besoin. La Division Solidarité a organisé l'accueil et l'encadrement des familles souhaitant participer au procès.

2.7. Formation

2.7.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est destinée à conférer aux personnes intéressées des compétences socio-familiales de base. Elle est dispensée en cours d'emploi et s'étale sur une période de deux ans. La formation est divisée en un tronc commun et un module de spécialisation.

Les différents modules sont : 1) l'encadrement direct – enfance et famille ; 2) l'encadrement direct – handicap et maladie ; 3) l'encadrement direct – personne âgée ; 4) l'assistance polyvalente, l'accueil téléphonique et/ou administratif, les aides diverses. La formation est organisée conjointement par le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Au cours de l'année 2011, 2 formations ont débuté au Centre national de Formation professionnelle continue à Ettelbruck et 2 au CNFPC d'Esch-sur-Alzette.

3 examens ont été organisés. 58 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 45 réussites (78 %), 5 ajournements (12 %) et 6 refus (10 %).

Au vu des demandes qui sont parvenues au Ministère, les besoins de formation sont très grands. Effectivement, le Ministère a enregistré 177 nouvelles demandes (4 hommes et 173 femmes) en l'an 2011. Au 31 décembre 2011, 239 personnes (10 hommes et 229 femmes) sont toujours sur la liste d'attente pour accéder à la formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

La majorité des personnes qui font la formation sont des femmes. Elles ont entre 18 et 57 ans. Elles travaillent le plus souvent dans le secteur des personnes âgées : centres intégrés, maisons de soins, services d'aide et de soins à domicile, etc. La mise en vigueur de la loi dite ASFT, l'introduction de l'assurance dépendance ainsi que l'augmentation constante du nombre de lits de long séjour expliquent que les demandes de formation au niveau de l'aide socio-familiale se stabilisent depuis plusieurs années à un haut niveau.

2.7.2. Auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie est une profession de niveau CATP dans le domaine socio-éducatif. La formation prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Vu que bon nombre d'institutions n'ont pas de recettes pour effectuer ce paiement, le Ministère de la Famille et de l'Intégration dispose d'un article budgétaire spécifique à cet effet.

Pour l'année 2011, les indemnités d'apprentissage de 23 élèves se trouvant en classe de 11ième et de 26 élèves de 12ième ont été prises en charge via cet article budgétaire. L'indemnité brut était de 716,59 € par mois pour la classe de 11ième, respectivement de 1018,81 € par mois pour la classe de 12ième.

Evolution des dépenses depuis sa création :

2006	2007	2008	2009	2010	2011
148.783 €	200.000 €	400.000 €	440.983,34 €	447.570,32 €	440.000 €

2.8. Surendettement

2.8.1. La Commission de médiation en matière de surendettement

En 2011, la commission a été saisie de 23 dossiers et a siégé à 8 reprises. Sur les 23 dossiers traités :

15 ont fait l'objet d'un plan de redressement. Pour ces dossiers, une assistance sur le plan social, éducatif et de la gestion des finances a été décidée dans 14 cas. Pour un dossier, seul l'accompagnement social a été demandé, sans gestion financière ;

- 5 dossiers ont connu un échec au niveau du règlement conventionnel des dettes et sont passés directement en phase judiciaire ;
- 1 dossier a été clôturé sans suites, pour cause de décès du demandeur ;
- 2 dossiers sont à ce jour en cours de traitement.

2.8.2. Le Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Institué par la loi du 8 décembre 2000, le Fonds a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

Ainsi, en 2011, trois nouvelles conventions ont été signées en relation avec des plans de redressement conventionnels. Les prêts accordés s'élèvent à un total de 24.693,43 €. Le Fonds a récupéré la somme de 14.236,28 € par le biais des mensualités fixées dans le cadre de prêts accordés lors des années antérieures.

2.8.3. Projet de loi N°6021 modifiant la loi sur le surendettement : introduction du principe de la « faillite civile »

Le projet de loi N°6021 a été déposé à la Chambre des Députés, le 27 mars 2009. Il vise à modifier la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement.

L'innovation principale consiste dans l'introduction d'un régime de faillite civile pour les personnes privées se trouvant dans une situation de surendettement et dont la situation est compromise à tel point qu'un redressement à court, moyen et à long terme s'avère illusoire.

Le 21 octobre 2011, le Conseil de Gouvernement a adopté plusieurs amendements gouvernementaux au projet de loi n°6021 sur le surendettement.

2.8.4. Le Service d'information et de conseil en matière de surendettement

Pour 2011, 384 demandes ont été adressées au Service d'information et de conseil en matière de surendettement d'Inter-Actions asbl (diminution de 22,11% par rapport à 2010), 402 à celui de la Ligue Médico-Sociale (diminution de 7,16% par rapport à 2010), soit un total de 786 demandes (diminution de 15,12% par rapport à 2010) et ont conduit à l'ouverture de 86 nouveaux dossiers pour Inter-Actions asbl (diminution de 26,50 % par rapport à 2010) et de 304 dossiers pour la Ligue Médico-Sociale (diminution de 6,17% par rapport à 2010), soit un total de 390 dossiers (diminution de 11,56% par rapport à 2010).

Ce service prend également en charge les personnes dont les dossiers n'ont pas trouvé de solution lors de la phase du règlement conventionnel des dettes devant la commission de médiation. Il s'agit alors d'aider les clients à effectuer les formalités nécessaires pour le passage devant le juge de paix au cours de la procédure judiciaire.

Le site internet www.dettes-net.lu, lancé en 2008 par Inter-Actions asbl, qui informe les utilisateurs dans un langage simple sur le thème du surendettement, a comptabilisé 4.037 visites en 2011, soit 19.490 visites depuis son lancement.

Le service de la Ligue Médico-Sociale a su s'investir dans différentes actions de prévention, par exemple en tenant des cours ayant comme sujet « Planification de vie et budget » auprès de différentes associations œuvrant dans le domaine social. La campagne déjà classique incitant le grand public à être prudent lors de l'achat à crédit d'une voiture neuve ou d'occasion a été réitérée à l'occasion du « Salon de l'automobile 2011 ».

Au niveau international le Service surendettement de la Ligue Médico-Sociale entretient un échange d'information avec des organismes tel l'European Consumer Debt Net.

Un modèle de calcul « online » du budget mensuel a été intégré dans la rubrique surendettement du site internet www.ligue.lu.

2.9. Services conventionnés pour adultes

La contribution financière prévue par l'Etat pour les services conventionnés pour adultes pour l'année budgétaire 2011 s'élève à quelque 9.300.000 €, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 470.000 €. Elle englobe 106 postes de personnel pour un coût de 7.778.000 €.

2.9.1. Structures d'hébergement

Centres d'accueil classique et d'urgence

Les centres d'accueil d'urgence sont ouverts tous les jours durant la nuit, les centres d'accueil classiques par contre fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ces foyers s'adressent aux personnes sans abri, femmes et hommes, tout comme aux personnes qui se

voient menacées de perdre leur logement. Ces structures offrent une possibilité d'hébergement temporaire, d'écoute et de conseils de la part du personnel encadrant. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes de santé, conduites addictives et psychiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc.

Le Foyer de nuit «Foyer Ulysse » dispose d'une capacité de 62 lits (56 lits hommes et 8 lits femmes) ainsi que deux lits d'urgence, le Foyer « Abrisud » dispose de 18 lits (dont 4 lits femmes) et les 4 communautés des Foyers de l'Entraide offrent 30 lits.

Généralités de la population

Nom du service/Organisme gestionnaire	Total : Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Adultes		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Caritas – Foyer Ulysse	459	21 510	403	56	17 923	3 587
Foyer de la ville d'Esch/A : Abrisud	142	5 285	115	27	4 397	888
CNDS-Foyers de l'Entraide	62	9 091	27 + 8 mineurs	22 + 5 mineures	5 616	3 475
Total	663	39 886	553	110	27 936	4 475

En 2011, les centres d'accueil d'urgence ont connu un total de 26.795 nuitées pour 601 personnes (25.399 nuitées en 2010 pour 658 personnes). Vu la majorité des lits destinés à des hommes, on note une fréquentation de 86% d'hommes et de 14% de femmes en 2011.

Le taux moyen d'occupation se situe entre 80,4% (Foyer Abrisud) à 91% en moyenne (Foyer Ulysse).

Séjour de la population

Durée du séjour	Nombre de clients différents	%
< 1 semaine	343	52%
1 semaine – < 1mois	72	11%
1 mois à 3 mois	64	10%
3 mois à 6 mois	65	10%
6 mois à 12 mois	64	10%
12 mois à 24 mois	53	8%

La durée moyenne de séjour est de 44,5 jours, soit un mois et demi pour les foyers d'urgence. Néanmoins, plus de la moitié des personnes n'y font qu'un séjour de courte durée, à savoir inférieur à une semaine. Il s'agit ici majoritairement de personnes sans droits sociaux qui ne sont prises en charge qu'une ou deux nuits. Il faut également constater qu'en moyenne 17% des personnes séjournent au-delà de six mois dans ces foyers d'hébergement dits d'urgence. Dans les Foyers de l'Entraide la durée moyenne de séjour est de 147 jours.

Souvent ces personnes présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. âge avancé ou troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées se veut difficile, voire impossible,

en raison des problématiques multiples que présentent ces personnes et du marché du logement défavorable.

Tranche d'âge de la population

Âge	Nombre de clients	%
< 18 ans	13	2%
18 – 25	101	15%
26 – 30	110	17%
31 – 40	190	29%
41 - 50	149	22%
51 – 60	78	12%
> 61	22	3%

Nationalité de la population

Les personnes accueillies dans les centres d'hébergement présentent une trentaine de nationalités différentes. Un tiers est de nationalité luxembourgeoise, 44% sont issus de l'Union Européenne. Les ressortissants issus de pays de l'UE proviennent en majeure partie du Portugal, de la France et de la Roumanie.

Structures de logement spécialisées pour jeunes adultes

Les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont comme population cible les personnes de 18 à 30 ans souhaitant vivre de manière autonome, mais nécessitant un minimum d'encadrement individuel dans leurs activités de la vie quotidienne. Ces personnes sont le plus souvent issues de milieux défavorisés et sont en rupture sociale et/ou en décrochage scolaire. L'encadrement spécifique vise la stabilisation des personnes sur le plan psychique, social et relationnel et s'inscrit dans un projet de vie concret élaboré entre la personne et le service.

De manière générale, les jeunes adultes vivent de façon indépendante dans leur chambre (simple ou double) dans un espace communautaire ou dans un logement individuel et peuvent utiliser des infrastructures communes tels que buanderie, cuisine, salle de séjour, salle de bains.

Le service Jugend-Wunnen de la Wunnéngshëllef dispose ainsi de 55 unités, le foyer Paul Faber de 8 lits et Betreit Wunnen Hesper, service opérationnel depuis juin 2011, de 6 places

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Nombre de journées de présence	Adultes	
			Hommes	Femmes
Foyer Paul Faber-CNDS	13	1796	13	
Betreit Wunnen-Hesper	6	1 013	5	1
Jugend-Wunnen - Wunnéngshëllef	91	n.d.*	45	46
Total	110		63	47

* non disponible

En 2011, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli 97 personnes différentes. La répartition entre les sexes s'élève à 52% d'hommes et de 48% de femmes.

Il s'agit principalement de jeunes qui ne peuvent ou ne veulent plus habiter avec leurs parents en raison de conflits permanents mais qui nécessitent néanmoins un soutien et un accompagnement sur le plan socio-éducatif, scolaire ou professionnel.

Séjour de la population

La durée de séjour dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes est variable et peut s'étendre sur une période allant de quelques semaines à plusieurs mois. En moyenne, 50% des jeunes font un séjour allant de 3 mois à un an et un tiers passe plus de 24 mois dans ces structures.

Nationalité de la population

Les Luxembourgeois constituent avec 45% la majorité des jeunes résidents. Les jeunes ayant une nationalité d'un autre pays UE représentent 32%. 18% personnes ont une nationalité de pays tiers et pour 5% des personnes, la nationalité n'est pas connue.

2.9.2. Logements encadrés et logements en milieu ouvert

Les logements encadrés et logements en milieu ouvert ou accompagnés proposent diverses formes de logements tels que chambre individuelle, foyer, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien pour pouvoir vivre de manière indépendante. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents usagers.

Toutes ces structures œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, serait-ce en raison de problèmes financiers ou de surendettement, perte de travail, difficultés relationnelles/violence, ennuis de santé, ou encore l'insalubrité des logements entre autres.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématiques présentées par les personnes bénéficiant des logements en question. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires. En général, on peut affirmer que les usagers des structures de logement encadré et en milieu ouvert requièrent un certain accompagnement social réalisé par des professionnels du secteur social pour maintenir une situation psycho-médico-sociale et administrative stable (accompagnement médical, gestion financière et désendettement, (ré)insertion socio-professionnelle, recherche d'un logement, etc.) et pour prévenir l'exacerbation des situations de crise et d'isolement.

Alors que l'asbl Ennerdaach, la Wunnéngshëllef et l'Agence Immobilière Sociale s'orientent surtout vers l'accueil de familles (couples et familles monoparentales), le service LEA de l'asbl Caritas Accueil et Solidarité et les structures de CNDS-Wunnen s'adressent plus particulièrement à des personnes isolées, quoique ces derniers notent une demande d'admission croissante pour des familles entières.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Mineurs	Majeurs
Wunnéngshëllef	152	57	95	143	11

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Mineurs	Majeurs
Ennerdaach asbl	30	11	19	60	0
Service LEA - Caritas	89	63	21	3	2
Maison Neiers – CNDS Wunnen	22	10	12	0	0
Agence Immobilière Sociale	113	Nd	Nd	124	0
Total	406			330	13

En 2011, les structures de logements encadrés et logements en milieu ouvert avaient un parc locatif de 256 logements ou places à mettre à disposition de leurs usagers (Wunnéngshëllef : 110 studios et appartements, Ennerdaach : 20 logements dans 4 maisons, Service LEA-Caritas : 31 logements, Agence Immobilière Sociale : 85 logements, dont 17 maisons unifamiliales, 48 appartements et 20 studios, Maison Neiers du CNDS : 10 studios).

Ces logements ont permis de loger 406 personnes adultes différentes, 330 enfants mineurs et 13 enfants majeurs. 23% sont des couples avec enfants, 26% sont des familles monoparentales, 2% représentent des couples sans enfants, et 49% sont des personnes isolées.

Séjour de la population

En ce qui concerne le logement encadré, les durées de séjour sont en général moins longues, allant de plusieurs mois à un an. Ce laps de temps devrait permettre aux personnes d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social.

Les structures de logement en milieu ouvert ou accompagnés observent des durées de séjour pouvant aller au-delà de deux ans.

Tranche d'âge de la population

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge dans les logements encadrés et logements en milieu ouvert ou accompagnés, on peut relever que 40% en moyenne des usagers ont moins de 30 ans. 53% ont entre 31 et 60 ans et 7% ont plus de 60 ans.

Nationalité de la population

Pour les structures dont nous disposons de chiffres précis, on constate que 46% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise alors que les ressortissants UE représentent 35%. Les non UE représentent 19% parmi la population des structures de logements encadrés et accompagnés.

2.9.3. Action Hiver 2010/2011

L'Action Hiver est une action humanitaire ayant comme objectif de fournir pendant les mois d'hiver un endroit pour dormir à toute personne qui se retrouve sans abri sur le territoire luxembourgeois. La coordination de l'Action Hiver est assurée par le Ministère. Elle a débuté le 1er décembre 2010 et s'est achevée le 31 mars 2011. Le Ministère a organisé des réunions de concertation à des intervalles réguliers avec les représentant-e-s du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de la Santé, de l'OLAI, de la Police grand-ducale, des Villes de Luxembourg et d'Esch/Alzette et des organisations non gouvernementales en vue d'assurer un déroulement optimal de l'Action d'Hiver. Un nombre approximatif de 70 lits répartis sur divers sites est opérationnel et

peut varier suivant la demande. Le service Streetwork, service conventionné avec la Ville de Luxembourg, accueille les usagers et organise la répartition des personnes vers les structures de nuit appropriées, à savoir le Foyer Ulysse à Luxembourg-Bonnevoie avec ses annexes. Une entente de collaboration existe entre les structures de Luxembourg et le Foyer Abrisud à Esch/Alzette pour organiser la répartition des personnes en cas d'un afflux massif de personnes.

Quelques lits ont également été réservés auprès d'un hôtel au cas où les capacités d'accueil du Foyer Ulysse et du foyer à Luxembourg/Hollerich auraient été dépassées.

La Police Grand-ducale participe à l'Action Hiver, surtout en prenant en charge les usagers violents ne respectant aucun cadre.

Généralités de la population :

Nom du service Organisme gestionnaire	Nombre de clients adultes différents	Nombre de nuitées	Adultes		Mineurs	
			Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Service Streetwork/Caritas	389 (94%)	5958	347 (89%)	42 (11%)	5	3
Foyer Abrisud	25 (6%)	429	19 (76%)	6 (24%)	0	0
Total	414	6387	366 (88%)	48 (12%)	5	3

En 2010/2011, 414 personnes adultes distinctes et 8 enfants ont bénéficié de 6387 nuitées dans le cadre de l'Action Hiver. Au cas où une famille avec enfant(s) se présente à l'Action Hiver, celle-ci est logée dans un hôtel. Les usagers sont de nationalités très diverses qui ont transité par différents pays de l'UE et qui se retrouvent au Luxembourg au moment de l'Action Hiver.

Séjour de la population :

Nom du service Organisme gestionnaire	Nombre de clients adultes différents	Nombre de nuitées	Adultes		Mineurs	
			Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Service Streetwork/Caritas	389 (94%)	5958	347 (89%)	42 (11%)	5	3
Foyer Abrisud	25 (6%)	429	19 (76%)	6 (24%)	0	0
Total	414	6387	366 (88%)	48 (12%)	5	3

* enfants inclus

Tranche d'âge de la population

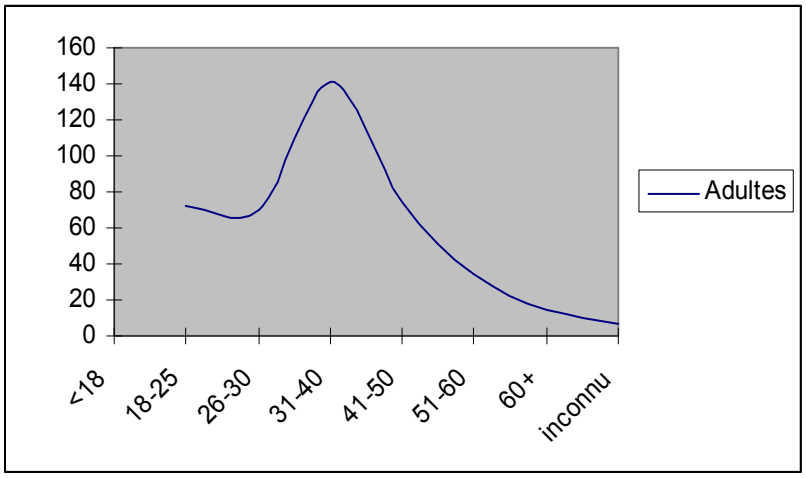

Nationalité de la population

Les personnes ayant eu recours à l'Action Hiver avaient une quarantaine de nationalités différentes. 16% des personnes accueillies étaient de nationalité luxembourgeoise alors que 45% étaient des ressortissants de pays UE (Roumanie :11%, Pologne : 4% et Espagne :3%). 36% provenaient de pays tiers dont les nationalités algérienne, tunisienne et marocaine (16%) étaient les plus représentées et pour 4% la nationalité n'était pas connue.

Evolution des demandes dans le cadre de l'Action Hiver (2008 – 2011)

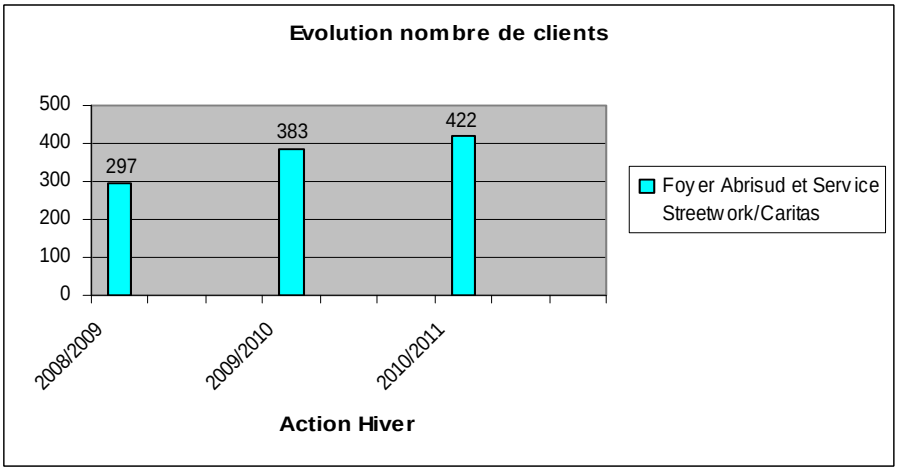

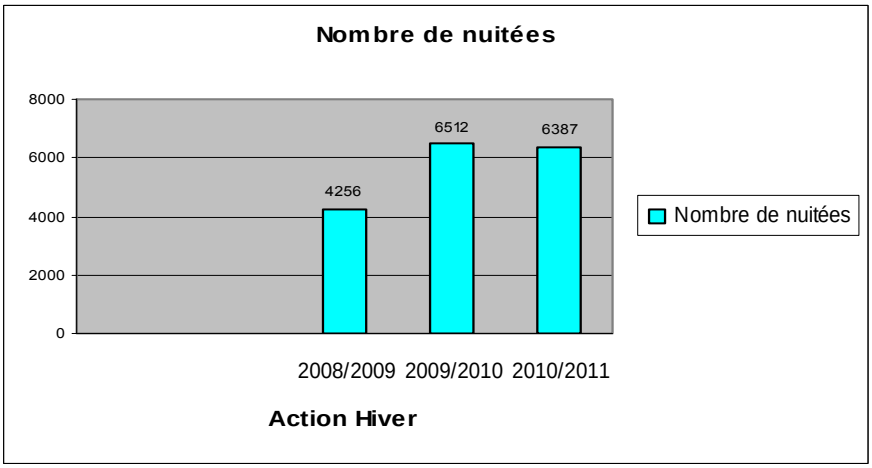

Pendant l'Action Hiver, les personnes accueillies à la maison Hollerich et à l'hôtel peuvent prendre des repas de midi à la Vollekskichen du CNDS, ce qui représente à un surcroît d'activité. Pour le soir, des lunch-bags ont été préparés et répartis par Caritas Accueil et Solidarité.

Nombre total de repas midi durant l'Action Hiver			
2008	2009	2010	2011
278	2435	3894	4404

On peut noter un nombre croissant de repas servis de 2008 à 2011.

2.10. Structures de jour

2.10.1. Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale-CNDS)

La « Vollekskichen », entité de Nei Aarbecht, offre des repas à prix modérés à des gens à revenu modeste. Elle fait également fonction de lieu de rencontre pour personnes isolées. La « Vollekskichen » est aussi un lieu où on offre entre autres des remises au travail à des chômeurs et un encadrement psychosocial à des travailleurs et des habitants des Foyers CNDS.

La Vollekskichen ainsi que la Téistuff de Caritas Accueil et Solidarité sont ouvertes tous les jours de l'année et leurs heures de fonctionnement sont étroitement liées en raison de leur proximité géographique dans le même quartier de la Ville de Luxembourg.

En 2011, la Vollekskichen a préparé un total de 30 490 repas.

repas midi, jours ouvrables	21 904
repas soir, jours ouvrables	6 249
repas midi, week-end et jours de fête	1 384
repas soir, week-end et jours de fête	953
Total repas 2011	**30 490**

En moyenne, la Vollekskichen sert 85 repas vendus à midi et 6 le soir durant les jours ouvrables. Pendant les week-ends et jours fériés, cette moyenne se situe à 65 repas de midi et 10 le soir.

La plupart des clients du week-end sont des personnes munies de bons étant donné que la Vollekskichen est la seule institution sociale conventionnée avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration servant midi et soir des repas tous les jours. Ainsi plus de la moitié des repas vendus sont payés par bons délivrés principalement par les services publics (MIFA/OLAI), les acteurs du social tels que Stemm vun der Strooss, Jugend- an Drogenhëllef, Caritas et les presbytères.

2.10.2. Téistuff (Caritas Accueil et Solidarité)

La Téistuff est un centre de jour pour personnes défavorisées et/ou sans abri offrant des activités pédagogiques (p.ex. aide à la rédaction d'un CV, amélioration des compétences sociales) et des activités de loisirs (p.ex. sorties, activités sportives). Ces activités s'adressent plus particulièrement aux personnes dormant au Foyer Ulysse. Parmi les prestations pour les personnes ne séjournant pas au Foyer Ulysse, figurent la douche publique et la possibilité de faire sa lessive, la distribution de sandwichs et boissons gratuites, les aides ponctuelles (écoute, conseils). La Téistuff peut accueillir 45 personnes (chaises)

mais ce chiffre est régulièrement dépassé en raison de la forte demande, surtout le week-end.

Généralités de la population

Durant l'année 2011, 1137 clients différents (10% femmes et 91% hommes) ont fréquenté la Téistuff. En moyenne, la fréquentation de la structure est de 92 personnes par jour. Durant les mois d'hiver, le taux de fréquentation de la Téistuff augmente à cause des usagers de l'Action Hiver (414 personnes en 2010-2011) qui peuvent également bénéficier de cette structure.

Tranche d'âge de la population

Âge	Total	%
< 18	1	0,1
18 - 25	154	14
26 - 30	170	15
31 - 40	340	30
41 - 50	216	19
51 - 60	119	10
> 61	36	3
non déclaré	101	8,9

La majeure partie des personnes qui fréquentent la Téistuff sont âgés de 31 à 50 ans. Le nombre de personnes de moins de 30 ans s'élève à 28% et les usagers de plus de 50 ans représentent 13%. Pour 9% des personnes, l'âge est inconnu étant donné qu'il n'y pas obligation de s'inscrire pour passer à la Téistuff.

Nationalité de la population

Nationalité	Total	%
Luxembourgeoise	289	25,42%
Ressortissants UE	450	39,58%
Ressortissants non UE	296	26,03%
Inconnu	102	8,97%

Les personnes ayant fréquenté la Téistuff sont majoritairement des ressortissants de l'UE (39,58%). Les nationalités les plus représentées étaient les personnes de nationalité portugaise et roumaine. Parmi les ressortissants non UE, on remarque une proportion importante de personnes originaires de Tunisie et du Maroc.

Par rapport à 2010, la fréquentation de la Téistuff a augmenté de près de 10%.

2.10.3. Le Café (Comité National de Défense Sociale)

Le Café géré par le CNDS à Diekirch est ouvert du lundi au vendredi, le dimanche matin et la plupart des jours fériés. Il dispose de 30 places et de deux accès à des ordinateurs. Dans ce cadre accueillant peuvent se retrouver les habitants des structures de logement du CNDS et des personnes externes. C'est un endroit de rencontre, de communication, de détente où s'organisent également des activités comme le brunch du dimanche ou des soirées jeux.

Des personnes confrontées passagèrement à des difficultés financières et munies d'un bon d'un service social peuvent prendre un plat du jour gratuit au Café.

2.10.4. SPSP - Service Psycho-Social et Professionnel (Caritas Accueil et Solidarité)

Pour chaque personne admise au Foyer Ulysse ou dans les structures de logements LEA est fait une analyse de la situation afin d'établir avec elle un projet individuel d'insertion socio-professionnelle. Par ailleurs, il est proposé aux usagers un accompagnement social et/ou professionnel, un suivi psychologique et/ou psychothérapeutique, l'animation de groupes thérapeutiques (p.ex. travail sur les compétences sociales, prévention rechute). Durant l'année 2011, 454 clients différents ont été rencontrés par le service.

2.10.5. Travail social communautaire

Le travail communautaire a comme objectif principal de promouvoir la cohésion d'un groupe de personnes, de quartiers ou de régions moins développés dans le cadre moyen du pays, en diminuant les inégalités et en augmentant leur degré de participation à la vie sociale.

Ce travail communautaire se fait à travers la connaissance et de contacts quotidiens avec les acteurs du quartier (institutions, services, commerçants et habitants) et dans le cadre de manifestations organisées ponctuellement..

2.10.6. Travail Communautaire Grund et Gare-Bonnevoie (Inter-Actions)

La population du Grund, de la Gare et des quartiers limitrophes peuvent bénéficier des différentes activités proposées par Inter-Actions, dont notamment des conférences, groupes de réflexion, ateliers créatifs/artistiques, ateliers parents-enfants, fête des voisins, excursions, etc. Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation par rapport aux élections communales qui se sont tenues en octobre 2011.

Le personnel d'Inter-Actions a fait le constat que la population des quartiers en question est bien consciente des problématiques qui se posent dans leur environnement (p.ex. sécurité, santé des enfants) mais leur mobilisation à agir est souvent fastidieuse. Notamment le quartier du Grund s'est fortement développé ces dernières années ce qui a entraîné un changement dans la population. Inter-Actions a arrêté le travail communautaire, vu le faible taux de participation des personnes, en fin d'année 2011.

2.10.7. Atelier Zeralda – Oppend Haus Pafendall (Caritas Jeunes et Familles)

Cette asbl a organisé de nombreuses activités au cours de l'année 2011 ayant pour objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier. Ainsi ont eu lieu entre autres des ateliers de culture, des soirées d'échange, une fête de quartier, la rédaction d'un journal de quartier

32 personnes ont régulièrement participé aux activités de quartier. La majorité des participants est âgée de plus de 31 ans (96,88%). Les femmes (71,88%) sont de loin plus représentées que les hommes (28,12%). 67,25% de ces participants sont de nationalité portugaise et 18,75% sont des Luxembourgeois.

2.10.8. Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg

En 2011 a eu lieu le 30ème anniversaire du Mouvement au Grand-Duché. Au 31/12/2011, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg est en relation avec 33 familles (+/- 70 personnes) ayant vécu ou vivant toujours dans des situations de précarité et/ou d'exclusion et dont la grande majorité est de nationalité luxembourgeoise. Le nombre des bénévoles à cette date est de 25 personnes.

Les nombreuses manifestations et sorties culturelles organisées par le Mouvement ATD Quart Monde ont permis aux personnes fragilisées, qui connaissent souvent des difficultés sociales et économiques depuis plusieurs générations, des moments de partage et d'échange.

2.11. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail ont encadré 434 personnes au total en 2011 :

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Colabor	88	67	21
Valeriushaff (CAS)	15	15	0
Schläifmillen - (Inter-Actions)	17	16	1
Schläifmillen – (Inter-Actions)	114	98	16
Nei Aarbecht (CNDS)	60	55	5
Service de l'Entraide (CNDS)	140	107	33
Total	434	328 (76%)	106 (24%)

2.11.1. Co-labor 2

L'objectif de Co-labor 2 est l'étude, l'organisation et la promotion de toutes activités de travail, de formation et de commerce ayant pour but particulier de permettre l'intégration sociale dans la vie active à des demandeurs d'emploi nécessitant, une guidance socio-éducative et un apprentissage particuliers. Co-labor offre ainsi une (ré)-insertion dans une situation réelle de travail et un encadrement professionnel dans le but d'amener les usagers à gérer de façon autonome leurs difficultés à retrouver rapidement une place active dans la société.

Au total, 88 personnes étaient engagées à travers différentes mesures d'insertion en 2011. 41 personnes (31 hommes et 10 femmes) ont été recrutées pour une mesure d'insertion. 10 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation, 15 personnes ont quitté les différents projets d'insertion sans perspective d'emploi au moment de la sortie et 16 continuent leur mesure d'insertion. 19 apprentis (13 hommes et 6 femmes) ont également été admis dans le cadre de l'apprentissage adulte, dont 4 ont abandonné leur projet.

8 personnes sur 28 poursuivent en 2011 leur mesure d'insertion ayant commencée en 2008-2010. Sur les 20 personnes sorties de ces mesures, 11 personnes ont été placées et 9 ont quitté sans perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.

Un problème majeur rencontré dans le cadre de la réinsertion socio-professionnelle concerne l'aspect du logement accessible : soit le manque de logements abordables pour les personnes ayant des revenus modestes, soit la longueur de la liste d'attente en ce qui concerne les logements sociaux. Un autre facteur venant ternir les perspectives des personnes demandeuses d'emploi est leur endettement progressif en ces temps de crise, notamment les frais d'obtention du permis de conduire ou d'acquisition d'une voiture qui pèsent fort dans le budget mais qui sont des éléments essentiels pour élargir ses chances sur le marché de l'emploi.

2.11.2. Valeriushaff (Caritas Accueil et Solidarité)

L' « Atelier Valeriushaff », situé à Selz, est un atelier d'occupation professionnelle pour des personnes défavorisées (bénéficiaires de l'indemnité d'insertion dans le cadre du RMG, soumis à une mesure de l'ADEM ou service volontaire d'orientation). Ces personnes sont occupées dans divers ateliers : menuiserie, jardinage, cuisine, coupe de bois de chauffage, travaux d'entretien pour des clients externes (communes, syndicats d'initiatives etc.). Les personnes sont encouragées à suivre une activité régulière sur le plan professionnel : présence journalière, ponctualité, renoncement à la consommation d'alcool, de drogues. Ainsi, ils peuvent réapprendre des habitudes qui facilitent une réintégration dans la vie professionnelle normale.

En 2011, 15 hommes ont été occupés dans les diverses branches d'activités du Valeriushaff, dont 12 ne présentent pas de perspective concrète en termes d'emploi ou formation. La moyenne d'âge se situe vers les 35 ans. La majorité (13 personnes) sont de nationalité luxembourgeoise.

2.11.3. Schläifmillen (Inter-Actions)

La Schläifmillen d'Inter-Actions a comme objectif la (ré)insertion de jeunes adultes défavorisés sur le marché de l'emploi. Deux départements sont proposés aux personnes qui peuvent, d'un côté, travailler dans le cadre d'un contrat d'appui-emploi en collaboration avec l'ADEM et réaliser des travaux pour Inter-Actions ou des partenaires externes, et d'un autre côté, un bilan des compétences peut être réalisé en vue d'augmenter l'employabilité.

En 2011, 17 personnes (16 hommes et une femme) ont travaillé sous une mesure d'emploi pour jeunes. Tous ces jeunes adultes étaient célibataires et 15 personnes avaient la nationalité luxembourgeoise. 88% de ces jeunes avaient un niveau de formation équivalent au cycle inférieur.

Un bilan de compétence a été proposé à 114 jeunes, en majorité des jeunes hommes (86%). 86 jeunes (75,44%) ont achevé leur bilan.

2.11.4. Nei Aarbecht (Comité National de Défense Sociale)

Les activités de Nei Aarbecht consistent en la récupération chez des particuliers d'objets d'occasion en vue de leur collecte, tri, recyclage et vente.

Les objets collectés sont répartis sur différents ateliers où ils sont remis en état et valorisés pour la vente.

Nei Aarbecht a comme population cible les hommes et les femmes âgés de 18 à 60 ans, qui sans appui ne suffisent pas aux exigences du marché de l'emploi. Dans ce sens, ils sont encadrés par une équipe de professionnels se composant de personnel socio-éducatif que de professionnels du métier (électricien, mécanicien, menuisier, installateur de chauffage-sanitaire, chauffeur, cuisinier, vendeur).

Durant l'année 2011, Nei Aarbecht a encadré au total 60 personnes (des hommes majoritairement) dans sa structure de travail. Au 31.12.2011, le service avait 36 demandeurs d'emploi en charge. Ces personnes peuvent être engagées soit sous contrat ATI, occupation temporaire indemnisée, contrat CAE ou bénévolement.

Une large majorité des personnes encadrées présente au moins une problématique spécifique tel que niveau de qualification faible, des problèmes financiers, des problèmes de santé notamment de dépendance.

Evolution du nombre de contrats :

Nombre de contrats	2009	2010	2011
CAE	12	21	13
ATI	20	16	20
Mise au travail	8	5	/
Bénévolat	4	4	2
Occupation temporaire indemnisée	0	0	1

En 2011, le nombre des nouveaux engagés a diminué aussi bien pour les CAE que pour les ATI. La raison en est que les ouvriers sous contrat sont restés plus longtemps chez Nei Aarbecht faute de perspective sur le marché de l'emploi ordinaire.

Les personnes de nationalité luxembourgeoise représentaient ainsi 43%, les ressortissants de pays de l'UE 35% et les ressortissants non UE s'élèvent à 22%.

53% des personnes encadrées avaient moins de 30 ans et 28% avaient entre 30 et 60 ans.

2.11.5. Services de l'Entraide (Comité National de Défense Sociale)

L'objectif des Services de l'Entraide du CNDS est la réinsertion socio-professionnelle de personnes marginalisées socialement et éloignées du marché du travail. Il s'agit essentiellement de personnes bénéficiaires d'une indemnité d'insertion dans le cadre du RMG, de chômeurs indemnisés.

Les différents projets proposent une guidance et une aide à l'emploi dans différents domaines tels que l'environnement et le jardinage en association avec des partenaires externes, une cantine, la « Kleederstuff », des services de sous-traitance, entretien des structures d'hébergement du CNDS et projet « Tourisme » (balisage et entretien des sentiers touristiques à travers tout le pays).

Un accent particulier est mis sur la formation, l'apprentissage, l'évaluation et l'augmentation de l'autonomie personnelle dans ces différents domaines d'activités. Les personnes participant aux différents projets sont à cet effet encadrées par des chefs d'équipe.

Idéalement, la participation à un de ces projets débouche sur un stage chez un patron privé en vue de décrocher ultérieurement un emploi stable sur le premier marché du travail.

En 2011, 140 personnes (107 hommes et 33 femmes) ont été encadrées par les Services de l'Entraide. La majorité de ces personnes sont de nationalité luxembourgeoise (74%). Les ressortissants de pays de l'UE (Italie, Portugal Allemagne) représentent 18% et les ressortissants non UE s'élèvent à 8%. 38% des personnes encadrées avaient moins de 30 ans. La majorité (61%) avaient entre 30 et 60 ans et 1% était âgé de plus de 60 ans.

Pour 9 personnes, l'encadrement a abouti à une perspective concrète en termes d'emploi/de formation. Même si ce taux est faible, pour la majorité des autres personnes, le fait de travailler dans un projet leur procure une meilleure autonomie socio-professionnelle notamment par le biais de la formation continue.

2.12. Offices Sociaux

Entrée en vigueur le 1er janvier 2011, la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale remplace les textes légaux sur les bureaux de bienfaisance et le domicile de secours datant respectivement de 1846 et de 1897.

Par la création de 30 Offices Sociaux, qui sont des établissements publics placés sous la surveillance des communes, l'aide sociale a été placée dans une dynamique préventive pour briser le cercle de l'exclusion sociale. En effet, à part assurer aux personnes dans le besoin et à leur famille l'accès aux biens et aux services adaptés à leur situation, la loi aide à préserver ou à acquérir l'autonomie. L'aide est de nature palliative, curative ou préventive et intervient à titre subsidiaire, complétant ainsi les mesures sociales et les prestations financières prévues par d'autres lois et règlements, que le bénéficiaire est tenu d'épuiser.

Les prestations des Offices Sociaux sont notamment :

- assurer aux personnes et à leurs familles l'aide prévue par la loi ;
- fournir des conseils et renseignements et effectuer les démarches en vue de procurer aux personnes intéressées les mesures sociales, prestations matérielles et financières auxquelles elles peuvent prétendre en vertu d'autres lois et règlements ;
- assurer la guidance socio-éducative nécessaire pour leur permettre de vaincre progressivement leurs difficultés ;
- favoriser l'accès des personnes visées aux moyens de communications et aux activités socioculturelles ;
- accorder des aides matérielles sous la forme la plus appropriée et pourvoir à la mise à disposition d'un hébergement d'urgence ;
- assurer l'affiliation du demandeur à la sécurité sociale ;
- orienter le demandeur vers les services spécialisés les mieux adaptés à ses besoins ;
- inciter le demandeur à toutes les mesures permettant d'améliorer sa situation individuelle.

En 2011, la contribution financière prévue pour les 30 Offices Sociaux a été d'environ 16 millions d'euros. Aux termes de la loi, l'Etat et les Communes prennent à charge à part égales, le déficit annuel de l'aide accordée.

La contribution englobe 97,53 postes, dont 65,48 postes d'encadrement social et 32,05 postes administratifs.

Au cours de l'année 2011, les 30 Offices Sociaux ont encodé 8.469 dossiers. Notons que les grands offices ouvrent seulement un dossier informatisé pour les secours à être accordés ou notifiés par le Conseil d'administration selon l'article 18 de la loi sur l'aide sociale.

Nationalité, sexe et tranche d'âge des usagers :

La majorité des personnes qui s'adressent à l'Office Social ont entre 41 et 60 ans (47%), dont 17 % sont dans la catégorie d'âge de 41 à 45 ans, 14% dans la catégorie d'âge de 46 à 50 ans et 16% ont entre 51 à 60 ans.

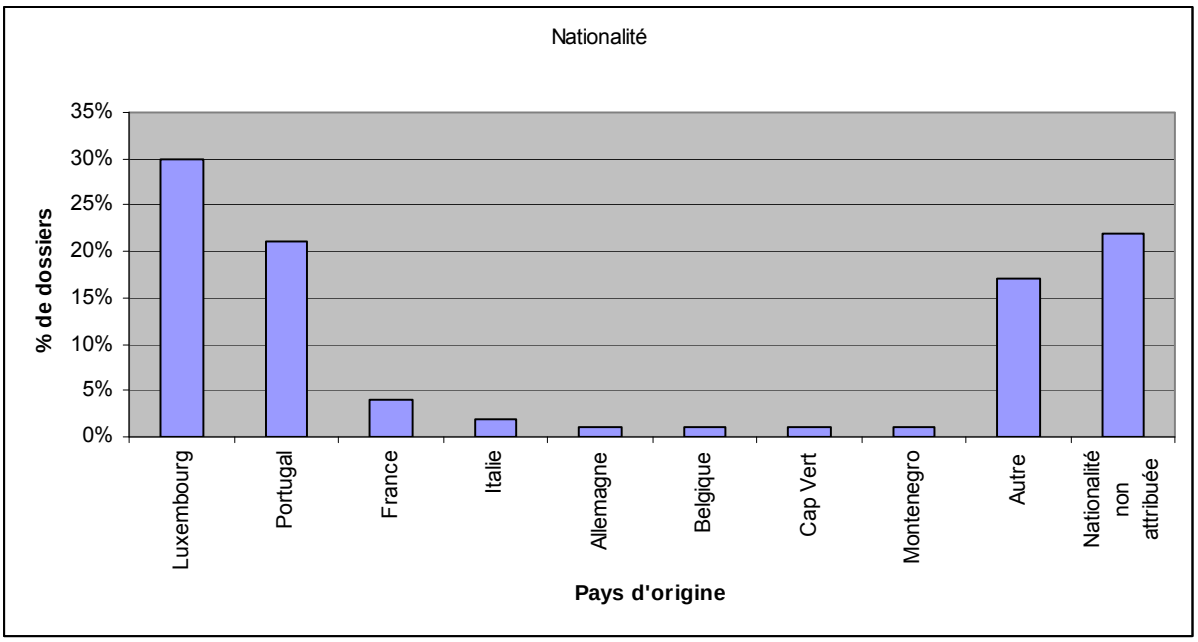

Source : SIGI

50 % des clients de l'Office Social étaient de sexe féminin et 50 % de sexe masculin.

Secours financiers :

Au cours de l'année 2011, les 30 Offices Sociaux ont dispensé des secours financiers pour un montant total de 2.221.603 €.

	Compte provisoire/ Montants en €	%
Aides exceptionnelles	36.542	1,64
Aides financières diverses	323.797	14,57
Aides besoins quotidiens	405.175	18,24
Frais administratifs	45.075	2,03
Aides ménage	3.774	0,17
Energie	254.466	11,45
Bons alimentaires	253.108	11,39
Santé	302.504	13,62
Taxes communales	66.220	2,98
Logement	530.942	23,90
Total	2.221.603	100,00

Source: SIGI

Il ressort du tableau que l'aide accordée pour subvenir au coût du logement représente avec 23,90% la catégorie la plus importante. Ces chiffres confirment le poids que représentent les coûts du logement dans les budgets des ménages exposés au risque de pauvreté.

Les aides pour les besoins quotidiens de la vie se chiffrent à 18,24 % et les aides pour frais de santé à 13,62%.

Les secours humanitaires urgents s'élèvent à quelques 5.ooo € (0,2%).

Les secours financiers constituent seulement une petite partie du travail des travailleurs sociaux, la majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-monétaires, comme notamment les conseils, renseignements et les guidances socio-éducatives.

Tableau des aides pour l'électricité, le gaz, l'eau et le mazout par Office Social

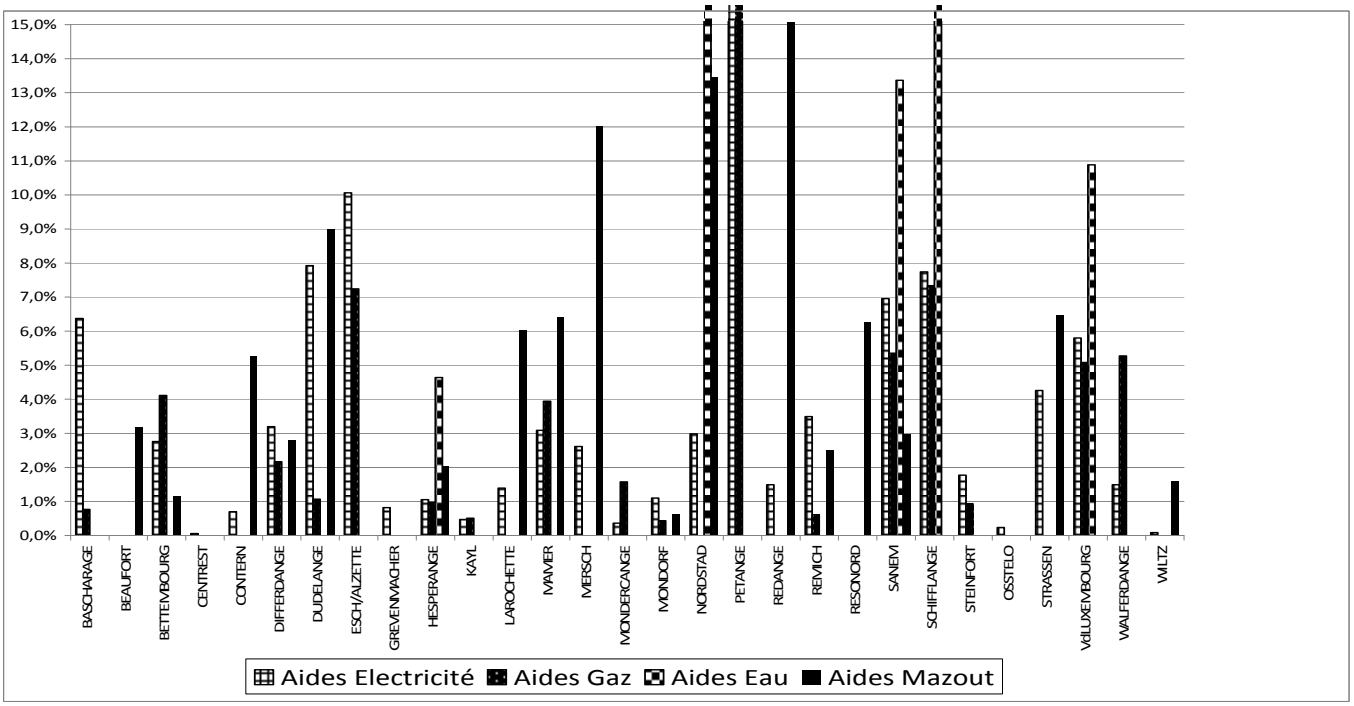

Le tableau ci-dessus montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais constituent des dépenses importantes dans le budget des ménages.

Tableau des aides pour bons alimentaires, frais de santé, taxes communales et logement par Office Social

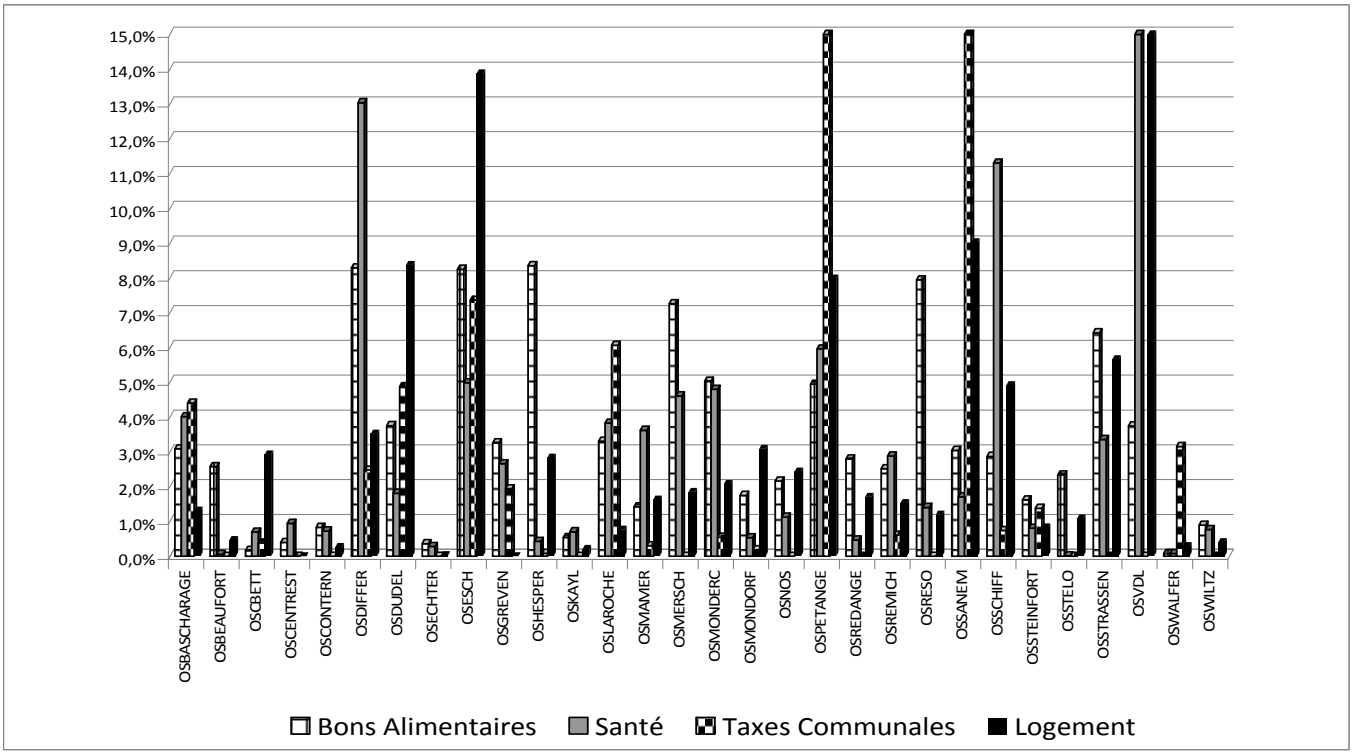

Dépenses par habitant des 30 Offices Sociaux

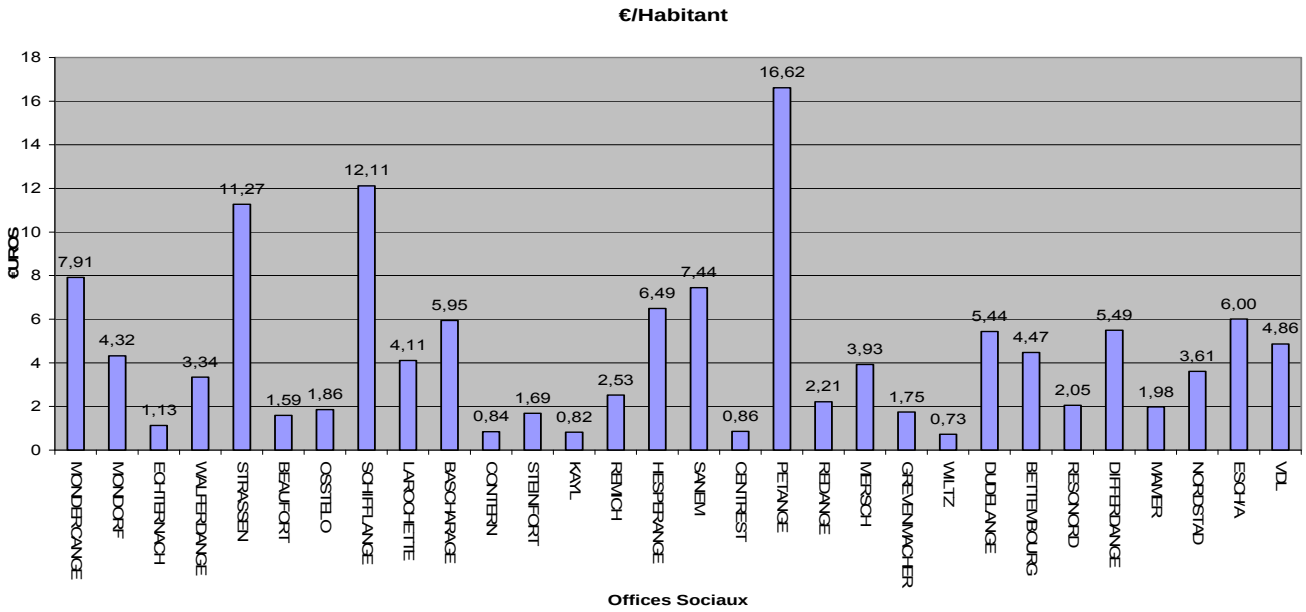

Source : SIGI

Le tableau ci-dessus montre les dépenses par habitant des 30 Offices Sociaux, classés de gauche à droite par ordre croissant du nombre d'habitants.

2.13. Politique internationale

2.13.1. Comité de Protection Sociale (CPS)

Un représentant du Minstère de la Famille est membre au sein du Comité de la Protection Sociale (CPS). Le CPS, conformément au mandat qui lui est attribué par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), favorise la coopération en matière de protection sociale entre les Etats membres et la Commission européenne.

L'approche intégrée établie par la nouvelle « Stratégie Europe 2020 » dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale donne un rôle plus central aux travaux du CPS dans l'agenda européen.

Ainsi, le Comité suivra la situation sociale et l'évolution des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale, en s'appuyant sur l'importante expérience tirée de dix années de coopération dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC).

En 2011, le programme de travail du CPS était articulé notamment autour des thèmes suivants :

- la relance de la MOC sociale dans le contexte de la « Stratégie Europe 2020 » :
- la dimension sociale de la « Stratégie Europe 2020 » en concrétisant l'engagement de l'Union Européenne en faveur de l'inclusion et de la réduction de la pauvreté ;
- le suivi de la crise au niveau social ;
- la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- les questions liées à l'intégration des Roms.

2.13.2. Stratégie Europe 2020

La Division Solidarité coordonne les mesures de l'objectif 5 de la « Stratégie Europe 2020 » du Programme national de réforme qui consiste à favoriser l'inclusion sociale par le biais d'une réduction de la pauvreté.

La contribution du Ministère de la Famille et de l'Intégration au Plan national de réforme a été la suivante :

- la continuation de la politique de l'offre de structures d'accueil socio-éducatif pour enfants permettant aux femmes et aux hommes d'accéder au marché de l'emploi et d'augmenter leurs revenus;
- la sensibilisation des parents bénéficiaires du dispositif du revenu minimum garanti (RMG) en vue de l'utilisation du « chèque-service accueil » ;
- l'augmentation du taux d'activation dans le cadre du dispositif du RMG;
- la promotion de mesures en vue de favoriser la transition des jeunes de la vie scolaire à la vie professionnelle ainsi que de les motiver à renouer avec l'école;
- la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale au 1er janvier 2011 en vue de déclencher une dynamique préventive pour briser le cercle de la pauvreté et de l'exclusion sociale;
- l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée contre le sans-abrisme par la création d'une base solide pour poursuivre, renforcer et consolider les efforts entrepris depuis de longues années en matière de sans-abrisme.

Afin de tenir compte de l'approche multidimensionnelle de la pauvreté, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a consulté la société civile en février 2011. Lors de cette réunion, il a été décidé de définir les mesures supplémentaires à mettre en œuvre pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale au cours des années post 2011 et de constituer des groupes de travail en fonction des différentes mesures définies.

Un premier groupe de travail sur le thème de « L'élaboration d'une stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement » a démarré ses activités en 2011.

Le groupe de travail a souligné l'importance d'adopter une approche holistique de la personne sans-abri en tenant compte des aspects sociaux, psychologiques et économiques et éviter ainsi le découplage des populations et de leurs problèmes.

Cette approche présuppose une politique coordonnée et concertée au niveau interministériel (Famille, Santé, Logement, Egalité des Chances, Intérieur, Justice) encourageant en même temps des synergies entre les structures sociales spécifiques du sans-abrisme et le domaine extrahospitalier.

Le groupe de travail a souligné par ailleurs, la nécessité de :

- fournir une vaste gamme de types de logements répartis de manière équilibrée sur le territoire, décentralisés et implantés dans les grandes communes ;
- de maintenir les foyers d'urgence tout en limitant la période d'urgence ;
- de recourir à des solutions de transition (hébergement provisoire comme des foyers, hôtels, pensions… pour une période bien limitée) afin de faciliter le passage vers un logement permanent et stable ;
- de renforcer les projets et agrandir l'offre de logements encadrés et accompagnés ;

- de « désinstitutionnaliser » l'aide en créant des unités de logement à petite échelle (appartements, studios, chambres isolées, lieux communautaires) selon les besoins et capacités des concernés, avec un encadrement flexible et ambulatoire où les habitants s'entraident mutuellement (cuisine, garde d'enfants, travaux ménagers, jardinage, etc.) *:* « maisons atypiques pour existences atypiques» ;
- de créer des structures spécialisées (des foyers hospitaliers, des maisons de santé alternatives, maisons de repos/de soins) avec service de soutien et de soins appropriés, notamment pour les sans-abris chronifiés et les sans-abris très âgés (cumul des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme et de santé mentale) difficilement intégrables dans des structures de soins classiques.

2.13.3. Stratégies nationales d'intégration des Roms dans le cadre de l'Union Européenne

Suite aux conclusions du Conseil européen de mai et juin 2011 sur l'intégration des Roms, tous les Etats membres ont été invités à présenter à la Commission européenne une stratégie pour leur intégration ou une série de mesures dans le cadre de leurs politiques d'inclusion sociale visant à améliorer la situation des Roms.

Le Conseil de l'Union Européenne a invité notamment les Etats Membres :

à améliorer la situation sociale et économique des Roms en intégrant cette problématique dans toutes les politiques de l'éducation, de l'emploi, du logement et des soins de santé ;

à élaborer, actualiser ou étoffer leurs stratégies nationales d'intégration des Roms, ou les ensembles intégrés de mesures qu'ils ont mis en place dans le contexte de leurs politiques plus vastes d'intégration sociale visant à améliorer la situation des Roms.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a assuré la coordination au niveau national pour l'élaboration de la contribution à remettre à la Commission Européenne.

Le Gouvernement luxembourgeois soutient les conclusions du Conseil de l'Union Européenne en vertu du principe constitutionnel d'égalité qui veut que toutes les personnes se trouvant dans la même situation soient traitées à égalité. Evitant d'instituer des politiques allant à l'encontre de ces principes, l'approche luxembourgeoise consiste à intégrer toute personne qui veut s'établir légalement sur son territoire.

2.13.4. Première Plateforme Européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Un fonctionnaire de la Division Solidarité a participé à la première rencontre de la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui s'est tenue les 17 et 18 octobre à Cracovie. La Plateforme a analysé les progrès réalisés en vue de la concrétisation de l'objectif qui consiste à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale à l'horizon 2020.

DIVISION IV – Enfance et Famille

1. Conciliation vie familiale et vie professionnelle

1.1. Politique générale

Au cours des dernières années la situation au niveau de l'éducation et de l'accueil extrafamiliales et extrascolaires a évolué de manière impressionnante. Le nombre de crèches, de foyers de jour, de maisons relais (nommés ci-après services d'éducation et d'accueil) et d'assistantes parentales n'a cessé de croître. Le *chèque-service accueil*, introduit en 2009 et par lequel le gouvernement luxembourgeois contribue financièrement à l'éducation et à l'accueil des enfants indépendamment de la situation sociale et économique des parents, a encore élargi l'offre d'accueil de jour pour enfants de 0 à 12 ans. Ainsi l'offre de places en services d'éducation et d'accueil et en assistance parentale a presque quintuplée de 2004 à 2011. En effet le nombre de places est passé de 7.712 places en 2004 à 37.833 places en 2011. Les chiffres et détails de cette évolution sont présentés dans la suite du présent rapport.

Il faut souligner l'effort réalisé dans le passé et encore aujourd'hui par les communes luxembourgeoises pour mettre en place les infrastructures nécessaires. La collaboration étroite avec le Syvicol permet de tenir compte des préoccupations du niveau communal.

Il faut aussi relever l'importance qui revient à la collaboration avec le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) dans la mise en oeuvre du *chèque-service accueil.* Le partenariat avec le SIGI permet d'avoir un lien direct aussi bien avec les services administratifs des communes qu'avec les moyens de communication mises en place par le SIGI pour le citoyen communal. Ainsi un programme de gestion intégrée développé en collaboration avec les structures d'éducation et d'accueil permet une gestion simplifiée de la présence des enfants en relation avec la facturation du *chèque-service accuei.* Il est aussi prévu de développer la communication et l'interaction directe avec les parents des enfants usagers des services d'éducation et d'accueil.

1.1.1. Développement de la qualité concernant l'éducation et l'accueil des enfants

Selon la Déclaration gouvernementale de juillet 2009, le Gouvernement ne veut non seulement soutenir le développement au niveau de la quantité de l'offre mais aussi au niveau de la qualité de l'offre.

Dans ce souci de qualité et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a pris diverses mesures tant au niveau politique, législatif et administratif qu'au niveau pédagogique et organisationnel :

- Pour garantir d'une part l'accès des enfants aux services d'accueil socio-éducatif et d'autre part assurer la qualité éducative dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants des **avant-projets de loi et règlements grand-ducaux** ont été élaborés en concertation avec les communes, les organismes non-gouvernementaux œuvrant dans le domaine de l'accueil socio-éducatif ainsi qu'avec d'autres ministères.
- Dans le cadre de la mise en ouevre du *chèque-service accueil,* le Ministère de la Famille et de l'Intégration a mis en place en collaboration avec le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) un site internet, le « Portail Accueil Enfance » (**www.kannerbetreiung.lu** , www.accueilenfant.lu) ayant pour objectif de **permettre aux parents de se renseigner** sur les structures d'éducation et d'accueil, de comparer leurs offres et de s'informer sur les détails de fonctionnement du chèque-service

accueil. Sur ce site toutes les structures d'accueil conventionnées, les structures commerciales et les assistants parentaux sont invités à présenter leur offre socio-éducative. En outre les parents peuvent y trouver des recommandations au niveau du contrat d'accueil à signer entre les parents et la structure en question.

- La liste actualisée de tous les services d'éducation et d'accueil agréés se trouve sur les sites : www.guichet.lu et www.mfi.public.lu .
- En collaboration étroite avec l'Entente des Foyers de Jour a.s.b.l. le Ministère de la Famille et de l'Intégration a élaboré le dépliant « Wéi eng crèche fir eist Kand ? » pour **aider les parents** à trouver le service d'éducation et d'accueil le plus adapté aux besoins spécifiques de leur enfant.
- Le personnel d'encadrement pédagogique est la clé de services de grande qualité. L'accès du personnel à la **formation continue** est une priorité du Gouvernement. Par la création du site **www.enfancejeunesse.lu** le personnel des structures d'éducation et d'accueil est informé sur l'ensemble de la formation continue offerte par les services de formation continue agréés.
- Par le biais de **publications** le ministère en collaboration avec l'Université de Luxembourg ainsi qu'avec le concours actif des communes, des organisations et des professionnels œuvrant dans ce domaine veut mettre en valeur « des modèles de bonne pratique » respectivement soutient activement le développement de la qualité pédagogique. Ainsi la publication du manuel sur l'assurance de qualité intitulée « Pädagogische Qualität von Anfang an. Leitfaden für Fachkräfte zur Konzeptentwicklung in Kinderbetreuungssstrukturen" a été publiée.

Gestion des plaintes et le contrôle des structures

Au courant de l'année 2011, une « cellule plainte et réclamation » composée d'agents du ministère, professionnels du domaine socio-éducatif, s'est mise en place au sein du service conciliation vie familiale et vie professionnelle. Cette cellule a pour mission d'assurer l'analyse et le suivi des réclamations envers les services d'éducation et d'accueil. Tout d'abord, le plaignant est encouragé à chercher le dialogue avec l'assistant parental respectivement la direction ou le propriétaire de la structure d'accueil.

Etant donné que les services agréés d'éducation et d'accueil pour enfants de 0 à 12 et notamment le secteur des crèches commerciales et le secteur de l'assistance parentale sont en pleine expansion, le nombre de plaintes relatives à ces structures est également en augmentation. Pour l'année 2011 nous avons reçu 66 réclamations respectivement plaintes (maison relais : 8 plaintes ; crèche /foyer de jour commerciaux : 26 ; Assistance parentale : 32).

Ces réclamations se répartissent principalement en trois thèmes :

- l'alimentation : la qualité des repas et l'encadrement pendant la prise des repas,
- le ratio d'encadrement (nombre d'enfants par professionnel)
- la facturation (litiges entre des parents et la structure).

Toute réclamation ou plainte concernant les assistants parentaux et les services d'éducation et d'accueil privés, conventionnés ou commerciaux, est prise en charge par la « cellule plainte et réclamation » qui détermine les suites à donner.

En cas de besoin une visite d'inspection est organisée par les agents du ministère pour déterminer les mesures à prendre. Les mesures sont prises en fonction de la gravité de la situation :

- Ainsi « en cas de risque imminent pour la santé physique ou morale de l'usager d'un service, le ministre compétent ou le fonctionnaire délégué à cet effet peut prendre toute mesure appropriée ou saisir l'autorité compétente en vue de la protection de l'usager concerné »
- S'il s'agit d'une situation portant atteinte à la santé physique ou psychique d'un enfant, le plaignant est informé de la possibilité à déposer une plainte auprès de la police. Parallèlement une visite d'inspection est organisée par les agents du Ministère, si nécessaire en collaboration avec la police ou tout autre service concerné.

Au cas où la plainte a trait à une situation où les conditions légales ou réglementaires ne sont pas ou plus remplies le ministre a la possibilité de prendre une décision de refus ou de retrait de l'agrément en vertu d'un arrêté dûment motivé. Dans ce cas une mise en demeure sera prononcée. Pendant la période de mise en demeure, la structure a la possibilité de se conformer aux exigences de la loi. En cas de non-respect, l'agrément peut être retiré.

Tout retrait d'agrément est publié au Mémorial. Les parents sont informés par publication dans les quotidiens sous forme d'avis officiel à l'intention des usagers de la crèche.

Des visites d'inspections ont été effectuées de façon régulière depuis le mois de mars 2011. Les visites d'inspection ont été effectuées à l'improviste et consistaient à déterminer le nombre et l'identité des enfants gardés, l'identité des personnes présentes, la salubrité des lieux, la qualité des repas, ainsi que la qualité de l'encadrement proprement dit.

Dans le domaine de l'assistance parentale, les contrôles ont été entamés selon différents critères :

- un relevé Chèque-Service Accueil élevé,
- la présence d'une réclamation envers l'assistant parental
- un contrôle de routine.

Il est à noter que malgré les visites ciblées (relevé élevé, plainte, réclamation), 15 structures des 27 inspectées étaient conformes, 6 mises en demeure ont été envoyées, et 2 agréments ont été retirés.

Dans le domaine des crèches et foyers de jour, 7 structures ont été inspectées au courant de l'année 2011. Pour toutes ces structures, des mises en demeure ont été prononcées.

1.1.2. La collaboration interministérielle via des comités interministériels

Comité interministériel « Gesond iessen, méi bewegen » (GIMB)

Dans le cadre de la politique commune « Gesond iessen, méi bewegen », favorisant l'alimentation saine et l'activité physique, le comité interministériel avec des représentants des Ministères de la Santé, de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, de la Famille et de l'Intégration et du Département des Sports, a créé et élaboré toute une série d'actions concrètes pour les enfants en âge scolaire afin de répondre à l'appel urgent de l'Organisation Mondiale de la Santé et de la Commission Européenne pour élaborer des démarches communes et intersectorielles dans l'objectif de parer à l'épidémie de la surcharge pondérale et de la sédentarité, causes principales des majeures

pathologies de notre société, notamment des maladies cardio-vasculaires, de certains cancers et de l'ostéoporose.

Le matériel didactique « Ernährungspyramide », destiné aux « Maisons Relais Enfants », vise une approche de mises en pratique dans le quotidien pour favoriser d'une manière progressive et continue l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière des enfants dans leurs différents cadres de vie.

Une importance particulière au niveau de la promotion d'habitudes saines et à la création d'environnements favorables à la santé revient aux « Maison Relais Enfants » comme lieu d'apprentissage d'habitudes de vie, et comme lieu de rencontres et d'échanges. Il est important que les éducateurs développent des stratégies pédagogiques innovantes pour donner plus de facilités aux enfants de faire des choix sains, et que les cuisiniers préparent des plats sains qui goûtent et font plaisir aux enfants.

Gesond iessen
Méi bewegen

Le logo d'identification est un repère visible qui permet d'identifier les actions et initiatives qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'action national « alimentation saine et activité physique.

Comité Interministériel pour l'Education au Développement Durable (CIEDD)

L'objectif de la décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (2005-2014) est d'intégrer le développement durable dans les systèmes éducatifs. À l'instar des autres pays, le Luxembourg a fait élaborer une stratégie nationale dans ce contexte. Une proposition de stratégie, élaborée par un comité interministériel composé de représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Enseignement supérieur, du ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi que de l'Université du Luxembourg, avait été soumise au Conseil de gouvernement en mai 2009. Cette stratégie comporte des mesures prioritaires d'action pour la période restante de la décennie (2009-2014), notamment l'intégration de l'éducation au développement durable au niveau des maisons relais et des maisons des jeunes.

L'éducation au développement durable s'appuie sur des valeurs de respect de la vie. Elle est un droit pour tous et s'exerce dans le respect des droits humains. L'objectif est d'intégrer l'éducation au développement durable dans l'éducation non-formelle, maison relais pour enfants non-scolarisés et scolarisés, groupe d'âge de 3 mois – 12 ans.

Groupe interministériel « ministères de l'Education Nationale et de la Famille »

La collaboration et la cohérence éducative entre l'école et les maisons relais, tout en maintenant leur spécificité éducative respective, sont soutenues par le Gouvernement. Ainsi un groupe interministériel a été mis en place pour travailler sur les relations entre les services d'éducation et d'accueil et les écoles fondamentales. Ainsi le projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 16 de la loi du 16 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire a été élaboré.

1.2. Le Chéque-Service Accueil (CSA)

1.2.1. Les bénéficiaires

En date du 1er janvier 2012, 62.993 cartes d'adhésion ont été émises sous la responsabilité des administrations communales. Selon l'estimation du STATEC, la population totale des enfants âgés de 0-12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 77.697 enfants. 81,1 % des enfants de 0 à 12 ans vivant au Luxembourg ont adhéré au chèque-service accueil. Pour janvier 2011 et 2010, ce taux ce chiffrait à 69,3 % respectivement à 55,4%.

1821 enfants bénéficient d'avantages spéciaux prévus dans le cadre de la règlementation du CSA: 1395 enfants sont issus d'un ménage bénéficiaire du revenu minimum garanti et 426 enfants ont été identifiés comme étant exposés au risque de pauvreté. A titre de comparaison, 1167 enfants étaient issus d'un ménage bénéficiaire du revenu minimum garanti et 408 enfants avaient été identifiés comme étant exposés au risque de pauvreté.

1.2.2. Les prestataires

916 structures différentes sont prestataires du chèque-service accueil et se répartissent selon les catégories suivantes :

	2011
Structures d'éducation et d'accueil	**402**
crèches, foyers de jour et garderies dits conventionnés	71
maisons relais pour enfants conventionnées	113
crèches, foyers de jour et garderies commerciales	218
assistants parentaux	**429**
associations sportives	**146**
institutions d'enseignement musical	**13**
internats socio-éducatifs	**2**
services de vacances	**10**
services pour personnes handicapées	**4**
	1.006

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

Le nombre de prestataires augmente de manière substantielle depuis 2009. Si le nombre de prestataires au niveau du secteur conventionné est resté relativement constant, une augmentation importante est constatée au niveau des crèches commerciales et des assistants parentaux. Rappelons que fin 2009, 93 crèches commerciales et 272 assistants parentaux étaient prestataires du chèque-service accueil.

1.2.3. Le chèque-service accueil au niveau des structures d'éducation et accueil et au niveau des assistants parentaux.

Pour la période de facturation de décembre 2011, 50.469 enfants ont été inscrits dans le système informatique par des structures d'éducation et d'accueil et par l'Agence Dageselteren pour le compte des assistants parentaux. Par rapport à 2010 et 2009, ceci constitue une augmentation de 12,8 % et de 38,1%. A titre d'information, 23 enfants ont été inscrits dans la catégorie « internats ».

L'inscription de l'enfant par un prestataire dans le système informatique ne renseigne pas forcément sur la présence réelle de l'enfant et donc sur le bénéfice effectif du chèque-service accueil. Il y a donc lieu de se référer au nombre de décomptes, tout en sachant qu'un décompte par enfant est envoyé aux parents à la fin de chaque période de facturation renseignant sur toutes les prestations facturées par des prestataires du CSA. 33.558 décomptes ont été générés pour la période de facturation de décembre 2011. Par rapport à 2010 et 2009, ceci constitue une augmentation de 13,4 % et de 27,7 %.

Par rapport à la population totale, 43,2 % des enfants ont été accueilli pendant la période facturation de décembre 2011 dans une structure d'éducation et d'accueil ou par une assistante parentale. Pour décembre 2010 et 2009, ce taux correspondait à 38,3 %, respectivement à 34,27 %.

Le nombre total des repas facturés en 2011 par le biais du chèque-service accueil a augmenté de 18,2% par rapport à 2010. Pour les heures d'encadrement, ce taux se situe à 27,8%.

	2010	2011	variation (%)
secteur dit conventionné			
nombre des repas facturés	2.671.307	3.052.513	14,27
nombre des heures d'encadrement facturées	13.795.094	15.914.830	15,36
secteur commercial et assistants parentaux			
nombre des repas facturés	790.684	1.039.839	31,51
nombre des heures d'encadrement facturées	9.055.260	13.295.424	46,82
total			
nombre des repas facturés	3.461.991	4.092.352	18,20
nombre des heures d'encadrement facturées	22.850.354	29.210.254	27,83

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

1.2.4. Le chèque-service accueil dans le domaine de l'enseignement musical et au mouvement sportif.

À partir du 15 septembre 2009, le chèque-service accueil a été étendu aux institutions d'enseignement musical dans le secteur communal et aux associations sportives, qui auront obtenu l'agrément chèque-service accueil de la part du Département ministériel des Sports. Par le biais de cette extension, le Ministère de la Famille et de l'Intégration permet aux familles de bénéficier de manière plus flexible du chèque-service accueil en orientant leurs choix selon leurs besoins. Au niveau des associations, il est souhaité de valoriser l'encadrement bénévole de qualité. Contrairement aux institutions d'enseignement musical dans le secteur communal où le minerval (droit d'inscription) est remboursé aux parents, l'avantage du chèque-service accueil revient ici à l'association sportive qui s'engage à utiliser les ressources générées en faveur de l'encadrement sportif des enfants.

Pour l'année scolaire 2010/2011, 7.691 ont bénéficié du chèque-service accueil au niveau des institutions d'enseignement musical et au niveau des associations sportives. Ceci constitue un accroissement de 40,1 % par rapport à l'année précédente.

3.522 enfants auraient pu bénéficier de manière théorique des avantages du CSA auprès de 13 institutions d'enseignement musical dans le secteur communal pour l'année scolaire 2010/2011. Par rapport à 2009/2010, ceci constitue un accroissement de 15,4%.

2920 remboursements ont été effectués sur base des décomptes renvoyés par les parents. Seuls 82,9% des parents ont respecté les démarches administratives

nécessaires pour pouvoir bénéficier des avantages. Pour 2009/2010, ce taux se chiffrait à 85,4%.

Les bénéficiaires se répartissent entre les institutions d'enseignement musical suivantes :

Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg	391
Ecole de musique de l'UGDA	859
Conservatoire de musique du Nord	519
Ecole de Musique de la Ville d'Echternach	372
Ecole de Musique du Canton de Redange	222
Ecole de Musique de la Ville de Grevenmacher	187
Ecole de musique de Pétange	111
Ecole de musique de la Ville de Dudelange	240
Ecole de Musique du Canton de Clervaux	222
Ecole de musique de Bascharage	166
Conservatoire de musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette	78
Ecole de musique de Differdange	105
Ecole de musique de la Ville de Wiltz	50
	3.522

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

4.169 enfants ont bénéficié du CSA auprès de 136 associations sportives agréées dans ce contexte par le Département ministériel des Sports pour l'année scolaire 2010/2011. Par rapport à 2009/2010, le nombre d'enfants bénéficiant des avantages « sport » a augmenté de 71,1%. Le nombre des associations a augmenté de 21,4%.

Les 136 associations sportives sont réparties entre les fédérations sportives ou catégories sportives suivantes :

Fédération luxembourgeoise de Football	36
Fédération luxembourgeoise de Tennis	18
Fédération luxembourgeoise de Basketball	17
Fédération luxembourgeoise de Tennis de Table	13
Fédération luxembourgeoise de Handball	10
Fédération luxembourgeoise de Gymnastique	8
Fédération luxembourgeoise de Volleyball	7
Fédération luxembourgeoise des Arts martiaux	7
Fédération luxembourgeoise d'Athlétisme	5
Fédération luxembourgeoise de Natation	4
Fédération luxembourgeoise de Badminton	2
Fédération luxembourgeoise d'Escrime	2
Fédération liée au Département Ministériel des Sports	2
Fédération luxembourgeoise des Sports de glace	1
Fédération luxembourgeoise du Sport cycliste	1
Fédération luxembourgeoise de Danse pour Amateurs	1
Fédération luxembourgeoise de Hockey sur Glace	1
Fédération luxembourgeoise de Rugby	1
	136

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

1.2.5. Conclusions

Une grande partie de la population éligible a adhéré au chèque-service accueil. En additionnant le nombre de décomptes de décembre 2011 et le nombre d'enfants bénéficiant du CSA dans le cadre de l'enseignement musical et du mouvement sportif, on peut donc estimer qu'environ 40.647 enfants bénéficient effectivement du CSA. 64,5 % des enfants détenteurs d'une carte CSA utilise réellement le dispositif. Par comparaison à la population totale éligible, ce taux ce chiffre 52,3 %.

1.2.6. Projections pour 2011

Comme pour 2010, il peut être constaté que le nombre de prestataires du chèque-service accueil est en augmentation. La progression des heures et des repas facturés va de pair avec l'extension de l'offre au niveau le secteur de l'accueil socio-éducatif, ceci particulièrement au niveau des structures d'éducation et d'accueil du secteur commercial et des assistants parentaux.

1.3. Services d'éducation et d'accueil pour enfants

1.3.1. Structures d'accueil socio-éducatif sans hébergement pour enfants : crèches, foyers de jour et garderies

Au 31.12.2011, le secteur des structures d'accueil socio-éducatif sans hébergement pour enfants répondant aux conditions du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 2001 concernant l'obtention de l'agrément, s'est composé des institutions suivantes :

- 47 crèches « conventionnées » - structures accueillant des petits enfants de 3 mois à 4 ans. Une convention visant la reprise du déficit est signée entre l'Etat luxembourgeois et l'organisme gestionnaire sans but lucratif.
- 174 crèches « commerciales » - structures accueillant des petits enfants de 3 mois à 4 ans gérées par des organismes gestionnaires avec but lucratif.
- 20 foyers de jour « conventionnés » - structures accueillant des enfants scolarisés âgés de 4 ans à 12 ans. Une convention visant la reprise du déficit est signée entre l'Etat luxembourgeois et l'organisme gestionnaire.
- 36 foyers de jour « commerciaux » - structures accueillant des enfants scolarisés âgés de 4 ans à 12 ans gérées par des organismes gestionnaires avec but lucratif.
- 4 garderies « conventionnées » - structures accueillant spontanément des petits enfants de 3 mois à 8 ans et ce pendant moins de 16 heures par semaine par enfant. Une convention visant la reprise du déficit est signée entre l'Etat luxembourgeois et l'organisme gestionnaire sans but lucratif.
- 12 garderies « commerciales » - structures accueillant spontanément des petits enfants de 3 mois à 8 ans gérées par des organismes gestionnaires avec but lucratif.

Le détail des places agréées est représenté au tableau suivant :

	Foyers de jour et crèches conventionnés	Foyers de jour et crèches commerciaux	Garderies conventionnées	Garderies commerciales	Total des places agréées
0-3 ans	1.499 places	5.005 places	62 places	180 places	6.746
4-12 ans	508 places	608 places	/	/	1.116
Total :	2.007 places	5.613 places	62 places	180 places	7.862

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

Il est à remarquer qu'une place agréée peut être occupée par plusieurs enfants suite à des occupations partielles des places.

Prestations concernant l'accueil d'enfants à besoins spéciaux

Depuis de nombreuses années les structures d'accueil conventionnées pour enfants pratiquent l'intégration sociale d'enfants nécessitant une prise en charge supplémentaire, soit parce qu'ils sont atteints d'une déficience physique ou psychique, soit parce qu'ils présentent un retard de développement.

En 2011 des crédits pour permettre de renforcer l'équipe éducative prenant en charge un enfant à besoins spécifiques ont été accordés dans 37 cas.

1.3.2. Maisons relais pour enfants

Définition et extension du concept

Le règlement grand-ducal du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maisons relais pour enfants définit la maison relais pour enfants comme activité d'accueil socio-éducatif flexible et temporaire sans hébergement pour enfants âgés de moins de 18 ans. Il s'agit d'un foyer de jour flexible ouvert aux enfants de 3 mois jusqu'à l'âge de 12 ans respectivement jusqu'à ce que l'enfant a accompli la 6ième année de l'école primaire.

Suite à l'introduction des chèques services au 1er mars 2009, le règlement précité est modifié en date du 13 février 2009. Cette modification prévoit entre autres une extension des chèques services aux institutions d'enseignement musical dans le secteur communal et aux associations sportives en vigueur à partir du 15 septembre 2009. La convention réglant le fonctionnement des maisons relais est modifiée en conséquence et une prise en charge étatique du déficit des maisons relais conventionnées est assurée à raison de 75% à partir du 1er mars 2009.

La maison relais présume un fonctionnement minimal pendant au moins 200 jours et 500 heures par année civile. Par ailleurs, le Ministère de la Famille et de l'Intégration encourage l'extension des plages d'ouverture tout en participant par voie de convention au fonctionnement des maisons relais sur les jours et plages d'ouverture suivants :

- au plus 6 jours par semaine, du lundi au samedi inclus ;
- entre 6.00 et 20.00 heures.
- La convention prévoit en outre différentes prestations dont certaines sont obligatoires telles que
- la restauration des usagers comprenant le repas de midi et des collations intermédiaires ;

- la surveillance des usagers, des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif ;
- l'accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile.

Un ***démarrage progressif*** des différentes prestations est possible pour une phase limitée au maximum à 5 ans.

Des prestations accessoires peuvent être offertes sur décision de l'organisme gestionnaire sans qu'un agrément spécifique ne soit requis. Ces prestations accessoires sont :

- l'appui socio-éducatif individuel et/ou collectif;
- la garde d'usagers malades, soit dans les infrastructures du service, soit au domicile des usagers ;
- l'animation et l'initiation musicale ;
- l'animation et l'initiation sportive ;
- l'animation d'activités récréatives en période de vacances scolaires ;
- des séances de rencontre, d'animation et de loisir à caractère socio-éducatif, instructif ou culturel pour les usagers et leurs familles ;
- des séances de formation parentale ;
- des initiatives de rencontre et d'animation à caractère socio-éducatif, intergénérationnel, socio- et transculturel au sein des communautés locales accueillant le service ou ses unités.

Situation 2011

Si l'année 2005 a été caractérisée par la mise en place du concept « maison relais pour enfants », les années suivantes ont été marquées par la consolidation de ces nouvelles mesures.

En 2010 l'extension massive des places en vue d'un accueil périscolaire est poursuivie. De nombreuses communes essaient de recourir à des solutions provisoires en attendant la mise en place des nouvelles structures en construction. Le rapprochement spatial entre l'école et la maison relais est entamé faute de locaux adaptés à l'accueil des enfants.

En 2011 les places en matière d'éducation et d'accueil pour enfants continuent à s'étendre. Cette croissance annuelle de l'offre est cependant moins importante que les années précédentes. Si dans les années passées les communes ont d'avantage investies dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés, il y a lieu de noter que de nombreuses communes s'engagent à compléter l'offre globale tout en prévoyant des places d'éducation et d'accueil visant la petite enfance, à savoir les enfants de 0 à 4 ans.

Depuis sa création en 2005, l'offre en matière d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires a constamment augmenté pour répondre aux besoins réels des familles aussi bien au niveau du nombre de places disponibles qu'au niveau de la flexibilité proposée.

Le nombre de communes disposant fin 2011 d'une maison relais s'élève à 116.

Fin 2011 la situation des maisons relais conventionnées est la suivante :

- 113 maisons relais pour enfants (MRE) organisées autour de
- 326 antennes ou unités avec une capacité totale de
- 27.401 places.

Parmi ces 326 antennes, il y en a 45 qui accueillent des ***enfants non scolarisés*** (âgés de 3 mois à 3 ans) pour un total de 2.376 places. Ces 45 antennes maisons relais sont regroupées au sein de 35 maisons relais. Ces MRE se situent dans les localités suivantes : *Beaufort, Berbourg, Betzdorf (Roodt/Syre), Bissen, Bourscheid, Contern (Moutfort), Differdange, Erpeldange (Burden), Esch/Alzette, Eschweiler, Feulen, Fischbach, Goesdorf, Heffingen, Heiderscheid, Hobscheid, Hosingen, Junglinster, Kehlen (Keispelt), Larochette, Lorentzweiler, Luxembourg, Mertert, Mersch (Berschbach), Nommern (Cruuchten), Pétange, Schieren, Schifflange, Schuttrange, Tandel (Bastendorf), Troisvierges, Waldbillig, Weiler-la-Tour et Wincrange*. Parmi les 31 maisons relais pour enfants non scolarisés, il y en a 9 qui font partie intégrante d'une maison relais pour enfants scolarisés et non scolarisés.

Le nombre de ***places à projeter*** est évalué à 9.481. Ce chiffre comprend aussi bien la création de nouvelles mesures pour enfants non scolarisés (1.136 places) et scolarisés (8.345 places).

Nouvelles mesures et extension des mesures existantes

Le nombre de maisons relais ayant ***démarré leurs activités en 2011*** s'élève à 3. Il s'agit du Syndicat scolaire Schoulkauz (Eschweiler-Kiischpelt), de l'administration communale d'Erpeldange et de la Maison relais-crèche Topolino (Niederkorn). Cette dernière a été transféré du service du service « Crèches, Foyers de Jour et Garderies » au service « Maison Relais pour Enfants ».

Le nombre de maisons relais ayant réalisé une extension des mesures existantes en 2011 s'élève à 25. Parmi ces 25 maisons relais il y en a qui démarrent doucement tout en offrant une activité ponctuelle aux enfants, tandis que d'autres prévoient dès le départ la prise en charge journalière pendant toute l'année. Les organismes gestionnaires ayant procédé à l'extension de mesures existantes au cours de l'année 2011 sont :

Beaufort, Beckerich, Bissen, Dalheim, Differdange (3 unités), Dudelange, Esch-sur-Alzette (3 unités), Fischbach, Hesperange, Hobscheid (2 unités), Kayl, Kehlen, Lorentzweiler, Luxembourg (5 unités), Mertert, Mondorf-les-Bains, Pétange, Sanem, Schifflange, Steinfort, Steinsel, Troisvierges (2 unités), Schoulsyndicat Heischent an Esch/Sauer (2 unités), Centrale des Auberges de Jeunesse (2 unités), Lënster Päiperlék asbl.

Conformément à l'article 8 de la convention spécifique un avenant est obligatoire pour toute extension de prestations proposées au cours de l'année, impliquant une modification des données retenues dans la convention en cours et engendrant des frais supplémentaires. Le nombre d'organismes gestionnaires ayant demandé un avenant à la convention 2011 s'élève à 85. Les motifs pour lesquels cet avenant a été demandé sont :

- l'ouverture de nouvelles unités (29)
- l'extension des heures d'ouverture (8)
- les prestations supplémentaires (42) et
- les activités de vacances (6).

Selon les termes du texte réglementaire, la MRE doit proposer par année civile un fonctionnement minimal pendant 200 jours et 500 heures. Les plages d'ouverture des MRE conventionnées en 2011 ont été évaluées comme suit :

- nombre de MRE étant conformes aux dispositions précitées : 91%
- nombre de MRE étant à moitié conformes (heure/jour) : 7%
- nombre de MRE non-conformes aux dispositions précitées : 2%

Le nombre de communes offrant un ***accueil à journée continue*** pendant toute l'année (y compris les vacances scolaires) est evalué à 105, ce qui correspond à

91% des 116 communes. Il y a lieu de noter que les 8 MRE accueillant des enfants non scolarisés sont comprises dans ce chiffre.

Organisation de la maison relais

Conformément à l'article 15 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 les prestations offertes telles que l'encadrement pédagogique, la restauration et/ou le nettoyage peuvent être assurées en régie propre ou bien être confiées à des ***prestataires externes***. Cet outil spécifique à la maison relais semble en effet intéresser de nombreuses administrations communales.

En ce qui concerne les différents modes de gestion, la répartition actuelle est la suivante :

- 15 MRE sont gérées par des associations sans but lucratif, dont 14 assurent également l'encadrement des enfants ;
- 7 MRE sont gérées par des syndicats intercommunaux, dont 2 assurent eux-mêmes l'encadrement des enfants ;
- 85 MRE sont gérées par des administrations communales, dont 32 sont elles-mêmes prestataires et 53 confient l'encadrement des enfants à des associations diverses.

En ce qui concerne la ***restauration scolaire***, il y a lieu de noter que parmi les 114 MRE, il y en a 71 (62%) qui offrent un repas de midi préparé sur place et organisé soit par voie de sous-traitance (46 maisons relais) soit sous régie propre (25 maisons relais).

Prestations supplémentaires

Conformément à l'article 6 de la convention 2011, un agent d'encadrement pour tout **enfant à besoins spécifiques (EBS)** accueilli dans une maison relais peut être accordé sur base d'une demande écrite du gestionnaire. Ces besoins doivent être certifiés soit par deux professionnels externes, dont un médecin, soit par la commission d'inclusion scolaire instituée par l'article 29 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Au cours de l'année 2011, 70 enfants à besoins spéciaux ont été accueilli par les maisons relais pour enfants et le nombre d'heures éducatives supplémentaires accordées afin d'assurer l'accueil et l'encadrement de ces 70 enfants s'élève à 1.347,5 heures par semaine.

L'article 6 de la convention 2011 stipule également que des **heures d'encadrement supplémentaires** peuvent être accordées au-delà des heures d'encadrement directes obligatoires, et ce suivant les critères suivant :

- 2 heures par jour d'appui socio-éducatif par groupe de 10 enfants au plus ;
- au maximum 2 heures par semaine pour les activités de loisirs pour les groupes enfants et parents ;
- au maximum 2 heures par mois pour les activités de formation parentale.

Ces heures d'encadrement supplémentaires sont accordées sur base d'un projet, respectivement d'une documentation détaillée. En 2011 le nombre d'heures supplémentaires accordées afin de réaliser des prestations supplémentaires s'élève à 687,5 heures par semaine.

Evolution des Maisons Relais

		Nombre MRE	Nombre antennes	Nombre places conventionnées	Participation de l'Etat
2005	enfants non scolarisés (0-3)	1	2	64	
	enfants scolarisés (4-12)	86	176	7 936	
	Total	*87*	*178*	*8 000*	*13 852 116*
2006	enfants non scolarisés (0-3)	4	5	218	
	enfants scolarisés (4-12)	88	183	10 029	
	Total	*92*	*188*	*10 247*	*15 273 567*
2007	enfants non scolarisés (0-3)	7	7	326	
	enfants scolarisés (4-12)	93	195	11 425	
	Total	*100*	*202*	*11 751*	*20 363 351*
2008	enfants non scolarisés (0-3)	15	19	933	
	enfants scolarisés (4-12)	94	213	13 538	
	Total	*109*	*232*	*14 471*	*25 672 980*
2009	enfants non scolarisés (0-3)	24	29	1 538	
	enfants scolarisés (4-12)	103	249	16 666	
	Total	*110*	*278*	*18 204*	*48 661 092*
2010	enfants non scolarisés (0-3)	31	37	1 959	
	enfants scolarisés (4-12)	91	268	21 759	
	Total	*122*	*305*	*23 718*	*74 230 410*
2011	enfants non scolarisés (0-3)	35*	45	2 376	
	enfants scolarisés (4-12)	78	281	25 025	
	Total	*113*	*326*	*27 401*	*82 969 151***

*Parmi ces 35 MRE, 9 sont intégrées dans une structure pour enfants scolarisés.

**Budget voté 2011

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

1.4. Assistance Parentale

1.4.1. Accueil éducatif à domicile chez les particuliers

Nombreuses sont les familles qui ont recours aux services d'assistants parentaux pour l'encadrement de leurs enfants pendant leurs heures de travail. Les enfants sont accueillis dans un cadre familial qui s'adapte facilement aux besoins des parents.

Différentes initiatives du Ministère de la Famille et de l'Intégration tendent à renforcer le dispositif nécessaire à assurer un accueil de qualité en vue de protéger au maximum les enfants accueillis et de mieux visualiser l'offre effective.

Dans le cadre de l'accueil éducatif à domicile, le Ministère de la Famille et de l'Intégration intervient à quatre niveaux :

- le traitement des demandes d'agrément émanant des personnes désirant accueillir des enfants à leur domicile en tant qu'assistants parentaux ;
- la participation aux frais de garde par le système des Chèques Services Accueil ;
- l'organisation de la formation de base aux fonctions d'assistance parentale en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle ;
- le subventionnement et le traitement de l'agrément de l'Agence Dageselteren qui encadre et forme des assistants parentaux.

1.4.2. Assistants parentaux agréés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration

En ce qui concerne l'accueil éducatif à domicile chez des particuliers, il est important de mentionner la loi du 30 novembre 2007 réglementant l'activité d'assistance parentale. Les dispositions de la loi soumettent l'exercice de l'activité de l'assistance parentale à l'obligation d'un agrément ministériel.

La loi de 2007 contribue à protéger les usagers tout comme les personnes exerçant l'activité d'assistance parentale. La loi se caractérise principalement par les aspects suivants :

- L'agrément pour l'activité d'assistance parentale doit être demandé par toute personne qui prend en charge, à titre régulier et rémunéré, de jour ou de nuit des enfants mineurs sur demande des personnes investies de l'autorité parentale.
- La capacité d'accueil du lieu où l'activité est exercée est limitée à 5 enfants.
- Une formation de minimum 120 heures est exigée aux demandeurs ne pouvant certifier d'aucune qualification professionnelle dans le domaine socio-éducatif ou d'une expérience de plus de trois ans en tant qu'assistant parental au moment de l'entrée en vigueur de la loi.
- Le détenteur de l'agrément doit suivre régulièrement et pendant au moins 20 heures par an des séances de formation continue ou de supervision.
- Le demandeur doit s'engager à respecter formellement les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

- Il doit attester de son affiliation personnelle à la sécurité sociale et de sa souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle.
- La loi prévoit une sanction pénale allant de 251 à 10000 euros pour les personnes exerçant l'activité sans y être agréées.

Au 31 décembre 2011, le Ministère de la Famille et de l'Intégration dénombrait 328 demandes d'agrément en cours de traitement. Les agents du service compétent ont effectué 250 visites d'agrément chez des personnes demandeuses de l'agrément pour l'exercice de l'activité, renouvellant leur agrément ou chez des assistants parentaux agrées ayant déménagé.

Le pays comptait 555 assistants parentaux agréés, chez lesquels on dénombrait 2570 places. Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par des enfants différents à des plages horaires différentes.

En 2011, 101 personnes ont annulé leur agrément.

1.4.3. Données statistiques concernant les assistants parentaux

Si dans le passé l'activité d'assistance parentale a permis au parent de garder son/ses enfant/s à domicile tout en poursuivant une activité professionnelle, il y a lieu de noter que de nos jours le nombre de personnes demandant un agrément pour l'activité d'assistance parentale sans être parent d'un enfant mineur est en croissance et il est actuellement chiffré à environs 20% des assistants parentaux.

Enfants mineurs propres au ménage au 31.12.2011					
0	1	2	3	4	plus de 4
107	132	193	91	26	6

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

Année de naissance des assistants parentaux agréés					
1931-1940	1941-1950	1951-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990
0	5	75	171	224	80

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

Seules les nationalités majoritaires sont représentées sur le tableau suivant.

Nationalité				
L	F	B	P	Autres
164	29	10	263	89

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

Par ailleurs, il y a lieu de constater que le nombre de personnes qualifiées demandant un agrément pour l'activité précitée est également en croissance.

1.4.4. Evolution du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'assistants parentaux

Les premiers assistants parentaux ont été agréés en 2003. Fin 2003, ils étaient au nombre de 18 et, en 2010, ils étaient 464. L'entrée en vigueur de la loi du 30 novembre 2007 a incité un grand nombre d'assistants parentaux à introduire une demande d'agrément auprès du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

au 31.12.	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre places chez les assistants parentaux	90	181	247	347	437	1.296	1.606	2.138	2.570
Nombre d'assistants parentaux agrées	18	38	51	73	101	298	368	464	555

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

L'introduction du système du chèque-service accueil contribue actuellement à l'augmentation des demandes d'agrément. 513 assistants parentaux ont signé un accord de collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration, afin de pouvoir être reconnus comme prestataire du chèque-service accueil. 429 d'entre-eux ont effectivement facturé leur prestation en passant par le système des chèque-service accueil.

De ce fait, 2147 enfants accueillis par un assistant parental ont bénéficié du chèque service accueil en décembre 2011.

Dans le cadre du chèque-service accueil, l'Etat ne participe à l'accueil effectué par les assistants parentaux que dans les limites d'un prix horaire égal ou inférieur à 3,50 euros. Tout dépassement éventuel est facturé aux parents. (c.f. 1.2.3. chèque-service accueil).

1.4.5. La formation aux fonctions d'assistance parentale

Le règlement grand-ducal relatif à la formation aux fonctions d'assistance parentale est entré en vigueur le 6 octobre 2008. Une commission de formation a été instituée et qui est composée de membres représentant le Ministère de la Famille et de l'Intégration, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, les assistants parentaux et les professionnels de l'agence Dageselteren encadrant les assistants parentaux.

La formation aux fonctions d'assistance parentale est organisée conjointement par les Ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et de la Famille et de l'Intégration.

La formation comprend au moins cent heures de cours et de séminaires ainsi qu'au moins vingt heures de stages dans un service socio-éducatif agréé. Les contenus comprennent obligatoirement des initiations aux droits de l'enfant, à la psychologie de l'enfant, à la pédagogie, à l'animation, aux premiers secours, à l'hygiène et à la sécurité.

En 2011, 275 personnes ayant suivi les cours à Luxembourg-ville, Esch-sur-Alzette ou à Ettelbrück ont obtenu leur certificat à l'issu de la formation aux fonctions d'assistance parentale. 64 des personnes certifiées ont suivi le cours

en langue luxembourgeoise et 246 d'entre elles ont suivi le cours en langue française.

1.4.6. Encadrement des assistants parentaux par l'agence Dageselteren

Le vote de la loi du 30 novembre 2007 réglementant l'activité d'assistance parentale a impliqué la création de l'agence Dageselteren. L'agence Dageselteren active depuis avril 2008 est gérée par l'association « ARCUS » a.s.b.l.

Les missions de l'Agence Dageselteren sont:

- constituer l'intermédiaire entre les familles souhaitant faire accueillir leur enfant au domicile d'un assistant parental, les assistants parentaux agréés et les institutions
- constituer une cellule d'information, d'orientation et d'évaluation concernant l'activité d'assistance parentale
- participer aux initiatives de formation, de formation continue et de supervision prévues par loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale
- proposer un encadrement pédagogique et une consultation psychosociale aux assistants parentaux
- offrir une assistance administrative aux assistants parentaux pour tout ce qui concerne l'obtention de l'agrément et la gestion de l'activité (cf. exigences de l'agrément).

Suite à l'entrée en vigueur du système des chèques service accueil, l'agence Dageselteren s'est vue attribuer des nouvelles missions d'ordre administratif facilitant la facturation des prestations chèques service accueil effectuées chez les assistants parentaux.

1.5. Résumé de l'offre des services d'éducation et d'accueil d'enfants.

Le STATEC estime la population de la tranche d'âge 0-12 (inclus) au premier janvier 2012 à 77.697 enfants. Au 31.12.2011 l'offre totale de chaises pour les enfants âgés de 0 – 12 ans dans des structures d'accueil socio-éducatif au niveau national était de 37.833 chaises, ce qui donne une « relation offre – population totale 0-12 » de 48,69 %.

1.5.1. Evolution de l'offre des services d'éducation et d'accueil d'enfants de 2010 à 2011 selon les types de structures d'éducation et d'accueil.

L'offre de places agréées dans les services d'éducation et d'accueil d'enfants (37.833 places au 31.12.2011) a progressé de 17% de l'année 2010 à l'année 2011. L'évolution des différents types de structures est présentée dans le tableau suivant.

Situation au 31.12.2011	Places en 2010	Places en 2011	Différence de 2010 à 2011	Progression de 2010 à 2011
Maisons Relais pour enfants	23.718 places	27.401 places	3.683 places	15,53 %
Foyers de jour, Crèches, Garderies conventionnés	2.059 places	2.069 places	10 places	0,49 %
Foyers de jour, Crèches, Garderies commerciaux	4.425 places	5.793 places	1.368 places	30,92 %
Assistance parentale	2.138 places	2.570 places	432 places	20,21 %
TOTAL	32.340 places	37.833 places	5.493 places	16,99 %

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

1.5.2. Répartition géographique de l'offre par commune au 31.12.2011

COMMUNES	Maisons Relais pour enfants[1]		Foyers de jour Crèches Garderies conventionnés[1]		Foyers de jour Crèches Garderies commerciaux		Assistance parentale	TOTAL places
	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-4 ans	4-12 ans	0-12 ans	
BASCHARAGE		242	43	25	50		29	**389**
BEAUFORT	40	120			170		62	**392**
BECH	cf Synescosport				183	33	0	**216**
BECKERICH		194					5	**199**
BERDORF		58					14	**72**
BERTRANGE		225	46				20	**291**
BETTEMBOURG		415	40	30			71	**556**
BETTENDORF		158					20	**178**
BETZDORF	100	191			43		5	**339**
BISSEN	28	224					28	**280**
BIWER		101					0	**101**
BOEVANGE/ATTERT		96			12		0	**108**
BOULAIDE	synd Ecole rég Uewersauer						0	**0**
BOURSCHEID	30	132					0	**162**
BOUS		88					8	**96**
BURMERANGE	Syndicat Am Haff						5	**5**
CLEMENCY		107					5	**112**
CLERVAUX	Syndicat SIERS		14				15	**29**
COLMAR-BERG		171					10	**181**
CONSDORF		83					28	**111**
CONSTHUM	Syndicat SISPOLO						5	**5**
CONTERN	70	153			127		14	**364**

DAHLHEIM		89					10	**99**
DIEKIRCH		336	48		48		44	**476**
DIFFERDANGE	49	809	56	30	103		249	**1296**
DIPPACH		113	21	24	20	10	5	**193**
DUDELANGE		844	55	15	158	16	159	**1247**
ECHTERNACH		158	72	33			26	**289**
ELL		61					5	**66**
ERMSDORF	syndicat Ermsdorf-Medernach						5	**5**
ERPELDANGE	80				33	12	29	**154**
ESCH / ALZETTE	120	992	104	15	237	15	235	**1718**
ESCH-SUR-SURE	Schoulsyndicat Heischent/Esch-S						0	**0**
ESCHWEILER	40						9	**49**
ETTELBRUCK		442	16		18		115	**591**
FEULEN	64	173					20	**257**
FISCHBACH	38	73					5	**116**
FLAXWEILER		37			35		0	**72**
FRISANGE		264	14		47		5	**330**
GARNICH		101					10	**111**
GOESDORF	27	227					0	**254**
GREVENMACHER		98	30	40			5	**173**
GROSBOUS		60					0	**60**
HEFFINGEN	40	151					5	**196**
HEIDERSCHEID	Schoulsynd. Heischent/Esch-S						0	**0**
HEINERSCHEID	Syndicat SIERS						10	**10**
HESPERANGE		509	33		132		43	**717**
HOBSCHEID	39	303					8	**350**
HOSCHEID	cf SISPOLO asbl						0	**0**
HOSINGEN	cf SISPOLO asbl						0	**0**
JUNGLINSTER	98	439			97		13	**647**
KAYL		411			71		72	**554**
KEHLEN	82	196			50		0	**328**
KIISCHPELT	cf. syndicat Schoulkauz						15	**15**
KOERICH		186			57		0	**243**
KOPSTAL		134	43		84		4	**265**
LAC-HAUTE-SURE	Syndicat Ecole rég. Uewersauer						13	**13**
LAROCHETTE	74	141					15	**230**
LENNINGEN		180			12		5	**197**
LEUDELANGE		137			66		10	**213**
LINTGEN		133					8	**141**
LORENTZWEILER	93	264			38		5	**400**
Luxembourg	463	4324	248	135	1842	422	219	**7653**
MAMER		454	89		178	11	18	**750**
MANTERNACH	cf Synecosport						5	**5**
MEDERNACH	Syndicat Medernach Ermsdorf						25	**25**
MERSCH	96	352	64	15	63	18	41	**649**
MERTERT	65	360					19	**444**
MERTZIG		104					10	**114**
MOMPACH		66			30		0	**96**
MONDERCANGE		426			123		13	**562**
MONDORF-LES-BAINS		264	17		76		5	**362**

MUNSHAUSEN	cf Syndicat SI.E.R.S. collaboration avec Rambrouch						8	**8**
NEUNHAUSEN							0	**0**
NIEDERANVEN		288	26		154		0	**468**
NOMMERN	29	85					5	**119**
PETANGE	88	256	39	30			160	**573**
PREIZERDAUL		77					0	**77**
PUTSCHEID	cf SISPOLO asbl						3	**3**
RAMBROUCH		236					20	**256**
RECKANGE MESS		128					5	**133**
REDANGE / ATTERT		68	38				19	**125**
REISDORF		72					29	**101**
REMICH		198	33	16			4	**251**
ROESER		369					15	**384**
ROSPORT		63					15	**78**
RUMELANGE		168	31	26			5	**230**
SAEUL	projet AC Boevange Att						0	**0**
SANDWEILER		234	51		24		25	**334**
SANEM		643	28	44	167		103	**985**
SCHENGEN	Syndicat Am Haff		24				0	**24**
SCHIEREN	36	123					10	**169**
SCHIFFLANGE		252	60	15	20		105	**452**
SCHUTTRANGE	50	129			23		15	**217**
SEPTFONTAINES	cf Tuntange						3	**3**
STADTBREDIMUS		165			15		0	**180**
STEINFORT		226	16		52		14	**308**
STEINSEL		345					10	**355**
STRASSEN		547	41		309	30	10	**937**
TANDEL	37	190					5	**232**
TROISVIERGES	100	215					15	**330**
TUNTANGE		96					5	**101**
USELDANGE		116					9	**125**
VIANDEN		67	27				25	**119**
VICHTEN		30					4	**34**
WAHL		22					5	**27**
WALDBILLIG	42	86					0	**128**
WALDBREDIMUS		60					0	**60**
WALFERDANGE		327	48		189	41	9	**614**
WEILER - LA - TOUR	45	148			15		3	**211**
WEISWAMPACH		66					0	**66**
WELLENSTEIN	Syndicat Am Haff						0	**0**
WILTZ		165	46	15			13	**239**
WINCRANGE	23	73					28	**124**
WINSELER	Synd Ecole Régionale Uewersauer						0	**0**
WORMELDANGE	Syndicat BILLEK				14		5	**19**
S Y N D I C A T S								**0**
SYNECOSPORT	59	128						**187**
(Bech-Manternach)								**0**
SCHOULSYNDICAT	82	161						**243**
HEISCHENT AN ESCH SAUER								**0**
SISPOLO (Consthum-Hoscheid	49	181						**230**
-Hosingen -Putscheid)								**0**

SYND.INTERCOMMUNAL								**0**
DE REIDENER KANTON	MRE Sport-Krees Attert							**0**
S.intercom. Ecole rég. de Harlange		214						**214**
(Boulaide Lac Haute Sûre-Winseler)								**0**
Syndicat intercomm.Am Haff		187						**187**
(Burmerange-Remerschen-Wellenstein)								**0**
Syndicat intercom. S.I.E.R.S. Reuler		216						**216**
(Clervaux-Munshausen-Heinerscheid)								**0**
Synd. Scolaire Schoulkauz		217						**217**
(Eschweiler-Kiischpelt)								**0**
Synd. Intercommunal "Billek"		72						**72**
(Flaxweiler-Wormeldange)								**0**
Synd. Interc. scolaire Medernach-		147						**147**
Ermsdorf								**0**
TOTAL	**2 376**	**25 025**	**1 561**	**508**	**5 185**	**608**	**2 570**	**37 833**

Source : MinFam/Service Conciliation Vie Familiale Vie Professionnelle 31.12.2011

1) Une convention est signée entre l'Etat luxembourgeois et le gestionnaire

2. Droits de l'enfant

2.1. Mission du service

Les missions du service Droits de l'Enfant sont les suivantes :

- coordination interministérielle du rapport national périodique pour le comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies,
- représentation au niveau international :
  - Organisation des Nations Unies (UNCRC)
  - Commission Européenne
  - Conseil de l'Europe
  - Groupe informel de haut-fonctionnaires « Europe de l'Enfance »
  - Institut universitaire européen « Child on Europe »
- Coopération avec d'autres ministères dans l'intérêt de la protection des droits de l'enfant
- Coopération avec les organismes publics et privés actifs en matière de droits de l'enfant
- Recherches d'origine en application de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant
- Information sur les droits et les intérêts de l'enfant

2.2. Coordination interministérielle du rapport national périodique pour le comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies

Dans la perspective d'associer les acteurs de la société civile et les organisations non-gouvernementales au processus de monitoring des droits de l'enfant, l'ANCES, association nationale des communautés éducatives et sociales, s'est proposée pour réaliser un rapport alternatif des organisations non-gouvernementales à l'adresse du Comité des droits de l'enfant. Cette démarche a été soutenue par le gouvernement et le Ministère de la Famille et de l'Intégration a participé activement à l'organisation d'exposés suivis d'un débat.

- 15 mars 2011 conférence sur le rapport national des droits de l'enfant
- 18 mai 2011 entrevue de l'ANCES avec la ministre de la Famille et de l'Intégration
- 13 juillet 2011 et 12 septembre 2011 réunion de concertation ANCES/ service Droits de l'enfant
- 7 novembre 2011 exposé-débat sur le domaine de la Santé (Dr Yolande Wagner, ministère de la Santé)
- 14 novembre 2011 exposé-débat sur le domaine de l'éducation (Jos Britz, ministère de l'Eduction nationale)
- 14 novembre 2011 exposé-débat sur le domaine de la famille

2.3. Représentation au niveau international

2.3.1. Organisation des Nations Unies (UNCRC)

La journée de discussion générale du comité des droits de l'enfant de l'ONU a eu pour sujet les enfants de parents incarcérés. Après des visites au Centre pénitencier de Luxembourg (CPL) et au « Treffpunkt » institué par les Maisons d'Enfants de l'Etat et après discussion avec les psychologues du CPL et la chargée de direction du service « Treffpunkt », le délégué du Luxembourg a pu exposer l'organisation des visites des enfants de parents incarcérés auprès de leur parent au CPL et les atouts de l'initiative Treffpunkt pour les enfants dont le parent détenteur de la garde refuse d'emmener l'enfant en visite chez le parent incarcéré.

2.3.2. Commission Européenne

Le 15 février 2011, la Commission européenne a publié son document stratégique « An EU Agenda for the Rights of the Child » concernant la période 2011-2014

2.3.3. Conseil de l'Europe

En juillet 2010 le Conseil de l'Europe a présenté son projet de stratégie pour les droits de l'enfant pour la période 2012-2015. Ce programme, qui a été discuté en novembre à Monaco, va être accompagné par la mise en place d'un réseau de haut-fonctionnaires correspondants pour les droits de l'enfant dans chaque pays membre du Conseil de l'Europe.

2.3.4. Groupe informel de haut-fonctionnaires « Europe de l'Enfance »

Le groupe « Europe de l'enfance » est un groupe intergouvernemental informel de haut-fonctionnaires des pays membres de l'UE en matière de droits de l'enfant, qui se réunit en principe sur initiative du pays membre qui assure la présidence du Conseil.

2.3.5. Institut universitaire européen « Child on Europe »

Les études finalisées par cet institut universitaire européen cofinancé par le Luxembourg respectivement les études actuellement en cours sont les suivantes :

- Child on Europe a finalisé et présenté en 2011 une publication sur la gestion de la demande en matière d'adoption internationale.
- un groupe de travail est en train d'accompagner une étude de l'Institut sur des bonnes pratiques en matière de participation des enfants.

3. Aide à l'enfance

3.1. Mise en œuvre de la loi

Les travaux de mise en œuvre de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille qui avaient lancé un important processus de réforme à partir de l'année 2010, ont aussi marqué l'année 2011. Plusieurs réunions de concertations qui avaient débuté en 2010 ont continué en 2011 entre représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration et prestataires et professionnels dans le cadre du comité de pilotage chargé d'accompagner la mise en œuvre de la loi, ainsi que représentants des instances judiciaires, en l'occurrence, le Parquet Jeunesse et le Tribunal de la Jeunesse. L'objectif principal des concertations avec ces derniers a consisté à clarifier les interfaces entre le système judiciaire de la protection de la jeunesse et le système de l'aide à l'enfance. Au cours de l'année 2011, des réunions d'échange entre représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration et Inspecteurs de l'enseignement fondamental ont été lancées.

Le processus de réforme en cours vise plus particulièrement les objectifs suivants:

la réglementation et la structuration du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille

3.1.1. Cadre législatif et réglementaire

Dans son avis du 22 mars 2011, le Conseil d'Etat avait soulevé plusieurs difficultés ayant trait à l'ensemble de 7 projets de règlement grand-ducal approuvé en juillet 2010 par le Conseil de Gouvernement et soumis à son analyse dans le cadre du « dispositif Office Nationale de l'Enfance (ONE) ». Par conséquent, des adaptations législatives et réglementaires ont créé la loi du 28 juillet 2011.L'ensemble des 7 projets de règlement grand-ducal a abouti à 5 règlements grand-ducaux qui ont été signés le 17 août 2011. Ces 5 règlements ont pour objectif de préciser les modalités d'exécution de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille et de remplacer différents règlements grand-ducaux existants afin d'adapter les dispositions réglementaires à l'esprit et aux conditions de la nouvelle loi.

3.1.2. Le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille

Une des principales modifications induites par la nouvelle loi étant le changement du mode de financement (du financement par couverture du déficit vers un

financement forfaitaire par unité de prestation), des travaux importants ont été consacrés à la définition des forfaits journaliers, horaires et mensuels et aux conditions et modalités de facturation afférentes. Les différents forfaits ont fait l'objet des négociations budgétaires pour 2012.

Une commission de concertation composée de représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Ministère des Finances, du directeur de l'ONE et de deux représentants des prestataires offrant des mesures d'aide à l'enfance et à la famille, aura pour mission d'analyser et d'aviser les modalités de détermination des forfaits. Les travaux préparatoires pour ces réunions ont eu lieu en 2011.

Les conditions et modalités de facturation ont été négociées largement avec les différents groupements de prestataires et les conclusions sont retenues au niveau de conventions-cadres pour les prestations de mesures d'aide rémunérées par forfaits journaliers et horaires et au niveau de contrats pour les prestataires de services de « coordination d'un projet individuel » (CPI). Les conventions-cadres et les contrats en question ont été finalisés au cours de l'année 2011 et ont pris force obligatoire le 1er octobre 2011.

Afin de motiver au changement et de permettre un démarrage progressif du nouveau mode de financement, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a proposé aux prestataires de mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille une convention de transition du 1er janvier au 30 septembre 2011. Cette convention de transition a proposé le financement forfaitaire pour les activités d'accueil de jour et de nuit. La majorité des prestataires ont opté en 2010 pour le changement du financement de leurs activités. Seule une minorité est restée dans le système de la convention « classique » et a opté pour la transition du financement des activités soit lors du démarrage de l'ONE au 1er octobre 2011 soit au 1er janvier 2012.

3.1.3. La qualité des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille

Dans le cadre du projet de recherche « Qualität in der Heimerziehung » réalisé par l'Université du Luxembourg de 2007 à 2010, un séminaire a été organisé en novembre 2010 sur le thème de la participation, notion-clé de la nouvelle loi sur l'aide à l'enfance et à la famille et des droits de l'enfant. Etaient présentés et discutés les résultats d'un projet-modèle sur la démarche qualité dans les institutions de l'aide à l'enfance et d'une enquête sur la satisfaction des jeunes par rapport sur le thème de la participation ainsi que la pratique quotidienne de la participation.

Le 1er juin 2011, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu une « Convention de Recherche » avec l'Université du Luxembourg pour une durée de trois ans. L'Université est chargée d'accompagner la mise en œuvre des standards de qualité développés dans cette première phase dans les différentes structures d'accueil. A ces fins, l'Université a élaboré un guide d'évaluation interne en concertation avec les structures d'accueil.

Le 26 septembre 2011, un workshop organisé par l'Université a donc mis l'accent sur l'évaluation proprement dite de la mise en œuvre des démarches qualité.

En novembre 2011 a eu lieu un forum sur l'aide à l'enfance et à la famille autour du sujet « Krise und Krisenintervention ».

Il importe également de mentionner qu'au niveau des conventions-cadres conclues entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et les prestataires rémunérés par forfaits, les prestataires s'engagent à mettre en œuvre dans les mesures d'accueil institutionnel et ambulatoires une démarche-qualité.

3.1.4. Démarrage de la nouvelle administration Office National de l'Enfance (ONE)

En 2009 un poste de directeur a été affecté à l'ONE et une équipe multidisciplinaire a été constituée. Au printemps 2010, l'ONE a ouvert ses locaux à Luxembourg. L'ONE a officiellement démarré ses activités et le nouveau mode de financement forfaitaire des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille le 1er octobre 2011.

3.2. Mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille

3.2.1. Evolution du nombre d'enfants accueillis jour et nuit en institution

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de mineurs accueillis jour et nuit en institution entre 2004 et 2011 :

Type de placement	2004 (31.12)	2005 (31.12)	2006 (31.12)	2007 (31.12)	2008 (31.12)	2009 (31.12)	2010 (01.10)	2011 (01.10)	Taux
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	360	358	382	401	446	404	412	450	41,48 %
Maisons d'Enfants de l'Etat	60	60	69	64	83	57	54	53	4,88 %
Centre socio-éducatif de l'Etat	68	82	65	58	82	91	164	95	8,76 %
Placement à l'étranger	114	123	149	153	167	162	144	149	13,73 %
Placement familial jour et nuit	233	249	259	265	285	306	313	338	31,15 %
TOTAL	**835**	**872**	**924**	**941**	**1063**	**1020**	**1087**	**1085**	**100%**

Au 01.10.2011, le taux des mineurs accueillis se situe autour de 0,95 % alors qu'en 2010 il était de 0,96% et en 2009 de 0,87%. Il y a lieu de préciser que le chiffre des jeunes accueillis dans une structure d'accueil spécialisé de jour et nuit n'a pas été pris en compte sur le tableau d'évolution. L'accueil d'un mineur en détresse peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure (médico)thérapeutique. Il peut s'agir des structures thérapeutiques agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile.

3.2.2. Cadre législatif et réglementaire

La loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille et le nouveau cadre réglementaire du 17 août 2011 ont doté l'aide sociale à l'enfance et à la famille d'un cadre juridique nécessaire pour une prise en charge précoce et diversifiée des situations de détresse dont peuvent être concernés tant les enfants que leurs familles. L'accent est ainsi porté sur la prévention et sur la mise en place d'un système d'aide sociale « déjudiciarisé » qui accorde une

place prépondérante à la participation des personnes concernées. Ce ne sont plus les structures mais les besoins des enfants et jeunes adultes en détresse ainsi que de leurs familles qui permettent de déterminer des mesures d'aides plus individualisées.

Sur base de la loi dite „ASFT" du 8 septembre 1998, le règlement grand-ducal du 17 août 2011 distingue dès lors les activités suivantes:

3.2.3. L'accueil socio-éducatif en institution, de jour et de nuit, d'enfants ou de jeunes adultes tel que défini à l'article 11, point a) de la loi modifiée du 16 décembre relative à l'aide à l'enfance et à la famille

- L'accueil de base
- L'accueil orthopédagogique
- L'accueil psychothérapeutique
- L'accueil en formule de logement encadré
- L'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial
- L'accueil socio-éducatif de jour d'enfants ou de jeunes adultes dans un foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique
- L'aide socio-familiale en famille
- L'assistance psychique, sociale ou éducative en famille
- L'orientation, la coordination et l'évaluation des mesures développées au bénéfice d'un même enfant, de sa famille ou d'un jeune adulte
- L'activité socioprofessionnelle d'enfants ou de jeunes adultes en détresse

3.2.4. Activités agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration

capacité des activités stationnaires agréées							
organisme gestionnaire	accueil de base et orthopédagogique	accueil psycho-thérapeutique	accueil urgent en situation de crise psychosociale aiguë	accueil d'enfants de moins de trois ans	accueil en formule de logement encadré*	agrément provisoire jusqu'au 31/12/2013	agrément illimité
Anne asbl	54			26		X	
Caritas Jeunes &Familles asbl	44		10			X	
Croix-Rouge Luxembourgeoise	47			7	5	X	
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	72	10				X	
Fondation Kannerschlass	16	14			8	X	
Fondation Maison de la Porte Ouverte	11		19			X	
Jongenheem asbl	85				6	X	
Arcus-Kanner, Jugend a Famill asbl	96				8	X	
MEE	56			8	5	X	
CSEE	90					X	
Fondation Pro Familia			10			X	
Paerd's Atelier	10					X	
Fondation Caritas Luxembourg							
EPI						X	
ACPI							
APHEM							
TOTAL	**581**	**24**	**39**	**41**	**32**		

* Il est à noter que le chiffre 32 ne retrace pas les places effectivement disponibles de l'accueil en formule de logement encadré étant donné que les logements disponibles pour moins de trois personnes ne sont pas soumis à un agrément selon l'article 1er de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

capacité d'accueil des activités semi-stationnaires agréées					
organisme gestionnaire	**accueil de jour dans un foyer psycho-thérapeutique**	**accueil de jour dans un foyer ortho-pédagogique**	**insertion socio-professionnelle**	**agrément provisoire jusqu'au 31/12/2013**	**agrément illimité**
Anne asbl					
Caritas Jeunes &Familles asbl					
Croix-Rouge Luxembourgeoise	7			X	
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf			8	X	
Fondation Kannerschlass	14			X	
Fondation Maison de la Porte Ouverte		12		X	
Jongenheem asbl			60	X	
Arcus-Kanner, Jugend a Famill asbl					
MEE	8			X	
CSEE					
Fondation Pro Familia					
Paerd's Atelier			20	X	
Fondation Caritas Luxembourg			20	X	
EPI					
ACPI					
APHEM					
TOTAL	**29**	**12**	**108**		

activités ambulatoires agréées					
organisme gestionnaire	assistance psychique, sociale ou éducative en famille	CPI	aide socio-familiale en famille	agrément provisoire jusqu'au 31/12/2013	agrément illimité
Anne asbl	X			X	
Caritas Jeunes &Familles asbl	X			X	
Croix-Rouge Luxembourgeoise	X	X		X	
Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf	X			X	
Fondation Kannerschlass	X			X	
Fondation Maison de la Porte Ouverte	X			X	
Jongenheem asbl	X			X	
Arcus-Kanner, Jugend a Famill asbl	X		X	X	
MEE	X			X	
CSEE	X			X	
Fondation Pro Familia	X			X	
Paerd's Atelier				X	
Fondation Caritas Luxembourg	X			X	
EPI	X			X	
ACPI		X		X	
APHEM		X		X	

Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial agréée

L'exercice de l'activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial nécessite depuis l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, l'obtention d'un agrément sur base de conditions d'encadrement et de qualification. En cas d'accueil d'un enfant parent au deuxième ou troisième degré, la famille d'accueil peut demander une dispense en rapport avec les conditions d'agrément et de formation auprès du Ministre ayant dans ses attributions la Famille.

Evolution de l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil de jour et de nuit

	2004 (31.12)	2005 (31.12)	2006 (31.12)	2007 (31.12)	2008 (31.12)	2009 (31.12)	2010 (01.10)	2011 (01.10)
Nbr. d'enfants placés	233	249	259	265	285	306	313	338
Nbr.de familles d'accueil	154	166	172	171	208	210	211	237

Evolution de l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil de jour

	2008 (31.12)	2009 (31.12)	2010 (01.10)	2011 (01.10)
Nbr. d'enfants placés	205	209	202	173
Nbr.de familles d'accueil	58	77	73	72

Il y a lieu de noter que parmi le total de 309 familles qui ont exercé l'activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial, 243 familles sont soumises à un agrément provisoire qui expire de plein droit le 31 décembre 2013, 55 familles d'accueil avec lien familial ont demandé une dispense en rapport avec les conditions d'agrément et de formation et 11 familles d'accueil habitent à l'étranger.

3.2.5. Mode de financement des mesures d'aide

Comme l'année 2011 a marqué le début de la transition du financement par couverture du déficit vers un financement forfaitaire par le biais de l'ONE pour les prestations de mesures d'aides prévues à l'article 15 de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu une convention de transition du 1er janvier au 30 septembre 2011 avec la plupart des prestataires agréés optant pour le changement au 1er octobre 2011 et a reconduit la convention « classique » avec les prestataires de services agréés qui continueront d'être subventionnés par le Ministère.

Des conventions pour frais spécifiques ont été conclues par le Ministère avec les prestataires agréés concernés afin de déterminer les engagements des parties dans le cadre de la participation financière de l'Etat aux frais spécifiques suivants :

- coûts de vie et frais de logement pour jeunes accueillis en formule de logement encadré ou suivis en milieu ouvert ;
- frais médicaux et paramédicaux pour enfants ou jeunes accueillis en institution de jour et de nuit ;
- frais spécifiques liés aux familles d'accueil ;
- frais spéciaux incombant aux familles d'accueil et concernant des prestations médicales, scolaires, paramédicales et parascolaires ;
- frais de loyer immobilier ;
- frais relatifs aux contrats d'entretien de techniques spéciales du bâtiment.

Les conventions-cadres, les contrats et les conventions pour frais spécifiques en question ont pris force obligatoire au moment du démarrage de l'ONE au 1er octobre 2011.

3.2.6. Projet « refuge pour mineurs d'âge »

Durant l'année 2010, l'asbl Jongenheem avait développé sur demande du Ministère de la Famille et de l'Intégration un concept pour une structure d'accueil de type refuge pour mineurs d'âge. Cette structure, dont la localisation se trouve

à Luxembourg-Ville prévoit un accueil sans formalités de mineurs d'âge en situation de crise (jeunes dans la rue, en fugues, mineurs non accompagnés, etc). Elle offre l'intervention sociale d'une équipe chargée de trouver des solutions ensemble avec le jeune à sa crise existentielle ainsi que la possibilité d'un hébergement limité à quelques jours afin d'avoir le temps pour faire toutes les démarches nécessaires. L'ouverture officielle de la structure est prévue dans les premiers mois de l'année 2012.

4. Internats socio-familiaux

4.1. Introduction

Depuis 1989, le Ministère de la Famille et de l'Intégration participe à la gestion financière des internats socio-familiaux privés, sur base de conventions à financement déficitaire. Il est le ministère de tutelle pour 10 internats socio-familiaux. La gestion de ces internats est assurée par les associations de droit privé suivantes : les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l., l'Association pour la gestion des écoles et internats de la doctrine chrétienne a.s.b.l. (AGEDOC) et l'Anne a.s.b.l.

Ces 3 associations gèrent les internats socio-familiaux conventionnés suivants :

Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l. :

- Institution St Willibrord, Echternach
- Pensionnat St Joseph, Ettelbruck
- Pensionnat Jos Schmit, Diekirch
- Convict épiscopal, Luxembourg
- Internat Ste Marie, Luxembourg
- Internat du Nord, Wiltz

AGEDOC a.s.b.l. :

- Internat Privé Fieldgen, Luxembourg
- Pensionnat Ste Anne, Ettelbruck
- Internat de Notre Dame de Lourdes, Diekirch

Anne a.s.b.l. :

- Pensionnat Ste Elisabeth, Troisvierges.

Dans le cadre de projets éducatifs et en collaboration avec les familles des pensionnaires, les internats socio-familiaux assurent l'accueil et l'encadrement d'écoliers et d'élèves par l'hébergement, la restauration, la surveillance et l'appui des études, l'accompagnement personnel ainsi que l'animation des loisirs. Les activités éducatives sont prises en charge par des équipes socio-pédagogiques.

En date du 18 février 2009, le règlement grand-ducal concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'internats socio-familiaux est entré en vigueur. Il précise les prescriptions en matière d'infrastructures, de sécurité, de qualification du personnel et des ratios d'encadrement. Tous les internats socio-familiaux disposent d'un agrément limité dans le temps en vue de se régulariser par rapport aux conditions réglementaires.

4.2. La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement

En 2011, la participation financière de l'Etat à la gestion des internats socio-familiaux s'élevait à 7.623.250 € contre 7.353.177 € en 2010 (+ 3,7 %). En tout, 114 postes ont été conventionnés contre 116,25 en 2010.

Places conventionnées en régime internat et en régime semi-internat en 2011

		Nombre de places conventionnées	
Enseignement primaire		**en régime Internat** juillet 2011/ Septembre 2011	**en régime Semi-internat** Juillet 2011 / Septembre 2011
Filles et Garçons	Internat Ste Marie Luxembourg (JB)	40/30*	20
Filles et Garçons	Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges (Anne)	62	60/0*
		102/92	**80/0**
Enseignement secondaire			
Filles	Internat privé Fieldgen Luxembourg (Agedoc)	90	/
Filles	Pensionnat Ste Anne Ettelbruck (Agedoc)	40	/
Filles	Notre Dame de Lourdes Diekirch (Agedoc)	50	/
Garçons	Convict épiscopal Luxembourg (JB)	50	10
Garçons	Institut St. Willibrord Echternacht (JB)	70	25
Filles et Garçons	Pensionnat St. Joseph Ettelbruck (JB)	65	15
Filles et Garçons	Internat Jos Schmit Diekirch (JB)	108	30
Filles et Garçons	Internat du Nord Wiltz (JB)	24	/
		487	**80**

Institution	Nbre de Personnel éducatif	Nbre de psychologues/ pédagogues	Nbre de personnel d'administration et d'entretien
Anne asbl	8 postes	1,25 postes	6,25 postes
Agedoc asbl	17 postes	1,5 postes	8,5 postes
Jacques Brocquart asbl	43 postes	4 postes	24,5 postes

Jusqu'en juillet 2011, les 3 organismes gestionnaires géraient en régime internat 599 places conventionnées répartis sur les 10 établissements et 160 places conventionnées en régime semi-internat.

A partir de septembre 2011, la capacité d'accueil de l'internat Ste Marie a été réduite à 30 places. Lors de la visite des lieux qui a eu lieu dans le cadre de la procédure d'agrément, il a été constaté que les surfaces des chambres à coucher ne

correspondent pas aux normes préconisées dans le règlement grand-ducal du 18 février 2009.

Suite à l'ouverture de la Maison relais de Troisvierges, le semi-internat de l'Anne asbl a été fermé. Tous les enfants inscrits au semi-internat jusqu'en juillet 2011, sont désormais accueillis à la Maison relais. Le personnel du semi-internat a également été repris à la Maison relais.

Parmi les 10 internats socio-familiaux, 8 établissements accueillent des élèves fréquentant les différents régimes de l'enseignement secondaire et 2 établissements, l'Internat Ste Marie à Luxembourg et le Pensionnat Ste Elisabeth à Troisvierges, accueillent des écoliers de l'enseignement fondamental. Les deux internats pour écoliers du primaire ainsi que l'Internat Jos Schmit à Diekirch, le Pensionnat St. Joseph à Ettelbruck et l'Internat du Nord à Wiltz sont des internats mixtes, alors que les 5 autres internats n'accueillent, en régime internat, soit uniquement des garçons (Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.) soit uniquement des filles (AGEDOC a.s.b.l.).

4.3. La situation des inscriptions

En date du 1er janvier 2011, la situation des inscriptions en régime internat et en régime semi-internat dans les différents établissements conventionnés se présentait comme suit :

	INTERNAT			
	Places conventionnées en 2011	**Nombre d'inscriptions**		
		Année scolaire 2008/09	**Année scolaire 2009/10**	**Année scolaire 2010/11**
Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.	**357**	**320**	**323**	**307**
Convict épiscopal Luxembourg	50	50	50	49
Institution St Willibrord Echternach	70	60	55	49
Pensionnat St Joseph Ettelbruck	65	47	54	54 (2♀+52♂)**
Pensionnat Jos Schmit Diekirch	108	103 (48♀+55♂)	101 (47♀+54♂)	103 (45♀+58♂)
Internat du Nord Wiltz	24	24 (7♀+ 17♂)	24 (8♀+16♂)	23 (3♀+20♂)
Internat Ste Marie Luxembourg	40	36 (16♀+ 20♂)	39 (17♀+22♂)	29 (14♀+15♂)
AGECOC a.s.b.l.	**180**	**172**	**170**	**174**
Internat privé Fieldgen Luxembourg	90	90	89	93
Pensionnat Ste Anne Ettelbruck	40	42	41	41

Notre Dame de Lourdes Diekirch	50	40	40	40
Anne a.s.b.l.	**62**	**40**	**40**	**40**
Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges	62 ***	40 (23♀+ 17♂)	40 (20♀+20♂)	40 (20♀+20♂)
Total :	**599**	**532**	**533**	**521**

** accueil de jeunes filles à partir de la rentrée 2010/2011

*** capacité d'accueil momentanément réduite à 40 places car la deuxième phase des travaux d'extension et de modernisation n'est pas encore achevée

	SEMI-INTERNAT			
	Places conventionnées en 2011	**Nombre d'inscriptions**		
		Année scolaire 2008/09	**Année scolaire 2009/10**	**Année scolaire 2010/11**
Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.	**100**	**45**	**47**	**42**
Convict épiscopal Luxembourg	10	4	3	4
Institution St.Willibrord Echternach	25	20 (3♀+ 17♂)	31 (8♀+23♂)	29 (9♀+20♂)
Pensionnat St Joseph Ettelbruck	15	4	2	5
Pensionnat Jos Schmit Diekirch	30	7 (5♀+ 2♂)	7 (5♀+2♂)	2 (2♂)
Internat du Nord Wiltz	/	/	/	/
Internat Ste Marie Luxembourg	20	10 (4♀+ 6♂)	4 (4♀)	2 (1♀+ 1♂)
AGECOC a.s.b.l.	**0**	**0**	**0**	**0**
Internat privé Fieldgen Luxembourg	/	/	/	/
Pensionnat Ste Anne Ettelbruck	/	/	/	/
Notre Dame de Lourdes Diekirch	/	/	/	/
Anne a.s.b.l.	**60*** **	**40**	**40**	**40**

Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges	60	40 (17♀+ 23♂)	40 (19♀+21♂)	40 (20♀+20♂)
Total :	**160**	**85**	**87**	**82**

76 demandes d'admission recevables pour l'année scolaire 2010/11 ne pouvaient pas être satisfaites pour manque de place : 25 demandes figurent sur la liste d'attente des internats accueillant les élèves de l'enseignement fondamental et 51 sur celles des internats accueillant les étudiant(e)s de l'enseignement secondaire. Bien plus de demandes ont déjà été refusées au téléphone car on ne pouvait pas donner l'espoir aux familles qu'une place se libérerait dans les prochaines semaines.

4.4. La situation des pensionnaires au 1.1.2011

Situation familiale

Situation de famille	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Vivent avec les deux parents	21	30,4	270	54,9
Famille monoparentale ou recomposée	47	68,1	204	41,5
Autres	1	1,4	18	3,7

Jeunes en détresse

	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes nécessitant un accompagnement psychopédagogique renforcé à l'intérieur de l'internat	37	53,6	138	28
Jeunes nécessitant un accompagnement psychopédagogique renforcé à l'extérieur de l'internat	21	30,4	79	16,1
Jeunes placés par ordonnance judiciaire	0	0	4	0,8
Jeunes accueillis sous recommandation du tribunal de la Jeunesse	6	8,7	33	6,7

Situation financière

Situation financière	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Réduction sociale du prix de pension	46	66,7	214	43,5

Situation au niveau de l'enseignement

Situation de l'enseignement	Secondaire	
	Nombre	%
Enseignement modulaire	58	11,8
Enseignement technique	305	62
Enseignement classique	129	26,2

Provenance géographique

Provenance géographique	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes habitant à l'intérieur du pôle d'enseignement du lycée fréquenté			107	21,7
Jeunes habitant à l'extérieur du pôle d'enseignement du lycée fréquenté			385	78,3
Enfants de l'enseignement fondamental habitant la commune de l'internat	16	22,5		
Enfants de l'enseignement fondamental n'habitant pas la commune de l'internat	55	77,4		

En analysant ces statistiques, il ressort que 45,2 % des jeunes lycéens et 69,5 % des écoliers sont issus de familles monoparentales ou vivent dans d'autres constellations familiales que leur famille d'origine. Ils grandissent dans des familles éclatées, recomposées, déstabilisées par la mort d'un parent ou bien chez un proche de la famille, dans une famille d'accueil ou même un centre d'accueil.

S'y ajoute des problèmes scolaires marqués par un manque d'organisation, des problèmes d'apprentissage, des peurs d'échec ou de manques de motivation.

L'équipe éducative analyse ces situations, et prend conseil auprès du psychologue interne ou de services externes. Pour chaque jeune en détresse, un projet éducatif est mis sur pieds, ensemble avec la famille, l'école et les autres services en relation avec le jeune.

53,6 % des enfants de l'enseignement fondamental sont suivis par la psychologue interne et 30,4 % suivent des thérapies dans des services externes. Ces chiffres ont nettement augmenté par rapport à l'année 2010.

28 % des adolescents sont suivis par la psychologue interne et 16,1 % suivent des thérapies dans des services externes.

41 jeunes (7,2%) sont placés par ordonnance judiciaire ou bien fréquentent l'internat sur recommandation du tribunal de la jeunesse.

Ces chiffres démontrent que l'internat socio-familial remplit de plus en plus une mission psychopédagogique. Bien que pour une multitude de cas, le travail éducatif sert à la prévention de malaises plus graves, bon nombre de jeunes fréquentant un internat se trouvent déjà dans une situation de détresse majeure et ont parcouru divers services psychologiques, voire psychiatriques et sont suivis par des instances judicaires.

L'intervention des psychologues internes devient de plus en plus importante dans les internats socio-familiaux, grâce à leurs interventions auprès des jeunes, des familles et de l'équipe éducative.

Le psychologue soutient l'équipe éducative en ayant un regard plus neutre sur les enfants, en faisant une analyse clinique ou systémique de la problématique, en guidant la pratique de l'éducateur

Le psychologue est également un médiateur qui intervient dans des situations délicates.

Les différents internats ont entamé des projets afin de donner aux jeunes le moyen d'approfondir certaines mesures éducatives, de leur procurer des sentiments de réussite, d'améliorer leur contact social et leur empathie.

Voici quelques exemples :

- Séances hebdomadaires d'équitation en vue du développement de compétences telles l'empathie, le sens de responsabilité, la confiance en soi, la communication de sentiments etc

- Projet ‘peinture murale’ : favorisation de la créativité, du respect du matériel, de la patience, de la dynamique du groupe…
- Création d’un atelier dénommé ‘ferme pédagogique’ et d’une aire de jeux naturelle. Les enfants et leurs familles ont été invités à participer ensemble avec le personnel éducatif à leur construction.
- Election de délégués de l’internat : faire valoir ses droits et respecter ses responsabilités, gagner une nouvelle vue sur l’organisation et le fonctionnement d’une collectivité
- Projet ‘atelier de cuisine’ : l’alimentation saine est un thème important pour les jeunes. Un manque de connaissance de produits sains, de matière première et de cuisine saine s’allie au manque d’exercice physique chez beaucoup de jeunes. Ces ateliers ont pour but de rendre les jeunes conscients des avantages d’un bien être physique.
- Coolness-Training : mise en évidence des différents rôles de la victime, de l’auteur d’agressions, de l’observateur et de l’institution concernée. Par le biais de différents exercices et jeux, la sensibilisation d’auteurs, l’augmentation de la force et du courage de la victime, l’empathie, l’amélioration d’actes impulsifs ou bien la recherche d’actes alternatifs sont entraînés.

L’internat Ste Marie connaît une demande croissante de la part de familles en détresse qui cherchent de l’aide pour des enfants présentant de graves manques sociaux. Ceci a nécessité la redéfinition et l’adaptation du concept pédagogique. Ce concept a été finalisé en fin d’année 2011. Il retient une procédure d’admission plus structurée, notamment par la requête des données sur la famille.

Pour l’instant nous ne disposons que d’un seul internat socio-familial spécialisé – l’internat de Wiltz - dont la moitié des places était destinée à l’accueil d’adolescents à besoins spécifiques. Or, parmi ces 23 pensionnaires, 18 jeunes avaient au cours de cette année besoin d’un suivi psychologique à l’intérieur de l’internat et 13 à l’extérieur de l’internat.

4.5. Les projets institutionnels réalisés en 2011 et en cours de réalisation

- A **Troisvierges**, les projets d’extension et de modernisation du Pensionnat Ste Elisabeth prennent une nouvelle voie. Le projet prévoyait la création de 62 places en internat et de 60 places en semi-internat. La nouvelle maison relais accueille désormais les enfants du semi-internat et la rénovation du bâtiment adjacent a été suspendue. Une nouvelle orientation de ce bâtiment a été dessinée. Lors d’une réunion en novembre 2011 entre les représentants de l’internat, de l’association Anne a.s.b.l., du Ministère de la Famille et de l’Intégration, du Ministère de l’Education nationale et de la réforme professionnelle, de l’inspectorat et de la commune de Troisvierges, les jalons pour le nouveau projet ont été mis sur pieds. La création d’un groupe d’internat renforcé et d’une classe de l’enseignement fondamental adaptée sont prévus. Un encadrement structuré et multidisciplinaire guidera les enfants et leurs parents vers un nouveau départ. Un comité d’accompagnement suivra ce projet au cours de l’année 2012.
- En ce qui concerne la construction du nouvel internat à **Gilsdorf** sur le site du futur Lycée technique agricole, les plans ont pu être concrétisés et le projet de loi a été présenté au Conseil d’Etat.

  Le nouveau bâtiment est un internat mixte destiné à l’accueil de jour et de nuit de 60 jeunes gens fréquentant le nouveau lycée technique agricole de Gilsdorf, mais aussi les autres lycées de la Nordstad. Seront créées des unités de vie de 12 personnes dont quatre unités encadrées et une unité de vie semi-autonome.

- Pour la rentrée 2010, l'internat d'**Ettelbruck** a ouvert ses portes à des jeunes filles fréquentant les classes de la 10e à la 13e année d'études en vue de favoriser la vie communautaire entre garçons et filles et d'instaurer une structure à ressemblance familiale.

  En septembre 2011, 7 filles sont inscrites au pensionnat St Joseph d'Ettelbruck. Une aile de l'internat a été rénovée afin de pouvoir disposer d'un compartiment à chambres individuelles pour filles.

- Suite au déménagement du Centre National de l'Audiovisuel de **Dudelange**, la Fondation Pro Familia et l'Administration communale de Dudelange ont établi le projet de réaliser un internat socio-familial d'une capacité de 30 lits pour enfants âgés entre 6 et 12 ans et une maison relais-crèche pour 20 enfants. Initialement, la construction d'un internat était envisagée. Or, suite aux restrictions budgétaires, la transformation du CNA a été envisagée comme alternative.

  La création d'un internat socio-familial mixte destiné à l'accueil d'enfants fréquentant l'enseignement fondamental répond à un besoin réel. En effet, le Luxembourg ne dispose à l'heure actuelle que de 2 internats avec une capacité totale de 92 lits pour l'accueil d'enfants âgés de 6 à 12 ans, l'Internat Ste Elisabeth à Troisvierges (62 places après transformation) et l'Internat Ste Marie au Limpertsberg (30 lits).

  Fin 2010, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a saisi le Ministère de la Famille pour explorer les possibilités d'annexer l'Internat du Lycée du Nord de **Wiltz** à un internat socio-familial géré sous tutelle du Ministère de la Famille. Etant donné qu'il existe un internat socio-familial à Wiltz, géré par l'association Jacques Brocquart, il était évident d'annexer les deux. La demande était motivée par la volonté d'une gestion plus rationnelle des ressources humaines et financières. Début janvier 2011, des réunions de concertation ont eu lieu entre les différentes parties et il a été planifié de demander le transfert du budget du Ministère de l'Education nationale vers le Ministère de la Famille et d'élaborer un concept pédagogique pour cette annexe. Au début de l'année 2012, le semi-internat renforcé va ouvrir ses portes et pourra accueillir jusqu'à 12 jeunes.

- Etant donné que les infrastructures de l'internat Notre Dame de Lourdes à **Diekirch** ne répondent plus aux prescriptions en matière de sécurité, la rénovation et l'agrandissement de ce dernier ont été discutés. Or, le terrain entourant l'internat ne se prête pas à un agrandissement et par conséquent, la construction d'un nouvel internat sur le site de l'école privée Ste Anne a été étudiée. En 2011, les plans pour ce nouvel internat de 130 places ont été dessinés et les équipes éducatives se sont réunies afin d'élaborer un concept pédagogique pour ce nouvel établissement.

5. Adoption

5.1. Définition et législation concernant l'adoption

« L'adoption : une mesure sociale et légale de protection de l'enfant. »

« L'adoption n'est pas un arrangement entre des personnes. C'est une mesure sociale et légale de protection de l'enfant. Elle ne doit être envisagée et autorisée que dans ce seul but. L'état est responsable d'y veiller. Elle doit être offerte à tous les enfants dont la situation personnelle et familiale le justifie, sans préjudice de situation sociale, race, ethnie, culture, problèmes de santé physique ou mentale. » *(Guide éthique: Les droits de l'enfant dans l'adoption nationale et internationale - Fondements éthiques - Orientations pour la pratique, SSI/CIR, 1999/2004).*

L'adoption est réglementée par la loi du 13 juin 1989 portant réforme de l'adoption. Selon l'article 343 de cette loi, l'adoption ne peut avoir lieu que s'il y a de justes motifs et si elle présente des avantages pour l'adopté/e.

Le Grand-Duché de Luxembourg a ratifié la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale par la loi du 14 avril 2002.

L'adoption est ouverte aux résidents luxembourgeois, nationaux ou non.

Les qualités requises pour adopter sont analysées selon la loi nationale de l'adoptant.

Les conditions requises pour être adopté sont régies par la loi nationale de l'adopté/e, sauf si l'adoption projetée confère à l'adopté/e la nationalité de l'adoptant.

Le Luxembourg connaît deux formes d'adoption: l'**adoption plénière** et l'**adoption simple**.

5.2. Autorité centrale en matière d'adoption internationale

Le rôle du Ministère de la Famille et de l'Intégration en tant qu'Autorité centrale en matière d'adoption internationale est déterminé en fonction des obligations qui lui sont imposées par la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Fonctions

- Collaboration avec les Autorités centrales d'autres Etats afin de fournir des informations sur la législation de leurs Etats en matière d'adoption, des informations générales telles que des statistiques et formules types, s'informer mutuellement sur le fonctionnement de la Convention de La Haye et, dans la mesure du possible, lever les obstacles à son application.
- Prendre, soit directement, soit avec le concours d'autorités publiques, toutes mesures appropriées pour prévenir les gains matériels indus à l'occasion d'une adoption et empêcher toute pratique contraire aux objectifs de la Convention.
- Gestion des demandes émanant de résidents du territoire luxembourgeois d'adopter un enfant résidant dans un autre Etat.
- Faciliter, suivre et activer la procédure en vue de l'adoption selon les obligations de la loi du 13 juin 1989 et de la loi du 14 avril 2002 portant exécution des obligations de la Convention de La Haye.
- Rassembler, conserver et échanger des informations relatives à la situation de l'enfant et des futurs parents adoptifs.
- Echanger des rapports généraux d'évaluation sur les expériences en matière d'adoption internationale et répondre, dans la mesure permise par la loi, aux demandes motivées d'informations sur une situation particulière d'adoption formulées par d'autres Autorités centrales ou par des autorités publiques.
- Prendre toutes les mesures utiles avec l'Etat d'origine pour que l'enfant reçoive l'autorisation de sortie de l'Etat d'origine, ainsi que celle d'entrée et de séjour permanent dans l'Etat d'accueil.
- Promouvoir le développement de services de conseils pour l'adoption et pour le suivi de l'adoption.
- Délégation de certaines fonctions à des services agréés tel que prévu par la Convention de La Haye.

5.3. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Dans cette fonction, le Ministère de la Famille et de l'Intégration doit agréer et contrôler les services œuvrant dans le domaine de l'adoption conformément aux dispositions de la loi du 31 janvier 1998 portant agrément des services d'adoption et définition des

obligations leur incombant. Par ailleurs, il subventionne les activités qui leur sont imposées.

5.3.1. Services d'adoption et services de conseils pour l'adoption agréés

Comme le prévoit la Convention de La Haye, l'Autorité centrale peut déléguer certaines fonctions à des services agréés.

Les **services d'adoption agréés** rassemblent toutes les informations nécessaires pour évaluer l'aptitude des candidats adoptants à adopter. Ils sont tenus de prendre l'avis d'une équipe pluridisciplinaire qui se compose de professionnels des domaines social, psychologique, médical et juridique. Ces informations sont transmises à l'Autorité centrale de l'Etat d'origine de l'enfant en besoin d'adoption internationale qui l'examine à son tour en vue d'un éventuel apparentement par la suite. Les services d'adoption assurent aussi les suivis post-adoptifs par le biais de la rédaction de rapports post-adoptifs exigés par les Etats d'origine (nombre variable selon l'Etat d'origine).

Fin 2011, 4 services d'adoption agréés et conventionnés étaient opérationnels:

Service d'adoption	Pays d'adoption	Informations
Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance (AIAE) a.s.b.l.	Corée du Sud, Inde	www.aiae.lu
Service d'Adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise	Luxembourg, Bulgarie, Colombie, autres	www.croix-rouge.lu
Naledi a.s.b.l.	Afrique du Sud	www.naledi.lu
Luxembourg-Pérou a.s.b.l.	Pérou	www.cercle.lu

La Maison de l'Adoption (www.croix-rouge.lu) est un **service de conseil pour l'adoption** pour les personnes concernées par l'adoption (candidats adoptants, adoptés, familles adoptives, professionnels interpellés par des situations d'adoption). Ce service, géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise et conventionné par l'Etat, est indépendant des 4 services d'adoption énumérés dans le tableau ci-avant et n'intervient donc ni dans l'évaluation des demandes d'adoption, ni dans la réalisation proprement dite des adoptions au Luxembourg ou à l'étranger. Conformément à la Convention de La Haye, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a en tant qu'Autorité centrale l'obligation de promouvoir le développement de services de conseils pour l'adoption et pour le suivi de l'adoption. Cette fonction a été déléguée à la Maison de l'Adoption, qui offre des séances de sensibilisation et de préparation à l'adoption pour les candidats adoptants ainsi qu'un accompagnement en post-adoption par des consultations personnalisées et des ateliers psycho-corporels.

5.4. Collaboration au niveau national

5.4.1. Collaboration avec les services d'adoption

En 2011, le Ministère de la Famille et de l'Intégration et les services d'adoption agréés se sont activement concertés dans le cadre de réunions de « plateformes communes » et de « plateformes qualité ». Lors de « plateformes communes » l'objectif visé est surtout l'établissement de procédures communes. Les « plateformes qualité » sont plutôt axées sur le développement de la qualité et de

l'expertise en matière d'adoption nationale et internationale. Il s'agit de créer un lieu d'échange entre l'Autorité centrale et les services agréés afin d'améliorer la structure dans laquelle s'inscrivent les procédures d'adoption en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant.

5.4.2. Collaboration interministérielle

La Convention de La Haye stipule que les autorités compétentes des Etats contractants agissent rapidement dans les procédures d'adoption. Comme plusieurs acteurs étatiques sont impliqués dans une procédure d'adoption, la collaboration interministérielle constitue un élément essentiel pour garantir l'efficacité de la structure mise en place au Luxembourg et la conformité aux normes internationales de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, de la Convention de La Haye et aux lois nationales. A cette fin, des réunions entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Ministère des Affaires étrangères ont eu lieu en 2011.

5.5. Collaboration au niveau international

5.5.1. Collaboration avec les Etats d'accueil

Selon la Convention de La Haye, les Autorités centrales doivent coopérer entre elles et promouvoir une collaboration entre les autorités compétentes de leurs Etats pour assurer la protection des enfants et réaliser les autres objectifs de la Convention. En 2011, les représentants de l'Autorité centrale luxembourgeoise ont eu une rencontre avec leurs homologues de l'Autorité centrale de la Communauté française de Belgique à Bruxelles dans le but de s'échanger les bonnes pratiques et les expériences et de fournir des informations sur leur législation respective en matière d'adoption internationale. Cette collaboration sera continuée en 2012.

La révision permanente de ses propres structures et procédures d'adoption en place est nécessaire pour garantir l'intérêt supérieur des enfants dans un contexte mondial de l'adoption changeant rapidement et pour accompagner les candidats adoptants dans l'élaboration d'un projet d'adoption réaliste avec des délais d'attente concevable. L'importance symbolique, l'écart entre le nombre de candidats adoptants intéressés et le nombre d'enfants adoptables, les risques d'abus font que chaque projet d'adoption prend une importance considérable.

5.5.2. Collaboration avec les Etats d'origine

Dans certains Etats d'origine le développement socio-économique a pour conséquence une diminution du nombre d'enfants abandonnés et une augmentation des adoptions nationales. La politique de certains gouvernements des Etats d'origine favorise les adoptions nationales et exprime un besoin en adoption internationale concernant de plus en plus des enfants dits à besoins spécifiques, c'est-à-dire des enfants plus âgés, des enfants en fratrie ou encore des enfants porteurs de maladies ou de handicaps.

Face à cette réalité, l'Autorité centrale luxembourgeoise et les services agréés ont constaté que les conditions en matière d'adoption internationale ont considérablement changé dans certains Etats d'origine avec lesquels les services agréés collaborent. En 2011, des réflexions en vue de futures démarches à entamer par rapport à l'identification des besoins de la part des pays collaborateurs existants et en vue de nouvelles collaborations avec d'autres Etats d'origine ont été menées en concertation avec les services agréés et les homologues de l'Autorité centrale de la Communauté française de Belgique.

5.5.3. Statistiques annuelles des adoptions nationales et internationales

Etat d'origine			Nombre de demandes d'adoption[1]		Nombre d'évaluations finalisées[2]		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg[3]		Nombre d'adoptions finalisées[4]	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Afrique du Sud			4	0	3	1	5	0	6	0	6	0
Bulgarie			40	52	2	10	3	1	1	2	1	3
Cap Vert			0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Cambodge			0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Corée du Sud		33	29	22	17	19	15	12	15	18	14
Colombie			31	40	5	3	2	1	0	0	0	0
	Haïti		0	37	2	1	2	1	14	0	1	0
Inde			5	10	0	2	1	0	1	2	1	2
Luxembourg			47	46	7	2	0	0	4	2	7	0
	Népal		0	0	1	0	1	1	0	0	0	0
Pérou			2	1	2	1	1	0	3	2	3	2
Portugal			0	8	0	2	0	1	0	0	0	0
	Ukraine		28	13	3	2	2	1	2	3	0	2
Divers			0	19	3	0	0	0	1	0	2	0
Total CLH:			82	111	12	19	12	3	11	6	11	7
Total ≠ CLH:			61	98	31	20	24	18	29	18	21	18
Total national. :			47	46	7	2	0	0	4	2	7	0
TOTAL :			**190**	**255**	**50**	**41**	**36**	**21**	**44**	**26**	**39**	**25**

*Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 [1,2,3,4] Voire à la prochaine page pour les explications des Note[1], Note[2], Note[3], Note[4]

5.5.4. Statistiques annuelles des adoptions nationales et internationales - Explications concernant la lecture du tableau :

- Note[1] : nombre de candidats ayant introduit une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.
- Note[2] : nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).
- Note[3] : nombre d'enfants qui touchent "physiquement" le sol luxembourgeois.
- Note[4] : nombre d'adoptions finalisées dans l'Etat d'origine et dans l'Etat d'accueil.
- Il ressort des statistiques annuelles des adoptions nationales et internationales que le nombre de demandes d'adoption est bien supérieur au nombre d'adoptions finalisées au cours des années 2010 et 2011. En 2010, 190 demandes d'adoption ont été enregistrées par rapport à 39 adoptions qui ont pu être finalisées et en 2011, 255 demandes d'adoption ont été enregistrées par rapport é 25 adoptions qui ont pu être finalisées.

- Parmi les 26 enfants accueillis au Luxembourg en 2011, 5 enfants avaient moins d'un an et 21 enfants étaient âgés entre un et quatre ans. Parmi ces 26 enfants, on compte 19 garçons et 7 filles.

Il y a lieu de préciser que les 14 enfants haïtiens qui étaient arrivés au Luxembourg en 2010 avaient déjà été attribués à des familles résidentes au Luxembourg, moyennant une autorisation spéciale du premier ministre haïtien suite au terrible séisme qui a secoué Haïti en janvier 2010. En vue de régulariser le séjour des enfants et de finaliser les adoptions au Luxembourg, un nombre important de démarches nécessaires ont été entamées auprès des autorités compétentes luxembourgeoises et haïtiennes au cours de l'année 2011.

6. Bénévolat

2011 était marquée par l'Année Européenne du Bénévolat. En effet, en date du 27 novembre 2009, le Conseil de l'Union Européenne avait décidé que 2011 serait l'« Année européenne des activités de bénévolat pour la promotion de la citoyenneté active ».

6.1. Année Européenne du bénévolat 2011

L'année européenne qui était placée sous le logo « Pak eng Hand un : gëff Bénévole! » poursuivait les objectifs suivants :

- œuvrer à la mise en place d'un cadre propice au bénévolat
- soutenir les organisations de bénévoles dans leur volonté d'améliorer la qualité du bénévolat
- récompenser et reconnaître les activités du bénévolat
- sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'importance du bénévolat.

Tout au long de cette année, le ministère exécutait, dans sa qualité de coordinateur national et en collaboration avec le Conseil supérieur du Bénévolat et l'Agence du Bénévolat, un programme axé autour des quatre objectifs de l'Année européenne et avec comme points forts des conférences, le Tour du Bénévolat, le Forum du Bénévolat et la cérémonie de clôture avec remise du Prix du Mérite du Bénévolat.

Il était soutenu dans sa mission par un comité de coordination qui était constitué de représentants du Ministère de la Culture, du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, du Département des Sports, de la Direction de la Coopération au Développement, de l'Administration des Services de Secours, de l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration, du Service National de la Jeunesse et de l'Association du Bénévolat.

6.1.1. Programme officiel :

Dans le cadre de l'Année européenne du Bénévolat, le ministère a remis pour la première fois le Prix du Mérite du Bénévolat pour souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes œuvrant dans les domaines les plus divers au Luxembourg. Ce prix vise à récompenser les efforts déployés par le monde associatif dans la communauté en vue de promouvoir et de favoriser l'essor de l'engagement bénévole.

En 2011, 15 projets ont été retenus et 4 Prix du Mérite du Bénévolat et 1 Prix d'Encouragement ont été attribués :

Prix du Mérite du Bénévolat :

- Croix-Rouge luxembourgeoise - Eng Hand fir déi Krank pour son projet « Initiative Démence »

le projet vise à sortir les personnes atteintes de démence de leur isolement en leur offrant la possibilité de participer aux activités culturelles (théâtre, musée, exposition, cinéma…)

- Caritas Accueil et Solidarité a.s.b.l. pour son projet « Rebuilding »
  le projet s'adresse aux personnes sans abris et à des personnes défavorisées et vise une amélioration de leur conduite physique et psychique

- La main tendue a.s.b.l. Angela pour son projet « Ecoute et Accueil contre toute violence »
  par la création d'un Centre d'aide et d'écoute, le projet s'adresse à des enfants et adolescents confrontés à la violence physique, psychique et sexuelle

- Omega 90 a.s.b.l. pour son projet « Omega mécht Schoul »
  le projet vise la sensibilisation des jeunes dans les milieux scolaires en travaillant avec eux les sujets de la vie, de la maladie, de la mort et du deuil

Prix d'Encouragement :

- Mouvement pour l'Egalité des Chances - MEC a.s.b.l. pour son projet « Service de médiation sociale»
  par la création d'un Service régional de médiation sociale de gestion de conflits de voisinage, le projet entend recomposer les relations sociales, promouvoir l'ouverture au différent, sensibiliser la population à une citoyenneté active et responsabiliser les habitants

Outre ces événements, le ministère avait lancé :

- l'édition d'un timbre-poste avec comme thème le bénévolat
- la publication d'un livre pour enfants « Bénévolat der Kinder in Luxemburg » par Monique Philippart
- l'édition du calendrier de la fnel scouts & guides « Le bénévolat ? Parce que je le veux bien ! »
- l'édition du « Bréifdréiesch Kalenner 2011 ».

L'Année européenne a ainsi permis de prendre conscience des contributions et des engagements sans contrepartie des nombreux bénévoles. L'esprit de gratuité qui marque ces efforts occupe encore une place dans notre société.

6.2. Agence du Bénévolat

L'Agence du Bénévolat est l'organe exécutif de l'Association du Bénévolat Luxembourg qui dispose depuis 2003 d'une convention avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration. Elle a comme missions :

- d'accueillir, d'informer, d'orienter des bénévoles de tout âge et de toutes nationalités qui s'adressent à ses services
- de former, dans le cadre de sa mission d'accueil, les bénévoles gérant l'agence
- de servir d'interface entre des bénévoles et des associations travaillant avec des bénévoles (clearing)
- de soutenir des associations encadrant des bénévoles en tant que facilitateur, en leur offrant par exemple une plate-forme d'échange et de formation (centre de compétences)
- d'informer et de sensibiliser le public afin de créer au sein de la société civile des conditions favorables au bénévolat (centre de ressources).

En 2011, l'Agence du Bénévolat a eu les activités suivantes :

- l'accueil et l'orientation de personnes en recherche d'une activité bénévole au Luxembourg
- les informations juridiques pour responsables d'associations (changement de statuts, demande d'agrément, demande d'utilité publique
- la coordination de l'Antenne de Diekirch et de l'Antenne de Dudelange
- les travaux sur le Portail du Bénévolat (rédaction du contenu, coordination des travaux et réunions de concertation)
- la participation à la coordination de l'Année Européenne du Bénévolat
- la participation aux travaux du Conseil Supérieur du Bénévolat (réunions plénières et réunions des groupes de travail)
- la plate-forme informations juridiques
- l'organisation du Forum du Bénévolat
- la participation à des manifestations telles que le Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté, l'Oeko-Foire et des événements locaux en vue de présenter et de mieux faire connaître l'Agence du Bénévolat au grand public.

6.3. Conseil Supérieur du Bénévolat

En 2011, le Conseil Supérieur du Bénévolat s'est réuni à cinq reprises en réunion plénière (les 10 janvier, 14 mars, 16 mai, 12 septembre et 07 novembre). Etant donné que le Conseil supérieur participait activement à l'organisation de l'Année Européenne du Bénévolat - 2011, les réunions étaient consacrées essentiellement aux préparatifs des événements de cette année.

Les sujets suivants ont également été traités:

- les travaux sur le « Portail du Bénévolat »
- l'introduction d'un Passeport du Bénévolat pour tous les bénévoles, indépendamment de leur âge et du secteur
- le Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté où le Conseil Supérieur du Bénévolat était présent sur le stand commun de l'Agence du Bénévolat/CSB.

6.4. Relations internationales

- Dans le cadre de l'Année Européenne du Bénévolat - 2011, les coordinateurs nationaux des 27 pays européens se sont réunis à 3 reprises à Bruxelles pour préparer et coordonner les événements dont l'initiative émane de la Commission européenne (Tour Européen du Bénévolat, campagne publicitaire uniforme …).
- En mai, le ministère était représenté à Tallinn, Estonie, au Symposium « Profils, Dimensions, Tendances » organisé par le Centre Européen du Volontariat.
- En mai 2011, le ministère participait à Nancy au colloque « Quel avenir pour le bénévolat ? » organisé par France Bénévolat.
- En juin 201, le ministère participait à Saarbrücken à la « Preisverleihung des Förderpreises Ehrenamt 2011 » à la Staatskanzlei.

7. Politique de la Jeunesse

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi jeunesse du 4 juillet 2008. Trois éléments caractérisent la politique de la jeunesse selon la loi. Elle est transversale, participative et basée sur la connaissance. Ces trois caractéristiques sont concrétisées par des organes et instruments définis par la loi. Pour assumer le caractère transversal de la politique jeunesse, qui rend justice au fait que beaucoup de ministères et administrations interviennent en faveur des jeunes et forment ainsi une politique de la jeunesse du gouvernement, la loi crée le comité interministériel à la jeunesse. Le caractère participatif de la politique de la jeunesse ensuite est mis en œuvre via le Parlement des Jeunes, voix légitime de la jeunesse luxembourgeoise et le Conseil Supérieur de la Jeunesse, voix de la société civile active dans le domaine de la jeunesse. La politique de la jeunesse du gouvernement est basée sur la connaissance du monde de la jeunesse et cet aspect s'exprime par l'obligation pour le gouvernement de transmettre au Parlement tous les cinq ans un rapport sur la situation de la jeunesse au Luxembourg ainsi que la mise en place d'un observatoire de la jeunesse, organe interministériel de coordination des connaissances sur la jeunesse.

7.1. Le Pacte Jeunesse

Dans son article 15, la loi sur la jeunesse précise que le gouvernement élaborera un plan d'action qui définit les grandes orientations de la politiques de la jeunesse, et ce en se basant sur la rapport national sur la situation de la jeunesse. En 2010, ce rapport fut publié. L'année 2011 fut celle de la préparation et de la consultation sur un tel plan d'action, qui s'appellera Pacte pour la Jeunesse. Ce pacte sera une vue d'ensemble sur l'action gouvernementale en faveur des jeunes. Les actions retenues le sont dans 5 champs d'action : transitions entre éducation et monde du travail, un bon départ dans la vie adulte, santé et bien-être des jeunes, la participation des jeunes en tant qu'acteurs dans la société ainsi que le rôle de la recherche dans le domaine de la jeunesse.

7.2. Le Comité interministériel à la jeunesse

Le comité interministériel à la jeunesse est l'organe de coordination de la politique de la jeunesse du gouvernement. En 2010-2011, le comité s'est consacré à formuler une position gouvernementale par rapport au premier rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg. Il a ensuite élaboré la première mouture du pacte jeunesse, soumis à une consultation publique. Le comité a finalisé le pacte jeunesse.

7.3. Le dialogue structuré avec la jeunesse luxembourgeoise

Le dialogue structuré est un concept qui englobe la participation des jeunes et de leurs organisations dans les questions qui concernent la politique de la jeunesse, au Luxembourg comme en Europe. Trois volets composent ce dialogue structuré.

7.3.1. Le Conseil Supérieur de la Jeunesse

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse est crée par la loi sur la jeunesse comme voix de la société civile. Il comprend des représentants des organisations de jeunesse, des organisations d'élèves et d'étudiants, des organisations de service pour jeunes, du syndicat des villes et communes luxembourgeoises. En 2011, le Conseil Supérieur de la Jeunesse a adopté 4 avis respectivement sur la proposition de pacte jeunesse, sur les frais d'inscription à l'Université du Luxembourg, sur la réforme de la gouvernance de l'Université du Luxembourg et sur la proposition de programme « erasmus pour tous » émanant de la Commission Européenne.

7.3.2. Le Parlement des Jeunes

Le Parlement des Jeunes est créé par l'article 14 de la loi sur la jeunesse. Il rassemble des jeunes qui, à titre individuel, s'engagent pour améliorer la manière dont les opinions des jeunes sont pris en compte dans les débats publics au Luxembourg. Le Parlement des Jeunes en est à sa troisième session et a réussi à s'installer dans l'opinion publique et à être reconnu comme une voix légitime de la jeunesse luxembourgeoise. Il est consulté notamment sur les dossiers du pacte jeunesse, du projet de réforme de l'enseignement secondaire, du projet de réforme des retraites. Via l'infobus, une unité mobile d'information des jeunes, gérée en collaboration avec la Conférence Générale de la Jeunesse luxembourgeoise et le Centre Information Jeunes, le Parlement des Jeunes reste en contact avec ceux qui ne s'y engagent pas directement.

7.3.3. Le dialogue structuré européen et les consultations nationales

Le nouveau cadre de coopération européen dans le domaine de la jeunesse instaure le dialogue structuré comme instrument de dialogue de la jeunesse avec les institutions. Le dialogue structuré connaît un volet national aussi bien qu'un volet européen.

Du côté européen, il vise à optimiser la qualité du travail des conférences européennes de la jeunesse en les inscrivant dans une logique thématique définie par le trio de présidences européennes et en rassemblant des jeunes de chaque pays membre pour présenter la vue de la jeunesse de leur pays sur un thème choisi. Du côté national, la présidence demande à chaque Etat-membre la présentation des vues des jeunes sur ce thème.

En 2011, deux consultations ont été menées sur les sujets alors actuels. Ces consultations sont coordonnées par un groupe de travail national composé de représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Service National de la Jeunesse, de la Conférence Générale de la Jeunesse luxembourgeoise, du Parlement des Jeunes et du Centre Information Jeunes.

7.4. L'accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

La politique de la jeunesse doit être basée sur une connaissance de la jeunesse. C'est l'objet de l'accord de collaboration qu'a conclu le Ministère de la Famille et de l'Intégration avec l'Université du Luxembourg pour y faire fonctionner une centre d'études sur la situation de la jeunesse. Cet accord permet de mener des recherches et évaluations dans le domaine de la jeunes, d'entretenir un centre de documentation sur les questions de la jeunes, accessible aux personnes intéressées. Les sujets principaux de recherche et d'évaluation en 2011 furent : le rapport national sur la situation de la jeunesse, le climat scolaire, la Mainstream Literacy Education, l'Assemblée des Jeunes, les jeunes et les médias, les plans communaux de la jeunesse, les maisons des jeunes.

7.5. Les Organisations et Mouvements de la Jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien au plan social, culturel, spirituel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, voire les pouvoirs publics. Ils sont un important facteur d'intégration. L'expérience associative à travers son engagement dans la société, permet au jeune de construire son identité, par la nécessaire construction de relations formelles et personnelles avec les autres, mais aussi par la discipline qu'elle exige vis-à-vis de soi-même.

Les associations et mouvements de jeunesse, tant au plan national que local, ont profité des aides du ministère pour financer leurs diverses activités et initiatives. 23 associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 86.000 €.

Au plan local, des subsides pour la somme de 16.650 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse (95.000 €).

Les associations et groupes locaux des guides et scouts, les centres et maisons de jeunes, les clubs des jeunes, diverses ONG et associations de jeunesse ont pu profiter des subventions pour la construction et l'aménagement de leurs centres de rencontre par le biais du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales (se référer au chapitre consacré au Service Technique pour les détails).

7.6. Services pour Jeunes

7.6.1. Les services de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux. En 2011 le montant disponible sur l'article 12.1.33.021 en relation avec les services pour Jeunes était de 6.810.000 €, dont 1.227.850 € comme participation aux frais de fonctionnement des services et 5.582.238 € comme participation aux frais de salaires. L'effectif total des éducateurs était de 140 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 47 Maisons de Jeunes (111 ETP) et 8 Services pour Jeunes (29 ETP). Les centres locaux sont tous cofinancés à hauteur de 50% par les villes ou communes dans lesquels ils sont implantés.

48 centres locaux pour jeunes existent dans les communes de Bascharage, Bettembourg, Bissen, Diekirch, Differdange (2 sites), Dippach, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette (2 sites), Ettelbruck, Grevenmacher, Hesperange, Junglinster, Kayl (2 sites), Kehlen (2 sites), Larochette, Leudelange, Luxembourg (9 sites), Mersch, Mondercange, Mondorf, Niederanven, Pétange (2 sites), Roeser, Rumelange, Sandweiler, Sanem (2 sites), Schifflange, Schengen (2 sites), Schuttrange, Strassen, Walferdange et Wiltz.

De plus existent **11 centres régionaux,** en tout 20 sites, couvrant les communes de Bridel/Steinsel (2 sites), Dalheim/Weiler-la-Tour/ (2 sites), Lorentzweiler/Lintgen (1 site) Beckerich/Ell/Grosbous /Préizerdaul/Rambrouch/ Redange/Useldange (2 sites) Koerich/Septfontaines/Steinfort (3 sites), Mertert-Wasserbillig/Wormeldange (2 sites), Mamer/Garnich (1 site), Bous/Remich/ Stadbredimus (1 site), Vianden/Putscheid (1 site), les communes du territoire du syndicat intercommunal du canton de Clervaux (4 sites) et les communes impliquées dans le projet du Centre régional pour Jeunes Nordstad (3 sites).

Un seul centre pour jeunes est directement exploité par une commune. Il s'agit du « Jugendtreff Number One » géré par la Ville de Luxembourg.

Une maison des jeunes « sur ondes » est exploitée par Graffiti asbl. Elle organise des activités dans le domaine de l'animation radio et plus généralement dans le domaine des médias avec les jeunes. Ce service travaille à la fois directement avec des jeunes et en étroite collaboration avec les acteurs du domaine de la jeunesse et du monde de l'éducation. Enfin, il assure une diffusion des compétences dans l'utilisation de techniques radio et médias en général vers les acteurs du domaine de la jeunesse.

En collaboration avec le Servie National de la Jeunesse, les Maisons de Jeunes participent activement à la formation de jeunes chômeurs. A côté de leur travail éducatif permanent, souvent avec des jeunes en risque d'exclusion, les MJ permettent très efficacement de reprendre au niveau communal et local les sujets des campagnes nationales et européennes.

Le processus d'assurance-qualité fut approfondi dans les maisons des jeunes et l'Université du Luxembourg a mené une évaluation externe de ce processus. L'inclusion du gestionnaire fut une nouveauté dans ce processus. Les éducateurs de toutes les maisons de jeunes ont été invités à une réunion dont le but était de tirer les conclusions de l'exercice d'évaluation du processus d'assurance-qualité tel qu'il a été mené dans 6 maisons des jeunes en 2011.

7.6.2. Les services d'information pour jeunes – Le Centre Information jeunes (CIJ a.s.b.l.)

Le Centre Information Jeunes est un service d'information généraliste qui met à disposition des jeunes une information portant sur toutes les questions qui se posent aux jeunes dans le cadre de leur vie. Le Centre Information Jeunes propose un accueil ouvert et mène un certain nombre d'activités dont voici une vue exemplaire.

- L'animation de l'information par la création d'outils ludiques d'information ;
- Le regroupement des présences en ligne vers un portail unique ;
- L'information des Jeunes dans le cadre de la participation politique par le soutien au Parlement des Jeunes ainsi qu'à d'autres manifestations comme le City-Rallye et les Conventions des Jeunes, le dialogue structuré sur les sujets européens ;
- L'information jeunesse en vue de la mobilité des jeunes via notamment les programmes européens Leonardo, Service Volontaire et Eurodesk ;
- La gestion des cartes Euro<26 et TK8 ;
- Organisation de formations continues pour développer l'information jeunesse de qualité dans les maisons des jeunes ;
- Participation à la mise en place du label « Jugendinfo ».

7.6.3. Les services de formation pour jeunes

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu quatre conventions avec des services de formation au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes.

Les deux premiers de ces services sont gérés respectivement par les deux grandes fédérations scoutes Lëtzebuerger Guiden a Scouten (LGS) et Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL). Ce sont des services de formation et d'assistance aux bénévoles qui fournissent un soutien professionnel, surtout dans le domaine de la formation d'animateurs, volet de première importance dans ces mouvements. Depuis 2008, le Service Formation de la CAJL s'ajoute aux services conventionnés.

Service d'Assistance aux Formateurs et Animateurs Bénévoles (SAFAB)

Le Service Formation des LGS a organisé en 2011 un nombre important d'activités dans les domaines suivants : soutien aux équipes fédérales de la fédération LGS, via notamment l'organisation du Chefdag 2011, participation à des événements nationaux comme la conférence destinée au bénévolat, soutien aux groupes locaux en difficulté, soutien à la formation des animateurs bénévoles, accueil de classes scolaires, promotion du scoutisme au Luxembourg, promotion interne du défi de la diversité auquel sont confrontées les fédérations scoutes, soutien à la gestion administrative de la fédération, gestion du service des prêts et entretien du matériel.

Service Formation et d'assistance aux bénévoles (FNEL scouts & guides)

Le service Formation FNEL est un service de soutien aux groupes locaux et aux responsables fédéraux. Les moments clé de l'année du service formation FNEL furent

- l'avancement des travaux pour la construction du nouveau siège FNEL ;
- la participation à Simply Scouting ;
- la fusion préparée entre AGGL et FNEL ;
- la priorité Eng Faarweg Welt pour améliorer la diversité au sein de la fédération ;
- la participation à l'Année europpéenne du Bénévolat ;
- l'organisation de 17 formation continues, 134 brevets ayant été délivrés à des animateurs FNEL ;
- la présence dans les organes internationaux du scoutisme ;
- l'accueil de 417 enfants au centre de formation Misaershaff ;

Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL asbl)

Le service de formation de la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise est conventionné dans le but d'offrir des activités d'éducation civique et politique. Il a réalisé notamment ces activités par :

- le soutien logistique, administratif et pédagogique offert au Parlement des Jeunes ;
- l'organisation du city-rallye citoyen 2011 sur le sujet des libertés des citoyens ;
- la participation au programme Service volontaire Européen ;
- la participation à l'Année Européenne du Bénévolat ;
- la présence à différentes foires et manifestations publiques (Festival des migrations, Gaymat, Foire de l'Etudiant) ;
- la gestion de l'unité d'information mobile « Infobus » en collaboration avec le Centre Information Jeunes et le Parlement des Jeunes ;
- la gestion de la maison des volontaires européens ;
- la coorganisation d'un séminaire dans le cadre du Benelux sur les futurs programmes européens dans le domaine de la jeunesse ;

Service Formation de la Centrale des Auberges Luxembourgeoises (CAJL)

En 2011 le service formation de la CAJL s'est concentré sur trois points, la formation des animateurs, la création et gestion d'une offre pour groupes et classes scolaires et l'organisation de différentes activités au sein du réseau des auberges de jeunesse au Luxembourg.

Comme les années précédentes, le travail principal du service formation est le développement et la gestion d'une offre variée d'activités pour classes scolaires, groupes de jeunes, clubs et associations. Du côté marketing et promotion, le service a publié une brochure spéciale destinée aux clubs sportifs. Le service formation est enfin chargé de l'exploitation du parc d'aventure au lac d'Echternach. Le service formation représente la CAJL au sein des « Groupes d'Actions locales » (GAL Leader) au Mullerthal et à la Moselle afin de participer au développement d'offres touristiques et d'animation.

7.6.4. Centre de Médiation

Le Centre de Médiation asbl dispose de deux services :

un service « Médiation »

un service « Accès au Droit » afin de répondre aux :

Public – Cible

Depuis le début, l'action du Centre de Médiation s'adresse prioritairement à des situations conflictuelles dans lesquelles des jeunes sont directement ou indirectement impliqués (par exemple dans des dossiers de divorce par consentement mutuel, de pension alimentaire, …).

Activités 2011

L'action du Centre de Médiation asbl a continué à se dérouler sur trois terrains : organisation de rencontres en médiation, promotion et formation. Ces trois terrains se situent en fait sur deux axes, d'un côté la gestion de conflits existants par la médiation et de l'autre la prévention de conflits en donnant des outils pour une attitude médiative.

En matière de conférences et formations, le service a organisé une conférence publique (sur le thème de l'autorité) suivie d'une formation continue (sur l'utilité de la PNL dans la conduite des entretiens) avec M. Guy Hardy.

Statistiques :

Demandes « médiation » : 264 dossiers ouverts en 2011 : stabilité relative avec une diminution de 04% par rapport à l'année 2010 (276 dossiers ouverts)

Nombre d'heures prestées par les médiateur(trice)s vacataires du Centre de Médiation asbl : 1'690 heures en 2011 :

Demandes « Accès au droit » : Le nombre de demandes a montré une légère augmentation par rapport à 2010 (+/-1'000 demandes en 2011 (Augmentation de +/- 7% par rapport à l'année 2010 (933 demandes)

7.6.5. Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes a.s.b.l. (EGMJ)

En 2011 l'EGMJ compte, pour son service d'assistance, 35 gestionnaires membres (associations sans but lucratifs ou fondations), qui gèrent 51 maisons de jeunes et 4 services pour jeunes.

Service d'assistance aux gestionnaires des maisons de jeunes

Le service propose une assistance aux gestionnaires dans les domaines du calcul des salaires, de la comptabilité et sur des questions plus particulières qui intéressent les gestionnaires des maisons des jeunes. En 2011, ce furent des questions liées à la gestion d'un budget d'une maison des jeunes, la question du travailleur désigné à la sécurité, le sujet de l'assurance-qualité en maison des jeunes.

Représentation des membres

Dans le cadre de sa mission de veiller aux intérêts de ses membres, l'EGMJ a représenté les gestionnaires au niveau de différents groupes de pilotage et groupes de travail. Sur le plan international, l'Entente collabore avec un réseau

comprenant sept organisations de sept différents pays qui couvrent le domaine du travail jeunesse au milieu ouvert.

Réalisation d'un sondage des membres de l'EGMJ

Pendant l'année 2011, l'EGMJ a évalué les structures, idées et visions de ses membres. Beaucoup de membres ont participé à un questionnaire sur l'état actuel de leur association. Ils furent pour une interview personnelle. Avec la réalisation de ce sondage l'EGMJ a pu explorer les structures et ainsi analyser les attentes et les pensées de ses membres.

Projets

Comme chaque année l'EGMJ a organisé en collaboration avec plusieurs organisations partenaires (Ministère de la Famille et de l'Intégration et Service National de la Jeunesse), la Porte-ouverte nationale des maisons de jeunes (14 mai 2011). En 2011 la Porte-ouverte était sous le signe de la « diversité ».

7.7. Relations avec les communes

Le Plan Communal Jeunesse est un outil de travail que le Ministère met à disposition des communes luxembourgeoises. Cet outil a deux finalités, à savoir permettre aux communes de mener une politique de la jeunesse planifiée de manière rationnelle et d'inclure au maximum les destinataires de la politique de la jeunesse dans le processus.

Le Ministère propose que le plan communal jeunesse repose sur trois piliers. Premièrement il s'agit d'exploiter au maximum les connaissances des personnes qui sont en contact permanent avec les jeunes au niveau local. Ceux-ci ont souvent une connaissance approfondie de la jeunesse et de ses problèmes. Ensuite il faut pouvoir collecter des données objectives et troisièmement permettre aux jeunes eux-mêmes de participer au processus de prises de décision en matière de politique locale de la jeunesse.

En 2011, deux plans communaux jeunesse furent démarrés dans les communes de Mersch et de Schuttrange. Des groupes de planification furent mis en place pour diriger les travaux menant à l'élaboration des stratégies locales pour les politiques de la jeunesse, qui seront terminés en 2012.

7.8. Politique internationale de la Jeunesse

7.8.1. Union Européenne

Le Conseil des Ministres européens de la jeunesse a adopté trois résolutions en 2011 portant respectivement sur la promotion de formes nouvelles et concrètes de participation de tous les jeunes à la vie démocratique en Europe, sur le dialogue structuré avec la jeunesse dans le domaine de l'emploi et sur la dimension orientale de la participation et de la mobilité des jeunes.

Deux conférences européennes de la jeunesse et des directeurs généraux de la jeunesse ont permis d'aprofondir le cadre européen de coopération dans le domaine de la jeunesse.

Les premiers débats concernant la future génération de programmes européens dans le domaine de la jeunesse ont été menés entre les Etats Membres et la Commission Européenne. La proposition annoncée de la Commission européenne de fusionner une série de programmes européens dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation à partir de 2014, fut accueillie avec une réserve certaine par la majorité des Etats Membres, dont le Luxembourg.

7.8.2. Conseil de l'Europe

Le Service National de la Jeunesse a représenté le Ministère aux deux réunions statutaires du CDEJ (Comité directeur de la jeunesse) du Conseil de l'Europe.

En dehors des réunions statutaires, le SNJ s'est investi au niveau du « European network of youth centres » (un séminaire et une réunion de travail).

7.8.3. Benelux

Le Service National de la Jeunesse a présidé le groupe de travail « Politique de la jeunesse » (1 réunion) et a organisé, en partenariat avec la CGJL, un séminaire sur la nouvelle génération de programmes européens au secrétariat du Benelux (35 participants). Les conclusions vont être diffusées aux responsables politiques dès janvier 2012.

7.8.4. Grande-Région

Le groupe de travail « Jeunesse » s'est réuni deux fois pendant l'année 2011. En novembre 2011 a eu lieu le JugendForumJeunesse sous présidence lorraine.

8. Services de consultation, d'animation, de médiation et de formation

Les activités en matière d'animation, de formation, de consultation et de médiation pour enfants et familles, proposées par des associations et fondations conventionnées constituent un pilier indispensable de la politique au service des familles et sont basées sur le règlement grand-ducal du 17 aout 2011 modifiant le règlement du 10 novembre 2006 concernant l'agrément à accorder aux services en question. Il s'agit de services qui offrent des activités d'animation pour enfants, jeunes et familles, des activités de médiation socio-familiale, des activités de consultation thérapeutique pour mineurs et majeurs et des activités de formation et de conseil socio-familial à l'attention de jeunes et d'adultes.

8.1. KannerJugendTelefon

Le 12345 Kanner-Jugendtelephon est le service d'écoute anonyme et confidentiel pour jeunes au Luxembourg. L'écoute est assurée par des bénévoles spécialement formés et accompagnés. Les écoutants formés les encouragent et les soutiennent à exprimer leurs idées et leurs sentiments, les accompagnent dans leur recherche de solutions et les orientent le cas échéant vers d'autres services d'aide.

En 2011, 781 enfants et jeunes ont fait appel au service téléphonique. De même, 102 contacts par mail anonyme ont été enregistrés.

La ligne téléphonique s'adressant aux parents, le « Elterentelefon » a noté 87 appels de parents en 2011.

Le projet BeeSecure, cofinancé par l'Union européenne, en collaboration avec les ministères de l'Economie et du Commerce extérieur et de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, prévoit la prise en charge par le Kanner-Jugendtelephon de la ligne téléphonique BeeSecure Helpline s'adressant à toute personne confrontée à la violence sur Internet. La Helpline a enregistré 47 contacts. Par ailleurs, les collaborateurs ont mis en place 148 activités de sensibilisation telles des formations et ateliers dans les écoles primaires et secondaires. La LISA-Stopline donne à chaque citoyen la possibilité de signaler des contenus en ligne illégaux par courriel ou par téléphone. En 2011, 313 signalements ont été enregistrés et concernaient la pornographie enfantine, le racisme et le terrorisme. 201 signalements ont pu être transmis à la police luxembourgeoise et se trouvaient dans la compétence luxembourgeoise.

www.12345kjt.lu

8.2. Planning familial

L'objectif du Planning Familial est de promouvoir la santé sexuelle et affective en tant que droit humain fondamental et de garantir l'accès à l'information et à des services de santé physique et mentale de qualité en matière de sexualité et de reproduction. L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins, de psychologues et de chargés d'éducation sexuelle et affective ainsi que de personnes en charge de l'accueil et de l'administration.

En 2011, les 3 centres de Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck ont eu 19.272 contacts client pour des questions d'ordre médical et 4.253 contacts client en relation avec l'activité des psychologues. Les médecins du Planning familial ont presté 9.043 consultations (demandes de contraceptions, dépistage et screening, examens gynécologiques de routine, interruptions volontaires de grossesse, etc.). Le centre a pratiqué 583 IVG, dont 19 chirurgicales en milieu hospitalier.

Les psychologues du Planning familial ont réalisé 3.382 consultations pour des problèmes divers: problèmes relationnels, dépressions, violence ou troubles sexuels, traumatismes, conseils pré ou post IVG e.a.). L'équipe de l'éducation sexuelle et affective a donné des cours à 1.823 élèves du cycle supérieur et à 444 de l'école primaire. Ils ont également dispensé des cours dans diverses institutions à 903 personnes. Le nombre de participants aux réunions d'informations et cours pour formateurs se porte à 278.

Le Planning familial travaille sur la mise en place d'un concept d'action général afin de répondre à terme aux exigences de qualité en matière de gestion et d'exécution des activités.

www.planningfamilial.lu

8.3. Cigale

Cigale est un centre d'information, de consultation et de rencontre, s'adressant aux personnes homosexuelles et à toute autre personne désirant s'informer sur l'homosexualité. En 2011, le centre a accueilli 126 personnes dont 73 nouveaux usagers et 53 anciens usagers, en grande majorité des jeunes de sexe masculin entre 15 et 25 ans. De plus, le centre a traité 22 consultations anonymes par internet.

De plus, le centre a proposé et organisé des activités scolaires et des activités d'information et de sensibilisation grand public et participé à des colloques et séminaires scientifiques.

www.cigale.lu

8.4. Erwuessebildung

Erwuessebildung est un service de formation et de conseil dans le domaine de la pédagogie des médias s'adressant aux parents, aux agents socio-éducatifs et au grand public. Il fait la promotion de médias pédagogiques (livres, médias, supports informatiques) et gère une médiathèque et des points de vente. En 2011, le service a enregistré 118 locations de cassettes VHS et 455 locations de DVD. De plus, le service a enregistré une location de matériel audiovisuel pour la durée totale de 130 jours. L'Internetstuff a offert ses services gratuits pendant 808 heures. 432 personnes ont suivi la formation « Internetführerschäin » d'une heure et ont profité de la mise à disposition gratuite des ordinateurs.

Le bulletin « Erwuessebildung » a paru 8 fois avec un tirage de 6100 exemplaires en moyenne. La publication « Konschtkaart » de Pierre Pütz a été réalisée.

De même, le service a organisé 35 activités conférences, ateliers, présentations de film et soirées lecture en lien avec les médias.

www.erwuessebildung.lu

8.5. Caritas – Service vacances

En 2011, 469 enfants et jeunes ont participé à une colonie de vacances. 95 différents animateurs organisaient et réalisaient 19 différentes colonies de vacances, dont 10 à l'étranger.

22 jeunes ont débuté leur formation d' animateur en 2011, 16 de ces jeunes ont terminé la formation « Animateur – Brevet B ». 12 autres jeunes ont suivi la formation « Animateur Brevet C».

En moyenne, le « Planet Moskito » comptait 12 visiteurs par jour d'ouverture en 2011. Le « Centre d'Animation et de Rencontre Marjaashaff », hébergeait 41 différentes groupes durant les 10 premiers mois de l'année, dont 17 groupes internes (formations et colonies) et 24 groupes externes (classes de découverte, scouts, …) 3285 nuitées ont été réalisées durant cette période. Depuis novembre 2011 le centre de vacances et d'animation Marjaashaff héberge +/- 50 réfugiés. 85% des jours ouvrables le Marjaashaff étaient occupés par des groupes.

En 2011, le Joujoumobile organisait 360 différentes animations, dont 166 au Luxembourg et 194 en Belgique. 5916 participants ont été touchés par les animations du Joujoumobile en 2011. Au Luxembourg 2935 et en Belgique 2981.

www.servicevacances.lu

8.6. Croix-Rouge – Service vacances

Lors de 22 séjours de vacances, une totalité de 218 moniteurs s'engageaient bénévolement à encadrer 683 enfants et adolescents aux 3 centres de vacances du Service vacances de la Croix-Rouge luxembourgeoise à Berg (L), La Panne (B), à Fiesch (CH) et à Groningen (NL) au nord des Pays-Bas lors du voyage sur le voilier Dageraad. Nouveaux en 2011 était une colonie à Canet-Plage et les traditionnels séjours sur Camping.

Deux colonies de vacances étaient organisées en collaboration avec l'association de parents « Mateneen Doheem » à Berg et à La Panne. Toutes les colonies de vacances de la Croix-Rouge luxembourgeoise sont ouvertes aux enfants et adolescents handicapés.

Au cours de 18 stages de formations, les animateurs avaient la possibilité de se préparer à leurs tâches éducatives. Pendant la saison 2010-2011, 356 stagiaires étaient inscrits aux différents stages de formation menant au brevet B et C d' (aide-) animateur d'activités de loisirs. A la fin de l'année, 50 moniteurs ont achevé leur formation d'aide-animateur Brevet B, 13 ont reçu un brevet animateur C. Pendant l'année 2011, 74 nouveaux jeunes ont été recrutés qui suivaient les stages de formations et participaient aux séjours de vacances pendant l'hiver et été.

www.croix-rouge.lu

8.7. Foyer de la Femme – Service vacances

L'association Foyer de la Femme organise régulièrement des colonies de vacances s'adressant aux enfants et aux jeunes. En 2011, 236 enfants et jeunes ont participé à 10 colonies qui eurent lieu pendant les vacances de Carnaval, de Pâques, d'été et d'hiver. 66 postes d'encadrement ont assuré l'accompagnement des enfants et des jeunes. Les séjours de vacances avaient lieu en France, Autriche, Belgique et Bulgarie. 20 animateurs ont participé à la formation interne du service vacances.

5 écoles primaires luxembourgeoises ont été hébergées au Centre de vacances du Foyer de la Femme à Lombardsijde.

www.foyerdelafemme.lu

8.8. Infopla

L'association Infopla offre son assistance et son conseil technique aux organismes gestionnaires des différents secteurs socio-familiaux tels que définis par la loi du 8 septembre 1998, loi dite ASFT.

En 2011, Infopla a réalisé la coordination et la surveillance de 109 projets d'équipement mobilier, de rénovations/transformations, et de l'installation vidéo / informatique / centrale téléphonique. Infopla a presté une assistance technique pour 15 projets. Le bureau de dessin a élaboré environ 90 plans et levées d'aménagement, de transformation, de plans d'évacuation et de plans techniques. L'équipe d'intervention a traité 1.005 demandes de réparations et d'entretien en faveur des associations. En vue d'assurer la sécurité du transport des personnes prises en charge par les associations, 536 véhicules ont été contrôlés par le service garage. Le service de sécurité a exécuté 122 exercices et 87 formations de sécurité dans les différentes crèches, Foyers de Jour et Centre d'accueil.

Les nuitées à Wahlhausen et Schimpach s'élèvent à 2 258.

www.infopla.lu

8.9. EGCA – Entente des gestionnaires des Centres d'accueil

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a participé au financement des services d'assistance administrative proposés par l'EGCA à ses membres.

Les permanents et les représentants de l'EGCA ont collaboré activement à l'élaboration des dispositifs prévus par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille. Des projets de règlements grand-ducaux ont été avisés, des conventions-cadres ont été élaborées et l'EGCA a participé à une série de réunions d'information au sujet de l'aide à l'enfance.

Dans le secteur du handicap, les discussions et réflexions en vue de développer une nouvelle approche en matière d'accompagnement socio-pédagogique de personnes en situation de handicap ont été poursuivies en étroite concertation avec le ministère. Une méthodologie a pu être développée pour évaluer les besoins d'encadrement des personnes handicapées et pour déterminer les forfaits journaliers.

Par ailleurs, des représentants de l'EGCA ont assisté régulièrement aux travaux de la commission d'harmonisation et ils ont fait partie de différents groupes de travail et commissions initiés par le ministère de la Famille ou d'autres instances gouvernementales.

Une attention particulière a été portée sur les développements dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

8.10. Psy-Jeunes

En cours de l'année 2011, la convention avec le service Psy-Jeunes de la Croix-Rouge luxembourgeoise fut discontinuée. Le service est dorénavant géré selon le mode de financement par forfait dans le cadre de la réforme de l'aide à l'enfance et dans le cadre de la création de l'Office national de l'enfance.

8.11. Ecole des Parents Janusz Korczack

L'Ecole des Parents Janusz Korczak a comme mission de sensibiliser les parents d'enfants et les futurs parents aux principes et méthodes d'éducation de leurs enfants. En 2011 l'Ecole des Parents a pu ouvrir son antenne Nord/Ouest à Hosingen. Les antennes de l'Ecole des Parents Janusz Korzak situées à Soleuvre, à Luxembourg-ville, à Esch-sur-Alzette et à Hosingen ont réalisés 252 manifestations et ont touché 3 358 personnes à travers les régions et institutions du pays, notamment par le biais et au sein de maisons relais, écoles, crèches, foyers de jour et maternités.

Par ailleurs, l'année 2011 était marquée par la mise en place de l'antenne à Hosingen et l'introduction des nouvelles collaboratrices/teurs pour les antennes Nord/Ouest et Esch/Alzette.

www.kannerschlass.lu

8.12. SOS-Détresse

SOS Détresse est un service d'écoute téléphonique anonyme. Le service propose une écoute active et un soutien aux adultes en détresse ou en crise aiguë. Le service est assuré en 2011 par 29 bénévoles, formés au sein du service à l'écoute, aux techniques de communication et aux connaissances psychologiques. Les thèmes principaux des appels furent des problèmes psychiques, problèmes relationnels, problèmes concernant des situations de crise de vie, des problèmes concernant le corps et la santé et de problèmes de dépendance.

En 2011, le service a enregistré 2 653 communications téléphoniques et 209 appels d'erreur, appels sans réponse ou appels de plaisanterie. Le service a transféré 310 personnes vers d'autres services, dont des services de consultation, services juridiques et services de travail social.

SOS-Détresse a fêté son 35e anniversaire et dans ce cadre une conférence « Die Bindung in der frühen Kindheit stellt die Weichen » avec Prof. Dr. Waeltes a été organisée. 200 personnes y ont participé. De même, SOS-Détresse a continué ses activités de relations publiques par la publication d'une brochure ainsi que par l'élargissement du site internet par des dossiers thématiques sur des sujets psychologiques.

www.454545.lu

8.13. Erzéiongs- a Familljeberodung

Le service de consultation de l'asbl AFP Services offre un accompagnement psychologique et pédagogique aux familles en cas de difficultés au niveau des relations parents-enfants, des problèmes de couple et de vie familiale en général.

En 2011, 2.200 entretiens de consultation ont eu lieu avec 758 usagers dont 327 jeunes ou enfants en dessous de 18 ans. La méthode thérapeutique « Marte Meo » a été employé dans 79 contextes thérapeutiques.

De même, 29 consultations juridiques et 86 rendez-vous d'ateliers familiaux ont été réalisés. Le service a proposé différentes formations socio-familiales : la formation Marte Meo, la préparation au mariage et les formations pour babysitters.

www.afp-services.lu

8.14. Familjen-Center CPF

Le CPF offre des prestations de formation, de consultation, de médiation et d'assistance familiale. Les activités conventionnées comprennent des consultations d'ordre psychologique et socio-affectif, des consultations relatives à des évènements

traumatologiques, la médiation socio-familiale, des groupes d'interaction, des cours et stages de formation conjugale, familiale et parentale, des cours de préparation au mariage et de l'information juridique.

En 2011, le Familljen-Center CPF compta 1.783 usagers ayant suivi les activités de formation, de consultation thérapeutique et de médiation, ce qui revient à un total de 4 886 heures d'encadrement.

www.familjencentercpf.lu

8.15. Centre de Médiation Socio-Familiale

L'objet du centre est d'offrir des consultations de médiation socio-familiale, des groupes de parole pour enfants et adultes et/ou un accompagnement individuel et familial aux personnes confrontées à des difficultés affectives, relationnelles, conjugales, familiales ou parentales, de participer à la formation de multiplicateurs socio-éducatifs et de dispenser des formations en économie domestique et technique pour familles défavorisées.

En 2011, le centre a accueilli 451 personnes et les a encadrées pendant 1 603 heures en consultation thérapeutique (263 usagers- 1 144 heures d'encadrement), conseil socio-familial (127 usagers- 266 heures d'encadrement) et médiation (61 usagers- 193 heures d'encadrement). Dans la formation de multiplicateurs socio-éducatifs, le centre a participé à des formations pour 366 participants.

www.profamilia.lu

8.16. Haus 89

Le service Haus 89 offre la consultation psychologique, affective, conjugale et familiale. Le service est sollicité par des personnes adultes qui se trouvent en détresse ou en souffrance psychique et/ou relationnelle.

En 2011, 323 usagers ont été accueillis en consultation psychothérapeutique. Le nombre total de 2 537 heures d'encadrement a été enregistré. Concernant les motifs des consultations des anxiétés, des dépressions, des problèmes relationnels, des situations de séparation et de divorce, des problèmes de dépendances peuvent être cités.

www.haus89.lu

8.17. Gesond Liewen

Depuis 1980 le service "Gesond Liewen" constitue un complément d'aide pluridisciplinaire venant renforcer l'intervention des professionnels du social. Implanté dans les centres médico-sociaux d'Ettelbruck, de Wiltz et de Luxembourg. Le service est directement accessible au grand public.

L'intervention des psychologues et de l'assistante sociale spécialisée en thérapie familiale vise à promouvoir le bien-être de la personne sur le plan psychique, mais aussi physique et social par des mesures de prévention et de prise en charge adéquates. Les motifs des consultations se regroupent dans 5 catégories : difficultés relationnelles et familiales à différents niveaux, difficultés existentielles (angoisses, dépressions,…), difficultés liées à des situations de surendettement, de séparation, de divorce, difficultés liées à l'éducation des enfants, états de dépendance. Le nombre de consultation en 2011 fut de 886 dans les centres de Luxembourg et de Wiltz.

DIVISION V : Personnes Agées

1. Considérations générales

Les projections 2005-2055 du STATEC en matière démographique prévoient un accroissement considérable du nombre des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg. Dans les scénarios actuels, le nombre de ceux de plus de 75 ans serait multiplié par 2,7 entre 2005 et 2055, celui des 85 ans et plus par 6.

Dans les années à venir, les conséquences de ces évolutions se mesureront en nouveaux besoins en matière de santé, de soins, d'encadrement et de loisirs.

A côté des défis sur le plan du marché du travail et au niveau des systèmes de soins de santé, agir en faveur de la cohésion de la société demandera de créer un cadre de vie qui tiendra compte des besoins de toutes les générations.

Par sa politique des compétences, le département met l'accent sur la participation sociale, économique, politique et culturelle des seniors, la valorisation de leurs ressources et la prévention de la dépendance.

Ensemble avec les responsables des Clubs Seniors, le Ministère s'engage également dans une démarche « qualité » commune. A l'aide du guide méthodologique rédigé par un groupe de travail, et avec le support d'une experte externe, chaque Club finalise en 2010 son concept d'action général y compris les objectifs de travail pour la période 2010-2011. Dès 2012, la définition et la mise en oeuvre d'un système d'évaluation interne et externe sera à l'ordre du jour.

Le Conseil supérieur des personnes âgées ensemble avec des agents du ministère est en train de préparer, sous le titre de « Seniorenfreundliche Gemeinden - Leitfaden zur Umsetzung eines Seniorenkommunalplans», un document qui se destine à sensibiliser les responsables politiques et associatifs locaux aux défis les plus imminents eu égard les évolutions démographiques relevées. Le document traitera e.a. des thèmes de l'accessibilité, des relations intergénérationnelles et de la participation active des seniors au sein des communes.

Par ailleurs, le travail interculturel prend de plus en plus de l'essor, notamment dans le contexte des activités et des projets des Clubs Seniors.

En ce qui concerne la politique des soins, le même souci pour un encadrement de qualité engage le Ministère à maintenir des relations étroites avec les organismes et les associations représentatifs du secteur des personnes âgées. Ainsi le « cercle de qualité » principal en 2011 a traité la question de la qualité des prestations et des services dans le milieu institutionnel. Monsieur Dr WINGENFELD y a présenté le projet pilote « *Entwicklung und Erprobung von Instrumenten zur Beurteilung der Ergebnisqualität in der stationären Altenhilfe* », réalisé pour le compte des ministères fédéraux allemands de la santé et de la famille, des seniors, des femmes et de la jeunesse. Madame Dr HAYDARI du ministère fédéral autrichien du travail, des affaires sociales et de la protection du consommateur ensemble avec Monsieur Mag. WALLNER du « Dachverband der Alten- und Pflegeheime » ont contribué au séminaire avec une présentation du « NQZ – das nationale Qualitätszertifikat ».

Le programme gouvernemental 2009-2014 prévoit la mise en place d'un plan d'action « maladies démentielles » dans le chef du ministère de la Famille et de l'Intégration en collaboration avec le ministère de la Santé.

Dès la fin de l'année 2010, 4 groupes de travail ont réuni des acteurs institutionnels, des représentants d'organisations les plus diverses, des professionnels de terrain, des journalistes, des responsables politiques, des personnes âgées ainsi que des membres de famille des personnes concernées par des maladies neuro-dégénératives. Les réflexions des quatre groupes se situent autour de deux axes prioritaires :

- améliorer la qualité de vie des malades et des aidants familiaux
- se mobiliser pour un enjeu de société.

Les travaux se réalisent sous l'égide d'un comité de pilotage qui se compose des présidents des quatre groupes de travail, de représentants du Conseil supérieur des personnes âgées et de la COPAS ainsi que de la coordinatrice nationale, membre du ministère de la Famille et de l'Intégration. Le comité de pilotage s'est également adjoint l'expertise du Prof. Dr. Jean-Pierre BAEYENS, gériatre de renom international.

Les travaux des quatre groupes de travail portent sur les thèmes suivants :

1. la continuité de la chaîne médical/soins/social/ avec une attention particulière pour la prévention et le diagnostic précoce
2. le soutien à l'entourage familial
3. les droits et la protection des personnes atteintes de la maladie
4. le déni social de la maladie

Dans le contexte de ces travaux, des rencontres de travail très fructueuses ont eu lieu avec le Prof Dr Dr GRONEMEYER, président de l' « Aktion Demenz » en Allemagne et ses collaboratrices ainsi qu'avec une représentante de la fondation belge « ROI BAUDOUIN ».

Fin 2011, les travaux des groupes sont sur le point d'être finalisés et soumis au comité de pilotage en vue de la rédaction d'un rapport final à l'attention des ministres.

2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Institué par règlement ministériel en 1976, cet organe consultatif s'est réuni en 2011 en 4 séances plénières.

La collaboration entre le CSPA et le « Landesseniorenbeirat Saarland » fut poursuivie, une délégation du conseil supérieur a participé à une réunion de travail à Hombourg en date du 6 avril 2011. Lors de cette réunion la commune de Hombourg a présenté les activités menées en faveur des personnes âgées.

Le groupe de travail chargé de l'élaboration du document « Seniorenfreundliche Gemeinden – Anregungen zu einem Seniorenkommunalplan » s'est réuni à 10 reprises. Le document est sur le point d'être finalisé.

3. La politique des compétences

La politique des compétences constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Le ministère de la Famille et de l'Intégration continue à encourager des initiatives qui visent à développer les compétences des personnes âgées valides et de faire profiter la société de leurs expériences acquises sur des plans divers.

3.1. Les « Clubs Seniors » - « Centres Régionaux d'Animation et de Guidance pour Personnes Âgées »

Le Club Senior (CS) est une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans.

Les objectifs visés sont le contact humain, la prévention de l'isolement, la promotion de l'intégration sociale et de la participation, ainsi que la prévention de déficiences sur le plan physique, psychique et cognitif.

Chaque CS offre une multitude d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et ludique. Ces activités tiennent compte des intérêts et des demandes des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

Actuellement, le Luxembourg dispose d'un réseau de 15 Clubs Seniors bien ancrés dans le tissu associatif et social des communes participantes. Le « Club Haus am Brill », l'annexe du « Club Haus am Becheler », a déménagé et a fêté son inauguration en juin 2011 dans de nouveaux locaux à Capellen.

En 2011, les « Concept d'Action Général » des différents Clubs Seniors sont mis en œuvre et les premières évaluations intermédiaires reflètent des résultats concrets.

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités des différents Clubs Seniors.

Club Senior	**Total jours d'ouverture**	**Total séances d'activité**	**Total des participants**	**Fréquentation journalière des activités (en nombre de personnes)**
Am Duerf **Mondercange**	226	1753	7850	35
Eist Heem **Berchem**	230	787	12363	54
Club Haus Am Becheler **Bereldange**	237	1292	13673	58
Annexe Club Haus Am Brill **Mamer**	220	635	5753	26
Club Haus An de Sauerwisen **Rumelange**	237	746	6098	26
Club Haus Beim Kiosk **Schifflange**	251	1404	16707	67
Club Haus op der Heed **Hupperdange**	235	766	7596	32
Nordstad **Ettelbruck**	249	480	4659	19
Prënzebierg **Niedercorn**	233	904	5070	22
Muselheem **Wasserbillig**	240	714	6198	26
Schwaarze Wee **Dudelange**	219	590	8136	37
Uelzechtdall **Lorentzweiler**	245	1300	14390	59
Um leschte Steiwer **Luxembourg**	253	390	2414	10
Syrdall **Sandweiler**	245	774	6738	28
Club Senior Stroossen **Strassen**	178	280	2999	17
Club Senior Kehlen **Kehlen**	248	489	5565	22

3.2. L'Académie Senior du RBS-Center fir Altersfroen

L'académie senior du RBS-Center fir Altersfroen s'adresse au public 50+. L'académie propose des activités qui permettent aux participants de renforcer leur savoir et/ou d'acquérir de nouvelles compétences et de créer de nouveaux contacts sociaux. Elle promeut également le dialogue intergénérationnel et interculturel.

La participation à la vie sociale et la promotion de la santé font également partie des objectifs du RBS-Center fir Altersfroen.

La préparation à la retraite et le développement de nouvelles stratégies pour avoir un accès aux personnes isolées comptent parmi les nouveaux défis du RBS.

Le rôle de « think tank » consiste à élaborer de nouveaux projets, de les évaluer et de les mettre à disposition du secteur du troisième et du quatrième âge.

En 2011, 215 personnes – soit 181 femmes et 34 hommes ont fréquenté les cours de l'académie senior. 8137 personnes, dont 4755 femmes et 3382 hommes, ont participé aux diverses manifestations (concerts, musicals, théâtres, voyages etc.). Le total des participants aux cours et aux manifestations s'élève à 8352 participants.

Chaque semaine *32* groupes de danse pour seniors ont eu des séances d'entraînement sous la direction de 18 multiplicateurs.

3.2.1. « De Seniorenstudium »

A l'initiative du RBS et en collaboration avec l'Université du Luxembourg, le « Seniorenstudium » a été mis en place pour le semestre d'hiver 2011. Dans un premier temps, 16 cours différents ont été proposés à l'université.

Suite au grand succès (quelques 110 inscriptions), 10 cours supplémentaires ont été ajoutés pour le semestre d'été 2012.

3.2.2. Le projet « Grundtvig »

Le projet Grundtvig « Les mythologies dans le panier de la ménagère européenne » commencé en 2009, a été clôturé en septembre 2011 lors d'une conférence grand-public.

3.2.3. Publications

En 2011, le RBS a édité le jeu « *Zäitreess, Lëtzebuerg fréier an haut* », un Memory avec des photos anciennes et récentes de sites connus au Luxembourg. Une version XXL, avec des cartes de jeu plus grandes (15x15 cm) a été spécialement conçue pour le travail avec les personnes à vue réduite.

Le livre de chant « Mir *sangen, danzen an diskutéieren* » a été présenté fin septembre.

3.3. Site internet

En 2011 quelques 11.614 visiteurs ont été comptés sur le site internet www.rbs.lu. Une nouvelle rubrique y a été intégrée. Le volet « activités scientifiques » a pour but d'informer sur des projets de recherche et des études scientifiques.

3.4. Les technologies modernes

Au cours de l'année 2011, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a continué à allouer des subsides pour promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de la communication par les seniors.

3.5. Le site internet « luxsenior » et le portail « Senior »

Le site www.luxsenior.lu est un accès internet qui s'adresse entre autres aux personnes âgées. L'internaute y trouve des textes de référence sur le travail gérontologique et gériatrique au Luxembourg, une revue de presse, des points d'actualité, les nouvelles brochures et livres édités sur les thèmes liés au vieillissement. Il peut y consulter en outre les adresses des institutions et services pour personnes âgées qui existent au Luxembourg ainsi que toutes les informations y afférentes. Le site regroupe également un calendrier des activités organisées par les Clubs Seniors ou par d'autres associations.

Le site « luxsenior » rencontre toujours un franc succès auprès du grand public.

Le Ministère a continué son travail concernant la création d'un portail « Senior ». Deux groupes de travail, le premier réunissant des acteurs professionnels et le deuxième regroupant des seniors, se sont réunis régulièrement. Une première arborescence a été conçue. Le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) assurera l'encadrement d'un point de vue technique.

3.6. Projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées

Depuis 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des usagers des Clubs Seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires pour la période 2007-2011 sont les suivants :

- le dialogue entre les générations
- la non-discrimination des personnes âgées
- la sécurité des personnes âgées
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2011, trois projets ont été soutenus financièrement par le ministère.

Le projet introduit par le « Club Haus Beim Kiosk » de Schifflange vise la formation continue des bénévoles actifs dans l'organisation du club. Un accent particulier y est également mis sur l'échange transfrontalier entre les seniors.

Un autre projet a été soumis par le « Club Haus an de Sauerwisen » de Rumelange. Comme la ville de Rumelange compte une grande communauté portugaise, le Club Senior s'est donné comme objectif de faire participer davantage de personnes âgées portugaises à ses activités. Plusieurs activités particulières ont été mises en place.

Un troisième subside a été accordé à la Maison des Associations pour l'organisation du « Festivasion » en collaboration avec des Clubs Seniors. Ce festival a pour but l'échange intergénérationnel et interculturel. Durant deux semaines, les participants ont pu assister à une large palette d'activités culturelles : ateliers de cuisine, café des âges, conférences sur les migrations, formation au bénévolat, etc.

3.7. L'« Agenda du Luxembourg »

L'Office National du Tourisme édite 10 fois par an son périodique « Agendalux.lu », tiré en moyenne à 52.000 exemplaires. Le département ministériel, l'EGIPA, le service RBS-Center fir Altersfroen ainsi que les Clubs Seniors ont continué cette coopération. Les différents acteurs se réunissent au sein d'un comité de rédaction afin de présenter et annoncer au public des initiatives d'animation, de formation, de rencontre, de consultation ou de promotion au bénéfice des seniors.

3.8. Le vivre ensemble entre personnes âgées de différentes cultures

En 2011, le Ministère a continué ses efforts en vue de l'intégration des seniors non-luxembourgeois dans les structures existantes pour personnes âgées.

Un groupe de réflexion a été mis en place en 2010 pour réunir les acteurs engagés dans les domaines de l'immigration et des personnes âgées. Coordonné conjointement par notre département, l'OLAI, l'Egipa et la Maison des Associations, le groupe s'est donné comme objectif de réfléchir sur les besoins spécifiques des migrants âgés. Au cours de 2011, les membres se sont concentrés sur l'élaboration d'outils de travail spécifiques.

Certaines recommandations ont ainsi pu être élaborées.

L'agent interculturel, rattaché à l'EGIPA, a soutenu notamment des initiatives dans les domaines suivants :

- adapter la diffusion du programme des Clubs Seniors à une population multiculturelle (brochure en langue luxembourgeoise et française, sites internet également accessibles en langue française, voire portugaise)
- l'atelier « cuisines du monde ». Cette activité permet non seulement de découvrir des spécialités culinaires mais également des cultures d'autres pays.
- instaurer des après-midis « porte-ouverte » pour des communautés étrangères (p.ex. italienne ou portugaise) au sein des Clubs Seniors.

4. Les formations aux professionnels

4.1. L'Institut de Formation du RBS-Center fir Altersfroen asbl

Le « RBS-Center fir Altersfroen » se définit comme une structure d'information sur toutes les questions liées à l'âge et au vieillissement. A côté du volet de la « Seniorenakademie » il maintient ses activités de formation pour les professionnels.

L'institut offre des cours et journées de formation aux professionnels dans les domaines de la psycho-gériatrie, de la gérontologie et du management social.

En 2011, 34 séminaires (71,5 journées de formation) réunissant 306 participants ont été organisés dans le domaine de la gérontologie et de la psycho-gériatrie.

162 personnes ont participé aux 17 séminaires (42 journées de formation) en management social.

19 cours « inhouse » (36 journées de formation) en gérontologie/psycho-gériatrie et en management social ont été organisés pour 9 institutions différentes avec un total de 383 participants.

Le service a continué ses cycles de « formation à la communication » pour les réseaux d'aides et de soins. 24 collaborateurs du réseau HELP ont participé à 8 journées de formation. De même, 168 membres de la « Stëftung Hëllef Doheem » ont profité de 41 journées de formation.

Le « RBS-Center fir Altersfroen » est le partenaire luxembourgeois dans le cadre du projet E-Qalin® qui est un système de management de qualité s'orientant prioritairement aux besoins et attentes des pensionnaires des institutions, de leurs proches et des membres du personnel.

A la demande de HELP et de la fondation « Stëftung Hëllef Doheem », le service RBS a organisé des cours de base sur la démence, ainsi que des cours plus spécifiques concernant la communication.

En 2011, un séminaire « E-Qalin Prozessmanager » a été organisé pour 15 participants.

En mai 2011, la conférence intitulée « Führen mit Seele » a attiré 115 participants.

En octobre 2011, la première « Fachtagung Kinaesthetics » au Luxembourg a connu un grand succès.

Le magazine « Bulletin », tiré à 1.500 exemplaires, a paru trois fois en 2011.

A l'occasion de la 26ème Journée de Gérontologie organisée par l'ALGG (Association Luxembourgeoise de Gérontologie/Gériatrie), l'RBS – Center fir Altersfroen a publié un « Themenheft », intitulé « Mehr als genug? Polymedikation in Luxemburg ».

4.2. Conférences

Dans le contexte de ses conférences du « quality-management », le Ministère a organisé trois rencontres autour d'un thème touchant la qualité des prestations dans le secteur de la gérontologie au Luxembourg.

La première soirée, organisée en collaboration avec ZithaSenior, portait sur le thème « Le Centre de réhabilitation de la Zitha ».

En collaboration avec l'asbl Maredoc, une deuxième rencontre organisée à Heisdorf portait sur « Le psychomotricien et la personne âgée». Les intervenants ont mis en évidence le rôle spécifique du psychomotricien en institution de long séjour pour personnes âgées.

La troisième rencontre en novembre fut dédiée aux « outils de l'évaluation de la qualité». Monsieur Dr. Klaus WINGENFELD a présenté le projet-pilote « Entwicklung und Erprobung von Instrumenten zur Beurteilung der Ergebnisqualität in der stationären Altenhilfe ». Des représentants des établissements publics Servior et CHNP, des asbls Claire et HPPA, ainsi que de Novelia s.a. ont exposé leurs démarches d'implantation d'un des systèmes de gestion de qualité suivants : E-Qualin, ISO et EFQM. Monsieur Mag. WALLNER du « Dachverband der Alten- und Pflegeheime » et Madame Dr HAYDARI du ministère fédéral autrichien du travail, des affaires sociales et de la protection du consommateur ont tracé l'historique du « NQZ - das nationale Qualitätszertifikat » et ont présenté les caractéristiques du modèle.

4.3. L'unité d'orientation et de guidance

L'unité d'orientation et de guidance aide à trouver une solution intermédiaire ou définitive aux problèmes exposés et qui sont en relation avec la situation de personnes âgées (placement, rééducation, revalidation, soins palliatifs, …).

Ce travail se fait en collaboration avec les réseaux d'aides et de soins, la Cellule d'Evaluation et d'Orientation de l'Assurance Dépendance, les centres de rééducation gériatrique, les services médico-sociaux publics et privés et les différentes institutions pour personnes âgées.

En 2011, l'unité gérait 127 demandes dont 93 lui étaient adressées par le biais du Senioren-Telefon. Les dossiers concernaient surtout des situations de personnes âgées qui nécessitaient des soins.

Les problèmes relatés concernaient avant tout :

- sorties d'hôpital et nécessité d'admission en institution
- situations d'urgence de personnes âgées en attente d'admission en institution
- difficultés rencontrées lors de l'admission de personnes démentes et/ou multimorbides en institution
- demandes pour trouver une prise en charge de la personne dépendante ou démente lors de l'hospitalisation de l'aidant informel

- demandes d'aides pour pouvoir soigner une personne multimorbide à domicile 24h/24h
- demandes d'aides pour rapatrier des personnes âgées placées dans des institutions à l'étranger.

Les interventions de l'unité d'orientation et de guidance se situaient à plusieurs niveaux :

- écoute et conseil
- soutien de l'entourage socio-familial
- conseils au niveau des démarches administratives
- orientation vers des structures appropriées
- prises de contact avec les différents acteurs concernés par la demande : réseaux et institutions, services sociaux généraux et spécialisés, avocats et tribunaux (tutelles), autres
- orientation vers les services disposant de gardes et de gardes de nuit
- admissions à court terme dans une institution
- admissions définitives dans une institution.

4.4. La tarification sociale

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration garantit depuis l'introduction de l'assurance dépendance en 1999 l'accès aux aides et soins aux personnes âgées qui le requièrent, mais qui ne relèvent pas du champ d'application de l'assurance dépendance et qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter du prix d'équilibre, qui s'élevait en 2011 à :

- 61,20 EUR par heure pour les réseaux d'aides et de soins et à 51,56 EUR par heure pour les centres semi-stationnaires, pour la période du 01 janvier 2011 au 30 septembre 2011
- 62,73 EUR par heure pour les réseaux d'aides et de soins et à 52,85 EUR par heure pour les centres semi-stationnaires, pour la période du 01 octobre 2011 au 31 décembre 2011.

Une convention a été signée avec 5 prestataires de services de maintien à domicile.

La participation de l'usager aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire et de l'indice du coût de la vie. La différence entre le montant dû par le prestataire et la participation de l'usager est à charge de l'Etat.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit, selon une formule spécifique, un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

4.5. Le Senioren-Telefon

Le Senioren-Telefon fonctionne pendant les jours ouvrables de 08h30 à 11h30.

Comme les années précédentes, les demandes d'information sur les institutions et les services pour les seniors restent constamment élevées. Les renseignements sur les aides financières accordées lors d'une admission dans une institution ou lors d'une prise en charge par un réseau continuent à augmenter considérablement.

Le besoin d'une écoute empathique de la part d'« aidants informels » prenant en charge un membre de famille désorienté ou dément reste invariable.

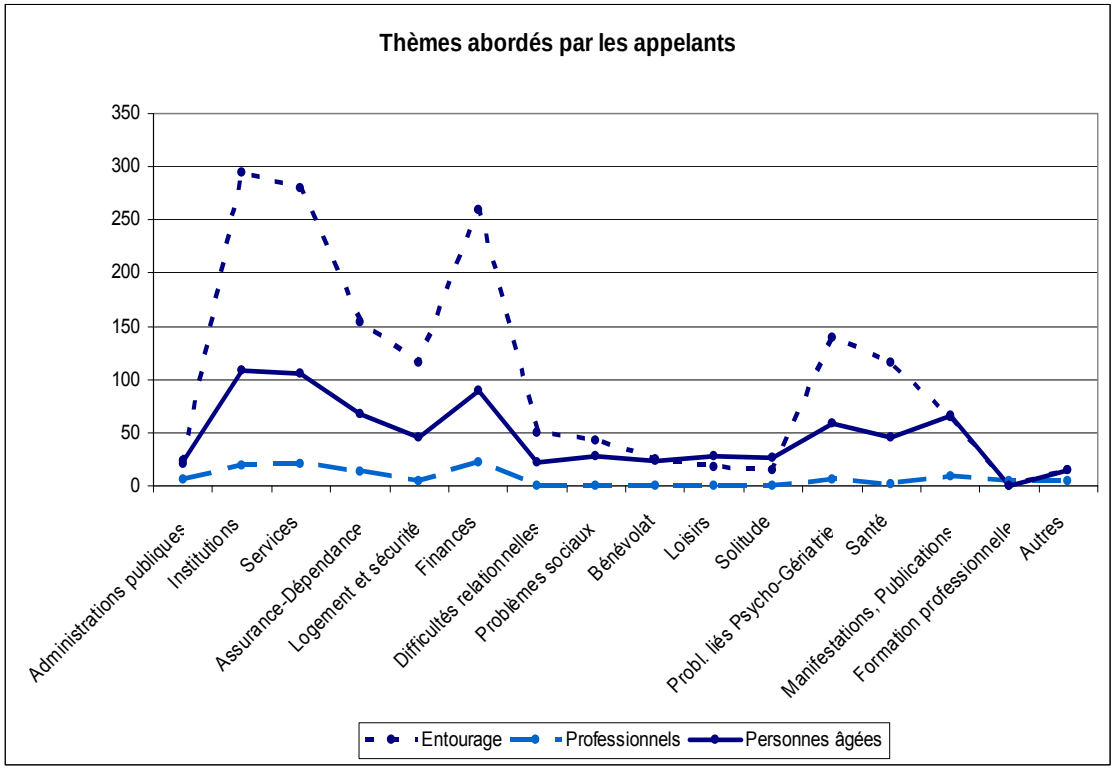

4.6. Service d'appel-assistance externe

Le service d'appel-assistance externe ou service Télé-Alarme garantit une permanence d'appel ainsi qu'une communication d'aide et de secours d'urgence. Le service appelé « Secher Doheem », à caractère national, est géré par la fondation « Stëftung Hëllef Doheem ». Un comité, regroupant des représentants des organismes suivants : Syvicol, ministère de la Famille et de l'Intégration, Ligue luxembourgeoise d'action et de prévention médico-sociales, Protection civile, EGIPA et la fondation « Stëftung Hëllef Doheem », assure le suivi du service. Le siège du service Télé-Alarme est à Steinsel.

Au 31 décembre 2011, le service compte 4.680 clients actifs (76% femmes et 24% hommes). 89% de ces personnes sont âgées de 70 ans et plus.

Au cours de l'année 2011, le service a reçu 5.258 alarmes de réelle détresse.

Interventions dans le cadre des appels de détresse :

Dans 760 cas, le service a dû faire appel au 112 (Protection civile) alors que l'intervention du médecin de garde ou d'un membre de la famille du client a été sollicitée 2.124 fois. Pour les situations restantes (2.374 cas), l'intervention des réseaux d'aides et de soins ou le support téléphonique du service ont suffi pour répondre aux demandes d'aide.

4.7. Collaboration avec l'asbl « Association Luxembourg Alzheimer »

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration soutient financièrement l'Association Luxembourg Alzheimer dans ses activités d'organisation d'initiatives de formation et de consultation au bénéfice de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques, de leurs familles ainsi que d'autres aidants informels.

Il s'agit notamment des services suivants :

- activités d'information, de formation et de soutien aux personnes affectées de troubles psycho-gériatriques et aux aidants informels, sur la maladie et le comportement du malade, la prise en charge du malade par la famille, les réseaux d'aides et de soins et autres services de maintien à domicile disponibles,
- permanence téléphonique, appelée Helpline-SOS Alzheimer, fonctionnant 24/24 heures et 7/7 jours,
- groupes d'entraide ayant le but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres de familles concernées par une forme de démence et des autres aidants informels,
- activités d'information et de sensibilisation du grand public et des milieux professionnels : publication d'un journal trimestriel à destination des membres, de la presse et des professionnels actifs dans le domaine, organisation des séances d'information publiques sur les troubles psycho-gériatriques, gestion d'un site Internet, organisation d'activités dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer (21 septembre),
- centre de documentation et d'information (bibliothèque, vidéothèque) accessible au grand public avec service de consultation pour les visiteurs.

4.8. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

Depuis 2004, le Ministère de la Famille et de l'Intégration s'est doté de moyens financiers pour garantir un accompagnement en soins palliatifs à domicile. Les deux grands réseaux d'aides et de soins (HELP et « Stëftung Hëllef Doheem ») ont signé une convention avec le ministère pour l'accompagnement et la prise en charge palliative de leurs clients.

En 2011, le soutien financier du département ministériel a permis l'encadrement de 206 personnes.

4.9. Collaboration avec l'asbl « OMEGA 90 »

Omega 90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées et assure la formation en soins palliatifs de professionnels de la santé, ainsi que la formation et la supervision de personnes travaillant comme bénévoles auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux, dans les CIPAS/maisons de soins ou à domicile. Dès automne 2010, Omega 90 gère le centre d'accueil pour personnes en fin de vie « Haus Omega ».

L'association organise régulièrement des conférences et des séminaires pour les professionnels et pour le grand public.

4.9.1. Bénévolat

Omega 90 oeuvre contre l'isolation des malades en fin de vie en formant et en coordonnant un groupe de bénévoles qui assurent un accompagnement des concernés et de leurs proches.

En 2011, 58 bénévoles ont été actifs au niveau de l'accompagnement et 3 bénévoles au niveau du secrétariat. Les membres bénévoles sont engagés dans divers hôpitaux du pays, dans le centre d'accueil pour personnes en fin de vie « Haus Omega », dans des CIPAS/maisons de soins ou bien dans l'accompagnement au domicile des personnes malades.

Au total, 9366 heures ont été prestées par les bénévoles. Ils ont assisté à 31 séances de supervision avec un total de 77 heures. Une « journée des bénévoles » leur a été dédiée en guise de remerciement pour leur engagement.

Le projet pilote « Omega mécht Schoul » fut réalisé dans deux classes de l'enseignement fondamental avec la participation de deux membres de l'équipe professionnelle et de 4 bénévoles, spécialement formés pour cette activité.

Pour répondre à la demande d'accompagnements de personnes portugaises, italiennes ou espagnoles, une formation spécifique a été mise en place.

Une formation de base pour bénévoles en langue française a débuté en octobre 2011.

4.9.2. Formation continue en soins palliatifs

En 2011, le service a organisé 22 cycles de formation de sensibilisation (40 heures) pour quelques 297 participants. Un cycle d'approfondissement (160 heures) pour 16 professionnels des domaines de la santé et du social s'est terminé. Par ailleurs, 3 nouveaux cycles d'approfondissement, dont deux en luxembourgeois et un en français, ont débuté avec en tout 48 personnes. Deux modules de spécialisation en « éthique » ont eu lieu en 2011 avec la participation de 28 personnes.

Des professionnels d'Omega 90 ont participé à de nombreuses formations organisées par d'autres organismes.

4.9.3. Consultation et Accompagnement

Le Service Consultation et Accompagnement s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées. Omega 90 offre des informations sur le processus et la gestion du deuil sous forme d'entretiens individuels, ainsi que des groupes de paroles. Le nombre d'accompagnements et de consultations est repris dans le tableau qui suit :

	2011
Accompagnement de deuil (nombre de personnes)	**545**
Consultations (nombre total de séances)	**2326**
Consultations : enfants de 4 – 12 ans (nombre de séances)	**193**
Consultations : adolescents de 13 – 18 ans (nombre de séances)	**148**

Depuis novembre 2010, Omega 90 propose un soutien psycho-social à Ettelbruck.

4.9.3. L'Académie interrégionale « Weiterbildungsakademie Palliative Care »

Dans le cadre du projet « L'Académie Interrégionale de Formation continue en Soins Palliatifs », projet européen « Interreg IV A Grande Région », Omega 90 collabore avec la « LAG Hospiz Saarland e.V. » et le « Caritasverband Westeifel e. V. ». Suite au grand succès des formations offertes, une demande de prolongation du projet de 2 ans a été accordée. De nombreuses formations et conférences ont été organisées autour de différents thèmes concernant les soins palliatifs. Une première formation pour bénévoles de 130 heures et une formation de sensibilisation pour médecins ont été également organisées. La collaboration avec le « Caritas Trägergesellschaft Saarbrücken mbH St.Hildegard » a permis la réalisation de 2 formations de sensibilisation en soins palliatifs.

5. Les procédures d'agrément

5.1. Contrôles institutionnels

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Dans le secteur des personnes âgées chaque service est en principe visité au moins une fois par an par des fonctionnaires chargés de veiller à l'application de la loi et du règlement.

Les visites d'agrément effectuées en 2011 ont été faites sans information préalable au gestionnaire. Les discussions avec les responsables institutionnels se sont centrées sur les connaissances des nouveaux collaborateurs en matière de procédure d'urgence et sur la tenue du livre d'entretien des installations techniques.

5.2. Gestion des Plaintes

Durant l'année, un certain nombre de réclamations et de plaintes sont adressées au Ministère de la Famille et de l'Intégration par le biais du Senioren-Telefon, par courrier écrit ou par d'autres moyens (contact direct, internet,…). Ces requêtes émanent des personnes âgées concernées elles-mêmes ou sont formulées par des personnes issues de leur entourage personnel ou professionnel.

Pour les faits relevant du champ de compétence du ministère, les agents donnent un suivi à ces situations. On constate une nette augmentation des situations qui demandent un suivi étendu. 27,4% des dossiers ont pu être clarifiés lors du premier contact avec le requérant.

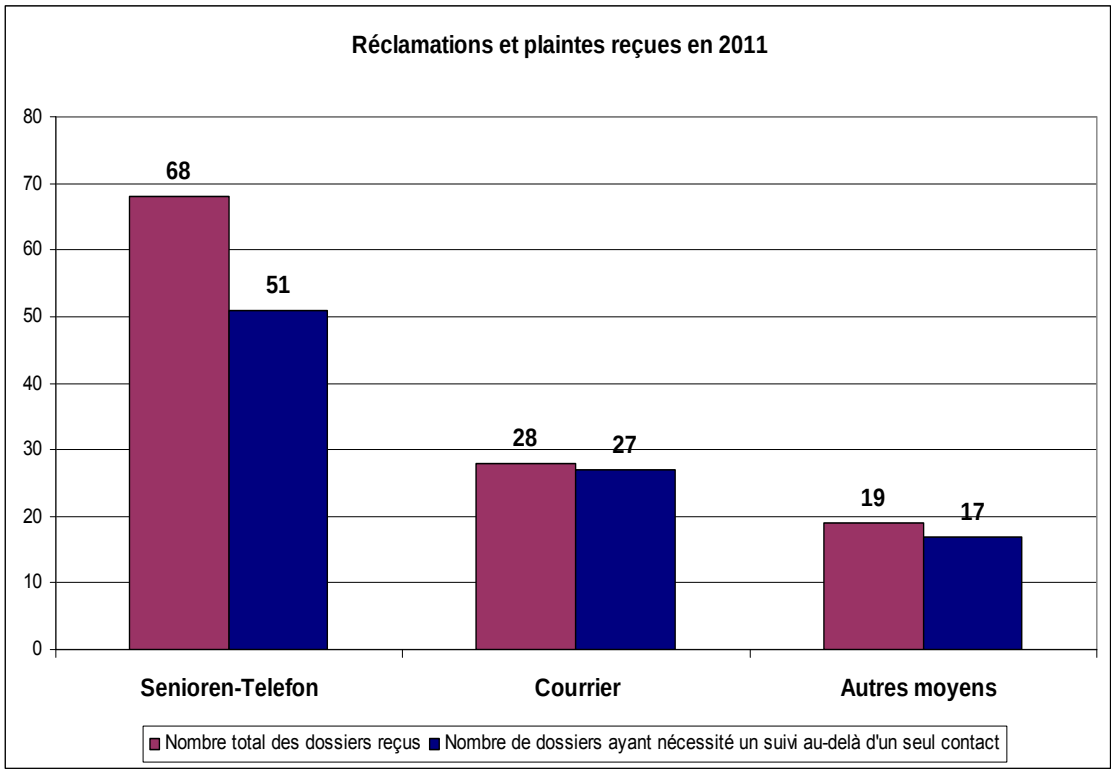

6. Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Âgées asbl (EGIPA)

Au 31 décembre 2011, l'EGIPA compte 15 associations membres du secteur social, de type association sans but lucratif ou fondation de même qu'une société commerciale œuvrant dans le secteur des personnes âgées.

Ces membres gèrent quelques 40 institutions différentes qui assurent les services suivants :

- 15 Clubs Seniors
- 23 centres de jour spécialisés
- 3 maisons de soins
- 3 logements encadrés
- 27 centres d'aides et de soins à domicile
- 3 autres (hospice,….).

6.1. Les Clubs Seniors

La plateforme de coopération, coordonnée par l'EGIPA et le ministère de la Famille et de l'Intégration, s'est réunie en 2011 à quatre reprises. Les sujets et dossiers suivants ont été traités :

- les responsabilités juridiques du Club Senior
- l'information sur une formation dans le domaine de la sécurité et exercices d'évacuation proposée par Infopla asbl
- le portail « Senior »
- la participation au « Festivasion », forum du bénévolat, Festival des Migrations, « Museumsdag 60+ »
- l'organisation des activités dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées le 1e octobre
- la formation continue pour les chargés des Clubs Seniors.

6.2. Journée internationale des personnes âgées

C'est en 1990 que l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé le 1er octobre « Journée internationale des personnes âgées ». La communauté internationale reconnaît ainsi les contributions de nos aînés pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre générations.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a organisé en coopération avec les Clubs Seniors et l'Académie pour Seniors du RBS – Center fir Altersfroen asbl différentes manifestations autour du thème « La sécurité pour les personnes âgées ».

Les différents aspects de la sécurité ont été traités lors de multiples activités et conférences.

La collaboration avec la Police Grand-Ducale, le « Centre de Formation pour Conducteurs », l'asbl « Sécurité routière asbl », l'asbl « Info Handicap », le « Zitha Gesondheetszentrum » et les « Seniorensicherheitsberater » a contribué à une approche multidisciplinaire et à un programme d'actions diversifiées.

VI. Les Administrations

1. L'office luxembourgeois de l'accueil et de l'Intégration-OLAI

1.1. Accueil des demandeurs de protection internationale

1.1.1. Demandeurs de protection internationale (DPI) nouveaux arrivants en 2011

L'année 2011 est caractérisée par un afflux massif de demandeurs de protection internationale. Ainsi, 2164 personnes se répartissant sur 897 ménages sont arrivées en 2011 au Luxembourg. Par rapport à 2010, leur nombre a quasiment triplé.

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de DPI	686	1043	1549	1575	801	523	426	463	505	786	2164

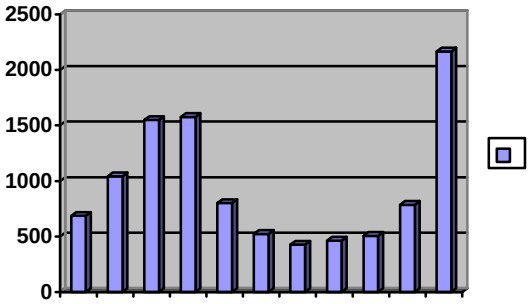

Au 1er janvier 2011, l'OLAI prenait en charge environ 1330 personnes. Au 31 décembre 2011 leur nombre s'élevait à 2430. Au cours de 2011, quelques 1000 DPI ont quitté le Luxembourg (retours volontaires et forcés au pays d'origine, transfert vers un autre Etat membre dans le cadre du système Dublin, disparitions spontanées)

1.1.2. Accueil, aides et initiatives sociales

La population cible de l'OLAI comprend

- les demandeurs de protection internationale (DPI) en procédure au 1.1.2011
- les primo arrivants au cours de l'année 2011
- les DPI déboutés bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement ou d'un report de la décision d'éloignement
- les réfugiés récemment reconnus
- les DPI déboutés en attente d'une régularisation ou d'un éventuel retour volontaire dans leur pays d'origine

Une équipe de 8 ont assuré l'accueil journalier des primo arrivants ainsi que le suivi social, médico-social et socio-éducatif de toutes les personnes en fonction de leurs besoins individuels.

La priorité a été accordée à la prise en charge des situations les plus urgentes et conflictuelles, ainsi qu'à la coordination avec les administrations chargées de l'organisation de l'école fondamentale au niveau local.

En dehors du travail social, les assistantes sociales assurent des tâches régulières telles la concertation avec les ONG's impliquées dans l'accueil des DPI, la collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères/Direction de l'Immigration, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et le Ministère de la Santé pour des questions liées à l'accueil, à l'accès au marché de l'emploi et aux soins de santé des DPI, ainsi qu' à l'intégration des étrangers de manière générale.

Quelque 15 000 aides financières et matérielles individuelles ont été accordées par le Service accueil qui occupe 2 employés.

Le travail de l'éducatrice graduée s'effectue principalement au foyer Weilerbach. Au foyer du Moulin de Bigonville et à partir du mois de décembre 2011, également au foyer de Pétange. En 2011, ces tâches ont comporté notamment :

- l'organisation et l'animation d'activités de loisirs au foyer Weilerbach pendant les vacances d'été pour 65 enfants âgés entre 5 et 12 ans ;
- l'organisation et l'animation d'activités de loisirs au foyer de Bigonville pendant les vacances d'été pour 9 enfants âgés entre 5 et 11 ans et pour 8 jeunes âgés entre 12 et 16 ans ;
- l'organisation d'activités culturelles et sportives avec les jeunes pendant les vacances et de Pâques et de Pentecôte ;
- des réunions périodiques avec un groupe de lycéens du foyer Weilerbach ;
- des activités d'éducation à la santé pour les adultes et les élèves du préscolaire et de l'école primaire ;
- l'organisation d'une rencontre (bricolage, cuisiner ensemble, etc) entre un groupe de jeunes de la Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC) et de jeunes du foyer Weilerbach ;
- des activités de guidances individuelles visant plus particulièrement des familles nécessitant un suivi socio-éducatif plus intensif dans le domaine de l'éducation des enfants et de l'éducation à la santé ; à l'instar des assistantes sociales, l'éducatrice graduée a assuré 51 permanences au foyer Weilerbach ;
- la collaboration avec la Maison Relais de Tuntange ;
- la collaboration avec le Planning familial et l'organisation de visites avec les jeunes du foyer Weilerbach ;
- l'organisation d'une séance de prévention avec la police pour les jeunes du foyer Weilerbach.

Le travail de l'infirmière diplômée de l'OLAI auprès des DPI consiste plus particulièrement :

- à conseiller les personnes pour toute question relative à la santé ;
- à accompagner les personnes, si nécessaire, lors des consultations ou des examens médicaux ;
- à assurer le suivi des personnes souffrant de maladies chroniques et psychiques ;
- à visiter les structures d'accueil en cas de problèmes d'hygiène.

La collaboration avec des psychiatres et psychologues, commencée en 2005, s'est poursuivie tout au long de l'année 2011. L'infirmière de l'OLAI a participé à 21 réunions en milieu hospitalier et extrahospitalier.

L'infirmière et l'éducatrice graduée de l'OLAI, ainsi que le personnel du Planning Familial ont animé une séance d'éducation sexuelle des jeunes, garçons et filles, au foyer Weilerbach, suivie d'une visite du Planning familial.

L'infirmière a collaboré avec l'Inspection sanitaire au contrôle de la potabilité de l'eau ainsi qu'à la recherche de légionelles dans 5 structures d'accueil. Un échange d'idées et d'informations régulier sur le dépistage de la tuberculose a été mis en place entre la Ligue Médico-Sociale, l'Inspection Sanitaire et l'OLAI.

1.1.3. Evolution des dépenses de santé

Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution des dépenses de santé prises en charge directement par le budget de l'OLAI. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses occasionnées au courant des 3 premiers mois de séjour au Luxembourg des nouveaux DPI et subsidiairement, des frais de santé des personnes déboutées ayant perdu leur affiliation à la sécurité sociale.

	2009	**2010**	**2011(*)**
1. Frais de traitements médicaux, chirurgicaux, dentaires, de pharmacie, de rééducation et de dépistage de la tuberculose	305 190,46 €	486 212,96€	1 041 420,12 €
2. Cotisations au titre de l'assurance maladie volontaire	670 371,19 €	726 705,97€	975 993,2 €
Total	**975 561,65 €**	**1 212 918,93 €**	**2 017 413,32 €**

(*) Montants provisoires au 1er février 2012

1.1.4. Hébergement des demandeurs de protection internationale

Généralités

Le Service Logement de l'OLAI comprend 8 collaborateurs à tâche administrative, ainsi qu'un assistant social. Une équipe technique composée de 4 employés et ouvriers d'Etat, renforcée de plusieurs personnes bénéficiant du revenu minimum garanti, assure l'entretien des différents foyers d'hébergement.

Le service gère différents types de structures d'hébergement pour DPI. Il organise et administre ainsi l'hébergement de quelque 2360 personnes, toutes catégories confondues : DPI, DPI déboutés ayant obtenu une tolérance ou un sursis à l'éloignement, DPI déboutés en attendant le retour dans leur pays d'origine et réfugiés reconnus à la recherche d'un logement indépendant.

Il procède également au contrôle des logements mis à disposition des DPI par des personnes privées.

L'arrivée importante des DPI au cours des mois d'août, septembre et octobre 2011 (754 personnes dans 3 mois) a fait que quelque 196 personnes ont dû être logées en urgence sur des campings, à défaut de pouvoir leur offrir des structures permanentes.

Grâce au soutien et à la collaboration d'organismes de scoutisme, de guidisme et de jeunesse, l'OLAI a pu loger provisoirement 326 personnes dans des centres de vacances.

Différentes structures pour DPI et assimilés :

Centres d'accueil pour familles : Sur plus de 20 sites (Bourscheid, Diekirch, Differdange, Esch-sur-Sûre, Hesperange, Luxembourg, Marienthal, Müllerthal, Rumelange, Schifflange, Useldange, Wahl, Weilerbach, Arsdorf, Liefrange, Weicherdange, Colpach, Wahlhausen, Schimpach, Petange, Trintange, etc...), l'OLAI héberge en moyenne 1480 personnes. La surveillance est assurée par deux sociétés de gardiennage.

Centres d'accueil surveillés pour célibataires gérés par l'OLAI : Sur 4 sites (Rodange, Sanem, Esch-sur-Alzette et Luxembourg-ville), l'OLAI héberge en moyenne 120 personnes

Centres d'accueil gérés par des ONGs : Sur 6 sites, la Fondation Caritas et la Croix-Rouge luxembourgeoise hébergent en moyenne 350 personnes

Pensions complètes (hôtels et auberges pris en location par l'OLAI) : Sur 18 sites (Insenborn, Marnach, Roodt-Syre, 2 structures à Heiderscheid, Wecker, Beaufort et Wiltz, Moulin de Reuland, Moulin de Bigonville, Neunhausen, Bourscheid, Derenbach, Grevenmacher, Vianden, Marnach, Tarchamps,...), l'OLAI héberge en moyenne 350 personnes.

L'hébergement chez des particuliers : En 2011, sur tous les nouveaux arrivants (2164 personnes) qui ont déposé une demande de protection internationale, 2056 ont bénéficié des logements mis à disposition de l'OLAI. Actuellement 108 personnes sont accueillies par leur famille ou des connaissances privées.

1.1.5. LOGEMENT DANS D'AUTRES STRUCTURES

Maisons dites « *de 2ème phase* »

En 2011, l'OLAI a loué 34 maisons et 54 appartements à des ménages de réfugiés reconnus et à des familles d'immigrés moyennant un loyer adapté à leurs revenus. Au 31 décembre 2011, 280 personnes étaient logées dans ces structures.

La maison *Schadeck* à Hesperange est un logement de seconde phase pour femmes seules et familles monoparentales. En 2011, ce foyer accueillait 10 ménages totalisant 25 personnes, dont la moitié est d'origine africaine, suivies par des familles originaires de l'ex-Yougoslavie.

Foyers pour travailleurs immigrés

Sur 4 sites, l'OLAI héberge quelque 140 personnes, en majorité des travailleurs immigrés portugais célibataires ou non accompagnés par leurs familles.

Le Service logement est chargé de conseiller les personnes et familles autorisées à rester au Luxembourg en vue de l'accès à un logement indépendant et de faciliter ainsi leur départ des structures de l'OLAI.

Crédit-taudis

Le Service logement procède, sur demande du Ministère du Logement, à une enquête technique et sociale dans le cadre d'achats de biens immobiliers. La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat peut demander à l'Etat de garantir des crédits hypothécaires destinés à des familles sans ou avec peu de fonds propres, ayant un revenu stable et 3 enfants à charge.

1.2. Integration des étrangers

1.2.1. Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014

Le plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations, établi par l'OLAI en concertation avec le comité interministériel à l'intégration et échelonné sur 5 ans (2010-2014), vise une plus grande coordination des politiques d'intégration nationales et des initiatives européennes dans ce domaine.

Quatorze ministères et administrations gouvernementales mettent en commun leurs efforts dans le domaine de l'intégration des étrangers et de la lutte contre les discriminations, pour favoriser une harmonisation interministérielle des actions qu'ils mettent en œuvre, qu'ils soutiennent financièrement et dont ils assument la responsabilité.

Le plan d'action repose sur les 11 principes directeurs de la politique d'intégration européenne qui mettent en évidence l'importance d'une approche globale de l'intégration.

Afin que la mise en place des principes de base communs (PBC) de la politique d'intégration soit efficace et durable, il a été décidé que chaque année se verraient fixés des PBC prioritaires.

Pour 2011, ont été prioritaires les :

- PBC 1 : Processus à double sens
- PBC 4 : Connaissance de base sur les langues, l'histoire et les institutions de la société d'accueil
- PBC 7 : Dialogue interculturel
- PBC 9 : Participation politique

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, la société civile a été consultée afin de connaître son avis sur les objectifs associés à chaque PBC retenu pour 2012 et de recueillir des propositions sur les priorités à envisager pour 2013.

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action, le Gouvernement a saisi le Conseil économique et social qui en 2011 a mis en place les modalités (fiches bilan, questionnaire, etc.) de la mission qui lui a été confiée.

1.2.2. Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

L'année 2011 a été marquée par la préparation logistique et administrative du lancement du Contrat d'accueil et d'intégration. On peut relever par exemple :

- la finalisation de la rédaction des manuels d'instruction civique pour les formateurs et pour les participants, ainsi que la traduction dudit matériel en luxembourgeois, anglais, portugais et allemand ;
- l'élaboration du contrat type et sa traduction ;
- l'élaboration du matériel destiné au suivi du signataire du CAI ainsi que la conception d'un programme informatique facilitant ce suivi et permettant, à tout moment, d'avoir recours à des statistiques en vue de réajuster le pilotage de l'outil ;
- une formation de rappel aux formateurs d'instruction civique organisée en septembre 2011.

Après la publication du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 fixant les conditions d'application et modalités d'exécution relatives au contrat d'accueil et d'intégration, le CAI a été officiellement lancé par une conférence de presse en septembre 2011.

Le lundi 3 octobre 2011, la première signataire du CAI a été accueillie à l'OLAI.

Le CAI, en tant qu'outil devant faciliter le processus d'intégration, offre une formation linguistique à tarif réduit, une formation d'instruction civique et la participation à une journée d'orientation gratuite.

Au 31 décembre 2011, le CAI compte 184 candidats signataires, dont deux tiers sont des femmes provenant pour la moitié des pays membres de l'Union Européenne. On compte en tout 60 nationalités différentes.

Alors que le CAI s'adresse à tout étranger en séjour légal et durable au Luxembourg et âgé de plus de 16 ans, presque 95% des signataires se situent dans la tranche d'âge entre 25 et 65 ans. 54% se retrouvent sur le marché de l'emploi, alors que 25% sont à la recherche d'un emploi.

Le CAI ne s'adresse pas uniquement aux nouveaux arrivants. Néanmoins, on note que plus de 90% des signataires vivent au Luxembourg depuis moins de 5 ans.

En ce qui concerne l'apprentissage des langues, 48% des cours demandés concernent le luxembourgeois contre 33% de français et 19% d'allemand.

Les premiers cours d'instruction civique en langue française ont eu lieu les 26 novembre et 3 décembre 2011 au Forum du Campus « Geesseknäppchen ». Une quinzaine de personnes y ont assisté.

Le 17 octobre 2011, le CAI a été présenté à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration et à la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances de la Chambre des Députés.

Une circulaire a informé les communes du lancement du CAI tout en les incitant à collaborer dans la diffusion de l'information par la mise à disposition de dépliants sur le CAI à leurs utilisateurs,

Ledit dispositif a été présenté au Conseil National pour étrangers en date du 24 novembre 2011.

Une réunion d'information en langue française à l'intention des associations d'étrangers et œuvrant en faveur de l'intégration a été organisée au Ministère de la Famille et de l'Intégration en date du 7 décembre 2011.

1.2.3. Campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales : « Je peux voter »

L'OLAI a été mandaté par le Gouvernement à mettre en place la campagne d'information et de sensibilisation afin d'inciter les étrangers remplissant les conditions à s'inscrire sur les listes électorales en vue des élections communales du 9 octobre 2011. La date limite des inscriptions était fixée au 14 juillet 2011.

Un comité restreint, composé de représentants de partis politiques, d'organismes œuvrant en faveur de l'intégration/des étrangers, des partenaires sociaux, d'institutions et de l'OLAI, a notamment élaboré une journée nationale des inscriptions qui a eu lieu le 18 juin 2011. Pour l'occasion, il a été demandé aux administrations communales d'ouvrir leurs bureaux de la population, afin de permettre aux ressortissants étrangers de s'inscrire sur les listes électorales. Une campagne médiatique publiant des informations sur le Point24 et l'Essentiel, en

langue française, allemande et portugaise a également eu lieu à partir du 15 juin 2011, pendant le dernier mois de la campagne.

Par ailleurs, l'OLAI a réalisé diverses actions visant à augmenter la participation politique des ressortissants étrangers :

- finalisation et mise à jour du site internet « jepeuxvoter.lu » ;
- mise à disposition d'outils de sensibilisation tels qu'un dépliant d'information, traduit en 9 langues, des diverses parties prenantes de la campagne, notamment les administrations communales et les associations d'étrangers qui souhaitant encourager la participation politique des ressortissants étrangers ;
- lancement d'un appel à projets en 2011 (15 projets financés dans le cadre de la campagne) ;
- mise en place d'une formation pour multiplicateurs par l'OLAI en collaboration avec le Migration Policy Group (MPG) et le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS). 22 multiplicateurs provenant d'associations ou de syndicats ont été formés pour inciter les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales ;
- réalisation de deux bilans, un bilan intermédiaire (au 9 octobre 2010) et un bilan final (au 15 juillet 2011) sur les inscriptions électorales pour les élections communales d'octobre 2011 par le CEFIS.

La campagne pour les élections communales 2011 s'est caractérisée par une augmentation significative du taux d'inscription sur les listes électorales de la part des étrangers. En effet, à la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales communales, 30.937 personnes de nationalité étrangère étaient inscrites ce qui correspond à une augmentation de +29.1% (+6.980) par rapport aux élections communales d'octobre 2005.

1.2.4. Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté

Comme par le passé, l'OLAI a pris part en 2011 au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, organisé les 18, 19 et 20 mars par le CLAE à la LuxExpo au Kirchberg.

La participation à cet évènement permet à l'OLAI de se faire connaître du grand public ainsi que de renseigner les visiteurs sur des questions précises liées à l'intégration et la lutte contre les discriminations.

Compte tenu du succès qu'avait connu le quiz organisé par l'OLAI à l'occasion du Festival des Migrations de 2010, l'expérience a été réitérée en 2011. Cette fois encore, 8 associations tirées au sort se sont mesurées sur des questions liées à l'intégration et la lutte contre les discriminations, mais aussi aux élections communales.

1.2.5. Emissions sur Radio Latina

Depuis septembre 2010, l'émission mensuelle « Olá OLAI : le journal de l'intégration » diffusée sur Radio Latina permet de cibler plus particulièrement la population d'origine lusophone.

Cette émission a un double objectif : d'une part, d'informer les auditeurs sur l'actualité en matière d'intégration et d'autre part, d'améliorer leur connaissance du fonctionnement de la société d'accueil.

Comme les émissions sont souvent organisées en partenariat avec des représentants d'autres services ou associations, une sensibilisation pour la

question transversale que constitue l'intégration s'opère en même temps et les contacts ainsi constitués renforcent le travail en réseau. Les sujets des émissions de 2011 étaient notamment :

- le parlement des jeunes, avec le parlement des jeunes et la CGJL (12.01.11)
- l'année européenne du bénévolat réalisée en collaboration avec l'Agence du Bénévolat (09.02.11)
- la lutte contre les discriminations, avec le Centre pour l'égalité de traitement (11.05.11)
- la campagne pour l'inscription des étrangers sur les listes électorales (15.06.11)
- les actions en faveur de l'intégration des étrangers au niveau local avec la Ville d'Esch-sur-Alzette (13.07.11)
- l'accueil et l'intégration des demandeurs de protection internationale avec le Service Migrants et Réfugiés de la Croix Rouge luxembourgeoise (07.09.11)
- le contrat d'accueil et d'intégration (05.10.11)

1.2.6. Projet « de l'école à la communauté »

Le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et l' OLAI ont proposé pour la deuxième année consécutive le projet « De l'école à la communauté », pour donner la possibilité aux jeunes nouveaux arrivants qui fréquentent les classes d'accueil de l'enseignement secondaire technique de connaître davantage le Luxembourg et de développer un certain nombre de compétences sociales utiles à leur intégration à travers l'organisation de séjours dans les auberges de Jeunesse, visites, workshops et activités sportives.

Ainsi en novembre 2011, durant deux jours, les élèves de 4 classes d'accueil ont eu la possibilité de découvrir Echternach, de pratiquer des activités sportives, ainsi que des activités pédagogiques sur des sujets tels que l'intégration, les cultures ou le parcours migratoire. Les activités pédagogiques ont été animées par l'association 4motion.

1.2.7. Organes consultatifs sur le plan national et local

Comité interministériel à l'intégration

Le comité interministériel à l'intégration, composé de représentants de 14 ministères et administrations gouvernementales, s'est réuni quatre fois en 2011 pour notamment définir les actions et objectifs considérés comme prioritaires pour 2012 dans le cadre du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014.

Conseil national pour étrangers

Le règlement grand-ducal portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers, ainsi que leur répartition par nationalités a été approuvé le 15 novembre 2011. Il s'aligne en grande partie sur le règlement grand-ducal du 29 mars 1995 qu'il abroge.

En 2011, le Conseil national pour étrangers (CNE) a émis des avis sur 2 projets de loi qui lui ont été soumis soit à la demande du Gouvernement, soit à la demande de la Ministre de la Famille et de l'Intégration, soit de sa propre initiative.

Assemblées plénières du Conseil national pour étrangers

En 2011, les membres du CNE ont tenu sept séances plénières :

Lors de la réunion plénière du 18 janvier 2011, les membres du CNE ont discuté et adopté l'avis sur le projet de règlement grand-ducal relatif au Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), ainsi que sur le projet de règlement grand-ducal relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives d'intégration (CCI).

A la réunion plénière du 17 février 2011, les membres du CNE ont discuté et approuvé le rapport du 4ième *« European Integration Forum »* qui s'est déroulé les 6 et 7 décembre 2010 à Bruxelles.

A la réunion plénière du 24 mars 2011, le CNE a invité Monsieur Daniel Tesch, Directeur de l'Automobile Club du Luxembourg (ACL), qui a tenu un exposé sur la mobilité.

La séance du 31 mars 2011 a été consacrée aux prévisions budgétaires liées au fonctionnement du CNE pour l'année 2012. Dans la 2ième partie de cette réunion, Dr. Claude Streef a informé les membres du CNE sur la prévention de la tuberculose.

A la réunion plénière du 19 mai 2011, les membres du CNE ont discuté et approuvé le rapport du 5ième *« European Integration Forum »* qui s'est déroulé les 23 et 24 mai 2011 à Bruxelles.

Lors de réunion plénière du 18 octobre 2011, les membres du CNE ont élaboré le mandat confié à leurs 2 délégués au 6ième *« European Integration Forum »* des 9 et 10 novembre 2011.

A la réunion plénière du 24 novembre 2011, le Contrat d'accueil et d'intégration a été présenté aux membres du CNE. Durant cette réunion, les membres ont discuté du livre vert sur le regroupement familial que la Commission européenne a soumis pour consultation à la société civile.

Commission Spéciale Permanente pour les Frontaliers

La Commission spéciale permanente pour les frontaliers (CSP-FRO) s'est réunie trois fois durant l'année 2011 et a abordé les questions suivantes :

Exposé sur la mobilité tenu par Monsieur Daniel Tesch, Directeur de l'Automobile Club du Luxembourg (ACL)

Réunion de préparation pour la visite de Monsieur Raymond Biren, bourgmestre de la ville d'Arlon

Discussion générale et programme de la Commission spéciale permanente pour les frontaliers (CSP-FRO).

Commission Spéciale Permanente pour les Commissions Consultatives

Communales pour Etrangers

La Commission spéciale permanente pour les commissions consultatives communales pour étrangers (CSP-CCE) s'est réunie quatre fois durant l'année 2011 et a abordé les questions suivantes :

- Préparation du programme de la Commission spéciale permanente pour les commissions consultatives communales pour étrangers (CSP-CCE) pour l'année 2011
- Discussion générale et programme de la Commission spéciale permanente pour les commissions consultatives communales pour étrangers (CSP-CCE) pour l'année 2011
- Discussion générale à propos des élections communales

- Discussion sur les fusions de certaines communes ainsi que sur les visites des commissions consultatives communales pour étrangers dans les quatre circonscriptions du Grand-Duché de Luxembourg.

Commission Spéciale Permanente contre la Discrimination Raciale

La Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale (CSP-RAC) s'est réunie cinq fois durant l'année 2011 et a abordé les questions suivantes :

- Bilan des activités de la Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale (CSP-RAC) lors du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté
- Résumé du rapport de Dr. Claude Streef suite à son exposé sur la tuberculose tenu à l'assemblée plénière du CNE
- Rapport détaillé des inscriptions des étrangers pour les élections communales du 9 octobre 2011
- Plan d'action de la Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale (CSP-RAC) pour l'année 2011
- Programme de formation pour la lutte contre toute forme de discrimination
- Discussion générale sur les élections communales du 9 octobre 2011
- Discussion et propositions en vue du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté (16-18 mars 2012) et la journée internationale contre la discrimination raciale (21 mars 2012).

Section Spéciale des « Non-communautaires et Réfugiés »

La Section spéciale des « non-communautaires et réfugiés » (SSNC-REF) s'est réunie cinq fois durant l'année 2011 et a notamment abordé les questions suivantes :

- Rapport du 4ième, 5ième et 6ième « European Integration Forum »
- Discussion générale sur les élections communales
- Analyse du rapport intitulé « citoyenneté égale » rédigé par le CLAE
- Préparation du 5ième « European Integration Forum » des 23 et 24 mai 2011 à Bruxelles
- La Maison d'Afrique au Grand-Duché de Luxembourg
- Le nouveau Conseil national pour étrangers : le rôle de la Section spéciale des 'non-communautaires et réfugiés' (SSNC-REF)
- La crise alimentaire sur la corne d'Afrique

Commissions consultatives communales d'intégration (CCI)

Le règlement grand-ducal relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales d'intégration a été approuvé le 15 novembre 2011.[5]

Pour tenir compte de l'évolution démographique et afin de renforcer le rôle des CCI, celles-ci sont rendues obligatoires pour toutes les communes, indépendamment du nombre et de la composition de leurs résidents.

[5] Mémorial A n° 237 du 22 novembre 2011, http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2011/0237/2011A4006A.html?highlight=

Relations avec les communes

En 2011, l'OLAI a poursuivi ses efforts visant à promouvoir l'intégration au niveau local et a continué à soutenir différentes initiatives d'intégration innovantes, commencées une ou 2 années plus tôt, à savoir :

- Le « Service de l'intégration et de l'égalité des chances » de la commune de Strassen dans lequel une personne dédiée à la coordination de projets d'intégration a été engagée par la commune. Les activités réalisées sont très variées, allant de l'assistance dans les différentes démarches d'intégration à l'organisation d'actions concrètes dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs.
- Le projet « Ensemble », réalisé par la ville de Dudelange en collaboration avec l'association Inter-Actions. Là encore, une personne a été engagée par la commune pour la coordination du projet d'intégration et pour favoriser l'échange interculturel ainsi que le mieux-vivre ensemble, surtout au niveau des quartiers (ateliers créatifs, cours de langues, etc.)
- Les « Pactes pour l'intégration » du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz, de la commune de Bettembourg et de la ville de Luxembourg. Ce projet d'intégration relève d'une collaboration tripartite entre une administration communale, l'OLAI et l'association ASTI s'agissant notamment des actions à entreprendre (Réalisation d'un carnet d'accueil des résidents de la commune, cours de langues, etc.)

L'année 2011 a également vu la mise en place de 2 nouveaux projets d'intégration à savoir qui vont débuter en 2012.

- Le « Pacte d'intégration » de la commune de Junglinster
- Le « Pacte d'intégration » du Groupe d'Action Locale LEADER Miselerland

Afin de permette une communication efficace avec tous les acteurs de l'intégration, l'OLAI avait pris l'initiative en 2010 de créer une plateforme « intégration locale », dont l'objectif est de favoriser les échanges de bonne pratique ainsi que la création de synergies et d'initiatives communes.

La plateforme s'est réunie une fois en 2011 : présentation du Contrat d'accueil et d'intégration et création du site internet « Integration locale » dont le but est de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les membres de la plate-forme « intégration locale ». Ce site sera opérationnel au printemps 2012.

Relations avec les associations

En 2011, l'OLAI a poursuit son objectif de consulter la société civile sur des projets ou mesures devant favoriser l'intégration des étrangers.

Les associations constituent un acteur clef de l'intégration des étrangers au Luxembourg, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de projets introduits dans le cadre du FEI, FER du programme communautaire PROGRESS et du Réseau Européen des Migrations.

Elles ont également été interpellées en tant que multiplicatrices ou relais dans le cadre de la campagne d'incitation aux inscriptions « Je peux voter » ou encore dans l'information à diffuser sur le contrat d'accueil et d'intégration.

Afin de combler le manque de *know-how* des petites associations, l'OLAI, par le biais du CLAE Services, a organisé 3 formations « imbrications ». Ces formations, composées de 3 modules, avaient notamment pour but de soutenir les dynamiques internes d'une association et de lui permettre de répondre aux obligations comptables.

1.3. Lutte contre les discriminations

En 2011, une action a eu lieu dans le cadre du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014, à savoir la mise en place d'une campagne médiatique de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Journée Internationale contre l'Homophobie. Cette campagne a été réalisée en collaboration avec le Centre d'information gay et lesbien (CIGALE) ainsi que le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

1.4. Relations internales

En 2011, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration a poursuivi sa collaboration avec diverses organisations et institutions internationales. L'OLAI est membre dans les différents réseaux européens dont le réseau des points de contact nationaux sur l'intégration (NCPI) et le Réseau européen des Migrations (EMN). Il est l'autorité de mise en œuvre de certains programmes européens dont PROGRESS et les Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) et des réfugiés (FER). Par ailleurs, l'OLAI coopère avec des organisations internationales dont notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du Groupe de travail sur les migrations et Groupe d'experts SOPEMI, ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

1.4.1. Réseau des points de contacts nationaux d'intégration / Forum Européen sur l'intégration

Ce réseau qui a été mis en place en 2002 et qui fonctionne sous la présidence de la Commission européenne s'est réuni à plusieurs reprises au courant de 2011.

Le Forum européen sur l'intégration, plateforme de la société civile qui a commencé à se réunir à partir de 2009, a eu deux réunions en 2011 : les 23 et 24 mai, ainsi que les 9 et 10 novembre 2011. Le Luxembourg y était représenté et le sera pour les années à venir par deux représentants du Conseil national pour étrangers.

1.4.2. Réseau Européen des Migrations

En 2011, le Point de contact national luxembourgeois (EMN-NCP-LU) du Réseau Européen des Migrations (REM) a continué à élargir tant sa structure que ses activités :

- En 2011, le EMN-NCP-LU a répondu 53 demandes *ad-hoc* d'autres Etats membres
- Participation au 28ème Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté du 18 au 20 mars 2011
- 4ème conférence nationale du EMN-NCP-LU intitulée « Venir – Rester – Partir » les 27 et 28 septembre 2011 à l'hôtel Parc-Bellevue
- Atelier de préparation tenu le 14 décembre 2011 pour faire le bilan des élections communales du 9 octobre 2011
- En 2011, le EMN-NCP-LU a réalisé les études thématiques suivantes :
  - Satisfying Labour Demand through migration (Avril 2011)
  - La force de l'emploi intérieur et la politique migratoire (Octobre 2011)
  - Visa policy as a migration channel (Octobre 2011)
  - Temporary and Circular Migration (Octobre 2011)

- Les mesures pratiques mises en œuvre afin de réduire la migration irrégulière (Décembre 2011)

- Accord entre le EMN-NCP-LU et l'ASTI pour mettre en place la base de données de sur la jurisprudence administrative en matière d'immigration et de protection internationale (20 juin 2011)
- Réunion de coordination avec le point de contact autrichien pour finaliser le rapport financier 2010 les 14 et 15 février 2011
- EMN NCP Meetings (Bruxelles) : 46ème réunion (10 février 2011), 47ème réunion (6 avril 2011), 48ème réunion (24 mai 2011), 49ème réunion (16 juin 2011), 50ème réunion (22 septembre 2011) et 51ème réunion (26 octobre 2011)
- Finalement, le EMN NCP LU a participé :
  - *au Cluster meeting* à Prague le 16 novembre 2011
  - *au Twinning meeting* « EMN Finance and Work Programme 2012 » à Vienne le 17 novembre 2011
  - à la conférence intitulée *« Documenting irregular migration »* le 8 décembre 2011 à Dublin

1.4.3. PROGRESS- Programme communautaire

En 2011, l'OLAI a mené une campagne annuelle d'information et de sensibilisation contre les discriminations. Cette campagne a été soutenue par le programme communautaire PROGRESS. La campagne visait à poursuivre les objectifs et priorités établis dans le cadre de la stratégie nationale établie en collaboration avec les membres du comité ad hoc PROGRESS.

Le projet était notamment composé :

- de l'élaboration d'un portail luxembourgeois d'information et d'autoformation entièrement consacré à la lutte contre les discriminations sur www.diversite.lu . Ce site a été créé et développé par le CEFIS, la Confédération Caritas Luxembourg et 4motion ;
- de la réalisation et de la diffusion d'un spot cinéma par l'ASTI en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Service national de la Jeunesse et l'Entente des maisons de jeunes afin de sensibiliser les jeunes et de promouvoir un *facebook* tolérant et rendre attentif aux dérivés y compris les risques d'entrer en conflit avec la loi ;
- de la réalisation d'un sondage intitulé « Observatoire des discriminations » par le Centre pour l'égalité de traitement. Le sondage a permis d'une part de mesurer l'évolution de la connaissance de la législation en la matière par la population résidente mais également le degré de connaissance et de visibilité du Centre pour l'égalité de traitement.
- d'un projet de sensibilisation, d'information et d'outillage intitulé « FormAction » des acteurs locaux dans leurs missions et leur initiatives. Le projet qui s'est déroulé sur 5 séances entre le 10 juin et le 30 septembre 2011 a permis à une douzaine d'acteurs locaux d'être accompagnés dans leur planification d'actions locales en matière de lutte contre les discriminations ;
- de la promotion des activités et actions « social et égalité des chances professionnelles » s'inscrivant dans le cadre du label entreprenariat socialement responsable – label développé et promu par l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises.

Ces activités font partie intégrante des activités proposées par l'OLAI dans le cadre du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014.

1.4.4. Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers

Créé par la décision n° 2007/435/CE du Conseil du 25 juin 2007 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires », le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) a pour objectif général de soutenir les efforts faits par les Etats membres pour permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et pour faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. Dans ce cadre, le FEI vise à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des ressortissants de pays tiers dans tous les aspects de la société, notamment en tenant compte du principe selon lequel l'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des Etats membres.

L'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FEI à Luxembourg. Chaque année, l'OLAI remet un programme annuel à la Commission européenne, programme qui est officiellement approuvé par cette dernière et qui définit le cadre de cofinancement de projets. Le montant alloué au Luxembourg par la Commission européenne pour la mise en œuvre du programme 2011 a été de 566.121,27€.

Les actions suivantes ont été cofinancées au titre du programme en question :

- Mise en place un/des services /centres d'information et d'orientation
- Création de lieux de rencontre entre les immigrants et la société d'accueil (échanges interculturels, sensibilisations aux attitudes et comportements discriminatoires …)
- Développement et mise en place des programmes et activités s'adressant à des groupes cibles spécifiques
- Réalisation d'études sur des communautés de ressortissants de pays tiers pour évaluer les besoins spécifiques en matière d'intégration

Liste des projets cofinancés au titre du programme annuel du FEI 2011 :

Organisation	Projet	Cofinancement national par l'OLAI	Cofinancement communautaire au titre du FEI
1. Asti	Zesummen ass besser		
2. Asti	Partenariats pour l'intégration interculturelle: s'informer c'est s'intégrer	107 840,50€	107 840,50€
3. Caritas	Dessine-moi un migrant	50 338,45€	50 338,45€
4. CCPL	Toi-Moi, Moi et Toi ensemble!	10 000€	10 000€
5. Cefis	Etude sur l'intégration des non-communautaires dans le cadre du travail	52 412,46€	52 412,46€
6. Centre culturel islamique du Nord (CCIN)	Durch Information zur Integration : Zeitschrift für Gesellschaft, Kultur und Integration	12 733€	12 733€
7. Centre interculturel luxembourgeois-albanais (CILA)	Transmission radiophonique "Jehona"	21 970€	21 970€
8. Clae	Itinéraires pour l'emploi - dispositif d'information et d'orientation au bénéfice des ressortissants de pays tiers	36 379,46€	36 379,45€
9. Maison d'Afrique	Réseau d'intégration citoyenne	2 500€	2 500€
10. Maison des Associations	Millefeuilles	6 993,50€	6 993,50€
11. Maison des Associations	KuddelMuddel - Concept interculturel de radio	6 461,50€	6 461,50€
12. Russian Club of Luxemburg	Il était une fois Luxembourg	11 180€	33 540€
13. Université du Luxembourg	Verfahren zur sprachlich-kulturellen Integration von Asiatinnen ohne Alphabetisierung/mit begrenzter Alphabetisierung in der Alphabetsprachen Luxemburgs	27 000€	27 000€

1.4.5. Fonds européen pour les réfugiés

La décision n° 573/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mai 2007 établit le Fonds européen pour les réfugiés (FER) pour la période 2008 – 2013 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires ». L'objectif général du FER est de soutenir et d'encourager les efforts fournis par les Etats membres pour accueillir les réfugiés et les personnes déplacées et de supporter les conséquences de cet accueil par le cofinancement de projets qui doivent s'inscrire dans l'une des priorités suivantes, définies par la Commission européenne :

- Priorité 1 : Mise en œuvre des principes et des mesures prévus dans l'acquis dans le domaine de l'asile, y compris ceux qui concernent les objectifs d'intégration

- Priorité 2 : Mise au point d'outils de référence et de méthodes d'évaluation afin d'évaluer la qualité des procédures d'examen des demandes de protection internationale et de soutenir les structures administratives en vue de relever les défis posés par la coopération pratique renforcée avec les autres États membres
- Priorité 3 : Actions contribuant à assurer un meilleur partage des responsabilités entre Etats membres et pays tiers (facultative).

Depuis 2000, le Ministère de la Famille et de l'Intégration/OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FER. Les missions suivantes incombent à l'autorité responsable :

- préparation des programmes nationaux d'actions cofinancées
- présentation des programmes nationaux à la Commission européenne
- mise en place des dotations annuelles du FER par types d'actions
- versement des aides du FER à leurs bénéficiaires et le contrôle de leur utilisation
- présentation à la Commission des rapports périodiques indiquant le déroulement et l'exécution des actions subventionnées par le FER
- participation aux réunions du Comité consultatif du FER/DG Affaires intérieures de la Commission européenne à Bruxelles.

Depuis son lancement en 2000 jusqu'en 2011 inclus, 71 projets ont été cofinancés par le FER, respectivement par l'OLAI.

Au titre du programme 2011, un cofinancement de l'Union de 469 934,40€ a été accordé au Luxembourg.

Liste des projets cofinancés au titre du programme annuel du FER 2011 :

Organisation	**Projet**	**Montant du cofinancement par le FER (*)**	**Montant du cofinancement national par l'OLAI**
1. Ministère des affaires étrangères/ Direction de l'immigration	Cycle de formation pour agents provenant de différents Etats membres	20 000€	Cofinancé par le budget du MAE
2. Fondation Caritas	Etude/ recherche sur l'intégration des réfugiés reconnus (2. partie)	39 745,23€	39 745,23€
3. Asti asbl	« Beieneen » jardin interculturel	80 656,44€	80 656,44€
4. Croix Rouge / Service migrants et réfugiés	Cycle de formation des professionnels de l'accueil, de l'accompagnement et des soins aux DPI	21 875€	21 875€
5. Croix Rouge / Service migrants et réfugiés	« eng Bréck no baussen » accompagnement psychologique transculturel de DPI	51 780,50€	51 780,50€
6. Clae services asbl	Tracer sa voie : dispositif d'information, d'orientation et de formation professionnelle des DPI et réfugiés	37 181,96€	37 181,96€

(*) au moment de la rédaction du présent rapport d'activité, le décompte final des projets n'est pas encore réalisé

2. L'Office National de l'Enfance (ONE)

2.1. Introduction

Au cours de l'année les différents services de l'ONE prévus par le règlement grand-ducal du 17 août 2011 réglant l'organisation et le fonctionnement de l'Office national de l'enfance (..) ont été mis en place et ont commencé leur travail. Dans ce contexte un effort particulier a été mis sur l'élaboration de procédures internes de travail, de communication transparente des informations et de documentation des étapes et épisodes de travail. Ces processus sont largement soutenus par un système informatique intégré « Framework-I » qui intervient dans l'ensemble des fonctions de l'ONE. En parallèle l'ONE a soutenu le déploiement progressif des trois services CPI dépendant de l'a.s.b.l. « ACPI », de l'a.s.b.l. « La Cordée » et de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

En parallèle les deux services financiers de l'ONE ont commencé leur travail à savoir le service « Finances » responsable des opérations de paiement des forfaits et le service « Participation Parents » responsable des opérations de calcul, de facturation et de recouvrement des participations parentales aux mesures d'aide à l'enfance et à la famille.

L'ONE dresse en outre chaque semestre la liste des enfants vivant au Luxembourg qui, aux dates du 1er avril et du 1er octobre, sont accueillis ou placés en institution ou en famille d'accueil au Luxembourg ou à l'étranger, conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

2.2. Le service « administration générale »

Pour informer les prestataires de l'aide à l'enfance et à la famille de la mission de l'ONE, différentes séances d'information étaient programmées en 2011.

Le premier public cible qui a été informé des changements au niveau des mesures d'aide à l'enfance et à la famille étaient les familles d'accueil. Deux séances étaient programmées. L'une en juin à Ettelbruck et l'autre en juillet au « Forum Geesseknäppchen ». Environ 200 familles d'accueil ont assisté à ces séances.

Pour informer les professionnels du secteur social des missions de l'ONE, des séances d'information étaient organisées en juillet à Ettelbruck, au « Forum Geesseknäppchen » à Luxembourg et à Esch/Alzette. 400 professionnels du secteur social ont assisté à ces séances.

Une séance d'information supplémentaire était organisée en octobre pour les médecins pédiatres, médecins gynécologues et sages-femmes au Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Au courant du mois de novembre, l'ONE a envoyé un mailing aux médecins généralistes contenant une affiche explicative et des dépliants pour mettre à disposition de leurs patients.

Au niveau de la documentation « aide à l'enfance et à la famille », un nouveau dépliant a été édité pour expliquer les différentes mesures d'aide que l'ONE prend en charge.

L'ONE a été maintes fois sollicité en tant que guichet unique pour informer, orienter et conseiller les enfants, les jeunes et leurs familles.

En avril 2011, le Conseil de Gouvernement a décidé de charger l'ONE du déploiement du n° « 116 000 enfants disparus », numéro européen unique qui doit être mis en place partout en Europe. Ce numéro a été attribué à l'ONE par l'ILR en mai 2011. Un comité de pilotage a été créé regroupant des responsables du 112, de la Police Grand-Ducale, de psy-jeunes de la Croix-Rouge luxembourgeoise, du Kajutel et du Parquet

pour définir les missions d'une telle hotline. Ce comité de pilotage poursuivra sa tâche en 2012.

2.3. Le service « urgences - gestion des priorités » au quotidien

Le service « urgences - gestion des priorités des prises en charge » de l'ONE est un service de première ligne dont l'équipe se compose d'une éducatrice diplômée, d'une sociologue, d'une assistante sociale et d'un éducateur gradué.

Ce service a la charge d'examiner et d'analyser les demandes d'aide des parents, familles, enfants, jeunes en détresse, des professionnels et des prestataires quant à leur éligibilité dans le cadre de la loi relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

Il fonctionne comme « guichet unique » pour l'information, la consultation et l'orientation. Le travail met l'accent sur les situations de crise et d'urgence, la prévention et la prise en charge précoce.

Un autre volet du service « urgences - gestion des priorités des prises en charge » est la collaboration avec les prestataires du secteur social et le Tribunal de la Jeunesse du Luxembourg. Il a comme mission de gérer la centralisation et la gestion de demandes de placement dans les centres d'accueil conventionnés et les Maisons d'Enfants de l'Etat.

2.4. Le service « évaluation »

Le service « évaluation et suivi des projets d'intervention » s'est constitué petit à petit au cours de l'année 2011 et se compose à partir du 1er octobre 2011 d'une équipe multidisciplinaire composée de psychologues, d'une assistante sociale et d'une éducatrice graduée. Il est chargé de l'évaluation des mesures d'aide à l'enfance et à la famille financées par forfaits journaliers, horaires et mensuels ainsi que de la validation initiale et continue des projets d'intervention proposés.

Ce volet « évaluation » du dispositif ONE s'inscrit dans une « démarche qualité » : le service « évaluation » vérifie pour toute demande d'aide la nécessité de nommer un service de « coordinateurs de projets d'intervention (CPI) » ; le service veille à la cohérence entre le diagnostic des ressources et des difficultés de l'enfant et du système familial et le projet d'intervention proposé par le service CPI ; il assure le suivi et la continuité des mesures d'aide et réévalue régulièrement leur efficacité et efficience grâce aux rapports trimestriels et annuels soumis à l'ONE par les prestataires des mesures d'aide et les services CPI. La validation des mesures d'aide peut se traduire par une acceptation pure et simple ou une acceptation conditionnelle d'un projet d'intervention. En considération des besoins de l'enfant et de sa famille, le service « évaluation » peut proposer d'octroyer ou de refuser des forfaits, il peut aussi diminuer ou espacer le nombre de prestations qui lui est proposé par le service CPI ou par un prestataire.

Le service « évaluation » veille à la mise en œuvre du projet d'intervention validé et peut au besoin organiser des séances de concertation familiale et institutionnelle entre les enfants, leurs familles et les prestataires actuels ou futurs. La mise en place et la lisibilité d'une visée préventive des mesures d'aide mises en œuvre dans un souci de déjudiciarisation constitue une préoccupation majeure du service « évaluation » et ce dans l'intérêt supérieur de l'enfant, des jeunes et de leurs familles.

2.5. Le service « accueil socio-éducatif à l'étranger »

L'article 11 de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille prévoit « l'accueil socio-éducatif dans une institution spécialisée à l'étranger, de jour et de nuit, d'enfants ou de jeunes adultes » comme mesure d'aide sociale.

La loi créant ainsi une nouvelle base légale pour cette mesure d'aide connue jusqu'ici sous le nom de « placement à l'étranger », l'intégration des dossiers d'enfants/jeunes séjournant dans des institutions spécialisées à l'étranger dans le processus de travail et d'administration (projets d'intervention, demandes d'aides, suivi, facturation,…) de la cellule d'évaluation de l'ONE a marqué l'année 2011. Ainsi, les principales activités dans ce domaine ont consisté en l'évaluation et le suivi régulier des dossiers. En général, on peut dire que pour la moitié des cas l'ONE a procédé à une nomination d'un CPI.

Les origines des demandes de « placement à l'étranger », gérées jusqu'en avril 2011 par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, sont diverses :

- Sur décisions du Tribunal de la Jeunesse. En général, ces décisions concernent des mineurs pour lesquels les structures d'accueil nationales ne peuvent pas offrir un cadre adapté aux besoins qu'ils présentent.
- Sur proposition de la CMPPN (Commission médico-psycho-pédagogique nationale) du Service de l'Education différenciée. En général, la CMPPN accorde un financement d'une scolarisation dans une institution étrangère suite à une demande d'un acteur du domaine de l'Education nationale. Les frais pour l'accueil sont alors couverts par l'ONE.
- Sur proposition de collaborateurs des services psychiatriques pour mineurs après une phase d'observation et de clearing stationnaire.
- En collaboration avec une mesure d'orientation, de coordination et d'évaluation des mesures financées dans le sens de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.

3. Service National d'Action Sociale (SNAS)

La mission principale du SNAS consiste à remplir les obligations lui découlant du chapitre II de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Il élabore annuellement les statistiques relatives aux bénéficiaires des prestations au titre du revenu minimum garanti.

3.1. Le plan législatif

3.1.1. Nouveaux montants du revenu minimum garanti

L'adaptation des montants du revenu minimum garanti faite conjointement au relèvement des taux du salaire social minimum a pris ses effets au 1er janvier 2012[6].

3.1.2. Entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et du règlement afférent

L'entrée en vigueur sous rubrique s'est faite avec effet à partir du 1er janvier 2011. Le SNAS estimant nécessaire une bonne articulation entre les offices sociaux, chargés en application de l'article 5 de la loi précitée de dispenser l'aide sociale, et les services régionaux d'action sociale, crées sur base de l'article 38 de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, il a introduit dans les conventions conclues pour 2011 en application de l'article 38 précité la nouvelle mission suivante : « Afin d'aboutir à des actions coordonnées, concertées et durables dans l'intérêt du client, collaborer avec le personnel de l'office social (engagé sur base de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide social) dont relève le client ».

3.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG

3.2.1. Organisation du SNAS

Dans l'exécution de ses missions, le SNAS comprend au 31 décembre 2011, 13 agents publics et 3 collaborateurs bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

Le SNAS - particulièrement en ce qui concerne l'organisation et le suivi des activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10(1) de la loi - est assisté par les services régionaux d'action sociale (SRAS). Ceux-ci ont été créés sur base de l'article 38 de la loi RMG et sont gérés par des organismes gestionnaires privés ou par des offices sociaux communaux. Les droits et devoirs de ces services sont réglés par convention à passer avec le Gouvernement.

Le tableau qui suit reprend les conventions en vigueur pendant l'exercice 2011 :

[6] Règlement grand-ducal du 30 décembre 2010.

ORGANISME	SERVICE	POSTES
Ligue médico-sociale	Centre médico-social Nord Centre médico-social Centre Centre médico-social Sud	6 assistants sociaux 5,75 assistants sociaux 2,5 assistants sociaux
OS Dudelange	OS Dudelange	1,75 assistants sociaux
OS Esch/Alzette	OS Esch/Alzette	3,25 assistants sociaux
OS Bettembourg	OS Bettembourg	1 éducateur gradué
OS Ettelbruck	OS Ettelbruck/ CHNP	1 assistant social
OS Differdange	OS Differdange	1 éducateur gradué
OS Pétange	OS Pétange	1 assistant social
Caritas	Luxembourg	1 licencié en travail
Total		**24,25 postes**

Le SNAS assure en son sein:

- l'accueil des personnes demandant l'indemnité d'insertion ;
- un service régional d'action sociale ;
- l'élaboration de bilan de compétences tel que prévu à l'article 14 (1), 4ième tiret ;
- la coordination et la guidance des services régionaux d'action sociale ;
- le contact avec les organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG ;
- les tâches administratives ;
- la collaboration avec d'autres services de l'Etat et organismes privés.

Ci-après un aperçu de ces activités :

3.2.2. Accueil des bénéficiaires

Chaque requérant d'une prestation en vertu de la loi RMG, qui est éligible pour une indemnité d'insertion, est invité à une réunion d'information. Ces réunions sont tenues dans les locaux du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Les requérants éligibles sont recensés par une analyse préalable des listings des nouvelles demandes d'une prestation RMG, que le Fonds national de solidarité (FNS) transmet régulièrement au SNAS.

À part les nouvelles demandes, certains dossiers en cours sont réexaminés, puisque la situation de la communauté domestique a changé (fin du droit aux indemnités de chômage, scission d'une communauté domestique, fin d'un séjour thérapeutique, …). La participation à la réunion précitée est obligatoire et fait partie intégrante du processus de réinsertion sociale et professionnelle.

Deux réunions sont tenues parallèlement, une en français et l'autre en luxembourgeois (et/ou en allemand, en cas de besoin). Chaque réunion débute par une présentation du dispositif RMG. Il est particulièrement insisté sur les droits et obligations du bénéficiaire, ainsi que sur les articles de la loi qui concernent les activités d'insertion professionnelle et l'article 13, alinéa 3. À la fin, les participants signent une déclaration relative à la collaboration avec le SNAS (sur laquelle figure aussi le premier rendez-vous avec le Service régional d'action sociale), de même qu'une déclaration concernant l'utilisation des langues (français ou allemand pour le courrier; luxembourgeois, français ou allemand pour les entretiens).

Par sa pratique « Accueil », le SNAS entend garantir un traitement équitable et identique à tous les requérants de l'indemnité d'insertion, tout en ne négligeant pas les spécificités individuelles de chaque communauté domestique concernée.

Suite à la réunion d'information, chaque dossier est transmis au Service régional d'action sociale compétent, qui se consacre alors à la prise en charge individuelle

du ménage concerné, en commençant par l'élaboration d'un contrat d'insertion personnalisé. En cas d'inaptitude ou d'indisponibilité temporaire au travail, le contrat d'insertion précise les raisons et la durée de la dispense de participation aux activités.

En 2011, 2450 personnes, éligibles pour une indemnité d'insertion, ont été convoquées au SNAS par lettre recommandée (dont 427 à deux reprises). 150 notifications d'annulation ont dû être envoyées, puisque les requérants ne répondaient pas à la deuxième invitation, soit ne respectaient pas leur rendez-vous ultérieurs auprès du Service régional d'action sociale. En général, trois réunions ont été tenues par semaine avec une vingtaine de personnes convoquées pour chaque réunion.

Des entretiens individuels ont eu lieu sur demande de l'intéressé, lorsqu'un requérant ne s'est pas présenté à une réunion d'information pour des raisons indépendantes de sa volonté, lorsqu'une personne convoquée s'est fait accompagner d'un traducteur puisqu'elle ne comprenait aucune des trois langues usuelles du pays ou bien lorsque des personnes se sont présentées spontanément au SNAS pour avoir des renseignements, conseils ou informations concernant le domaine social. 95 entretiens individuels ont eu lieu dans ce contexte.

Pour les requérants, qui dans le passé ont déjà fait l'objet d'une notification d'annulation ou d'un retrait d'une prestation au titre du RMG, le FNS attend que les concernés aient signé la déclaration de collaboration avec le SNAS avant de procéder à l'instruction du dossier, ceci dans le but d'éviter des trop payés. Ces requérants sont invités, dès réception de leur demande, à un entretien individuel au SNAS. En 2011, 93 demandes ont été traitées de cette manière, dont 85 personnes se sont présentées à l'entretien individuel et 8 personnes étaient absentes et ont par conséquent eu une annulation de la nouvelle demande.

3.2.3. Service régional d'action sociale

Le SNAS assure un Service régional d'action sociale composé par une assistante sociale à plein temps (depuis 2004) et un assistant social à mi-temps (depuis 2009), dont les missions sont les mêmes que celles des autres Services régionaux d'action sociale, à savoir notamment :

- Prendre en charge les dossiers des personnes transmis par le Service national d'action sociale.
- Elaborer avec le requérant ou le bénéficiaire le contrat d'insertion prévu à l'article 8 de la loi RMG et le tenir à jour.
- Conformément au contrat d'insertion, organiser les activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi et préparer les documents administratifs prescrits.
- Veiller au bon déroulement des activités d'insertion professionnelle au moyen d'un contact régulier avec le bénéficiaire et le responsable du lieu d'affectation, prévenir dans la mesure du possible la rupture de l'activité d'insertion professionnelle.
- Veiller à ce que les bénéficiaires de l'indemnité d'insertion, sauf dispense dûment accordée, restent disponibles pour le marché de l'emploi et prêts à accepter tout emploi qui leur est assigné par l'administration de l'emploi.
- Orienter les personnes qui font valoir leur droit à un accompagnement social en vertu de l'article 16 de la loi vers le service d'accompagnement social de la Ligue médico-sociale.

- Adresser les demandeurs et bénéficiaires de l'indemnité d'insertion au service de santé au travail multisectoriel.
- Convoquer les bénéficiaires de l'indemnité d'insertion, en arrêt-maladie ininterrompu supérieur à 6 semaines, au contrôle médical de la sécurité sociale.
- Contrôler les « décomptes mensuels » des bénéficiaires de l'indemnité d'insertion, en cas d'absence injustifiée.
- Gérer les constats d'incapacité de travail des bénéficiaires d'une indemnité d'insertion.
- Gérer les dossiers des personnes dispensées.

3.2.4. Bilan de compétences/avis d'orientation

Afin de remplir ses missions lui dévolues par l'article 10(4) de la loi RMG en ce qui concerne, d'une part, la recherche assistée d'un emploi sur le premier marché du travail et, d'autre part, la préparation des candidats à l'insertion professionnelle et aux activités d'insertion professionnelle, le SNAS prend de plus en plus recours aux services de tiers, à savoir l'a.s.b.l. « *Inter-Actions* », le centre de formation « *F.E.S.T.* » de l'a.s.b.l. « *Forum pour l'Emploi »,* ainsi que l'a.s.b.l. *« ProActif ».*

Ainsi, au courant de l'année 2011, le SNAS a organisé, en collaboration avec « *Inter-Actions »*, 5 séances d'orientation pour 50 participants bénéficiaires du RMG. Le centre de formation « *F.E.S.T.* » a organisé 6 projets d'orientation lors desquels 21 bénéficiaires du RMG ont participé. Le centre de formation « *ProActif* » a organisé 10 projets avec 57 bénéficiaires du RMG.

D'après les dispositions de l'article 14(1), 4ième tiret de la loi RMG, peut être dispensée de la participation aux activités d'insertion professionnelle, *« la personne qui poursuit des études ou une formation professionnelle à temps plein, pour autant que, suivant le bilan de compétences et l'avis d'orientation prévus au paragraphe (4) de l'article 10 ci-devant, ses chances d'intégration professionnelle sur le marché normal de l'emploi s'améliorent. »*

En 2011, le SNAS a évalué 5 demandes, dont 3 ont abouti à une dispense suivant l'article précité.

3.2.5. Coordination des services régionaux d'action sociale

Le SNAS coordonne l'action des services régionaux d'action sociale afin de garantir un traitement identique des bénéficiaires devant la loi. Il a également pour mission de veiller à ce que les activités d'insertion professionnelle soient appropriées. Il conseille et guide les services régionaux, principalement par des réunions trimestrielles et par des entretiens individuels. Afin de faire connaître au personnel des services régionaux d'action sociale des dispositifs établis ou des dispositifs nouveaux pouvant les intéresser dans l'exécution de leur mission, il invite régulièrement aux réunions précitées des représentants de tels dispositifs. Ainsi ont été présentés en 2011 :

- la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi précitée;
- l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI);
- l'atelier thérapeutique et protégé pour malades psychiques « Mutferter Haff » ;
- la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Il veille à l'application correcte des directives établies et il intervient également si les relations entre le bénéficiaire et l'agent du service régional d'action sociale risquent de devenir conflictuelles.

3.2.6. Contact avec les organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG

La finalité de l'affectation à des travaux d'utilité collective de personnes bénéficiaires d'une prestation dans le cadre de la loi RMG est de maintenir ou de rétablir l'employabilité de ces personnes dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et de contribuer à leur intégration sociale.

Les organismes qui occupent ces personnes sont appelés à leur assurer une guidance professionnelle et un encadrement approprié. De ce fait, il leur incombe dans le cadre de la mise en œuvre de la loi RMG un rôle d'une importance décisive.

Le SNAS, soutenu par les SRAS, est en contact régulier avec ces organismes, notamment par des visites sur place. Il a également pour mission de veiller au respect de la législation du travail énumérée à l'article 12 de la loi RMG.

3.2.7. Les tâches administratives

Les principales tâches qui incombent sur le plan administratif sont :

- la préparation de la loi portant réforme de la loi RMG actuelle,
- la rédaction de rapports et la correspondance,
- la gestion de la banque de données,
- l'élaboration et le contrôle des conventions prévues à l'article 38 de la loi RMG,
- l'élaboration des propositions budgétaires annuelles,
- ainsi que la constitution et l'archivage des dossiers.

En outre, le SNAS assure le secrétariat du comité interministériel à l'action sociale prévu à l'article 35 de la loi RMG, ainsi que du conseil supérieur de l'action sociale prévu à l'article 39.

Le SNAS assure le contrôle de la gestion des indemnités d'insertion, des saisies et cessions et des remboursements aux entreprises du secteur privé en ce qui concerne la participation aux frais de personnel prévue à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, confiée à une agence fiduciaire, et le lien avec le FNS qui liquide les montants.

Le SNAS assure la gestion et l'envoi des convocations, notifications et contrats d'insertion qui sont préparés par le service accueil et les services régionaux d'action sociale. Il en vérifie le contenu et la forme et examine si ces documents sont conformes aux lois et règlements et aux directives émises par le SNAS.

En 2011, 6.802 contrats d'insertion ont été négociés et conclus avec les requérants de indemnité d'insertion, ce qui revient à une moyenne mensuelle de 567 contrats d'insertion.

Le SNAS a également pour mission de conférer un avertissement à ceux qui compromettent le déroulement normal des activités d'insertion professionnelle et leurs chances de réintégration. En cas de récidive, le SNAS peut retirer le droit à l'indemnité et, le cas échéant, le droit à l'allocation complémentaire. Avant de prendre une décision suivant l'article 15 (2) de la loi RMG, le SNAS vérifie les faits reprochés aux bénéficiaires et leur donne l'occasion de prendre position.

Par ailleurs, ces décisions sont toutes susceptibles d'un recours devant les juridictions de la sécurité sociale.

En 2011, 413 avertissements ont été conférés et 112 fois le SNAS a dû prendre une décision telle que prévue à l'article 15 (2) de la loi RMG (concernant la perte de l'indemnité d'insertion et de l'allocation complémentaire pendant une durée de 3 mois). Ces décisions ont conduit à :

- 96 retraits de toute prestation RMG ;
- 16 fois il a été renoncé à une sanction.

3.2.8. Collaboration avec les services de l'Etat et des organismes privés

Le Fonds national de solidarité (FNS)

La collaboration intensifiée entre le FNS et le SNAS en matière d'échange de données et d'informations nécessaires à l'instruction des dossiers s'est poursuivie.

Les deux institutions ont également pu arrêter des principes communs ayant trait à l'application d'éléments particuliers de la loi RMG.

Le Commissaire de Gouvernement à l'action sociale est membre du comité-directeur du FNS qui se réunit régulièrement.

L'administration du contrôle médical de la sécurité sociale

Les personnes dont l'état de santé physique ou psychique est tel que la disponibilité pour le marché de l'emploi ou l'accomplissement d'une mesure d'insertion professionnelle s'avère temporairement ou durablement contre-indiqué, peuvent être dispensées temporairement ou définitivement de l'obligation de la participation à une mesure d'insertion professionnelle et/ou de se présenter aux bureaux de placement de l'administration de l'emploi.

Le SNAS peut accorder une telle dispense sur base d'un avis médical demandé à l'administration du contrôle médical de la sécurité sociale.

Le SNAS a aussi la possibilité de s'adresser au contrôle médical afin de déterminer les limites de l'aptitude au travail de la personne. Ceci facilite la recherche d'un poste de travail adapté aux aptitudes physiques de l'intéressé.

En cas de besoin (absentéisme, doutes sérieux) le SNAS peut également demander à l'administration du contrôle médical de la sécurité sociale de vérifier la pertinence des constats d'incapacité de travail remis par le bénéficiaire.

En 2011, 195 personnes ont été convoquées au contrôle médical de la sécurité sociale, dont :

Dispense définitive des mesures d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	37
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	108
Apte au travail sans réexamen	50
TOTAL	195

En outre, 58 décisions ont été prises après consultation du dossier, dont :

Dispense définitive des mesures d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	45
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	13
TOTAL	58

Convocation au contrôle régional pour les personnes se trouvant en maladie ininterrompue supérieure à 6 semaines :

187 personnes étaient convoquées en 2011. Tous les certificats médicaux étaient justifiés.

Convocation au contrôle régional :

8 personnes ont été invitées à se présenter avec tout nouveau certificat médical.

Le service de santé au travail multisectoriel (STM)

Toute personne affectée à des travaux d'utilité collective ou à un stage en entreprise doit être examinée par un médecin du STM. Ce service transmet la fiche de l'examen médical au SNAS.

En 2011, 672 examens ont eu lieu auprès d'un médecin du STM.

Conseil arbitral des assurances sociales

Toute décision prise par le SNAS sur base du chapitre II de la loi RMG est susceptible d'un recours devant le conseil arbitral. En 2011, 10 recours y ont été introduits.

Institut national des langues

En 2011, le SNAS a émis 609 attestations pour l'inscription à tarif réduit à un cours à l'Institut National des Langues.

Vu la grande demande à laquelle cet institut se voit confronté et étant donné que le Service de la Formation des Adultes du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle organise, soit directement dans certains lycées, soit par l'intermédiaire de communes ou associations sans but lucratif ayant obtenu un agrément-label de qualité, une série de cours de formation générale, accessibles à tarif réduit, dont des cours de langue, le SNAS a commencé en octobre 2011 à orienter ses clients vers de tels cours aussi. Ainsi, en 2011, 17 attestations pour l'inscription à tarif réduit à un cours de langue auprès du Centre de Formation Lucien Huss a.s.b.l. ont été émises.

Collaboration avec le service d'accompagnement social

Le service d'accompagnement social s'adresse à des personnes/familles dont la nature des problèmes nécessite un encadrement social à long terme, dépassant la durée de trois à quatre mois. L'accompagnement social vise une amélioration de l'intégration sociale des individus et des familles en détresse multiples et l'accroissement de leur autonomie.

L'article 16 de la loi RMG prévoit que le bénéficiaire de l'indemnité d'insertion et la personne dispensée conformément à l'article 14 de cette loi ont le droit de bénéficier, sur demande, d'un accompagnement social adapté à leur situation et à leurs besoins. Le SNAS veille à la réalisation de ce droit.

L'insertion socio-professionnelle du bénéficiaire peut poser des problèmes, voire devenir impossible si sa prise en charge sociale n'est pas assurée et parfois, il est même indiqué de stabiliser d'abord la situation sociale, avant d'entamer le volet professionnel.

Au cours de l'année 2011, le service d'accompagnement social a effectué l'accompagnement social auprès de 132 bénéficiaires du RMG dans le cadre de l'article 16 de la loi.

Les problèmes rencontrés chez ces clients sont le plus souvent d'ordre psychique, économique (insuffisance de revenus, endettement et gestion financière défaillante), des problèmes de relations socio-familiaux et de comportement social.

Quant aux enfants, nous rencontrons les problèmes d'ordre socio-scolaires et socio-familiaux.

Pendant l'exercice écoulé, 21 nouvelles demandes ont été introduites par les SRAS dans le cadre de l'article 16 de la loi.

En 2011, le service a clôturé 31 dossiers de clients bénéficiant de l'article 16 de la loi.

La répartition des clôtures par année d'ouverture est relevée comme suit:

Année d'ouverture	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2011	1	2	1	2	0	6	10	5	2	2	31

Les raisons de ces clôtures se répartissent comme suit :

	Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2011
Objectif atteint	12
Absence de collaboration du client	6
Décès	2
Demande du client	6
Transfert vers un service tiers	1
Rupture du contact par le client	2
Déménagement vers l'étranger	1
Autre	1
TOTAL	31

Au 31.12.2011, 87 dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'article 16 restent actifs ce qui représente 8,4% de la totalité des dossiers gérés par le Service d'accompagnement social.

Administration de l'emploi (ADEM)

Du fait d'un groupe cible commun, à savoir les bénéficiaires du RMG inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de l'ADEM, la collaboration entre l'ADEM et le SNAS importe et a été poursuivie en 2011 afin d'améliorer encore la concertation des initiatives d'activation respectives.

La collaboration entre les deux organismes est institutionnalisée par la commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail. Aussi, le SNAS a-t-il contribué à l'élaboration, en 2011, du projet de règlement grand-ducal portant application des dispositions relatives à cette commission, adopté par le Conseil de gouvernement en date du 15 juillet 2011.

L'échange de données entre l'ADEM et le SNAS, portant essentiellement sur le statut des bénéficiaires non dispensés, leurs présentations au bureau de placement et leur participation à des activités d'insertion, est maintenu à titre mensuel.

3.3. Relations internationales

Un fonctionnaire du SNAS est membre (suppléant) du Comité du Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS). Ce programme, institué par le Conseil européen et le Parlement européen, vise à soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, tels qu'ils sont décrits dans l'Agenda pour la politique sociale de l'Union européenne.

Un fonctionnaire du SNAS est désigné « Point de contact national - Inclusion sociale » dans le cadre du Processus européen de protection sociale et d'inclusion sociale au moyen duquel l'Union européenne coordonne et encourage l'action des États membres dans leur lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour la réforme de leurs systèmes de protection sociale.

3.4. Statistiques administratives

3.4.1. Remarque préliminaire

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données du SNAS au 31 décembre 2011.

3.4.2. Nombre et composition des ménages bénéficiaires du RMG

Dans la banque de données du SNAS, on peut distinguer entre les ménages:

- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'une indemnité d'insertion ;
- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'un contrat subsidié suivant article 13, alinéa 3 ;
- bénéficiant d'une allocation complémentaire RMG, assortie, le cas échéant, d'une indemnité d'insertion ou d'un contrat subsidié de la part du FNS.

TABLEAU 1. Données générales

	MENAGES	MEMBRES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ménages bénéficiant exclusivement de l'indemnité d'insertion	692	258	434	692
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	230	131	99	230
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	9017	9922	8589	18511
TOTAL	**9939**	**10311**	**9122**	**19433**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

Les résultats concernant la composition des ménages n'ont guère changé au courant des années passées. On constate toujours une nette prépondérance des ménages à une personne seule. En deuxième position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les familles monoparentales. Ces dernières sont à 94% composées d'une femme avec un ou plusieurs enfants. En général, les ménages avec enfants représentent un tiers des communautés domestiques bénéficiaires. Ces ménages ont en moyenne deux enfants à charge.

TABLEAU 2. Composition des ménages :

	Attributaire		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
1 adulte sans enfant	2774	2925	5699	57,34%
1 adulte avec 1 ou plusieurs enfants	1656	112	1768	17,79%
2 adultes sans enfant	277	608	885	8,90%
2 adultes avec 1 ou plusieurs enfants	608	889	1497	15,06%
3 adultes et plus sans enfant	13	18	31	0,31%
3 adultes et plus avec enfants	16	19	35	0,35%
Autres	14	10	24	0,24%
TOTAL	**5358**	**4581**	**9939**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

3.4.3. Ages et nationalité des membres des ménages bénéficiaires du RMG

TABLEAU 3. Age des membres

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Agés de <18 ans	2761	26,78%	2963	32,48%	5724	29,46%
Agés de 18-24 ans	704	6,83%	651	7,14%	1355	6,97%
Agés de 25-29 ans	563	5,46%	413	4,53%	976	5,02%
Agés de 30-34 ans	757	7,34%	558	6,12%	1315	6,77%
Agés de 35-39 ans	864	8,38%	680	7,45%	1544	7,95%
Agés de 40-44 ans	933	9,05%	735	8,06%	1668	8,58%
Agés de 45-49 ans	868	8,42%	849	9,31%	1717	8,84%
Agés de 50-54 ans	680	6,59%	714	7,83%	1394	7,17%
Agés de 55-59 ans	616	5,97%	569	6,24%	1185	6,10%
Agés de >=60 ans	1565	15,18%	990	10,85%	2555	13,15%
TOTAL	**10311**	**100,00%**	**9122**	**100,00%**	**19433**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

La croissance du taux des membres âgés de moins de 18 ans observée depuis plusieurs années a été ralentie. Le taux des personnes âgées de 60 ans et plus continue à diminuer. En 2011, le nombre de luxembourgeois est dépassé par le nombre d'autres communautaires UE 27.

TABLEAU 4. Nationalités des membres

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
Luxembourgeois	4193	3785	7978	41,05%
Autres états membres de l'UE 27	4419	3946	8365	43,05%
Autres pays / inconnu	1699	1391	3090	15,90%
TOTAL	**10311**	**9122**	**19433**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

3.4.4. Situation des membres par rapport à l'ADEM

Le tableau qui suit donne le relevé des membres des ménages bénéficiaires suivant la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi.

9,53 % des membres bénéficiaires étaient dispensés en raison de leur âge élevé et 32,01 % des membres étaient en âge scolaire. Parmi les derniers figurent les bénéficiaires mineurs, pour lesquels la loi ne prévoit pas de condition de disponibilité pour le marché de l'emploi et les jeunes majeurs qui sont encore bénéficiaires des prestations familiales.

La catégorie « *en instance / en suspens*» concerne notamment les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont en voie d'instruction ou bien ceux dont la situation a changé et une procédure d'évaluation est en cours.

Dans la catégorie « *incapacité permanente ou transitoire* », sont regroupées les dispenses accordées par le médecin du contrôle médical, les dispenses transitoires pour raisons diverses et les hospitalisations.

Concernant la catégorie « *Dispense pour dépassement plafond* », il s'agit de bénéficiaires dispensés du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un contrat de travail à plein-temps et qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. Il y a toujours une nette différence entre les genres, étant donné que seulement 194 hommes sont touchés par cette disposition, alors que les femmes sont au nombre de 887.

TABLEAU 5. Dispense de l'ADEM

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés ADEM	827	*4,26%*	913	*4,70%*	1740	*8,95%*
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1181	*6,08%*	671	*3,45%*	1852	*9,53%*
Enfants en âge scolaire	3002	*15,45%*	3218	*16,56%*	6220	*32,01%*
Incapacité permanente ou transitoire	1802	*9,27%*	1523	*7,84%*	3325	*17,11%*
Travailleur handicapé	41	*0,21%*	54	*0,28%*	95	*0,49%*
Bénéficiaire RPGH	404	*2,08%*	468	*2,41%*	872	*4,49%*
Enfants à élever/personne à soigner	245	*1,26%*	14	*0,07%*	259	*1,33%*
En instance / en suspens	585	*3,01%*	478	*2,46%*	1063	*5,47%*
Occupation professionnelle	933	*4,80%*	1081	*5,56%*	2014	*10,36%*
Membres non bénéficiaires	391	*2,01%*	506	*2,60%*	897	*4,62%*
Dispenses pour dépassement plafond	887	*4,56%*	194	*1,00%*	1081	*5,56%*
Formation	13	*0,07%*	2	*0,01%*	15	*0,08%*
TOTAUX	**10311**	***53,06%***	**9122**	***46,94%***	**19433**	***100,00%***

Fichiers SNAS du 31.12.2011

3.4.5. Situation des membres par rapport aux activités d'insertion professionnelle

Le nombre de personnes dispensées des conditions de l'article 10 (activités d'insertion professionnelle) est moins important que celui des personnes dispensées de l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi, dont les exigences sont élevées, ne signifie pas nécessairement qu'un bénéficiaire soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

TABLEAU 6. Dispense des activités d'insertion professionnelle

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés AIP	1012	*5,21%*	1168	*6,01%*	2180	*11,22%*
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1180	*6,07%*	667	*3,43%*	1847	*9,50%*
Enfants en âge scolaire	3002	*15,45%*	3218	*16,56%*	6220	*32,01%*
Incapacité permanente ou transitoire	1615	*8,31%*	1292	*6,65%*	2907	*14,96%*
Travailleur handicapé	10	*0,05%*	6	*0,03%*	16	*0,08%*
Bénéficiaire RPGH	406	*2,09%*	469	*2,41%*	875	*4,50%*
Enfants à élever/personne à soigner	240	*1,24%*	15	*0,08%*	255	*1,31%*
En instance / en suspens	587	*3,02%*	484	*2,49%*	1071	*5,51%*
Occupation professionnelle	965	*4,97%*	1095	*5,63%*	2060	*10,60%*
Membres non bénéficiaires	391	*2,01%*	506	*2,60%*	897	*4,62%*
Dispenses pour dépassement plafond	890	*4,58%*	196	*1,01%*	1086	*5,59%*
Formation	13	*0,07%*	6	*0,03%*	19	*0,10%*
TOTAUX	**10311**	***53,06%***	**9122**	***46,94%***	**19433**	***100,00%***

Fichiers SNAS du 31.12.2011

Les définitions des catégories de dispensés reprises dans le tableau ci-devant sont plus ou moins les mêmes que celles données pour le tableau précédent. Les résultats sont également comparables.

La progression prononcée du nombre de personnes bénéficiaires du RMG non dispensées des activités d'insertion professionnelles reprend et se situe à un niveau supérieur à la progression observée pour le nombre total de personnes dans les ménages bénéficiaires du RMG.

En ce qui concerne le nombre croissant de bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi ne permettant pas d'activité supplémentaire, et dont le revenu est inférieur au revenu minimum garanti à leur ménage.

L'article 14 de la loi prévoit des dispenses pour les bénéficiaires qui élèvent un enfant ou qui soignent une personne atteinte d'une infirmité grave, nécessitant l'aide constante d'une tierce personne. En ce qui concerne les dispenses accordées pour garde d'enfants, leur nombre absolu n'a guère changé, et la différence très nette entre hommes et femmes persiste. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes fait ressortir un pourcentage élevé de femmes vivant seules avec leurs enfants.

TABLEAU 7. Caractéristiques des ménages de femmes dispensées pour garde d'enfants

Femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)	114	57,87%
Femmes vivant avec leur(s) enfant(s) et un partenaire non ayant droit	17	8,63%
Femmes vivant en couple avec leur(s) enfant(s)	63	31,98%
Autres	3	1,52%
TOTAL	**197**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

3.4.6. Activités d'insertion professionnelle (AIP) en cours au 31.12.2011

TABLEAU 8. Activités en cours

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Affectations temporaires indemnisées	444	25,89%	558	32,54%	1002	58,43%
Stages en entreprise	190	11,08%	188	10,96%	378	22,04%
Contrats subsidiés suivant article 13,3	186	10,85%	149	8,69%	335	19,53%
TOTAL	**820**	**47,81%**	**895**	**52,19%**	**1715**	**100,00%**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

Concernant les différents types d'activités, il y a lieu de faire les remarques suivantes:

- une croissance soutenue du nombre de stages en entreprise est observée (+29% depuis décembre 2010) ;
- de même, le nombre d'affectations temporaires indemnisées continue d'augmenter ;
- après la stabilisation des dernières années, le nombre de contrats avec participation financière conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, a diminué. Cette diminution est possiblement due au renforcement des obligations des employeurs pour bénéficier de ladite participation et du contrôle afférent.

Participation des personnes non dispensées aux activités

En ce qui concerne les personnes soumises à l'obligation d'être disponibles pour les activités d'insertion professionnelle, leur nombre s'élevait à 2180, dont 1056 étaient inscrites à l'ADEM et 1380 participaient aux activités d'insertion. Cela correspond à un taux de participation de 63,3% des bénéficiaires concernés.

Alors que le nombre d'activités d'insertion professionnelles a connu, depuis 2007, une croissance manifeste (2007 : 835 ; 2008 : 925 ; 2009 : 1134 ; 2010 : 1239 ; 2011 : 1380), ce renforcement de l'activation n'a pas permis de maintenir le taux d'activation d'antan (en 2007 : 64,8%). Etant donné la progression considérable du nombre de personnes non dispensées des activités d'insertion professionnelles dans cette période de crise économique, les efforts d'activation sont traduits par l'augmentation soutenue du taux d'activation depuis 2009.

TABLEAU 9. Participation des non dispensés des AIP

	Non dispensés des activités	Inscrits ADEM	Taux d'inscription	Participation aux activités	Taux de participation
Femmes	1012	471	46,54%	634	62,65%
Hommes	1168	585	50,09%	746	63,87%
TOTAL	**2180**	**1056**	**48,44%**	**1380**	**63,30%**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

3.4.7. Résultats annuels des activités en 2010

Les activités d'insertion professionnelle

Le tableau qui suit donne un résumé du nombre de mesures venues à terme et des mesures nouvellement réalisées au courant de l'année 2011.

TABLEAU 10. Résultats annuels

Type de mesure indemnisée	En cours 12/2010	Echues en 2011	Nouvelles en 2011	En cours 12/2011
Affectations temporaires indemnisées	942	649	709	1002
Contrats subsidiés suivant article 13,3	360	162	137	335
Stages en entreprise	296	517	599	378
TOTAL	**1598**	**1328**	**1445**	**1715**

Fichiers SNAS du 31.12.2011

Concernant les dépenses engendrées par les activités d'insertion et les participations au titre de l'article 13, alinéa 3, le tableau suivant en donne quelques détails, communiqués au SNAS par la fiduciaire chargée du calcul des différentes prestations.

TABLEAU 11. Dépenses annuelles

	Total en €
Net viré	20 063 045,75
Cotisations bénéficiaires	2 712 283,40
Impôts	73 982,20
Brut	22 849 311,35
Part patronale	3 117 106,47
a) Total indemnités	25 966 417,82
b) Participations art 13.3	5 823 703,11
TOTAL	**31 790 120,93**

Chiffres provisoires 2011 fournies par la fiduciaire en charge

A noter : a) Dépenses mois 01-12 b) Dépenses mois 01-11

3.4.8. Analyse des raisons d'expiration des activités d'insertion venues à terme au courant de 2011

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin au courant de l'année 2011.

L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux activités d'insertion, notamment s'il y a eu un simple changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

TABLEAU 12. Fréquence et raisons d'expiration des activités indemnisées

Cause Fin	Affectations indemnisées		Stages en entreprise		TOTAUX		TOTAUX	
	F	H	F	H	FEMMES		HOMMES	
Autre mesure	115	104	67	39	182	32,16%	143	23,83%
Dispense	28	60	18	9	46	8,13%	69	11,50%
Fin 52 semaines	5	12	1	0	6	1,06%	12	2,00%
Fin de droit	12	21	5	8	17	3,00%	29	4,83%
Rupture/Suspens	5	20	4	10	9	1,59%	30	5,00%
Reprise FNS	98	110	95	109	193	34,10%	219	36,50%
Insertion prof.	19	18	14	17	33	5,83%	35	5,83%
Contrats subsidiés	14	8	66	55	80	14,13%	63	10,50%
TOTAL / sexe	296	353	270	247	566	100%	600	100%
TOTAL	649		517		1166			

Fichiers SNAS du 31.12.2011

L'analyse des fins de mesure des affectations temporaires indemnisées et des stages en entreprise fait ressortir que chez les femmes 80 mesures se terminaient par un contrat subsidié (hommes : 63). Si l'on ajoute les « insertions professionnelles », on constate que dans l'ensemble 18% des mesures étaient suivies d'un contrat de travail.

3.4.9. Nouvelles demandes

TABLEAU 13. Répartition des nouvelles demandes par mois

MOIS	Ménages	Membres		Nombre de membres à considérer[7]			
				<18	18-60	>60	Total
	TOT	F	H	TOT	TOT	TOT	TOT
Janvier	310	303	368	204	346	7	557
Février	347	374	393	203	376	18	597
Mars	361	404	388	198	363	14	575
Avril	283	315	295	157	293	12	462
Mai	309	307	366	185	311	10	506
Juin	247	263	285	149	273	13	435
Juillet	238	262	257	138	245	6	389
Août	221	249	245	134	216	11	361
Septembre	262	260	284	133	259	12	404
Octobre	280	325	311	156	268	15	439
Novembre	255	289	304	142	262	12	416
Décembre	158	147	161	70	156	8	234
TOTAL	**3271**	**3498**	**3657**	**1869**	**3368**	**138**	**5375**

Fichiers SNAS du 31.12.2010

[7] Ont été déduits les membres dispensés, refusés et les non ayants droit d'office.

Les nouvelles demandes sont normalement transmises au SNAS par le FNS, dès qu'elles sont réputées faites conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi RMG (cf. détails au paragraphe 1.2.2. du présent rapport).

Le tableau ci-devant donne le résumé des nouvelles demandes parvenues au SNAS, à savoir :

- le nombre brut des ménages et des membres suivant la date de la demande (colonne 1-3) ;
- le nombre des bénéficiaires potentiels de l'indemnité d'insertion par catégories d'âge (colonnes 4-7).

En 2011, 3271 ménages, comprenant 7155 membres, introduisaient une demande en obtention d'une indemnité d'insertion au SNAS. Après déduction des doublons, des dispensés, des refusés et des non ayants droit d'office, il restait 5375 personnes à considérer, dont 2007 furent dispensées pour raison d'âge (cf. colonnes <18 et >60). Les bénéficiaires majeurs dans les ménages desquels un membre majeur avait déjà un contrat de travail ou une affectation temporaire à plein temps dans le cadre de l'article 10 de la loi RMG n'étaient pas convoqués non plus.

2450 bénéficiaires étaient effectivement convoqués à une première réunion d'information au service accueil du SNAS.

4. Service National de la Jeunesse (SNJ)

4.1. Introduction

En 2011, le SNJ a compté 34.467 participations de jeunes à un total de 1.674 activités.

2.360 personnes ont participé à 182 activités de formation.

Le SNJ a soutenu 132 projets de jeunes et le portail jeunesse a dépassé largement le seuil d'un million de visites en 2011.

L'année 2011 a été marquée particulièrement par les points suivants :

4.1.1. Participation active aux efforts visant à atténuer les effets de la crise économique sur les jeunes

Les capacités d'accueil du programme « Service volontaire d'orientation » à destination des jeunes inactifs ont été développées. Une antenne régionale supplémentaire a pu être ouverte dans le sud du pays et le nombre de volontaires a connu un accroissement spectaculaire.

En outre, le SNJ, en collaboration avec ses partenaires (ADEM-OP, ALJ, services sociaux), a organisé des sessions d'information régionales à destination des jeunes inactifs.

4.1.2. Projets de construction

L'annexe à Larochette à été inaugurée le 6 mai 2011. Les travaux de rénovation du Marienthal ont démarré en décembre 2010. La pose de la première pierre a eu lieu le 8 juillet 2011.

4.1.3. Portail du bénévolat dans le secteur jeunesse

Dans le cadre de l'année européenne du bénévolat, le SNJ a lancé la campagne « fraiwellechwellandu? », une campagne ayant comme objectif devaloriser le jeune qui s'engage bénévolement pendant ses loisirs, puis de soutenir les organisations et associations à motiver davantage de jeunes à devenir actifs chez eux.

7 affiches et des cartes postales, 1 brochure, des autocollants, des pins ainsi qu'une campagne de deux semaines à l'arrière des bus, autant de supports pour diffuser l'information du site internet : www.fraiwellechwell.lu et pour valoriser les jeunes bénévoles.

4.2. Actions du SNJ

La loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse précise les missions du SNJ. Ce rapport est structuré selon les tâches définies à l'article 7 de ladite loi.

4.2.1. Organiser des activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

<u>Loisirs éducatifs</u>

En 2011, les activités suivantes ont été organisées, soit seul, soit en coopération avec différentes associations :

- camps, colonies, week-ends: 23 activités, 902 jeunes ;
- patrimoine culturel : 3 stages et camps, 12 jeunes ;

- écologie et environnement : 4 activités, 19 jeunes ;
- activités internationales et multiculturelles : 8 activités, 112 jeunes ;
- activités artistiques, techniques et manuelles : 11 activités, 436 jeunes ;
- activités sportives et de plein air : 1 activité, 21 jeunes.

Total des participants : 1.502 jeunes

En 2011, les associations partenaires étaient : Groupe Animateur, Groupement Européen des Ardennes et de l'Eifel, mtb.lu, Ecole de musique de l'UGDA, Déi Jonk vun der Lee/Frënn vun der Lee, Magica Club, Regulus Junior Club, Groupe spéléologique.

« Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen »

Le dispositif « Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen » s'adresse aux associations de jeunesse, aux maisons de jeunes, aux communes et aux foyers d'enfants. L'action, qui consiste en une offre d'activités organisée par le SNJ, connaît un succès grandissant et va encore être développée en 2012 :

- sports nautiques et VTT à la Base nautique de Lultzhausen
- Participation : 670 jeunes
- sports nautiques au Club nautique de Bech-Kleinmacher
- Participation : 440 jeunes
- exploration des grottes, parc d'aventures, VTT au Marienthal
- Participation : 256 jeunes

Total des participants : 1.366 jeunes

4.2.2. Centres de jeunesse spécialisés

Centre Eisenborn - éducation aux médias

Description

Le centre propose des activités dans le domaine des techniques audiovisuelles. La spécialité de l'équipe du centre est l'initiation à la vidéo.

Cependant le centre reste toujours disponible aux acteurs du secteur jeunesse pour l'organisation de journées d'études, de conférences, de séminaires ainsi que de journées de réflexion.

Activités hors « éducation aux médias »

Les formations suivantes ont été organisées par l'équipe d'Eisenborn :

- 15e symposium d'animation de loisirs au niveau communal sous le thème «Freizeiteinrichtungen - Orte für Kinderkultur? Raum für Fantasie und Höhenflüge» (en coopération avec le CAPEL de la Ville de Luxembourg) ;
- 12e formation transfrontalière dans la Grande Région en Belgique germanophone ;
- camp transfrontalier sur la pédagogie de l'aventure en Allemagne.

Education aux médias – stages et accompagnement de projets audiovisuels

En 2011, l'équipe a organisé et encadré :

- 11 stages de vidéo avec des classes de l'enseignement fondamental et secondaire ;

- Au Centre national de l'audiovisuel CNA a eu lieu pour la deuxième année consécutive la projection des courts-métrages réalisés par les élèves des classes de 8e modulaire ;
- en coopération avec la F.G.D.C.A. et dans le cadre du Festival UNICA 2011, le centre a organisé un échange de jeunes avec 40 participants issus de 8 pays différents. 4 clips traitant l'année du bénévolat ont été produits lors de cet événement. Ils ont été montrés au large public lors de la cérémonie de clôture de cet événement international ;
- 4 stages de photographie avec des classes de l'enseignement fondamental et secondaire ;
- formation continue « écriture de scénario » pour les éducateurs des MJ dans le cadre du Festival Discovery Zone;
- formation vidéo pour animateurs de loisirs en collaboration avec l'UGDA.

L'équipe a réalisé les projets audiovisuels suivants :

- documentation des activités « On Stéitsch», « Nuit du sport », « Jury du concours Créajeune », « Nach dem Regen », un projet du CarréRotondes ;
- clips de présentation du syndicat FNCTTFEL-Jeunes et des Jonk Fuerscher Lëtzebuerg ;
- clip vidéo sur le « Schattentheater » de la Maison relais Paiperleck de Junglinster ;
- clip sur la vie de jeunes en placement en collaboration avec l'Ecole Privée Marie Consolatrice.

Au niveau de la promotion des créations des jeunes, le centre a participé à :

- « Filmmakersnight 2011 ». Le SNJ a decerné un prix.
- Concours National du « Meilleur film non professionnel » organisé par la F.G.D.C.A lors des Dikricher Filmdéeg. Le SNJ a présenté 12 films de jeunes.
- Concours vidéo Créajeune dans la Grande Région. Ce concours permet aux enfants et adolescents de diffuser et de valoriser leurs œuvres, mais aussi d'échanger et d'établir des liens avec d´autres jeunes autour de leur création. Des 60 vidéoclips présentés, 25 étaient originaires du Luxembourg. Le SNJ est désormais partenaire officiel de ce festival et organisateur de la soirée au Luxembourg.

En outre :

- 89 organisations ou personnes ont profité du prêt audiovisuel d'Eisenborn ;
- Le coffret de traduction a été utilisé par 10 organisations.

Fréquentation

En 2011, un total de 3.315 nuitées (+ de 497 nuitées par rapport à 2010) a été comptabilisé pour un total de 1.382 personnes.

1.451 non-résidentiels ont pris part aux différentes activités ne dépassant pas la journée.

7.532 repas (+ de 1.130 repas par rapport à 2010) ont été servis pour 2.833 venues (résidentiels et non-résidentiels).

Centre de Hollenfels - éducation au développement durable

Description

Le centre d'éducation au développement durable offre des activités pédagogiques dans le domaine de l'éducation au développement durable, est un centre de ressources dans le domaine de l'éducation au développement durable et travaille dans des réseaux nationaux et internationaux.

Activités

Le Centre Hollenfels offre :

- des séjours pédagogiques pour groupes scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- des animations pédagogiques à la ferme pédagogique 'A Sewen' en collaboration avec l'asbl « A Sewen ». La ferme 'A Sewen' a cessé ses activités en juillet 2011 ;
- des animations pédagogiques dans le cadre de projets d'école ;
- des animations pédagogiques pour groupes de jeunes ;
- des animations et visites guidées dans le cadre du projet LEADER « Letzebuerg West » ;
- des formations continues pour enseignants et multiplicateurs ;
- des opportunités de stages pour jeunes en formation.

Publications

Le centre a publié en 2011 une série de brochures sur l'éducation au développement durable.

Formation continue

Dans le cadre de la formation professionnelle, le Centre Hollenfels a proposé en 2010/2011 des formations continues pour enseignants/tes de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire en collaboration avec le SCRIPT :

- Nachhaltig Kochen mit Schulklassen (7 participants);
- Naturlandschaften und Lebensräume Luxemburgs I (25 participants);
- Naturlandschaften und Lebensräume Luxemburgs II (27 participants);
- Erneuerbare Energien (4 participants).

Autres formations, séminaires et conférences pour multiplicateurs proposés :

- Leader - Elternwerkstatt Schulhof : 36 participants ;
- Benelux – Education au Développement durable et alimentation : 91 participants ;
- LGS - Education au Developpement durable et education non-formelle : 12 participants ;
- FNR - Communiquer la science aux jeunes : 34 participants.

Travail en réseau

Le Centre Hollenfels est membre de la Plateforme « Education à l'environnement, Education au développement durable », du groupe de travail « Pro science » du FNR ; du groupe de travail « éducation, information et communication » du Benelux et du LEADER Lëtzebuerg West.

Fréquentation

Nombre d'heures prestées pour classes du cycle 1 de l'école fondamentale	120 heures	60 stages
Nombre d'heures prestées pour classes des cycles 2-4 de l'école fondamentale:	658 heures	125 stages
Nombre d'heures prestées pour classes de l'enseignement secondaire:	1747 heures	171 stages

Nombre total stages : 356

Nombre total des heures prestées : 2.525

Du 15 septembre 2010 au 14 septembre 2011, le nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels s'est élevé à 9.870 nuitées dont 5.828 nuitées sous contrat de réservation « SNJ ».

Base nautique Lultzhausen - activités sportives en plein air

Description

La rénovation de la Base nautique est achevée, le matériel a été complété et l'équipe a été renforcée de manière à pouvoir accueillir un nombre nettement plus grand de jeunes que les années précédentes.

Activités

Des stages pour groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines « kayak », « VTT », « voile » et « escalade ».

La « course d`orientation » avec différents circuits a été développée comme nouvelle activité par l`équipe d`enseignants.

Le stand-up paddle, une discipline sportive moderne, a été intégré dans les activités de jeunes pendant les vacances.

Classes scolaires

Les classes scolaires représentent la majorité des utilisateurs de la Base nautique. Souvent les classes passent à Lultzhausen pour des activités journalières, sans nuitée à l`auberge de jeunesse, mais il y a une tendance vers des séjours prolongés de 2 jours et plus.

Groupes de jeunes

En dehors des groupes scolaires, le centre accueille des groupes de jeunes pendant les vacances scolaires. La capacité d'accueil a pu être développée par la mise en place d'un pool d'animateurs « free lance » formés pour l'occasion.

Nuit du Sport 2011

La Base nautique a compté 241 inscriptions dans les 3 disciplines proposées (canoë-kayak, VTT, escalade).

Formations et stages

L'équipe de la Base nautique Lultzhausen a organisé des formations : pour enseignants (p.ex. : construction de routes d`escalade, techniques du VTT).

Les stagiaires en enseignement physique et sportif ont pu profiter de l`infrastructure de la Base nautique dans le cadre de leur formation. Ils ont pratiqué la voile, le kayak, le vélo tout terrain et l'escalade.

Fréquentation

La Base nautique a pu accueillir 3.225 jeunes pour une durée de 130 jours du mois d`avril jusqu`en décembre 2011. Ceci correspond à l`inscription de 234 groupes aux différentes activités.

En 2011 la répartition des inscriptions se ventilait comme suit :

- 80 classes de l`enseignement post-primaire ;
- 75 classes de l`enseignement fondamental ;
- 23 autres groupes (écoles supérieures, ediff, VdL, …) ;
- 51 groupes de jeunes pendant les vacances d`été ;
- 2 groupes de pays voisins ;
- 3 formations.

Dans le cadre des classes à projet, les classes de 7e du Lycée de Wiltz ont pu profiter de la Base nautique et de son équipement. Ces classes ne figurent pas dans la somme totale des participants.

Total des participants 2011: **3.225 jeunes**

Centre Marienthal - prévention primaire

Le Centre Marienthal est spécialisé dans les activités de prévention primaire dans les domaines de la violence et des styles de vie malsains.

L'équipe d'animation a organisé des activités pour groupes scolaires et groupes de jeunes, encadré différents stages de formation et développé plusieurs projets nouveaux.

L'année a en outre été marquée par les travaux en vue de la rénovation complète du centre. Le chantier a commencé en décembre 2010.

Activités pour groupes scolaires

- Suivant les recommandations d'institutions comme le Centre de prévention contre les toxicomanies (CePT), une partie des stages vise à donner aux jeunes des sensations fortes dans un cadre sécurisé (activités d'aventure) tout en les sensibilisant aux risques liés à la toxicomanie ou à un mode de vie malsain.
- Le programme « Meng Klass en Team » (2 jours) est une activité conçue pour les classes de 7e. Par des activités du type « team-building » et par le biais des activités d'aventure, les élèves apprennent à mieux coopérer au sein de leur nouvelle classe.
- Dans le cadre du plan d'action « Gesond lessen, méi bewegen », le SNJ a lancé en décembre 2011 un nouveau casting pour renforcer la « Freestyle Crew » au Luxembourg. Le but de la « Freestyle Crew » est de motiver les jeunes à bouger plus et de se nourrir d'une manière plus équilibrée. La « Freestyle Tour 2011 » a eu lieu du 28 février jusqu'au 13 mai 2011.
- Projet « VTT-géologie ».

Activités pour groupes de jeunes

Ces activités s'inscrivent soit dans les programmes de prévention primaire, soit dans le programme « Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen ».

- L'équipe du Marienthal a mis en place un pool d'animateurs « freelance », qui renforce l'équipe permanente. Ces animateurs ont encadré des groupes de jeunes sur le site d'aventure et dans les grottes pendant les week-ends et les vacances scolaires.

- Pendant les vacances de Pentecôte et d'été, 8 maisons de jeunes avec 40 participants ont participé aux six journées de l'activité « Freestyle meets adventure ».
- Pendant les vacances d'été, l'équipe du Marienthal a proposé à Remerschen des activités de sports nautiques pour groupes de jeunes et maisons de jeunes.
- L'équipe Freestyle-crew a animé des groupes de jeunes en été sur le Skatepark à Schifflange et a participé à la Nuit des Sports à Esch/Alzette.

Formations

Au niveau de la formation, l'équipe a encadré :

- 4 journées de formation pour l'école de police (80 participants) ;
- 8 journées de formation pour entraîneurs sur le site d'aventure (11 participants) ;
- 2 formations pour animateurs spécialisés dans le guidage de groupes pour les grottes et pour le VTT (10 participants) ;
- 1 journée de formation dans le domaine du teambuilding pour le personnel du Foyer Abrisud (10 participants) ;
- 6 journées de formation continue pour freelances du parc d'aventure (10 participants) ;
- 3 journées de formation pour l'équipe freestyle (10 participants).

En outre, le Centre du Marienthal offre à des jeunes en difficulté la possibilité d'effectuer des stages pratiques. Ainsi, chaque semaine deux jeunes et un formateur de l'association « Päerd'satelier » viennent au centre pour entretenir les vélos. Ce travail constitue le volet pratique d'un programme de formation à la mécanique de vélos.

Fréquentation

- Stages pour groupes scolaires :
- Enseignement fondamental : 22 classes, 348 élèves
- Enseignement secondaire : 62 classes pour 1 journée, 1111 élèves
- Stages à 2 journées « Meng Klass en Team » : 38 journées avec classes, 356 élèves
- Projet « VTT-géologie » : 7 classes avec 140 élèves
- Activités de vacances à Remerschen :
- 25 groupes, 440 participants
- Activités de vacances à Schifflange: Freestyle-Crew
- 2 groupes, 40 jeunes
- Activités de vancances au centre Marienthal :
- 14 groupes avec 256 jeunes
- Activité « Freestyle meets adventure » : 8 groupes avec 40 jeunes
- Freestyle Tour : 45 classes, 1166 élèves
- Formations : 24 groupes avec 131 personnes

Total des participants : 247 groupes, 4.028 personnes

Nombre d'heures prestées par l'équipe pédagogique : **4.251** heures

4.2.3. Bénévolat et programmes de service volontaire

Attestation de l'engagement

L'attestation de l'engagement est une mesure de reconnaissance officielle de l'engagement bénévole des jeunes prévue par la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

58 attestations ont été délivrées en 2011. Avec l'attestation de l'engagement est délivré au bénéficiaire le portfolio de l'engagement.

Coordination des services volontaires

Dans le cadre de la loi sur le service volontaire des jeunes, le SNJ propose quatre programmes spécifiques poursuivant chacun des objectifs spécifiques.

- Le service volontaire de coopération (SVC) offre une opportunité concrète de s'engager dans un projet de coopération au développement.
- Le service volontaire civique (SVCi) vise plutôt les associations du secteur associatif et bénévole et propose une mission à caractère civique aux jeunes désirant s'engager dans un projet local.
- Le service volontaire européen (SVE) offre une panoplie de projets dans différents domaines et pays aux jeunes désirant faire leur service volontaire à l'étranger.
- Le service volontaire d'orientation (SVO) représente pour des jeunes résidants une occasion d'acquérir une expérience pratique et de s'engager dans un projet d'utilité publique au Luxembourg.

Dans ce même contexte, le SNJ coopère avec des organisations publiques et privées figurant en tant qu'organisation d'accueil et/ou d'envoi dans le cadre d'un projet de service volontaire. En 2011, 103 organismes détiennent l'agrément comme organisation de service volontaire, dont 54 sont actifs dans le cadre du SVO, 32 offrent des opportunités dans le SVE, 22 dans le domaine du SVC et 5 ont montré leur intérêt pour le SVCi.

Le service volontaire d'orientation (SVO)

La crise économique et financière a accentué davantage les difficultés que ressentent les jeunes en transition vers la vie active. Les jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire et qui sont visés par le SVO sont d'autant plus concernés. Le nombre de jeunes qui s'intéressent à faire un service volontaire d'orientation a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente avec 467 inscriptions par rapport à 380 candidatures reçues en 2010.

Le Service National de la Jeunesse a pu recruter du personnel supplémentaire sur une période de deux années afin de doubler ses capacités d'encadrement. Ainsi, un maximum de 200 jeunes peut être accueilli simultanément dans le cadre du SVO.

Recrutement et admission des candidats

La bonne coopération avec les partenaires institutionnels quant au recrutement des jeunes, tels que l'Action Locale pour Jeunes, le CPOS, les SPOS, l'ADEM et les maisons de jeunes, a été poursuivie en 2011. Comme la popularité du SVO est en augmentation constante, de nombreux jeunes sont informés par leurs pairs et par d'autres connaissances sur la possibilité de faire un service volontaire et contactent le SNJ directement. Nous repérons ainsi des jeunes qui ne se sont plus atteints par d'autres institutions.

En 2011, 161 jeunes (72 jeunes en 2010) ont pu démarrer un service volontaire d'orientation après avoir participé à un entretien d'admission et une semaine

d'introduction. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2010, le total de participants a été de 182 (111) jeunes.

A la fin de l'année 2011, plus de 180 jeunes (100 jeunes en 2010) figuraient sur une liste d'attente pour une admission au service volontaire. Malgré l'augmentation des capacités d'accueil, un certain nombre de jeunes restera donc toujours sans solution immédiate. Afin d'éviter qu'ils ne restent inactifs, le SNJ a développé avec d'autres partenaires les sessions d'information régionale « Bock Drop !!! ».

Coopération avec les organisations d'accueil

Les organisations d'accueil jouent un rôle crucial dans le parcours de réinsertion des volontaires en proposant une expérience concrète à un jeune en quête d'une nouvelle orientation dans sa vie. La plupart d'entre eux ont l'habitude d'encadrer des jeunes (stagiaires, apprentis, …) et offrent un tutorat professionnel et adapté au public cible.

Les tuteurs des organisations d'accueil apprécient le contact régulier avec le référent du jeune ainsi que l'échange avec les tuteurs d'autres lieux d'intervention.

Comme pour les années précédentes, le SNJ a organisé en 2011 une matinée pour les tuteurs, permettant un échange de bonnes pratiques entre associations et de faire le bilan annuel sur les activités dans le cadre du SVO.

Evaluation externe

L'évaluation mandatée par le SNJ et réalisée sur une période de 3 ans a été finalisée au printemps 2011. Les résultats principaux peuvent être résumés comme suit :

- En terme d'appréciation des services reçus, la plupart des jeunes indiquent ne rien vouloir changer au SVO et que notamment l'encadrement individuel par le personnel socio-éducatif est définitivement un facteur de succès.
- En ce qui concerne la durabilité des parcours d'insertion réussis, l'enquête de suivi des ex-volontaires montre que plus de 80% des jeunes sont dans une situation qui peut toujours être caractérisée de réussite (contrat de travail, apprentissage, retour en formation) un an après le SVO.
- Suivant l'appréciation des agents socio-éducatifs du SNJ, les avantages tangibles du dispositif sont multiples et relèvent de la mise en place d'une procédure transparente ainsi que d'un suivi intégré du jeune, d'un apprentissage non-formel ainsi que de la genèse d'une motivation élevée.
- Les faiblesses constatées sont pour la plupart structurelles (insuffisance des ressources pour l'accompagnement de jeunes avec une multi-complexité de problèmes p.ex.) et peuvent être en partie résolues par un renforcement en personnel tel que décrit plus haut.

Séminaires organisés par le SNJ

A intervalles réguliers, le SNJ organise différents séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires.

En 2011, 5 semaines d'introduction ont été proposées ainsi que 6 blocs de 2 journées d'information. Au niveau régional, les collaborateurs des antennes proposent des rencontres pour volontaires 1 fois par mois.

Résultats au niveau de l'insertion de jeunes

L'objectif principal du SVO, à savoir orienter les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme vers une formation qualifiante, a été atteint. Ainsi, 76 jeunes ont terminé leur service volontaire en 2011, dont 37 (48,7%) sont retournés à l'école ou effectuent une formation qualifiante ; 12 (15,8%) ont pu

décrocher un contrat de travail, 6 (7,9%) suivent une mesure proposée par l'ADEM, 8 (10,5%) n'ont pas d'occupation, et de 13 jeunes (17,1%) nous ne disposons d'aucune information. Au moins 72,4% des jeunes ont donc une issue positive après leur SVO. Si nous ne considérons que ceux dont nous tenons une information, ce pourcentage s'élève à 87%.

Le service volontaire de coopération (SVC)

L'opportunité de s'engager dans un projet de la coopération au développement dans le cadre du service volontaire de coopération connaît depuis son lancement en 2009 un succès croissant parmi les jeunes et les ONG œuvrant dans ce domaine. 15 organisations d'envoi, dont 5 avaient demandé un premier agrément en 2011, ont pu profiter d'une subvention étatique afin d'envoyer 21 jeunes auprès d'un partenaire dans un pays en voie de développement. L'objectif principal du SVC est la sensibilisation des jeunes aux problèmes des pays en voie de développement afin de développer leur solidarité via un projet concret.

Recrutement et admission des candidats

Dans la plupart des cas, les jeunes intéressés se manifestent soit auprès du SNJ, soit auprès du Cercle des ONG pour s'informer sur le SVC. D'autres jeunes encore entrent en contact direct avec les organisations. Les collaborateurs du Cercle proposent des entretiens d'orientation afin de voir avec les jeunes si le SVC est le programme adapté à leurs attentes.

Ainsi, près de 47 jeunes se sont inscrits pour le SVC, dont 21 jeunes ont pu trouver une organisation d'envoi leur proposant un projet de service volontaire dans le domaine de la coopération au développement. Les autres candidats ont soit été réorientés vers un programme plus approprié, soit abandonné l'idée de s'engager en tant que volontaire.

Coopération avec les organisations d'envoi

Parmi les ONG de développement au Luxembourg, une quinzaine d'organisations offrent de façon régulière une opportunité pour partir dans le cadre d'un service volontaire auprès d'un partenaire au Sud. Leur principale motivation pour recourir à des volontaires est de faire de manière concrète un travail de sensibilisation en la matière parmi les jeunes luxembourgeois.

La coopération entre le SNJ et les ONGD s'est faite bilatéralement et elle peut être considérée comme exemplaire. Les organisations ne manquent jamais d'informer le SNJ quand des problèmes se posent soit avant le départ, soit pendant la phase d'accueil dans un PVD.

Formations organisées par le SNJ

Outre une préparation au projet réalisée par l'ONG d'envoi, le jeune doit obligatoirement participer à une formation avant départ organisée par le SNJ en collaboration avec le cercle des ONG.

En 2011, 3 sessions à 3 jours chacune ont été offertes à l'attention des jeunes s'engageant soit dans un service volontaire de coopération, soit dans un service volontaire européen, avec un total de 26 participants SVC.

Le service volontaire civique (SVCi)

Depuis automne 2011, le SNJ propose un nouveau programme de service volontaire, le service volontaire civique. Le service volontaire civique a comme objectif la promotion du bénévolat des jeunes en leur donnant la possibilité de s'investir pour une durée déterminée dans un projet concret sur le plan national afin de les mobiliser pour un engagement plus pérenne.

2 jeunes ont commencé un service volontaire civique dès le lancement du programme en automne 2011 alors que 9 ont encore manifesté leur intérêt

depuis. Tous les candidats au SVCi se sont vus proposer un entretien personnel afin de connaître les modalités exactes du programme. Une réunion d'information pour les organisations d'accueil ciblées par le SVCi est planifiée pour janvier 2012.

Le service volontaire européen (SVE)

Au courant de l'année 2011, l'Agence Nationale a reçu 39 demandes de subvention (une demande pouvant concerner plusieurs volontaires), accueil et envoi confondus. Sept demandes ont été refusées pour des critères formels et/ou qualitatifs.

51 jeunes ont eu la possibilité de démarrer leur service volontaire au Luxembourg. Les jeunes sont issus de 16 pays différents. Il est à relever que 13 volontaires allemands ont été accueillis au Luxembourg.

15 jeunes résidents du Luxembourg ont eu l'opportunité d'effecteur un service volontaire dans un des pays participant au programme.

Pour garantir le succès de cette action, une préparation adéquate des volontaires est assurée via un cycle de formations prévues par le Service National de la Jeunesse. Au cours de l'année 2011 la collaboration avec l'Agence Nationale de la communauté germanophone de Belgique a été maintenue pour le volet de la formation à l'arrivée et de l'évaluation intermédiaire. Des volontaires issus du Luxembourg ont participé à des formations organisées en Flandre.

En 2011 l'Agence a coorganisé 3 formations à l'arrivée et 3 rencontres d'évaluation à mi-parcours pour les volontaires accueillis au Luxembourg et en Belgique germanophone. Trois formations avant départ ont également été organisées.

Au niveau de la promotion, l'Agence a effectué des démarches auprès d'organisations intéressées à accueillir des volontaires, ce qui a abouti à 4 nouvelles accréditations d'organisations du SVE.

Une présence réussie lors de la Foire de l'Etudiant 2011 a mené à de nombreux contacts avec des jeunes. Dans ce contexte, la coopération avec ANEFORE, ACIPRO/EUROPASS et CIJ s'est avérée très positive.

4.2.4. Echanges européens et internationaux

Programme communautaire « Jeunesse en action »

Le programme communautaire « Jeunesse en action 2007-2013 » permet le cofinancement de projets de jeunes. L'Agence Nationale, responsable de l'implémentation du programme au Luxembourg, est intégrée au Service National de la Jeunesse.

En 2011, la Commission européenne a mis à la disposition des organisations de jeunesse luxembourgeoises, des jeunes et de toute personne travaillant dans le secteur de la jeunesse un montant total de 1.130.975 EUR dont la totalité a pu être accordée. Depuis deux années consécutives, la totalité des subventions communautaires ont pu être allouées aux organisations de jeunesse luxembourgeoises.

Le « Youthpass » est l'outil pédagogique pour la reconnaissance et la certification de l'éducation non formelle. En 2011, 317 certificats Youthpass ont été délivrés.

Le programme « Jeunesse en action» est divisé en 5 actions différentes :

« Jeunesse pour l'Europe » - Volet « Echanges de Jeunes » (Action 1.1)

En 2011, 11 demandes de projets d'échanges de jeunes ont été introduites auprès de l'Agence Nationale et tous les 11 projets ont été subventionnés.

Le nombre de participants à ces échanges est de 441 personnes.

« Jeunesse pour l'Europe » - Volet « Initiatives de Jeunes » (Action 1.2)

En 2011, 26 demandes de subvention ont été soumises à l'Agence, 13 initiatives nationales ont été acceptées dont 10 initiatives nationales et 3 initiatives transnationales.

Le nombre de jeunes ayant directement été impliqués dans ces projets est de 77 personnes.

« Jeunesse pour l'Europe » - Projet « Jeunesse pour la Démocratie » (Action 1.3)

4 projets « Jeunesse pour la Démocratie » ont été introduits dont 3 projets ont été subventionnés. Le nombre de jeunes participants à des projets « Jeunesse pour la Démocratie » s'élève à près de 100 personnes.

Camp international - Culture Point

L''échange de jeunes **« Culture Point 2011»,** une coopération du SNJ et de l'association Nordstadjugend asbl, a rassemblé 45 jeunes du groupe d'âge de 15 à 18 ans, issus de 8 pays ou régions d'Europe.

Plate-forme européenne pour échanges internationaux www.platform-network.com

La « Platform » constitue un réseau international regroupant des organismes travaillant dans les domaines de la jeunesse dans le but de réaliser des échanges multilatéraux. Depuis sa fondation en 1983, la « Platform » rassemble 21 partenaires de 20 pays différents ou de régions.

Le SNJ a participé à la réunion annuelle pour dresser le bilan de l'année écoulée 2011 et pour préparer de nouveaux projets en 2012. En 2011, 880 jeunes ont su profiter des activités réalisées dans le cadre de cette coopération. Dans le cadre de la Plate-forme 2 activités ont été réalisées au Luxembourg :

- L'échange de jeunes **« Culture Point 2011»,** une coopération du SNJ et de l'association Nordstadjugend asbl, a rassemblé 45 jeunes du groupe d'âge de 15 à 18 ans, issus de 8 pays ou régions d'Europe.
- La formation **« International Youth leader training course** « a réuni 15 jeunes au Centre SNJ Eisenborn.
- En outre, le Luxembourg a participé avec l'association Ardennes-Eifel à l'échange **« Nature Camp** » en Finlande avec 10 jeunes.

JugendForumJeunesse

Le groupe de travail « Jeunesse » s'est réuni deux fois pendant l'année 2011. En novembre 2011 a eu lieu le JugendForumJeunesse sous présidence lorraine.

Accord Culturel

Dans le cadre de l'accord culturel qui lie le Luxembourg à la Communauté flamande de Belgique, 3 visites d'études ont été réalisées sous les thèmes de :

- les jeunes face à la transition entre la vie scolaire et la vie professionnelle (Accueil : 5 personnes) ;
- prise en compte de la culture des jeunes et promotion de la créativité des jeunes (Accueil : 7 personnes) ;
- prise en compte de la culture des jeunes et promotion de la créativité des jeunes (Envoi : 5 personnes).

4.2.5. Information et citoyenneté active des jeunes

Actions dans le domaine de l'information

Nouveau projet d'information jeunes « Jugendinfo »

Le label « Jugendinfo » - projet commun du Centre Information Jeunes (CIJ), de l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes (EGMJ), du Ministère de la Famille (MiFa) et du Service National de la Jeunesse (SNJ) entamé en mai 2011 vise la valorisation du volet information jeunesse au niveau local et le renforcement de la visibilité des espaces « Jugendinfo » dans les maisons de jeunes (MJ).

Un catalogue d'une dizaine de critères et d'un nombre croissant d'avantages a été développé tout au long de l'année 2011. Les critères ont été définis de manière à ce que chaque maison de jeune puisse participer au projet indépendamment de la taille de son équipe éducative et de ses infrastructures.

Le projet entrera dans sa phase de réalisation en 2012.

Evolution du projet babysitting.lu

Le service babysitting.lu, géré par la maison de jeunes T9T de Troisvierges et administré par le SNJ nécessitait non seulement une refonte complète du site web qui touchait à ses limites, mais aussi une réflexion sur la stratégie globale, les flux de travaux et le rôle des différents acteurs. L'évolution du projet n'étant pas achevée, les efforts liés à babysitting.lu se poursuivront en 2012.

Actions dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Suite à une décision interministérielle, le SNJ s'est vu confier la coordination des sessions de sensibilisation des enfants, des jeunes et de leur entourage aux risques liés aux nouvelles technologies d'information et de communication. Depuis octobre 2010 les actions des trois ministères impliqués se présentent sous un nom commun : BEE SECURE.

Depuis le 1er novembre 2010, le SNJ représente le Luxembourg au sein du réseau InSafe, réseau qui regroupe les différents « Safer Internet Centres » soutenus par la Commission Européenne.

En 2011, le SNJ a graduellement repris la coordination des sessions de formation et de sensibilisation sous l'intitulé « BEE SECURE » :

- 380 formations BEE SECURE dans le cadre scolaire, touchant 7850 jeunes ;
- 30 sessions BEE SECURE dans le cadre du secteur jeunesse, touchant 250 jeunes ;
- 40 soirées d'information pour parents ;
- 13 formations pour multiplicateurs, touchant 230 enseignants et éducateurs.

En 2011, le SNJ a en outre participé à 15 événements jeunes (concerts, festivals) et 8 événements grand public (foires, manifestations).

Sécurisation de l'accès Internet dans les maisons de jeunes

Le SNJ continue à suivre la mise en place du dispositif « boîtes noires » dans les maisons de jeunes introduit en 2008. Une sensibilisation continue des responsables des maisons de jeunes se fait notamment dans le cadre de l'offre en formation continue.

Information en faveur des bénévoles et professionnels

- En automne 2011, le SNJ a invité tous les bénévoles et professionnels du secteur Jeunesse à sa septième « Rentrée SNJ ».
- Le site du SNJ a été continuellement mis à jour en 2011 et relié aux nouveaux projets réalisés.
- Un nouvel outil de gestion des membres des Lëtzebuerger Guiden a Scouten (LGS) a été mis en place sous la direction du - et cofinancé par le – SNJ.

Développement continu du portail jeunesse www.youth.lu

Les « pages jeunes » donnent un aperçu succinct du secteur jeunesse, avant de diriger le visiteur vers les sites spécialisés. Le système qui nourrit les sections news et agenda a été complètement renouvelé en 2011 et de nombreux nouveaux flux ont été rajoutés. Le SNJ s'est engagé dans une coopération avec la plateforme plurio.net de l'association luxembourgeoise d'action culturelle (ALAC), qui met à disposition de la plateforme youth.lu un vaste programme d'activités et d'évènements. (Le portail a connu près de 138.000 visites uniques en 2011.)

En 2011, 2 nouveaux sites ont vu le jour et plusieurs sites ont connu des modifications et des extensions. Chaque site est le fruit d'une approche résolument participative : les structures publiques et associatives peuvent y contribuer par du contenu ponctuel et des modules complets.

- www.enfancejeunesse.lu: portail de la formation continue du secteur de l'enfance et de la jeunesse. Ce site a été étendu de façon à comprendre une nouvelle section de conférences et d'évènements ainsi qu'une base de données contenant des publications ;
- www.basenautique.lu (nouveau) : page web présentant le site et les activités de la base nautique de Lultzhausen gérée en collaboration avec le département ministériel des sports. (Lancé en octobre 2011, le site a connu 1725 visites au mois de décembre.)
- www.fraiwellechwell.lu (nouveau) : site web créé dans le cadre de l'année du bénévolat avec l'objectif principal d'encourager l'engagement bénévole des jeunes au sein de notre société. (Lancé en novembre 2011, le site a connu 939 visites en décembre 2011.)

Plusieurs sites sont mis à jours annuellement à l'occasion d'évènements spécifiques, comme p.ex.

- nuitdusport.lu, édition 2011 ;
- onsteitsch.lu, édition 2011, revue de l'édition 2010

Le SNJ a réalisé 3 microsites pour le secteur jeunesse :

- pij.lu
- babylonia-jh.lu
- t9t.youth.lu

(refonte du site jugendparlament.lu avec un nouvel outil CMS)

Outils et applications

L'offre gratuite d'une adresse de courriel pour les professionnels du secteur jeunesse a été mise à jour en 2011 : un nouveau logiciel et une nouvelle interface webmail ont été mis en place.

Tous portails et sites confondus, le projet portail youth.lu a pu comptabiliser près de 1.160.000 sessions[8] uniques en 2011. Comme l'outil de génération des statistiques a été remplacé durant l'année 2011 et que tous les sites ne sont pas encore saisis, les chiffres ne peuvent pas être mis en étroite relation avec les résultats de 2010.

De plus, beaucoup de jeunes consultent moins les pages web et se limitent aux informations diffusées par les réseaux sociaux. Ceci dit, les pages « Anelo » et « SNJ » sur Facebook ont atteint plus de 370.000 (avec jeu-concours) resp. 4.700 personnes en un seul mois. Néanmoins, ces chiffres ne sont pas entrés dans les totaux.

Formation « Médiation scolaire »

L'idée de base du projet « médiation scolaire » est de créer une structure où la médiation est offerte par des jeunes formés à cet effet.

A la fin de l'année scolaire 2010/2011, 92 jeunes médiateurs de 11 établissements ont terminé leur formation en médiation scolaire. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (40 élèves), soit la formation interne (52 élèves) assurée par les « coaches » (accompagnateurs adultes) qualifiés à cette fin. A l'heure actuelle, 16 établissements scolaires de l'enseignement secondaire participent au projet « médiation scolaire ».

Le projet « médiation scolaire » est mis en œuvre en partenariat avec le SCRIPT du Ministère de l'Education Nationale.

Formation « Comité des élèves »

La formation « comité des élèves » a comme objectif de préparer les membres des comités des élèves à leur tâche. Elle a été développée et organisée en collaboration avec la Conférence Nationale des Elèves (CNEL). La formation comprend 2 modules traitant les sujets suivants : tâches et fonctions d'un comité des élèves, dynamique de groupe, coopération, communication, gestion de conflits, « Project management », présentation de projets, modération des réunions.

En 2010/2011, 34 élèves ont participé aux 2 formations organisées. 18 élèves ont terminé la formation et ont reçu un certificat de participation.

En 2010/2011 le SNJ a organisé pour la première fois un 3e module de formation pour les participants aux modules 1 et 2 de l'année scolaire 2009/2010. 37 élèves ont participé à cette formation.

4.2.6. Participation, créativité et esprit d'initiative

Promotion de la créativité des jeunes

Pendant l'année 2011, le SNJ a consolidé ses efforts de promotion de la créativité des jeunes. Au total, 12 projets (sur un total de 22 demandes) ont été soutenus financièrement par le biais du dispositif des projets éducatifs et 6 projets ont été réalisés en coproduction avec le SNJ.

Le SNJ a su remettre trois labels « Proufsall » et 5 autres salles de répétition sont prêtes. Des partenariats avec des organisateurs de festivals ont été établis, respectivement les collaborations ont été consolidées, ce qui a permis à 14 groupes de musique débutants de se produire sur une grande scène nationale avec le soutien du SNJ et de faire leurs premières expériences sur scène.

Le SNJ est représenté dans l'association « Fête de la Musique », ce qui permet de développer des projets novateurs dans le cadre de cette manifestation.

[8] Visites du site par une adresse IP unique et avec un écart supérieur à 30 min entre deux visites.

Songcontest

En 2011, le SNJ a organisé son deuxième « Songcontest » en partenariat avec la Rockhal. Placé sous le thème « Ech sinn (och) Lëtzebuerg » (je suis – également – Luxembourg), ce concours a incité 39 musiciens / groupes de musique à s'inscrire avec 13 chansons. Après une première sélection du jury, 8 chansons ont été sélectionnées, dont 7 ont été enregistrées au studio de la Rockhal et publiées sur un CD Compil.

Festival « On Stéitsch »

Le Service National de la Jeunesse a organisé, en collaboration avec le Centre de Ressources de la Rockhal et le Luxembourg City Tourist Office, le 24 septembre 2011 la quatrième édition du festival « On Stéitsch » sur le site du Carré Rotondes.

« On Stéitsch » s'inscrit dans les efforts de la promotion de la créativité des jeunes et a offert aux jeunes un espace et la possibilité de montrer leurs talents devant un grand public. L'édition 2011 du festival a attiré un total de 1.600 jeunes pour voir les nombreuses prestations (16 groupes de musique sur scène, 9 groupes de danse, 8 artistes divers) 10 maisons de jeunes ont participé aux activités tout au long du Festival et 17 associations ont participé en-dehors des différents groupes sur scène.

5 organisateurs d'événements culturels sont venus au festival « On Stéitsch » pour découvrir les talents émergents.

Plateforme jobs.youth.lu

En ligne depuis 2005, le site a été géré conjointement par le SNJ et le CIJ durant la saison 2011. En 2011, environ 300 entreprises ont publié des offres de jobs étudiants, affichant un total de plus de 800 offres. 2.104 jeunes se sont nouvellement inscrits au site.

Plateforme stages.youth.lu

Le site fournit des informations sur le cadre légal par rapport aux stages. Une bourse de postes de stages complète le site. Environ 187 jeunes se sont nouvellement inscrits au cours de l'année 2011.

En 2011, une soixantaine de postes ont été affichés.

4.2.7. Favoriser la participation des jeunes à la vie économique

Sessions d'information régionales « Bock drop !!! »

Depuis 2010, le SNJ a proposé des sessions d'information régionales en collaboration avec l'ADEM-OP, l'ALJ et les Maisons de Jeunes à l'attention de jeunes qualifiés comme NEET (not in education, employment or training). Il s'agit de mettre en place un outil de sensibilisation des jeunes à la vie active et de prise de contact avec les structures spécialisées.

Entre novembre 2010 et juin 2011[9], 300 jeunes ciblés par cette démarche interinstitutionnelle ont pu profiter de 20 sessions à travers le pays. Les jeunes ont été informés sur différents sujets (lettre de motivation, entretien d'embauche, …) avec un accent particulier sur « Comment devenir actif » en proposant des informations utiles sur le service volontaire, les services de l'ADEM et de l'ALJ ainsi que sur le bénévolat.

En ce qui concerne la promotion des sessions « Bock Drop », le SNJ a fait un effort considérable avec la création de nouveau matériel de publicité, des

[9] Les chiffres dans le cadre des sessions Bock Drop !!! sont relevés par année scolaire, comme il s'agit d'atteindre primordialement les décrocheurs scolaires

campagnes dans la presse écrite et dans des lieux publics ainsi que la présence d'un mini-site sur le portail www.anelo.lu. Afin d'atteindre les jeunes NEET, nous impliquerons davantage les réseaux sociaux dans notre stratégie de communication.

Portail www.anelo.lu

Le portail www.anelo.lu informe actuellement les jeunes sur leurs perspectives après l'enseignement secondaire. Le slogan du portail est aujourd'hui « Du hues en Diplom an der Täsch – an elo ? » et s'adresse avant tout aux jeunes diplômés.

En 2010, un nouveau module « beruffer.anelo.lu » a été ajouté sur le portail. Ce module regroupe trois bases de données différentes sur les métiers gérées par l'ADEM-OP, le CPOS et le CEDIES. Ce module a trouvé un écho très positif de la part des services d'orientation.

Sur base de ce succès, les partenaires ont encouragé le SNJ à développer davantage le portail anelo pour les besoins des jeunes défavorisés de manière à devenir un vrai site de référence pour les jeunes et les services d'orientation. A cet effet, un projet a été développé. Il consiste en :

- Adaptation du portail aux jeunes défavorisés (changement du slogan et simplification de l'utilisation, intégration de sites existants dans le portail : www.jobs.youth.lu, www.stages.youth.lu, www.girlsdayboysday.lu, www.volontaires.lu.)
- Mise en place du module « jobcity » (module d'information sur les métiers sous forme d'un jeu interactif et travaillant prioritairement avec des images ; réalisation de clips vidéo sur les métiers et intégration dans «jobcity ») ;
- Module « Entretien d'embauche » ;
- Module « Auto-évaluation des compétences ».

Un cofinancement de ce projet par le Fonds Social Européen a été accordé en octobre 2011

4.2.8. Formations pour animateurs et publications pédagogiques

Nouvelle structure de la formation pour animateurs

Avec le règlement grand-ducal du 22 juin 2011, il existe désormais 4 nouveaux brevets, à savoir : le brevet d'animateur A (animateur des activités de vacances), le brevet d'animateur D (animateur spécialisé), le brevet d'animateur E (Chef de camp) et le brevet d'animateur F (formateur). L'ancien brevet d'aide-animateur s'appelle dorénavant brevet d'animateur B et l'ancien brevet d'animateur animateur C.

Formation pour animateurs

Formation pour animateurs B et C

En 2011, 425 personnes ont participé à 29 formations pour aide-animateurs (animateurs B) et animateurs (animateurs C) organisées par le SNJ.

Formation pour animateurs scientifiques (animateur D)

En 2011 2 week-ends de formation (week-ends de spécialisation – animateur scientifique) étaient organisés en collaboration avec le Fonds National de la Recherche. Pour les animateurs C, la participation à ces 2 week-ends peut mener au brevet d'animateur D (animateur scientifique). 18 jeunes ont participé à ces 2 formations.

Formation pour chefs de camp (animateur E)

En 2011 le SNJ a proposé une formation pour les futurs chefs de camp. 5 animateurs (brevet d'animateur C) ont participé à cette formation d'une journée (8 heures). A partir de 2012, la formation pour chefs de camp sera étendue à 1 week-end (16 heures).

Formation pour formateurs (animateur F)

En 2011 le SNJ a organisé 5 formations pour formateurs pour les formateurs des organisations membres de la commission consultative. 98 formateurs ont participé à ces formations d'une journée (8 heures).

Cours de recyclage premiers secours

Un cours de recyclage de premiers secours pour tous les animateurs a été organisé avec les « Lëtzebuerger Guiden a Scouten » à Eisenborn. 12 personnes ont participé à ce cours.

Formation transfrontalière

La douzième formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) dans la Grande Région Saar-Lor-Lux de la communauté germanophone de Belgique et du Liechtenstein s'est déroulée du 25 au 30 avril en Belgique. 18 jeunes (dont 2 luxembourgeois) ont participé à cette formation.

Journée des formateurs

En septembre 2011, les formateurs de la formation pour animateurs se sont réunis pour leur « journée du formateur ». 13 formateurs ont participé à cette journée.

4.2.9. Formation pour jeunes qui encadrent des activités de loisirs au niveau communal

Formation animateur A (animateur d'activités de vacances)

A partir de 2011, les animateurs des activités de vacances ont la possibilité de participer à une formation de 50 heures, qui mène au brevet animateur A. En 2011 le Service Jeunesse de la Ville d'Esch/Alzette, Elisabeth – Anne a.s.b.l. et le Point Information Jeunes de la Ville d'Esch/Alzette ont offert cette formation à leurs animateurs. Ces formations ont été homologuées par le ministre.

Stage de formation « activités d'été dans les communes »

Le SNJ a proposé un stage de formation aux communes organisant des activités de loisirs. 84 jeunes ont participé à ce stage.

A partir de 2012, ce stage ne sera plus offert. Les communes devront organiser elles-mêmes la formation d'animateur A.

Symposium des responsables d'activités de loisirs

En 2011 le Service National de la Jeunesse et le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL) ont organisé pour la 15e fois un symposium pour les responsables des activités de loisirs au niveau communal.

Le thème a été «Freizeiteinrichtungen - Orte für Kinderkultur? Raum für Fantasie und Höhenflüge». 60 enfants et 71 travailleurs de jeunesse ont participé à l'événement.

4.2.10. Formation des animateurs bénévoles dans les maisons de jeunes

La formation pour animateurs dans les maisons de jeunes (formation copilote) a comme objectif principal la participation active des jeunes dans leur maison de jeunes. Elle est proposée dans le cadre d'une collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise de la Jeunesse. Durant la session de formation 2010/2011, 63 jeunes ont participé aux 7 stages organisés.

4.2.10.1. Formation continue

31 formations ont été organisées en 2011 pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse.

Au total, 407 participations ont été comptabilisées.

Un dossier thématique sur le travail interculturel dénommé « Jugendarbeit für alle. Eine Handreichung zur interkulturellen Öffnung der Jugendarbeit » a été publié.

Le groupe d'échange « formation continue accueil socio-éducatif pour enfants et jeunes », présidé par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, a eu des échanges réguliers sur le site « www.enfancejeunesse.lu et sur l'offre existante des formations continues pour le personnel éducatif.

4.2.10.2. Commission consultative à la formation des animateurs

Au Luxembourg, les questions relatives à la formation des animateurs sont traitées au sein de la Commission Consultative à la Formation des animateurs, regroupant tous les partenaires proposant des formations sanctionnées par le brevet d'animateur. Le SNJ assure la présidence de cette commission. En 2011 3 réunions ont eu lieu.

<u>25e Remise des brevets</u>

En 2011, 121 brevets d'animateur A, 253 brevets d'animateur B, 103 brevets d'animateur C, 1 brevet d'animateur D, 21 brevets d'animateur E et 78 brevets d'animateur F ont été remis.

<u>Dossiers de l'animateur</u>

La commission consultative a continué à développer la série des « Dossiers de l'animateur » qui sont très populaires. En 2011 une nouvelle version du dossier numéro 4 « Abenteuerpädagogik », a paru. Le dossier s'appelle désormais « Erlebnispädagogik mit Gruppen ». Il contient un grand nombre d'exercices pratiques pour des groupes de jeunes.

Le dossier numéro 5 « Lidderhanes » a été revu en 2011. Désormais il n'appartiendra plus à la série des dossiers de l'animateur. Il s'agit maintenant d'un dossier de l'animateur hors série qui contient un plus grand nombre de chansons.

Le dossier numéro 2 « Sëcherheet » a également été revu. La version actuelle, qui contient un nouveau chapitre sur le comportement adéquat lors d'un orage, va paraître au début de l'année 2012.

<u>Conférence « Bénévolat bei de Jonken »</u>

La conférence « Bénévolat bei de Jonken», organisée par le SNJ en collaboration avec Young Caritas, LGS et FNEL, s'est adressée aux responsables des organisations de jeunesse (45 participants).

4.2.11. Prêt de matériel, locaux, projets éducatifs et congé-jeunesse

Prêt de matériel

Description

Dans son dépôt de Walferdange, le SNJ dispose d'un stock de matériel destiné au prêt pour les besoins des manifestations et activités des différentes organisations de jeunesse. Il s'agit surtout de matériel de camping qui permet aux associations d'éviter des investissements considérables dans un équipement indispensable, mais à usage peu fréquent nécessitant un entretien compétent et suivi. Le dépôt héberge environ 5.000 articles.

Outre le prêt de matériel, l'équipe de Walferdange s'occupe du montage et du démontage des camps du SNJ ou de ses partenaires. L'équipe est également sollicitée ponctuellement pour des réparations et des travaux d'entretien dans les centres du SNJ.

Demande

En 2011 le Service National de la Jeunesse a reçu 181 demandes de prêt de matériel et a mis à disposition 19.730 articles tels que tentes, lits de camp, matériel de sports nautiques, matériel d'escalade, bancs et tables.

Mise à disposition de locaux

En dehors des centres pédagogiques à Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal, le SNJ gère trois centres de jeunesse. Ces centres sont utilisés pour l'organisation de différentes activités du SNJ dans le domaine des loisirs éducatifs (voir 1.2.1.1.) ou loués à des groupes de jeunes.

Erpeldange

Le chalet a une capacité totale de 28 lits et convient à des groupes de petite taille. Il est loué surtout pendant les week-ends.

Le parc avec son aire de camp est utilisé surtout en été pour les camps organisés par le SNJ et ses partenaires. En dehors de la période d'été, le parc est loué essentiellement par des groupes scolaires pour des classes vertes.

	Formations SNJ	Activités SNJ	Autres groupes	Total
Chalet- nuitées	147	608	464	1219
Chalet - séjour sans nuitée	22			22
Parc / camp - nuitées		3625	150	3775

Larochette

Le SNJ gère le parc de Larochette avec son chalet. Le chalet reconstruit a été inauguré officiellement le 6 mai 2011.

Le centre est utilisé pour les activités-loisirs du SNJ et de ses partenaires, pour les formations d'aide-animateurs et d'animateurs et loué à des organisations de jeunesse et groupes de jeunes dans le cadre d'activités éducatives.

De mai à décembre le centre à été mis à disposition pendant 36 journées. Pendant les vacances d'été, le parc était loué pour des « ateliers créatifs ».

Weicherdange

Le chalet a une capacité totale de 48 lits. La place de camp a une capacité de 100 personnes.

	Formations SNJ	Activités SNJ	Autres groupes	Total
Chalet- nuitées			1337	1337
Chalet - séjour sans nuitée				
Parc / camp - nuitées		1.468		1.468

A partir du mois de novembre 2011 et jusqu'à mars 2012, le Centre de Weicherdange à été mis à disposition de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) pour l'hébergement de demandeurs d'asile.

Financement de projets éducatifs

L'action 60 projets ont fait en 2011 l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'action « projets éducatifs».

Projets éducatifs soutenus, selon catégorie :

- Information des jeunes : 5
- Citoyenneté des jeunes :17
- Créativité des jeunes : 18
- Assurance-Qualité : 20

Le volet « assurance-qualité » sert à soutenir le développement de la qualité des projets dans les maisons de jeunes.

Congé-jeunesse

Le but du congé-jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national.

En 2011, 457 demandes ont été soumises au SNJ, ce qui constitue une baisse de 77 demandes par rapport à l'année 2010. **428 demandes** soit un total de **2.002 jours** ont été accordées pour 2011.

Détail du nombre de demandes et des jours accordés par type de demande :

	Enseignement	Jeunesse	Sport	Culture	Social	Divers
Nbre de demandes	57	195	139	18	34	14
Nbre de congés accordés	50	189	129	17	34	9
Nbre de jours accordés	182	1027	474	71	214	34

Qualité du travail avec les jeunes

Soutien à la qualité du travail avec les jeunes

Le SNJ a organisé différentes rencontres donnant aux équipes pédagogiques des maisons de jeunes la possibilité de s'échanger régulièrement sur la démarche et la mise en œuvre des projets d'assurance-qualité.

20 projets réalisés par les maisons de jeunes dans le cadre de la démarche « assurance-qualité » ont été soutenus financièrement.

Un accompagnement individuel a été proposé pour tous les projets s'adressant spécifiquement aux filles (« Mädchenarbeit ») respectivement aux garçons (« Jungenarbeit »).

Suite à la conférence « Opsichend Jugendaarbecht », une nouvelle offre de consultation externe dans le domaine du travail décentralisé a été mise en place.

Le SNJ a participé au groupe de pilotage du SCRIPT et à l'organisation de la conférence relative à la mise en place d'un concept sur le « climat scolaire ».

Une étude sur l'expérience bénévole des jeunes (Analyse zum freiwilligen Engagement bei Jugendlichen in Luxemburg) a été réalisée et présentée lors de la conférence « Bénévolat bei de Jonken ».

En collaboration avec le ministère du sport et dans le cadre du plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen » a été réalisé un état des lieux des actions et initiatives réalisées dans le secteur jeunesse en ce qui concerne les activités physiques et sportives des jeunes filles.

4.2.12. Faciliter la mise en réseau des organismes actifs dans le domaine de la jeunesse

Il s'agit d'une tâche transversale que le SNJ remplit à tous les niveaux d'action.

Conseil de l'Europe

Le SNJ a représenté le Ministère aux deux réunions statutaires du CDEJ (Comité directeur de la jeunesse) du Conseil de l'Europe.

En dehors des réunions statutaires, le SNJ s'est investi au niveau du « European network of youth centres » (un séminaire et une réunion de travail).

Benelux

Le SNJ a présidé le groupe de travail « Politique de la jeunesse » (1 réunion) et a organisé, en partenariat avec la CGJL, un séminaire sur la nouvelle génération de programmes européens au secrétariat du Benelux (35 participants). Les conclusions vont être diffusées aux responsables politiques dès janvier 2012.

4.2.13. Contribuer à la mise en œuvre de programmes et accords nationaux, européens et internationaux en faveur de la jeunesse

Freestyle Tour

Cette activité s'inscrit dans le plan d'action national « Gesond Iessen, méi bewegen » (voir sous 1.2.2.4.1 Marienthal 1.2.2.4)

1.166 lycéens de 13 écoles différentes ont participé aux différentes manifestations.

Nuit du sport 2011

13 communes ont organisé, en partenariat avec les associations sportives et autres, le samedi 21 mai l'édition 2011 de la « Nuit du Sport ». L'objectif de cette activité, coordonnée par le SNJ, est de permettre aux jeunes de découvrir d'une manière attractive des activités sportives et de trouver goût à l'exercice physique. Cette activité s'inscrit dans le plan d'action national « Gesond Iessen, méi bewegen ».

3.000 participants ont testé une ou plusieurs des 70 disciplines sportives proposées dans une des communes suivantes : Luxembourg-Ville, Esch-sur-Alzette, Dudelange, Schifflange, Echternach, Mondorf-les-Bains, Rambrouch, Remich, Hesperange, Steinfort, Koerich, Niederanven et Lultzhausen.

Coopération avec les pays voisins de l'Union européenne (Action 3.1)

En 2011, 6 demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence Nationale. 4 projets ont été acceptés. 3 échanges de jeunes ont été financés et 1 stage de formation. Les quatre projets ont eu comme partenaires des organisations venant de l'Europe du sud-est, de l'Europe orientale, du Caucase et des Pays partenaires méditerranéens.

136 participants.

Formation et mise en réseau des acteurs du travail de jeunesse et des organisations de jeunesse (Action 4.3)

Au cours de l'année 2011, 5 demandes ont été déposées auprès de l'Agence Nationale. 4 projets ont bénéficié d'un cofinancement nécessaire à la réalisation des activités.

Les nombre de participants à ces projets se chiffre à 70 personnes.

Dans le cadre du « Plan de formation et de coopération », l'Agence du Luxembourg dispose de moyens financiers pour organiser ou cofinancer des activités ayant une certaine priorité ou contribuant à renforcer le travail en réseau entre agence et bénéficiaires. Au cours de l'année 2011, l'Agence a organisé les séminaires suivants :

- Youth on the net : ce séminaire a rassemblé des acteurs du secteur jeunesse et des responsables de projets internet pendant 3 jours. Les participants ont discuté des plus-values de l'internet, mais également des dangers.
- SOHO : ce séminaire vise l'augmentation et l'assurance qualité dans les projets du SVE et s'adresse à des organisations d'envoi et d'accueil pour volontaires européens.
- Take Initiative : cette formation européenne a eu comme objectif de dynamiser des jeunes ayant moins d'opportunités afin de les motiver à initier et à gérer des projets dans le cadre du programme avec le support de travailleurs de jeunesse.

Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse (Action 5)

L'objectif de l'action 5 est de motiver les jeunes à devenir actifs au niveau décisionnel et politique et à contribuer ainsi à promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. 4 projets ont été déposés et 3 projets ont été subventionnés par l'Agence.

254 participants.

Semaine européenne de la Jeunesse :

L'Agence a activement participé à la 5e Semaine européenne de la jeunesse au niveau européen et au niveau national. Le Service National de la Jeunesse a organisé pendant la semaine du 15 au 21 mai une série d'événements de sensibilisation et d'information. Un accent particulier a été mis sur la promotion du « Service volontaire européen », spécialement sur le volet « envoi ». Dans ce contexte, le SNJ a présenté un nouveau recueil de témoignages de volontaires et une campagne d'affiches a été réalisée. Finalement une soirée « Spéciale entreprises » sensibilisant aux retombées des services volontaires a eu lieu dans un cinéma de la capitale.

RAY

A partir de 2011 et pour les deux années subséquentes, le Luxembourg, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, participera à l'évaluation RAY (Research-based Analysis and Monitoring of Youth in Action) du programme.

Statistiques

Année budgétaire 2011	Action 1.1	Action 1.2	Action 1.3	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5
Demandes	11	26	4	39	6	5	4
Projets refusés ou annulés	0	13	1	7	2	1	1
Projets acceptés	**11**	**13**	**3**	**32**	**4**	**4**	**3**

Soit un total de 72 projets.

4.3. Statistiques

Les actions du SNJ sont résumées dans les tableaux synoptiques ci-dessous. Les différents axes de travail et projets sont détaillés sur les pages qui suivent.

Activités pour jeunes		
Activités de loisirs éducatifs pour jeunes	**1 502 participants**	**50 activités**
Camps-colonies, week-ends pour enfants	902 participants	23 activités
Patrimoine culturel	12 participants	3 activités
Ecologie et Environnement	19 participants	4 activités
Activités internationales et multiculturelles	112 participants	8 activités
Activités artistiques, techniques et manuelles	436 participants	11 activités
Activités sportives et de plein air	21 participants	1 activité
Activités avec les classes scolaires	**9 016 participants**	**439 classes**
Freestyle Week	1166 participants	59 classes
Formation BEE SECURE – Ens. fondamental	1350 participants	90 classes
Formation BEE SECURE – Ens. Secondaire	6500 participants	290 classes
Activités avec groupes de jeunes	**6 435 participants**	**83 activités**
Kachconcours	50 participants	1 activité
Nuit du Sport	3 000 participants	1 activité
Salles de répétition	70 participants	1 activité
Songcontest	39 participants	1 activité
“Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen”	1366 participants	42 activités
Festival de jeunes “On Stéitsch” – actifs	200 participants	1 activité
Festival « On Stéitsch » - spectateurs	1 300 participants	1 activité
Sessions BEE SECURE (maisons de jeunes)	110 participants	15 activités
Sessions « Bock drop »	300 participants	20 formations
Centre Eisenborn	**2 833 participants**	**289 groupes**
Enseignement fondamental	116 participants	6 stages
Enseignement secondaire	135 participants	9 stages
Groupes de jeunes	1444 participants	191 groupes
Groupes externes	1138 participants	98 groupes
Centre Hollenfels	**7 559 participants**	**356 stages**
Classes préscolaires	1 080 participants	60 stages
Classes primaires	2 375 participants	125 stages
Classes post-primaires	4 104 participants	171 stages
Centre Marienthal	**3 897 participants**	**223 groupes**
Enseignement fondamental	348 participants	22 classes

Enseignement secondaire	2 773 participants	152 classes
Groupes de jeunes	776 participants	49 groupes
Centre Lultzhausen	**3 225 participants**	**234 groupes**
Enseignement fondamental		75 classes
Enseignement secondaire		80 classes
TOTAL 2011	**34 467 participants**	**1 674 activités / groupes**
Total 2010	34 422 participants	1160 activités / groupes
Total 2009	21 606 participants	897 activités / groupes

Formations

Formations dans le cadre scolaire	**328 participants**	**21 formations**
Médiation scolaire (jeunes)	92 participants	7 formations
Comité des élèves (jeunes)	71 participants	3 formations
Formation BEE SECURE (enseignants)	165 participants	11 formations
Formations dans centres pédagogiques	**485 participants**	**41 formations**
Eisenborn – éducation aux médias	103 participants	6 formations
Hollenfels – éducation au développement durable	206 participants	8 formations
Lultzhausen – activités sportives en plein air	45 participants	3 formations
Marienthal – formations diverses	131 participants	24 formations
Formations d'animateurs	**715 participants**	**39 formations**
Formations 1er et 2e cycle	425 participants	29 formations
Formation de spécialisation	12 participants	1 formation
Formations d'animateurs au niveau communal	84 participants	1 formation
Symposium « Activités de loisirs au niveau communal »	131 participants	1 formation
Formation co-pilote	63 participants	7 formations
Formation continue	**407 participants**	**31 formations**
Formation continue pour éducateurs	407 participants	31 formations
Formations jeunes	**335 participants**	**44 formations**
Formation SVO	299 participants	41 formations
Formation SVE/SVC	36 participants	3 formations
Formations «- Jeunesse en action »	**90 participants**	**6 formations**
Formation au niveau international	90 participants	6 formations
TOTAL 2011	**2 360 participants**	**182 formations**
TOTAL 2010	1781 participants	169 formations
Total 2009	1610 participants	135 formations

Mesures de soutien

Cofinancement de projets de jeunes	**132 projets**
Par moyens nationaux	60
Par « Jeunesse en action »	72
Location de centres	
Erpeldange	4994 nuitées
Larochette	36 journées
Weicherdange	2805 nuitées
Congé-jeunesse	2002 jours

Prêt de matériel	146 prêts
Reconnaissance de l'éducation non formelle	
Brevets d'animateur (A-F)	577 brevets
Attestation de l'engagement	58 attestations

Programmes de Service Volontaire	candidats	volontaires*
Service Volontaire d'Orientation (SVO)	467	161
Service Volontaire Européen (SVE)	40	51
Service Volontaire de Coopération (SVC)	47	21
Service Volontaire Civique (SVCi)	9	2
TOTAL	**563**	**235**

* service démarré en 2011.

Portail jeunesse 2011	**1 160 000 visites**
2010	1 391 000 visites
2009	975 000 visites

VII. Les Etablissements publics

1. La Caisse nationale des Prestations familiales (CNPF)

En 2011, la CNPF a fait face à d'importants changements. A côté de l'entrée en fonction d'une nouvelle gouvernance depuis le 1er mai 2011, la CNPF était confrontée au déménagement de son bâtiment administratif fin août 2011.

Par ailleurs, ses principaux défis en 2011 consistaient à :

- définir des lignes stratégiques de la CNPF,
- mettre en place une nouvelle structure de fonctionnement et un organigramme,
- assurer une meilleure communication vers l'extérieur avec extension des heures d'ouverture et des capacités du central téléphonique,
- parvenir à une gestion rapide et harmonisée des dossiers.

Ces efforts continuent à être poursuivis au cours des années à venir.

1.1. Le Comité-directeur de la CNPF

Le Comité-directeur est composé par le président de la CNPF, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGB-L), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2011, le Comité-directeur a siégé à 10 reprises. Parmi les 10 séances, deux étaient consacrées à des sujets déterminés, alors que pendant les huit séances ordinaires, le Comité a tranché sur presque 500 dossiers.

1.2. L'effectif de la CNPF

En 2011, l'effectif officiel de la caisse s'élevait à 103 postes à plein temps, auxquels s'ajoutaient 8 travailleurs handicapés et des remplaçants temporaires. Au total, 125 personnes sont au service de la CNPF.

La mise en place de la nouvelle structure de fonctionnement a permis une gestion plus efficace et efficiente des ressources humaines actuellement en service. D'une manière générale, un planning du personnel et des besoins en personnel à venir a été élaboré vu qu'il importe de prévoir en temps utile des remplacements ou dédoublements des personnes qui partiront en retraite.

1.3. Les prestations familiales

Contrairement aux années précédentes, le montant des prestations familiales était en régression au cours de l'année 2011, ce qui s'explique par les mesures prises en 2010 par le biais de la loi du 26 juillet 2010 et son règlement d'exécution du 7 octobre 2010 ayant pour objet de déterminer les conditions d'application de l'octroi des allocations familiales en faveur des élèves dépassant l'âge de dix-huit ans. Depuis lors, l'octroi des allocations familiales est limité à l'âge de 18 ans, sauf en cas d'études ou d'apprentissage selon les conditions de la nouvelle législation et règlementation.

Concrètement, pour l'année 2011 le montant des prestations familiales atteint 1.077.840.814,68 € contre 1.146.274.870,20 € en 2010 (le boni pour enfant étant inclus pour les deux exercices).

Le budget considérable de la CNPF s'élève ainsi à presque 1,1 milliards d'euros, ce qui souligne une fois de plus la priorité que le Gouvernement accorde à la politique en faveur des familles et des enfants.

1.3.1. Les allocations familiales

Au 31 décembre 2011, 104.185 familles avec 181.415 enfants ont bénéficié du montant complet des allocations familiales, contre 102.183 familles avec 179.490 enfants au 31 décembre 2010.

La régression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires des allocations familiales s'accentue en 2011 à -5,31% contre -0.09% en 2010. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires diminue également de -7,07% en 2011 contre -0,58% en 2010.

Rang de l'enfant	2011	Différence	2010	Différence	2009
1er enfant	104.185	+2.002	102.183	-8.173	110.356
2e enfant	56.132	+859	55.273	-6.862	62.135
3e enfant	16.579	+55	16.524	-2.606	19.130
4e enfant	3.538	+6	3.532	-644	4.176
5e enfant et plus	981	+5	976	-245	1.221
Total des enfants	181.415	+2.927	178.488	-18.530	197.018

La composition des familles attributaires au 31 décembre 2011 et les variations par rapport aux exercices 2010 et 2009 se présentent comme suit :

Familles avec	2011	Différence	2010	Différence	2009
1 enfant	48.053	+1.143	46.910	-1.311	48.221
2 enfants	39.553	+804	38.749	-4.256	43.005
3 enfants	13.041	+49	12.992	-1.960	14.952
4 enfants	2.821	+2	2.819	-473	3.292
5 enfants	717	+4	713	-173	886
Total des enfants	104.185	+2.002	102.183	-8.173	110.356

On peut constater que le montant total des allocations familiales, y compris l'allocation de rentrée scolaire, s'élevait en 2011 à 712.466.824,56 € contre 766.710.575,28 € en 2010, ce qui constitue une diminution à raison de 54,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'allocation d'éducation a bénéficiée à 8.744 familles (contre 8.789 familles en 2010) pour un montant total de 71.390.900,45 € en 2011. Elle n'a connu qu'une régression très sensible.

Ainsi, la dépense totale s'élève à 783.857.725,01 € en 2011 contre 838,70 millions d'euros en 2010 et 845,85 millions d'euros en 2009

1.3.2. L'allocation de naissance

En 2011, 6.195 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 6.748 en 2010. Le montant versé s'élève à 3.589.339,36 € contre 3.915.188,36 € en 2010.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 6.262 femmes en 2011 contre 6.726 en 2010 pour un montant de 3.630.862,39 € contre 3.902.441,84 € en 2010.

Finalement, 6.082 femmes ont bénéficié en 2011 de l'allocation postnatale contre 5.898 en 2010 pour un montant de 3.520.893,35 € contre 3.416.351,79 € en 2010.

En comparant les chiffres de 2011 par rapport à 2010, on constate pour les 3 tranches de l'allocation de naissance (prénatale – naissance – postnatale) une diminution du nombre des bénéficiaires de 833 unités ou -4.30%.

Le montant global de l'allocation de naissance en 2011 s'élève à 10.741.095,10 € contre 11.233.981,99 € en 2010, ce qui représente une diminution de -4,39% par rapport à 2010.

1.3.3. L'allocation de maternité

L'allocation de maternité a profité en 2011 à 1.208 femmes contre 1.304 en 2010 (nombre moyen des 1ère et 2e tranches); un montant de 3.677.592,12 € a été versé en 2011 contre 3.989.778,99 € en 2010 et 4.167.191,03 € en 2009.

1.3.4. L'allocation de rentrée scolaire

Le nombre des enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire se répartit comme suit:

Catégorie	Groupe familial avec	2011	2010/2011	2010	2009/2010	2009
6-11 ans	- 1 enfant	10.247	+950	9.297	+153	9.144
	- 2 enfants	26.951	+845	26.106	+97	26.009
	- 3 enfants	19.866	-1.146	21.012	+251	20.761
	Sous-total 1	*57.064*	+649	*56.415*	*+501*	*55.914*
plus 12 ans	- 1 enfant	18.280	+7.138	11.142	-8.112	19.254
	- 2 enfants	26.263	+1.248	25.015	-9.668	34.683
	- 3 enfants	17.454	-2.643	20.097	-5.567	25.664
	Sous-total 2	*61.997*	+5.743	*56.254*	*-23.347*	*79.601*
Total enfants	- 1 enfant	28.527	+8.088	20.439	-7.959	28.398
	- 2 enfants	53.214	+2.093	51.121	-9.571	60.692
	- 3 enfants	37.320	-3.789	41.109	-5.316	46.425
	Total général	*119.061*	*+6.392*	*112.669*	*-22.846*	*135.515*
Var. en %			5,67%		-16,86%	

En 2011, le nombre des enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire au courant du mois d'août fait état d'une progression de +5,67% alors qu'en 2010 on notait une forte diminution de -16,86%.

1.3.5. L'allocation d'éducation

Le nombre de familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation au 31 décembre 2011 s'établit à 8.744 familles contre 8.789 familles l'année précédente, ce qui représente une diminution de -0,51%.

Le tableau ci-après indique l'évolution des catégories de familles et montre la progression selon le type de revenu au 31 décembre de chaque exercice :

Année	nombre de foyers										Total
	à revenu unique	en % du total	à deux revenus	en % du total	mono-paren-taux	en % du total	sous-total	en % du total	activité mi-temps	en % du total	
1991	5 018	76%	1 124	17%	486	7%	6 628				6 628
1992	5 635	75%	1 300	17%	603	8%	7 538				7 538
1993	5 845	71%	1 422	17%	640	8%	7 907	95,9%	338	4,1%	8 245
1994	5 976	67%	1 813	20%	725	8%	8 514	94,9%	456	5,1%	8 970
1995	5 889	63%	2 003	21%	928	10%	8 820	94,2%	544	5,8%	9 364
1996	5 795	61%	2 062	22%	1 048	11%	8 905	93,6%	608	6,4%	9 513
1997	5 867	61%	2 003	21%	1 185	12%	9 055	93,9%	589	6,1%	9 644
1998	5 974	61%	1 998	20%	1 213	12%	9 185	93,5%	639	6,5%	9 824
1999	*	*	*	*	*	*	8 465	94,5%	489	5,5%	8 954
2000	*	*	*	*	*	*	9 194	97,7%	214	2,3%	9 408
2001	*	*	*	*	*	*	9 665	97,7%	229	2,3%	9 894
2002	*	*	*	*	*	*	9 942	98,3%	177	1,7%	10 119
2003	*	*	*	*	*	*	10 136	98,5%	155	1,5%	10 291
2004	*	*	*	*	*	*	10 112	98,7%	135	1,3%	10 247
2005	*	*	*	*	*	*	10 095	99,1%	96	0,9%	10 191
2006	*	*	*	*	*	*	9 737	99,2%	81	0,8%	9 818
2007	*	*	*	*	*	*	9 416	99,3%	64	0,7%	9 480
2008	*	*	*	*	*	*	9 338	99,4%	53	0,6%	9 391
2009	*	*	*	*	*	*	9 110	99,5%	43	0,5%	9 153
2010	*	*	*	*	*	*	8 760	99,7%	29	0,3%	8 789
2011	*	*	*	*	*	*	8 721	99,7%	23	0,3%	8 744

:* *ces chiffres ne sont plus disponibles depuis 1999*

En 2011, 8.721 allocations d'éducation entières et 23 allocations d'éducation à mi-temps ont été allouées.

L'analyse des chiffres recueillis révèle qu'il y a une diminution nominale de 45 bénéficiaires (39 entières / 6 mi-temps). Il y a lieu de préciser que le nombre de demandes pour l'octroi de l'allocation d'éducation est plus élevé que le nombre d'allocations effectivement accordées. Les refus reposent soit sur le dépassement des seuils de revenus, soit sur les dispositions anti-cumul avec l'indemnité de congé parental luxembourgeois ou étranger.

Ainsi, le montant global de l'allocation d'éducation payé en 2011 s'élève à 71.390.900,45 € contre 71.994.369,11 € en 2010 et manifeste ainsi une diminution de 603.468,66 €.

1.3.6. L'allocation spéciale supplémentaire

Les bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire étaient au nombre de 2.107 au 31.12.2011 contre 2.036 au 31.12.2010, ce qui constitue une augmentation de 71 enfants ou +3,49%. Le montant afférent s'élève à 6.315.037,69 € en 2011 contre 6.281.706,54 € en 2010.

1.3.7. Le boni pour enfant

En comparant le nombre total en chiffres absolus, on note qu'en 2011 les bonis payés s'élevaient à 2.268.612 unités contre 2.452.012 en 2010, ce qui se traduit par une diminution de -7,48%. En 2010, on affichait encore +0,52% de progression par rapport à 2009 avec au total 2.439.290 paiements.

En 2011, la dépense pour le boni pour enfant s'élevait à 210.456.378,28 € et affiche par conséquent une diminution de -5,74% par rapport à 2010 avec une dépense de 223.263.279,84 €. En 2009 on notait une dépense de 215.061.522,26 euros.

1.3.8. L'indemnité de congé parental

Au cours de l'année 2011, l'indemnisation du congé parental s'élevait à un montant global de 69.108.024,17 €. Ce montant comprend la somme de 3.700.311,10 € au titre de cotisations d'assurance des employeurs et des assurés, ainsi que la somme de 694.978,15 € au titre de cotisations des assurés comme participation à l'assurance dépendance.

D'une manière générale, on constate que l'évolution de l'indemnité de congé parental est quasiment constante entre 2010 et 2011. La variation au niveau des dépenses s'élève à + 0,04% par rapport à l'année 2010.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental depuis son introduction en 1999.

Evolution du nombre de bénéficiaires de congé parental

Comparaison entre le 1er et le 2e congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes 1er congé	Hommes 1er congé	Femmes 2e congé	Hommes 2e congé
1999	1323	60	20	30
2000	1707	79	69	156
2001	1886	75	96	240
2002	1951	104	122	394
2003	2143	91	158	521
2004	2155	107	170	541
2005	2325	96	186	611
2006	2389	105	199	644
2007	2285	111	181	591
2008	2526	124	248	697
2009	2681	106	241	788
2010	2921	110	231	866
2011	2711	119	242	849

Les femmes optent plutôt pour le 1er congé parental tandis que les hommes préfèrent le 2e congé parental

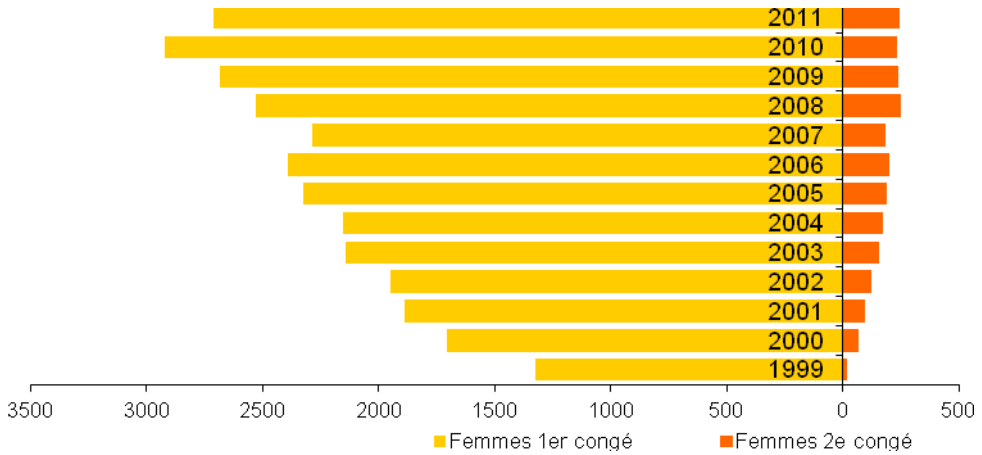

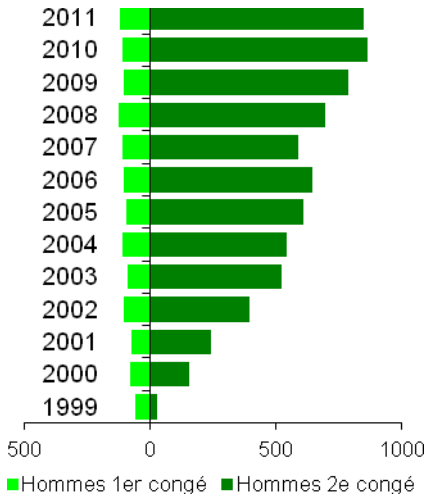

Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes Mi-temps	Femmes Pl-temps	Hommes Mi-temps	Hommes Pl-temps
1999	342	1001	31	59
2000	606	1170	108	127
2001	738	1244	166	149
2002	760	1313	255	243
2003	848	1453	331	281
2004	877	1448	354	294
2005	902	1609	413	294
2006	943	1645	429	320
2007	900	1566	373	329
2008	1059	1715	508	313
2009	1185	1737	548	346
2010	1259	1893	614	362
2011	1143	1810	603	365

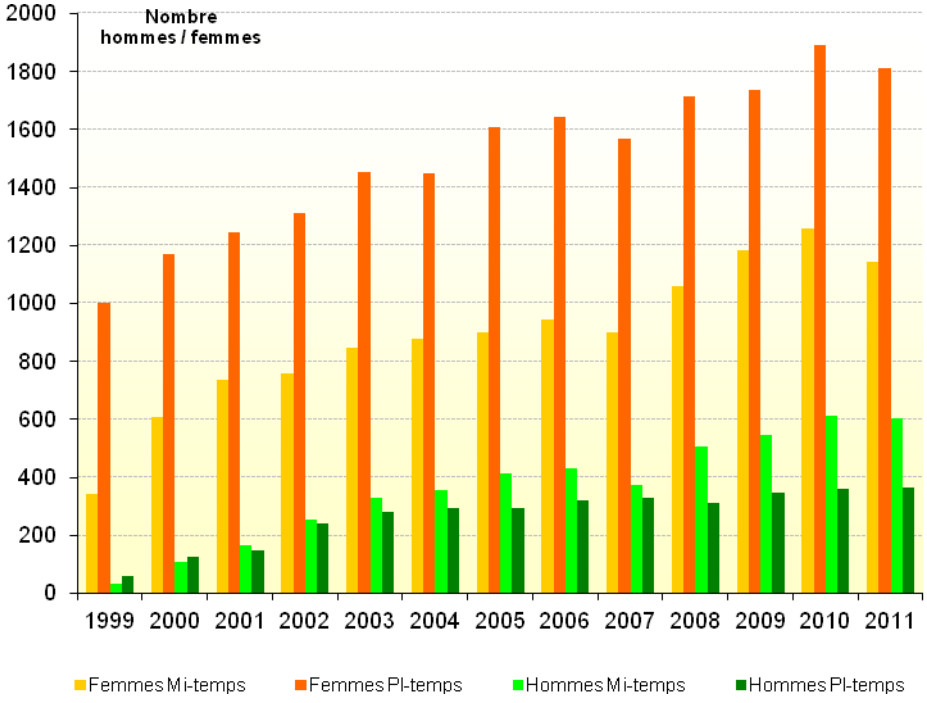

1.4. Conclusion

Au cours de l'année 2011, la CNPF a par ailleurs arrêté ses objectifs majeurs pour les années 2012 et suivantes. Ils visent notamment la réussite de l'accessibilité téléphonique des gestionnaires, l'amélioration du flux d'information avec les clients, le perfectionnement de la qualité des dossiers traités et la mise en place de formations spécifiques pour le personnel.

2. Le Fonds National de Solidarité (FNS)

2.1. Le Revenu minimum garanti (RMG)

2.1.1. Législation :

Loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Règlement grand-ducal du 30 décembre 2010 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti

2.1.2. Dépenses :

Au 31 décembre 2011 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation complémentaire et / ou d'une indemnité d'insertion, respectivement de la prestation prévue à article 13(3) s'élevait à 9.939 contre 9.358 au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 6,21%.

Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion a augmenté de 138 unités (+11,15%), pour atteindre le niveau de 1.376 unités au 31 décembre 2011 (2010 : 1.238).

Les cotisations relatives à l'assurance pension prévues à l'article 18 alinéa 3 sont réglées par payement unique pour l'exercice écoulé (2010). Elles s'élèvent pour 2010 à 842.724,24 €.

Vu la situation sur le marché du travail qui reste difficile, malgré une certaine reprise, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 6,21 % durant l'exercice 2011, de même que la dépense brute, qui accuse une hausse de 12.732.068,94 € (+ 9,71%). Les cotisations (part patronale) à charge du Fonds ont augmenté encore d'avantage (+ 14,18%), vu que les indemnités d'insertion respectivement les prestations prévues à l'article 13 sont soumises, contrairement à l'allocation complémentaire, aux mêmes cotisations (part assuré + patronale) que les salaires. Les recettes diminuent de 1.958.384,45 € (-9,63%), ceci étant exclusivement dû à la régression des recettes de la part de la loterie nationale de l'ordre de 2,03 millions d'euros. Cette régression de la dite recette s'explique en partie par le fait qu'en 2010 le Fonds avait ici une recette exceptionnelle de 1,7 millions. La dépense nette à charge du budget de l'Etat augmente de 13,24 %. Selon l'ADEM, le nombre de personnes en fin de droit aux prestations de chômage est de ± 405 par mois. Il s'en suit que grand nombre de ces personnes sont susceptibles de recourir aux prestations du revenu minimum garanti.

2.1.3. Barème RMG pour la période du 1.1.2011 - 31.12.2011

		1.1.2011 - 30.9.2011		1.10.2011 - 31.12.2011	
	N.I. 100 par mois	N.I. par mois	719,84 immunisation 30%	N.I. par mois	737,83 immunisation 30%
1er adulte	173,92	1.251,95	1.627,54	1.283,24	1.668,22
2ème adulte	86,96	625,98	-	641,62	-
adulte subséquent	49,76	358,20	-	367,15	-
supplément pour enfant	15,81	113,81	-	116,66	-
un adulte + un enfant	189,73	1.365,76	1.775,49	1.399,89	1.819,86
un adulte + deux enfants	205,54	1.479,56	1.923,43	1.516,54	1.971,51
un adulte + trois enfants	221,35	1.593,37	2.071,39	1.633,19	2.123,15
un adulte + quatre enfants	237,16	1.707,18	2.219,34	1.749,84	2.274,80
un adulte + cinq enfants	252,97	1.820,98	2.367,28	1.866,49	2.426,44
deux adultes	260,88	1.877,92	2.441,30	1.924,86	2.502,32
deux adultes + un enfant	276,69	1.991,73	2.589,25	2.041,51	2.653,97
deux adultes + deux enfants	292,50	2.105,54	2.737,21	2.158,16	2.805,61
deux adultes + trois enfants	308,31	2.219,34	2.885,15	2.274,81	2.957,26
deux adultes + quatre enfants	324,12	2.333,15	3.033,10	2.391,46	3.108,90
deux adultes + cinq enfants	339,93	2.446,96	3.181,05	2.508,11	3.260,55
trois adultes	310,64	2.236,12	2.906,96	2.292,00	2.979,60
trois adultes + un enfant	326,45	2.349,92	3.054,90	2.408,65	3.131,25
trois adultes + deux enfants	342,26	2.463,73	3.202,85	2.525,30	3.282,89
trois adultes + trois enfants	358,07	2.577,54	3.350,81	2.641,95	3.434,54
trois adultes + quatre enfants	373,88	2.691,34	3.498,75	2.758,60	3.586,18
trois adultes + cinq enfants	389,69	2.805,15	3.646,70	2.875,25	3.737,83

Bonification à charge de loyer (max.) : 123,95 € bruts *
Compensation à charge de loyer (max.) : 123,95 € bruts *

Cotisation assurance-maladie : 2,80%
Cotisation assurance-dépendance : 1,40 % (brut diminué de l'abattement)

* Remarque :

Par l'introduction de la loi du 29 avril 1999, modifiant celle du 26 juillet 1986, la compensation à charge de loyer est remplacée par une « bonification loyer » ajoutée au plafond RMG et soumise par conséquent aux cotisations sociales.

Pour les bénéficiaires de la compensation à charge de loyer non soumise aux cotisations sociales cet avantage leur est préservé aussi longtemps que les prestations en leur faveur demeurent inchangées.

2.1.4. Prestations brutes (RMG et/ou ATI respectivement bénéficiaires article 13)

Caisses	nombre de ménages bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2010	**31.12.2011**	en %	2010	**2011**	en %
Brut	9.358	**9.939**	6,21%	131.115.706,88	**143.847.775,82**	9,71%
Cotisat. Sociales (part assuré + patronale)				5.357.750,35	**6.117.432,87**	14,18%
Art. 18 (part assuré + patronale)				810.092,42	**842.724,24**	4,03%
Total RMG				137.283.549,65	**150.807.932,93**	9,85%
% RECETTES				**20.330.214,19**	**18.371.829,74**	-9,63%
Dépense				116.953.335,46	**132.436.103,19**	13,24%

2.1.5. Statistiques diverses

Evolution pluriannuelle – demandes instruites

Exercice	demandes	Variation
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%

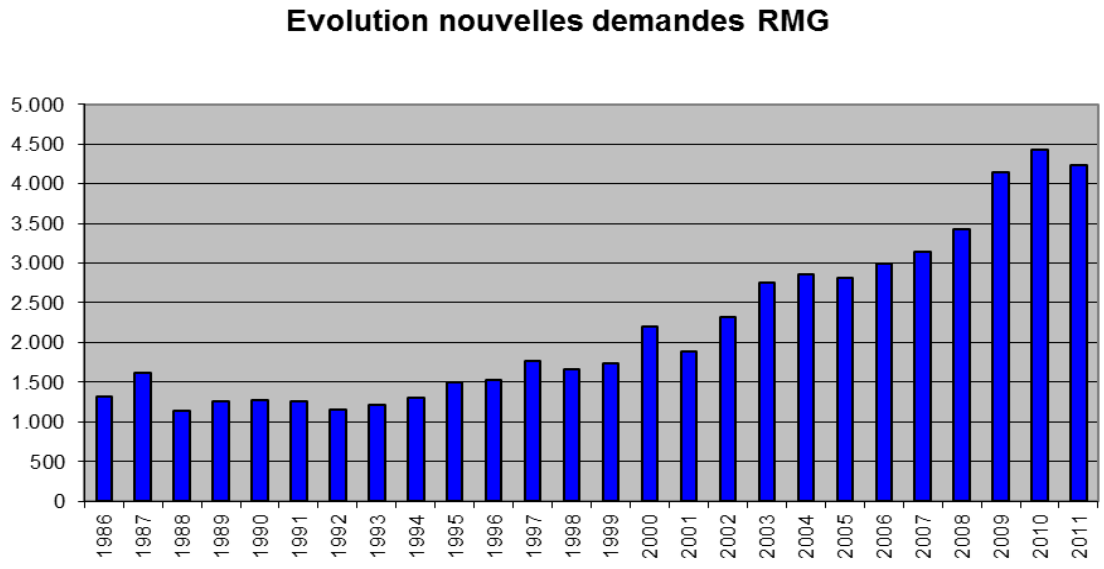

Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG

Exercice	Nbre au 31.12.	Variation
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%

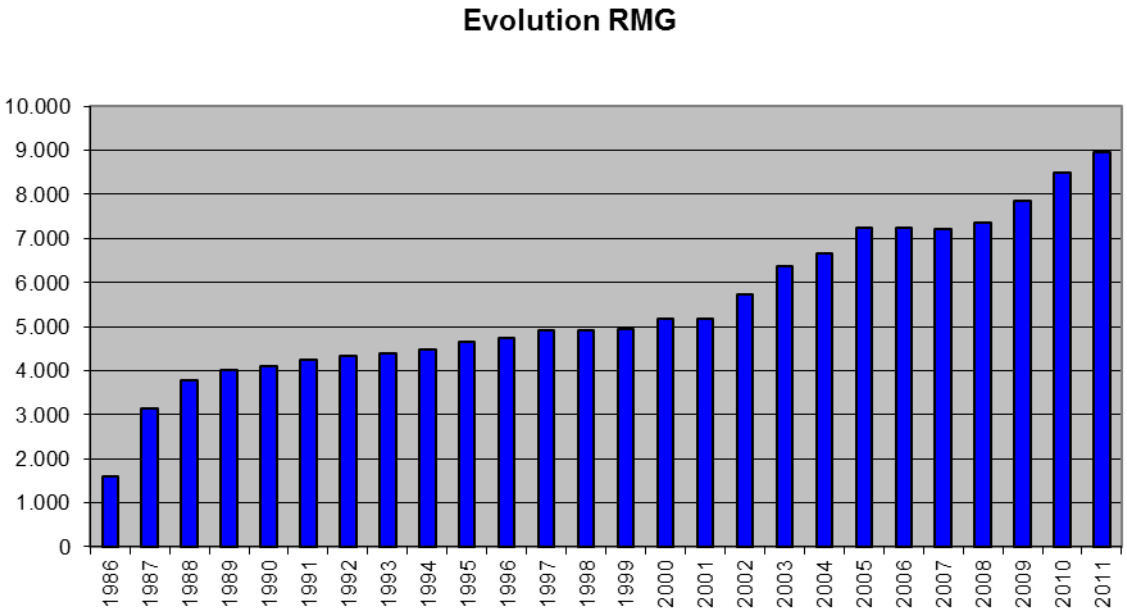

Recettes :

Au niveau des recettes, on doit constater une baisse assez importante des recettes provenant des successions (-19,76%), tandis que ceux provenant de bénéficiaires revenus à meilleure fortune, augmentent de 3,54 %. Pour la garantie en restitution des prestations versées, le Fonds est amené à gérer ± 6.200 hypothèques légales (c.f. tableau «Evolution pluriannuelle – hypothèques » ci-dessous).

Les montants recouvrés accusent une hausse de 1,63 %.

1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	4.687.094 €
2. Recettes provenant de la succession des bénéficiaires de l'allocation complémentaire	965.670 €
3. Recettes provenant de la demande en restitution à l'encontre des bénéficiaires revenus à meilleure fortune	5.940.676 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	6.778.390 €
Total recettes	**18.371.830 €**

Ad point 2 (successions):

Exercice	nombre		montants	
2000	16		507.591,12	
2001	23	43,75%	397.175,28	-21,75%
2002	23	0,00%	681.143,22	71,50%
2003	45	95,65%	637.757,40	-6,37%
2004	29	-35,56%	805.722,15	26,34%
2005	76	162,07%	1.210.303,23	50,21%
2006	73	-3,95%	1.300.962,03	7,49%
2007	107	46,58%	2.864.614,10	120,19%
2008	94	-12,15%	1.887.913,04	-34,10%
2009	157	67,02%	1.897.498,01	0,51%
2010	70	-55,41%	1.203.479,00	-36,58%
2011	49	-30,00%	965.669,53	-19,76%

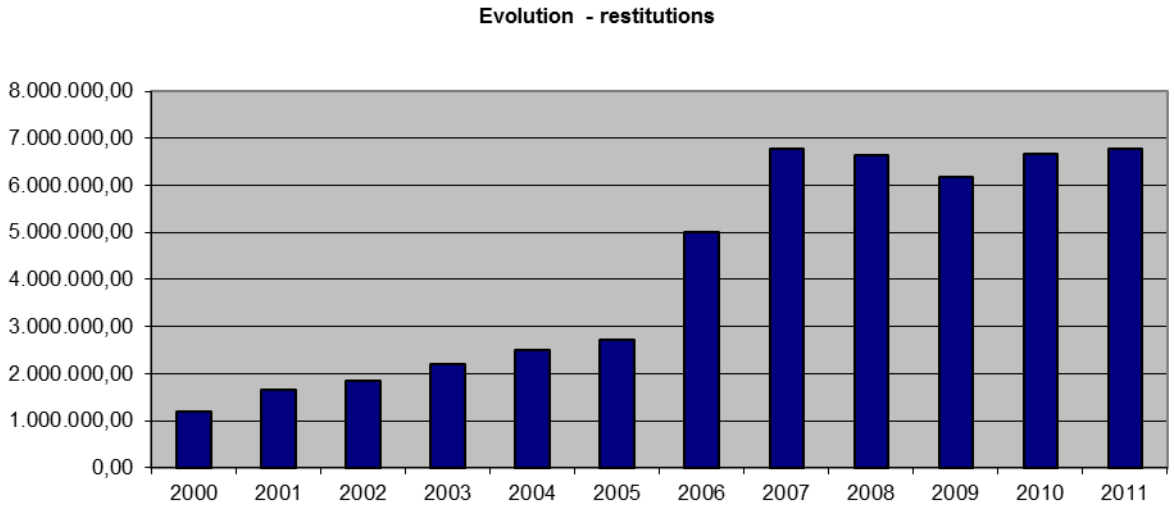

Ad point 3 (revenus à meilleure fortune):

Exercice	Exercice	nombre		montants	
2000		31		704.637,57	
2001		22	-29,03%	529.727,54	-24,82%
2002		42	90,91%	898.112,48	69,54%
2003		56	33,33%	1.132.734,84	26,12%
2004		205	266,07%	1.261.900,84	11,40%
2005		108	-47,32%	1.759.180,71	39,41%
2006		101	-6,48%	2.379.686,59	35,27%
2007		163	61,39%	3.138.191,00	31,87%
2008		171	4,91%	3.561.566,69	13,49%
2009		149	-12,87%	4.122.557,15	15,75%
2010		384	157,72%	5.737.524,00	39,17%
2011		546	42,19%	5.940.676,00	3,54%

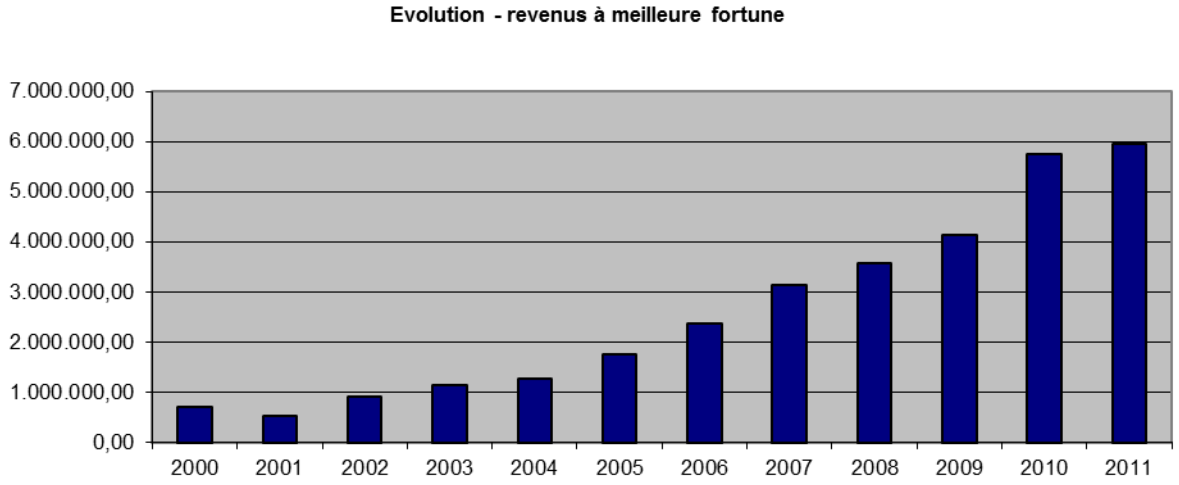

Evolution pluriannuelle - hypothèques

Année	Nbre	Variation annuelle		Cumul
1999	91			
2000	181	90	98,90%	98,90%
2001	221	40	22,10%	121,00%
2002	313	92	41,63%	162,63%
2003	302	-11	-3,51%	159,12%
2004	404	102	33,77%	192,89%
2005	569	165	40,84%	233,73%
2006	617	48	8,44%	242,17%
2007	720	103	16,69%	258,86%
2008	854	134	18,61%	277,47%
2009	919	65	7,61%	285,08%
2010	648	-271	-29,49%	255,59%
2011	706	58	8,95%	264,55%

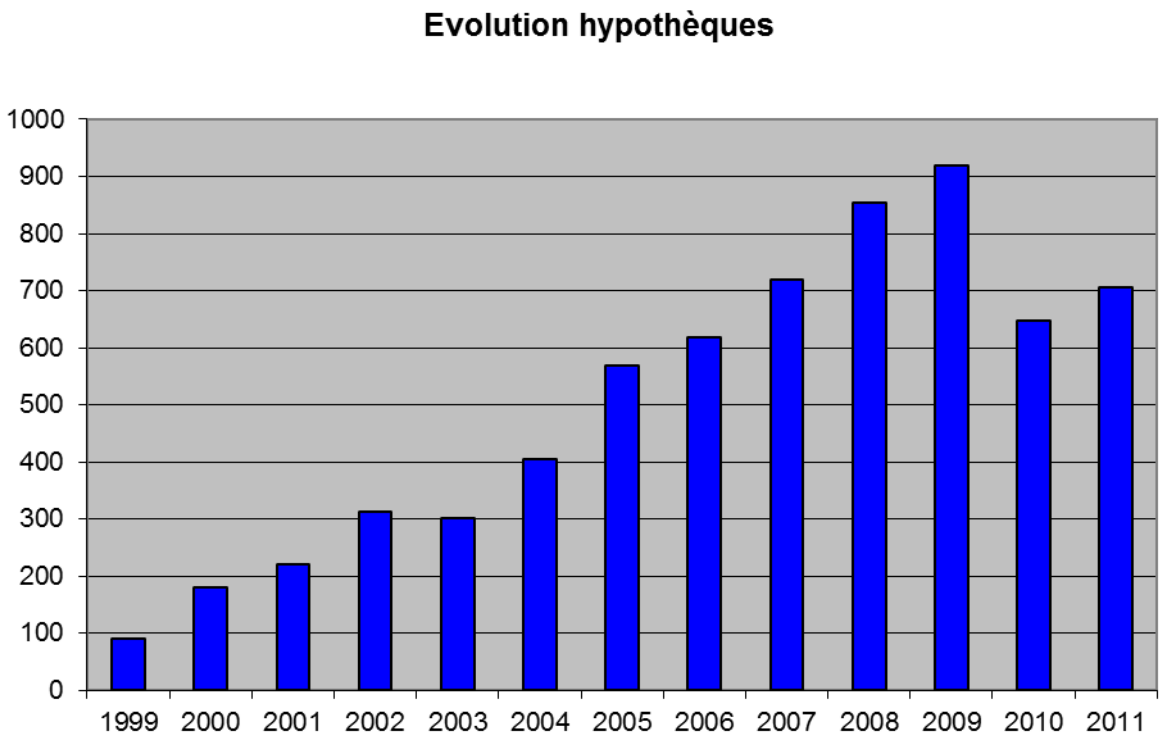

Ad point 4 (recouvrements de prestations indûment touchées):

2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.778.390,00	1,63%

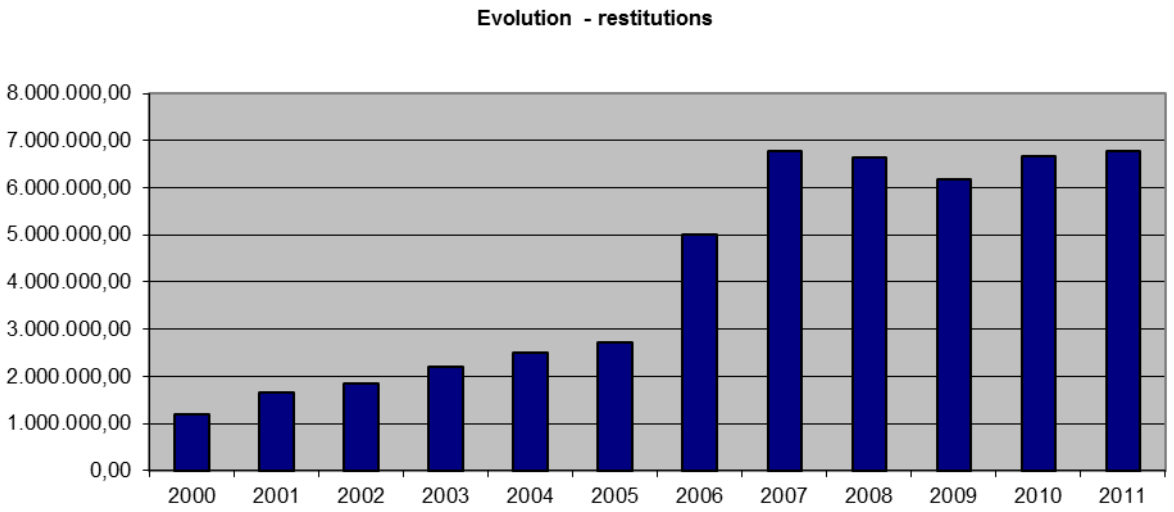

2.2. L'Allocation compensatoire

2.2.1. Législation :

Loi du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions

2.2.2. Commentaires :

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2011, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 508 contre 587 pour l'année précédente.

La dépense 2011 (FNS + autres Caisses) s'élève à 443.666,27 €. La diminution des dépenses de 63.573 € par rapport à 2010 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de bénéficiaires au 31.12.2010	**31.12.2011**	augment./ diminution en %	décompte 2010	**décompte provisoire 2011**	augment./ diminution en %
F N S	5	**5**	0,00%	5.912,23	**4.868,52**	-17,65%
CNAP	587	**508**	-13,46%	496.250,43	**434.028,23**	-12,54%
F E C	1	**1**	0,00%	883,80	**883,80**	0,00%
C F L	5	**4**	-20,00%	4.192,92	**3.885,72**	-7,33%
TOTAL :	598	**518**	**-13,38%**	507.239,38	**443.666,27**	-12,53%

2.3. L'Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

2.3.1. Législation :

Loi du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

2.3.2. Commentaires :

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance l'introduction la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé. Pour le mois de décembre 785 allocations ont été payées (2010 : 826), dont

	Nombre
aveugles < 18 ans	3
aveugles > 18 ans	96
handicapés < 18 ans	178
handicapés > 18 ans	500
divers	8
total	785

31 affaires ont été annulées. Aucune affaire fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales.

Montants des allocations au 31.12.2011

N.I. 100	N.I. 737,83
89,24 €	658,44 €

La dépense a atteint le montant de 6.219.861,18 €. La diminution de 228.749,78 € par rapport à 2010 (- 3,55 %) résulte de la régression constante des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant une assurance-dépendance.

	nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2010	**31.12.2011**	en %	2010	**2011**	en %
	826	**785**	**-4,96%**	6.448.610,96	**6.219.861,18**	-3,55%

2.4. L'Avance et le recouvrement de pensions alimentaires

2.4.1. Législation :

Loi du 26.7.1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires

2.4.2. Commentaires :

Au 31 décembre 2011 le nombre des allocataires se montait à 513 contre 458 à la fin de l'exercice précédent. 103 affaires ont été refusées, 35 suspendues et 131 se trouvent en voie d'instruction. Compte tenu du recouvrement de pensions qui atteint le montant de 352.514,02 € et des restitutions s'élevant au montant de 153.311,04 €, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 1.997.769,44 € pour l'exercice 2011. Cette augmentation importante des recettes (+76,89%) a pu être réalisée grâce au renforcement temporaire au niveau du personnel.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 35.251,40 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

	nombre **moyen** de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	2010	**2011**	en %	2010	**2011**	en %
	442	**491**	11,09	2.289.234,69	**2.503.594,50**	9,36
% RECETTES			**:**	285.954,03	**505.825,06**	76,89
Dépense			**:**	2.003.280,66	**1.997.769,44**	-0,28%

Exercice	Dossiers au 31.1.2	Variation	Cumul
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%

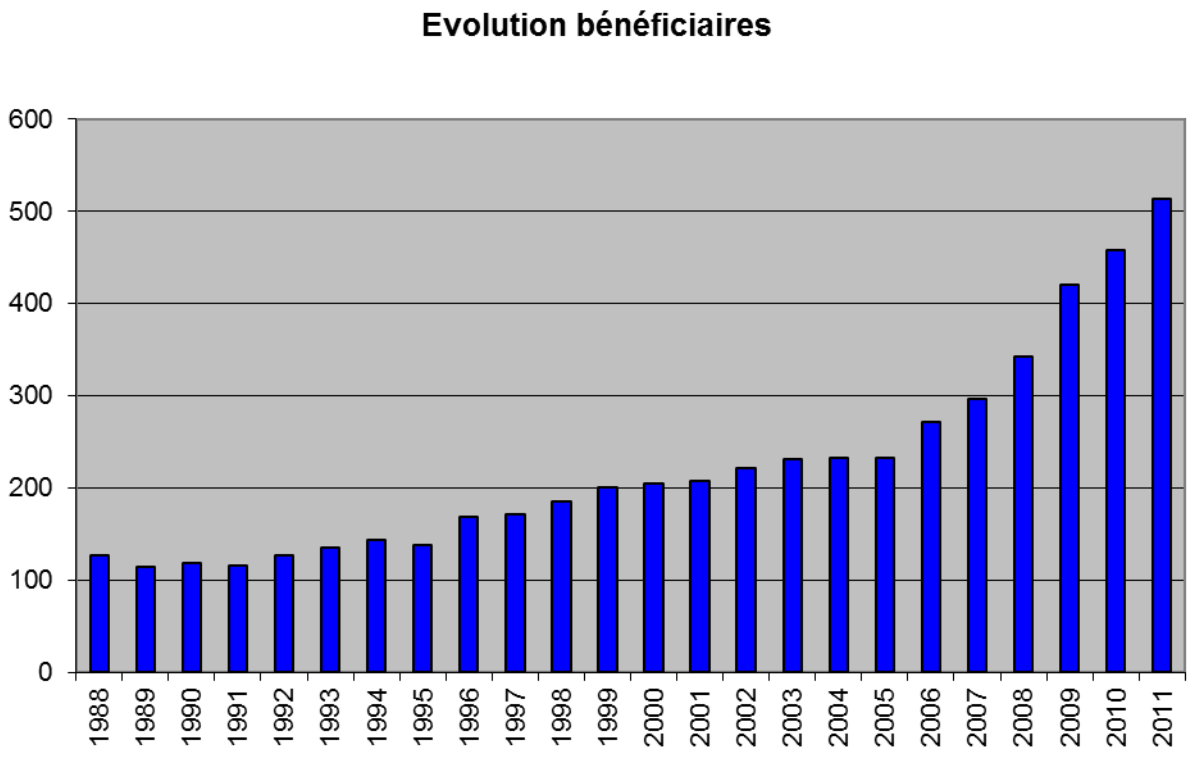

2.5. L'Allocation de vie chère (AVC)

2.5.1. Législation :

Règlement du Gouvernement en Conseil du 17.12.2010 - allocation de vie chère

2.5.2. Commentaires :

Le solde de l'allocation de vie chère 2009 a été payé en janvier 2010. Par mégarde, le montant de 2.894.748,44 a été imputé dans la classe 6 dans les deux exercices. La rectification a été effectuée en 2011. Le tableau ci-dessous tient compte de cette rectification du point de vue statistique. L'augmentation de 8,61% au niveau des bénéficiaires est due surtout, à l'instar du revenu minimum garanti, à la situation économique actuelle qui provoque des pertes de revenu substantielles pour une partie de la population. On constate un accroissement important du nombre de demandes, qui s'élève pour l'exercice 2011 à 25.594 (2010 : 22.422). Ce nombre tient compte des demandes doubles. Dans ces cas le Fonds vérifie si la situation actuelle présente des divergences par rapport à celle qui s'est présentée au moment de l'introduction de la première demande. Le cas échéant, le Fonds paie le surplus ou bien il confirme la première décision. Les limites de revenu ont été adaptées légèrement pour tenir compte de l'évolution indiciaire.

La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent comme condition d'attribution d'autres prestations similaires payées par les administrations communales et autres institutions. A partir de l'année 2010, les bénéficiaires d'une allocation de vie chère ont droit au « Kulturpass ». De manière générale, le Fonds se charge de faire parvenir au bénéficiaire de l'AVC, ensemble avec la décision d'octroi de la prestation une notice d'information sur le « Kulturpass » ainsi qu'un formulaire de demande.

nombre de ménages bénéficiaires pour l'exercice		augment./ diminution	montants du point de vue statistiques		augment./ diminution
2010	**2011**	en %	2010	**2011**	en %
16.996	**18.460**	**8,61%**	**30.042.164,40**	**32.692.186,12**	8,82%

2.5.3. Evolution allocation de chauffage 2000 – 2008 / allocation de vie chère 2009 - 2011

	nombre de bénéficiaires	augment./ diminution	décompte	augment./ diminution	Modifications législation
2000 (saison hivernale 2000/2001)	5.339		**2.650.000,00**		
2001	5.569	4,31%	**2.767.060,00**	4,42%	
2002	5.569	4,31%	**2.767.060,00**	4,42%	
			5.534.120,00		
2003	4.719	-15,26%	**2.730.647,78**	-0,66%	
2004	5.297	12,25%	**2.850.436,05**	4,39%	
2005	7.751	46,33%	**5.720.889,66**	100,70%	**Augmentation 50%**
2006	9.431	21,67%	**7.642.577,22**	33,59%	
2007	9.495	0,68%	**7.678.372,96**	0,47%	
2008	13.904	46,43%	**12.031.140,14**	56,69%	**Augmentation 10%**
2009	17.040	22,55%	**29.078.601,18**	141,69%	**Augmentation 100%**
2010	16.996	-0,26%	**30.042.164,40**	3,31%	
2011	18.460	8,61%	**32.692.186,12**	8,82%	

Evolution dépenses et bénéficiaires

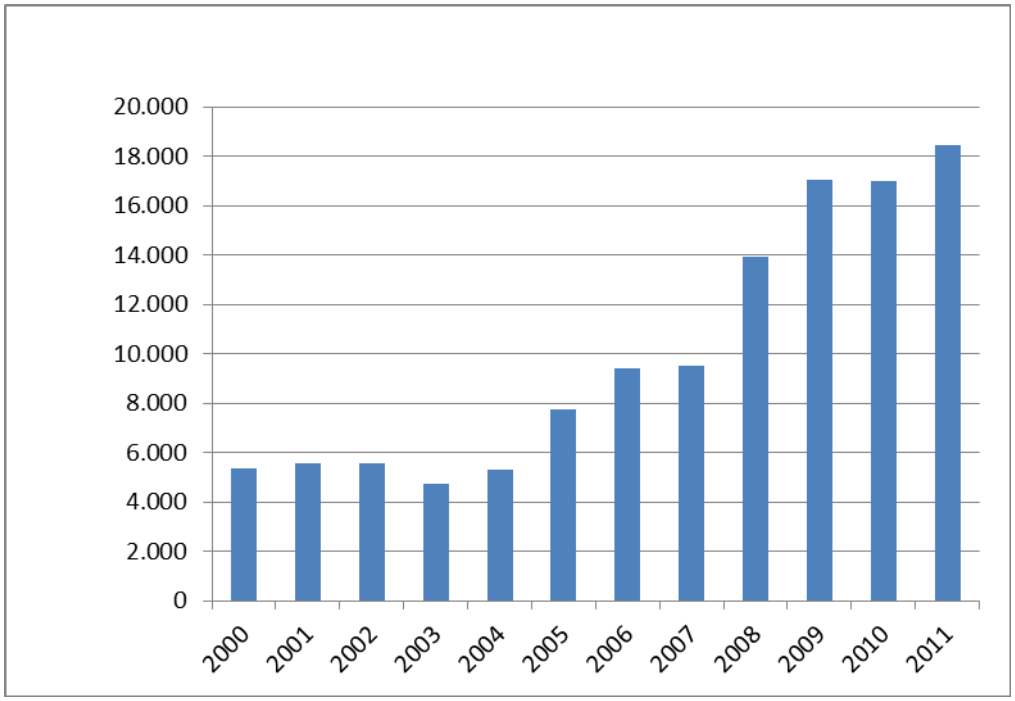

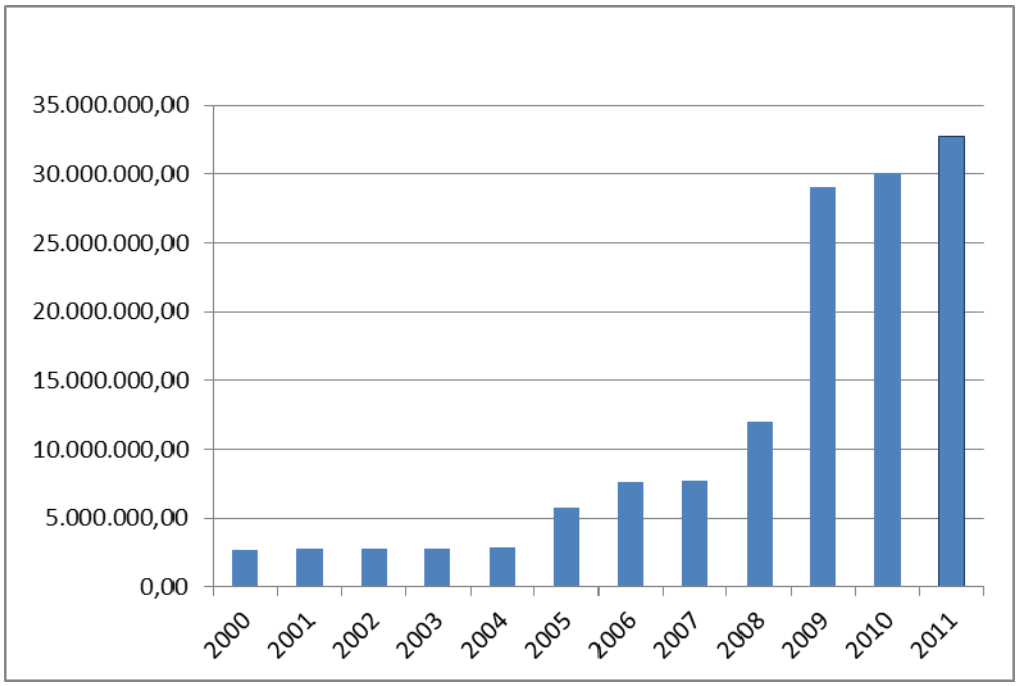

Evolution demandes - AVC

Exercice	demandes	Variation
2002	7.580	
2003	6.902	-8,94%
2004	7.847	13,69%
2005	10.223	30,28%
2006	11.382	11,34%
2007	13.036	14,53%
2008	16.402	25,82%
2009	20.112	22,62%
2010	22.422	11,49%
2011	25.594	14,15%

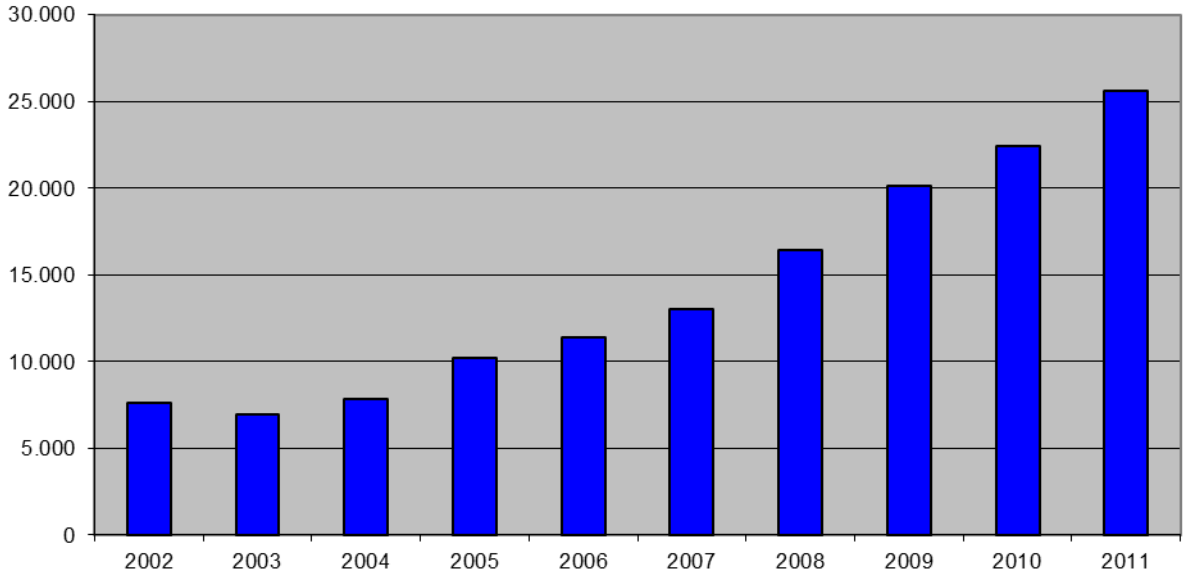

2.6. L'Accueil gérontologique

2.6.1. Législation :

Loi du 22 mai 1989 portant création d'une allocation de soins et organisant le placement dans une maison de soins

Loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

Règlement grand-ducal du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

2.6.2. Commentaires :

Pour l'exercice 2011 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre à 182 (2010: 250) dont 67 ont été refusées et 7 affaires ont fait l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales. 33 demandes sont restées en instruction au 31.12.2011. Le nombre moyen de bénéficiaires a augmenté de 11 pour atteindre 715 unités (+1,56%). Les prestations au montant total de 7.581.307,31 € ont augmentées de 4 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel la dépense se chiffrait à 7.289.647,78€.

L'augmentation considérable du montant des recettes est également la conséquence directe du renforcement temporaire du service restitutions et recouvrements.

	nombre **moyen** de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2010	**31.12.2011**	en %	2010	**2011**	en %
	704	**715**	1,56	7.289.647,78	**7.581.307,31**	4,00
% RECETTES			**:**	339.484,33	**928.149,75**	173,40
Dépense			**:**	6.950.163,45	**6.653.157,56**	-4,27%

2.7. Le Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

2.7.1. Législation :

Loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

2.7.2. Commentaires :

La loi du 12.9.2003 (mise en vigueur : 1.6.2004) introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent une diminution de la capacité de travail de 30% au moins. Les personnes reconnues travailleur handicapé perçoivent soit un salaire pour travailleurs handicapés, soit un revenu pour personnes gravement handicapées. Cette dernière prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au RMG pour le premier adulte) de 1.283,24 € (N.I. 737,83). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2011 était de 2.231 unités pour une dépense annuelle de 30.201.482,88 € en augmentation de 21,18% par rapport à l'exercice 2010.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2010	**31.12.2011**	en %	2010	**2011**	en %
	1.944	**2.231**	14,76	24.922.251,87	**30.201.482,88**	21,18
% RECETTES			**:**	433.429,38	526.656,67	
Dépense			**:**	24.488.822,49	**29.674.826,21**	21,18%

Exercice	Dossiers au 31.1.2	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.674.826	21,16%

Evolution bénéficiaires

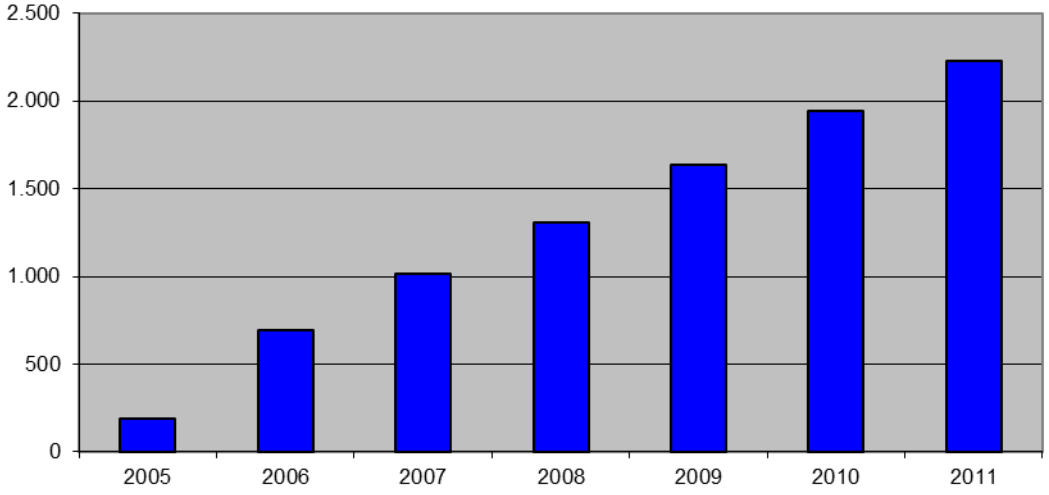

Evolution dépenses nettes

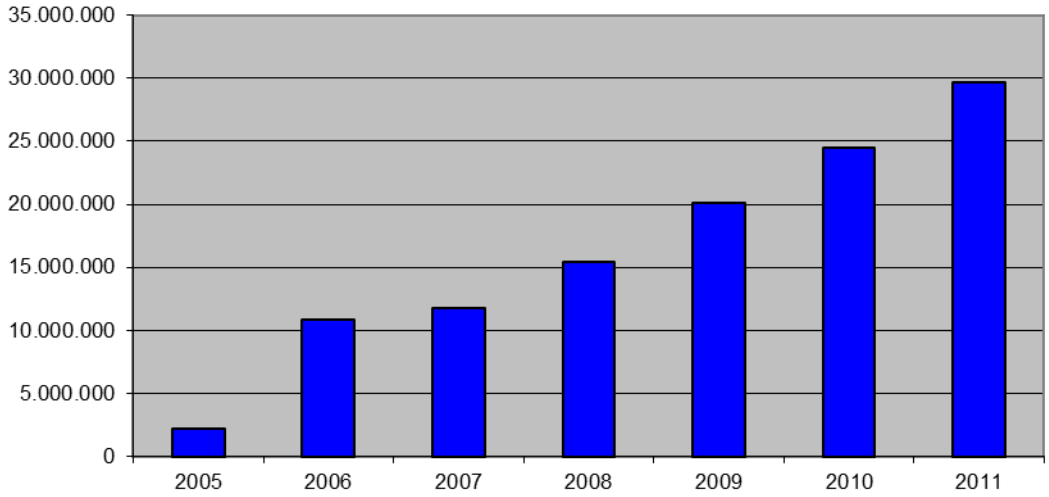

2.8. Forfait d'Education

2.8.1. Législation :

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation

2.8.2. Commentaires :

Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 35.484 au 31.12.2011. Pendant l'exercice 2011, le montant de 72.024.451 € a été liquidé. On constate une régression de 1,88 % pour la dépense effective par rapport à l'exercice précédent, ceci étant du au fait que l'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans.

Les dispositions relatives au crédit d'impôt pour pensionnés s'appliquent également aux bénéficiaires du forfait d'éducation.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	**décompte provisoire**	augment./ diminution
	31.12.2010	**31.12.2011**	en %	2010	**2011**	en %
F N S	14.340	**13.520**	-5,72	30.943.850,92	**29.679.052,99**	-4,09
C N A P	18.960	**18.736**	-1,18	33.611.226,60	**33.454.970,90**	-0,46
E T A T	1.871	**1.844**	-1,44	4.060.648,71	**4.091.047,19**	0,75
F E C	491	**478**	-2,65	1.052.150,84	**1.039.695,98**	-1,18
C F L	936	**906**	-3,21	2.101.832,25	**2.053.022,59**	-2,32
Total brut	36.598	35.484	-3,04	71.769.709,32	**70.317.789,65**	-2,02
Ass. maladie / part patr.			**:**	1.847.255,75	**1.884.315,75**	
Total Forfait d'éducation			**:**	73.616.965,07	**72.202.105,40**	-1,92
% RECETTES			**:**	**214.022,92**	**177.654,14**	-16,99
Dépense			**:**	73.402.942,15	**72.024.451,27**	-1,88%

Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%

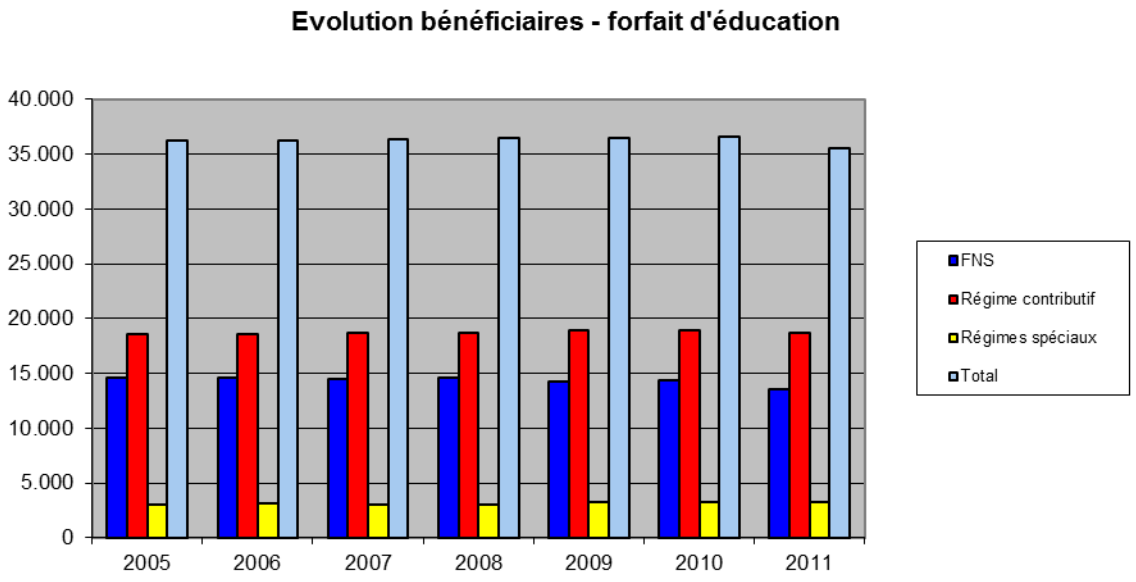

Exercice	Dépenses brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.679.053	33.454.971	7.183.766	70.317.790	-2,02%

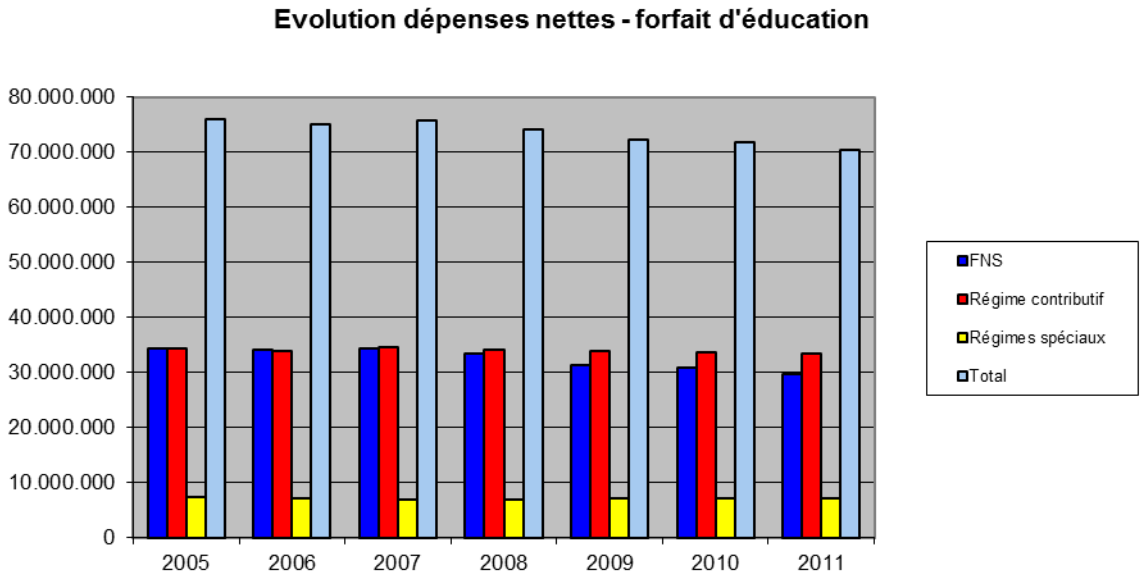

2.9. Le Service Recouvrement et de Restitutions

2.9.1. Service Recouvrement

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Le service a modifié sa procédure de recouvrement forcé en 2009 en demandant, au préalable l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice.

Cette procédure est aussi appliquée pour les bénéficiaires d'une indemnité d'insertion, ceci afin d'éviter une saisie sur l'indemnité. Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une indemnité d'insertion.

Dans le cadre de l'analyse des dossiers de recouvrement dits « sensibles » dans lesquels une entrevue avec le débiteur s'impose, le service a continué en 2011 d'entreprendre des visites à domiciles. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif du service visant à résoudre un maximum de cas à l'amiable.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement touchant le Fonds national de solidarité soit en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Depuis 2009, le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des tribunaux de paix.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues, ce qui a engendré un supplément de travail.

2.9.2. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- Contre le bénéficiaire de l'allocation complémentaire revenu à meilleure fortune (vente d'un bien immobilier, héritage, partage etc.)
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique
- Contre le légataire d'une allocation complémentaire du revenu pour personnes gravement handicapées et du bénéficiaire d'une allocation complémentaire
- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation complémentaire, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées et de l'avance de la pension alimentaire

et traite ses dossiers en étroite collaboration avec le service recouvrements relatif au remboursement cumulé des prestations dues et indues .

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation complémentaire sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Le service gère actuellement +- 6.200 hypothèques pour lesquelles il doit effectuer les renouvellements décennaux et les mainlevées. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargées des ventes des immeubles et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les renseignements pratiques permettent de formuler des revendications à l'égard des bénéficiaires.

Les organismes de sécurité sociale, notamment l'association d'assurance contre les accidents, informent le Fonds de leurs demandes de rachat de rentes de sorte que le service peut ainsi récupérer directement ses prestations allouées.

Dans ses actions et recours contre le tiers, le service réclame la restitution d'allocations complémentaires contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération de ses prestations allouées à un bénéficiaire défunt, à défaut de successeurs ou de renonciation des successeurs, le service entame la procédure et demande le jugement de la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

2.9.3. Evolution Recouvrements et Restitutions

Recouvrements

	Exercice 2010	Exercice 2011	Variation	
RMG	6.669.929 €	6.778.390 €	108.461 €	
RPGH	420.548 €	523.158 €	102.610 €	
Pensions alimentaires	226.782 €	352.514 €	125.732 €	
Forfait	214.023 €	177.654 €	-36.369 €	
Acceuil gérontologique	15.979 €	31.322 €	15.343 €	
Total	**7.547.261 €**	**7.863.038 €**	**315.777 €**	**4,18%**

Restitutions (successions et rmf)

	Exercice 2010	Exercice 2011	Variation	
RMG	6.941.003 €	6.906.346 €	-34.657 €	
RPGH	12.882 €	3.499 €	-9.383 €	
Pensions alimentaires	4.450 €	68.252 €	63.802 €	
Acceuil gérontologique	323.506 €	896.828 €	573.322 €	
Total	**7.281.841 €**	**7.874.925 €**	**593.084 €**	**8,14%**

Variation totale restitutions et recouvrements **908.861 €**

3. Le Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE)

3.1. Missions du CSEE

La réorganisation du CSEE a été consacrée par la loi du 16 juin 2004 qui abroge celle du 12 juillet 1991.

Le centre socio-éducatif de l'Etat est obligé d'accueillir des mineurs, filles et garçons, qui lui sont confiés par décision des autorités judiciaires pour une durée indéterminée et en règle générale jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Par rapport à ses pensionnaires, le centre est chargé des missions d'accueil socio-éducatif, d'assistance thérapeutique, d'enseignement socio-éducatif, de préservation et de garde.

Le centre comprend les unités suivantes:

- les internats socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig
- l'unité de sécurité de Dreiborn
- des logements externes encadrés
- le service psycho-social
- l'institut d'enseignement socio-éducatif
- l'unité de formation socio-pédagogique
- le service de gestion administrative, les services technique et d'économie domestique.

3.2. Internats

3.2.1. CSEE Dreiborn

153 mineurs dont 68 nouvelles admissions, ont été hébergés au cours de l'année 2011.

L'internat de Dreiborn comprend deux groupes de vie, l'un pour les jeunes de moins de 16 ans et l'autre pour ceux âgés de 16 à 18 ans. Etant donné le nombre élevé de journées de présence, un troisième groupe de vie a dû être instauré pour les pensionnaires fréquentant un établissement scolaire externe ou poursuivant une activité professionnelle à l'extérieur du Centre. L'encadrement de ce troisième groupe de vie a été assuré alternativement par les éducateurs des deux autres groupes de vie.

Une réunion communautaire par semaine obligatoire pour les jeunes de chaque groupe de vie a été organisée où différents thèmes ainsi que l'organisation de la semaine ont été abordés.

Les pensionnaires des groupes de vie ont bénéficié de deux activités de loisirs par groupe et par semaine à l'extérieur du centre : piscine, patinoire, randonnées pédestres et VTT, jogging promenade en barque, participation à des tournois de football à Trèves, visites d'expositions dans des musées, séances de cinéma, bowling, jeux de quilles.

Au cours de l'année 2011, les jeunes de chaque groupe de vie avaient l'opportunité de faire un choix parmi trois activités différentes proposées entre 16.00 et 21.30 heures sur le site de Dreiborn. Les activités varient selon la saison et selon les affinités des éducateurs présents. Elles comprennent au moins une activité sportive (football, basket-ball, tennis de table, fitness, jeux de fléchettes)

ainsi que les ateliers de cuisine, de lecture, d'art divers, de billard, de cirque, des jeux de société, des groupes de parole abordant divers thèmes, tels le training anti-agressif, les méfaits du tabac et des drogues, le sida, des sujets d'actualités, des débats sur des films visionnés. Dans chaque groupe de vie, un espace de lecture a été installé.

Une colonie de vacances au Lac du Der a été organisée pour 5 pensionnaires. Une colonie de marche de Toul à Bligny ayant pour sujet « Le chemin vers Santiago de Compostela » comprenant 5 étapes de ± 25 km par jour avec un logement dans différentes auberges de jeunesse en France pour 4 jeunes a été organisée au printemps 2011. Une colonie « Camping » à Moineville (F) pour 5 jeunes ainsi qu'une colonie à Filzmoos (A) pour 4 jeunes ont été organisées en juillet 2011.

Deux pensionnaires, accompagnés par une éducatrice, one participé pendant 4 jours à un camp organisé par les Pompiers de la Commune de Fischbach.

Différentes excursions journalières ont été organisées au lac à Remerschen et à Insenborn, dans l'Oesling, au « Erlebnisbad Calypso » à Saarbrücken en Allemagne, au « Phantasialand » à Brühl en Allemagne au « Laser 5 five » à Thionville. Différents jeunes ont participé à des randonnées pédestres.

L'internat a accueilli 5 stagiaires dont 3 suivaient une formation d'éducateur et 1 celle d'éducateur en cours d'emploi et 1 celle de " Bachelor en études éducatives et sociales ".

Le personnel de l'internat s'est réuni à 34 reprises. Au mois de juin, une réunion extraordinaire pour la préparation des vacances d'été a été organisée. Une réunion spéciale a été organisée fin juin pour réorganiser le plan horaire pour la période de mi-septembre à décembre. Au mois de novembre une réunion extraordinaire fut organisée pour élaborer un horaire avec un roulement de deux semaines pour la période de janvier à mi-juillet 2012.

3.2.2. CSEE Schrassig

144 mineures, dont 61 nouvelles admissions, ont été accueillies au cours de l'année 2011.

L'internat de Schrassig comprend deux groupes de vie, l'un pour les jeunes mineures en âge d'obligation scolaire, et l'autre pour ceux de 16 à 18 ans.

Au cours de l'année 2011, toute une palette d'activités variées et bien choisies, a permis aux jeunes de vivre des expériences de réussite, à développer leur sens des responsabilités et leur estime de soi. Les activités peuvent être catégorisées spéciales (projets, séjours), thérapeutique (art-thérapie), parascolaires récréatives (nationale, internationale) et monde associatif.

En matière d'activités spéciales, 5 jeunes ont participé au séjour à la « Maison de la mer – Koksijde » en Belgique. La finalité de ce séjour était le respect des règles liées au bon fonctionnement de la vie en collectivité au sein de la structure, conduire l'adolescente à une relation de confiance vis-à-vis de l'équipe éducative et s'engager dans une attitude citoyenne. 5 autres jeunes se sont investies 7 jours pour « découvrir le Grand-Duché de Luxembourg » avec une marche totale de 70 kilomètres et 5 auberges de Jeunesse. La finalité était de se mettre dans un état de réceptivité, à la disponibilité de l'imprévu, l'inattendu et de faire face aux moments désagréables. 7 jeunes ont participé en Belgique à une formation de massage, « symphonie des sens ». La finalité de ce massage-bien-être était de rééquilibrer le corps et l'esprit. En été 2011, en collaboration avec le CePT (centre de prévention des toxicomanies), 3 jeunes mineures ont participé au projet international de la « Mondorfer Gruppe » à Berschweiler en Allemagne.

Dans le domaine des activités thérapeutiques, le CSEE a collaboré en 2011 avec Madame Carina De Roubaix, diplômée en Art-thérapie de l'Ecole Louis de Berquin en Belqique. Plusieurs jeunes ont bénéficié de moments privilégiés « *autour du processus artistique dans lequel elles s'aventurent et leur offre la possibilité de devenir acteur et créateur de leur mieux-être par l'intermédiaire de leur travail artistique* ».

Parmi les activités parascolaires récréatives, nous retrouvons du côté national, la nage en eau libre à Weiswampach et Remerschen, les visites au Centre de natation intercommunal « les Thermes », la participation aux fêtes publiques, comme la fête médiévale à Vianden, le Blues and Jazz Rallye en ville, le Balloon Trophy à Echternach, la kermesse au Glacis, différentes promenades et grillades, le bowling, le minigolf et le cinéma. Du côté international prédomine, la réserve de loups de Werner Freund à Merzig en Allemagne, le parc aventure « Bol d'Air » à Bresse en France, Walygator et le zoo d'Amnéville en France, le marché hebdomadaire d'Arlon et la city-promenade à Bouillon en Belgique.

Du point de vue monde associatif, toute action favorisant la jeune à devenir acteur au sens participatif de son loisir a été encouragée. La rencontre de la jeune mineure et du monde associatif s'est réalisée au football (3 jeunes), special olympics (1 jeune), équestre (3 jeunes).

Sur le site de Schrassig, une série d'activités sportives et de loisirs ont été offertes: volley-, basket- et football, badminton, jogging sur le parcours sportif, jeu de fléchettes, billard, pétanque. Au sein des groupes de vie, différentes activités ont été offertes: le « scrap-booking », les jeux de société, le bricolage, la confection de repas et de pâtisseries.

3.3. Service Psycho-Social (SPS)

Le SPS remplit la mission d'assistance thérapeutique au centre socio-éducatif de l'Etat.

Le SPS comprend trois psychologues, une infirmière et un assistant social.

Le SPS est impliqué depuis l'entrée jusqu'à la sortie du/de la pensionnaire dans le centre.

Le projet socio-éducatif et psycho-thérapeutique individualisé élaboré par le SPS pour chaque pensionnaire, permet une collaboration plus aisée entre les différentes unités du centre (internats, IES).

Le projet comprend dans ses grandes lignes :

- l'accueil du/de la pensionnaire
- l'anamnèse et la réunion avec la famille et/ou d'autres professionnels engagés dans l'histoire du/de la pensionnaire
- l'élaboration du projet traçant les différentes étapes du/de la jeune au CSEE
- la présentation du projet aux parents ou aux personnes concernées
- la transmission du projet au juge de la jeunesse compétent
- la réévaluation du projet
- la communication du projet aux professionnels assurant la prise en charge du/de la jeune à la sortie du centre.

La prise en charge thérapeutique d'un(e) mineur(e) par des thérapeutes ou des psychiatres externes est proposée, organisée et encadrée par les membres du SPS.

Les membres du SPS rédigent les rapports d'évolution pour les tribunaux de la jeunesse.

Lorsqu'un(e) jeune bénéficie d'une mesure de congé (auprès de sa famille, dans une autre structure d'accueil au Grand-Duché ou à l'étranger) les membres du SPS assurent un suivi en collaboration avec le service Follow-Up de l'association EPI.

En 2011, 21 pensionnaires du CSEE ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 62 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

Dans le courant de l'année 2011, les membres du SPS ont accompagné 5 stagiaires, 1 psychologue pendant 6 semaines, 2 assistants sociaux pendant 6 respectivement 2 semaines et 2 infirmières pendant 1 semaine.

Par ailleurs, les membres du SPS ont participé à des journées de formation portant sur des thèmes en relation avec l'encadrement socio-éducatif et psychothérapeutique de mineurs en difficultés. Une psychologue a poursuivi sa formation en « Systemische Therapie und Beratung ».

Les membres du SPS participent aux réunions plénières des internats et de l'IES. Au besoin et à la demande, ils assistent le personnel encadrant dans leur travail avec les mineur(e)s.

Les acteurs du SPS se réunissent une fois par semaine pour des besoins de coordination et le SPS se réunit une fois par semaine avec les responsables des internats, de l'IES et le directeur.

3.4. Institut d'Enseignement Socio-Educatif (IES)

3.4.1. Généralités

L'Institut d'Enseignement Socio-Educatif (IES) a été institué par règlement grand-ducal du 3 septembre 1995. Il offre des ateliers divers et les classes du régime préparatoire ainsi que du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique aux pensionnaires du Centre Socio-Educatif (CSEE) de l'Etat Dreiborn / Schrassig. En dehors des pensionnaires du CSEE, l'IES peut également accueillir des élèves externes.

L'IES est soumis à des contraintes multiples:

- l'admission d'élèves à tout moment de l'année scolaire,
- une fluctuation importante des élèves et des durées de présence,
- l'admission d'élèves d'âges et de niveaux intellectuels très différents, en provenance de tous les ordres d'enseignement, faisant valoir des acquis scolaires très variables et ayant des difficultés psychiques et sociales diverses,
- l'enseignement et les mesures de mise au travail,
- la participation aux missions de garde et de préservation du CSEE.

Pour ces raisons, les activités et méthodes de l'IES sont caractérisés par une approche individualisée pour chaque élève en tenant compte de son niveau scolaire atteint, de ses besoins et intérêts, de ses capacités et affinités, de ses difficultés psychiques et sociales.

En étroite collaboration avec les autres unités du CSEE (internats, Service Psycho-Social), les actions de l'IES sont largement déterminées par l'orientation du projet socio-éducatif et psycho-thérapeutique élaboré pour chaque pensionnaire.

Au vu du fait que la carrière scolaire de la majorité des élèves de l'IES a été marquée par l'expérience de l'échec et du refus, la motivation devient un élément essentiel dans tout effort socio-éducatif. Ainsi, il a été institué à l'IES une

pédagogie de la réussite, dont les principales caractéristiques sont celles d'une approche modulaire complémentée par un système positif de sanction et de certification basé sur les acquis et progressions réels des élèves. L'accent est également mis sur une évaluation régulière impliquant l'élève.

3.4.2. Modalités organisationnelles

L'enseignement est organisé sous forme de journée continue du lundi au vendredi.

Les élèves ont l'opportunité de s'inscrire dans des cours à option à raison de trois après-midi par semaine. L'enseignement fonctionne en régime coéducatif.

L'IES propose des ateliers de boulangerie/cuisine, beauté/coiffure, chauffage/sanitaire, menuiserie, jardinage et polyvalent pour les élèves non soumis à l'obligation scolaire. Pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, les classes de l'enseignement secondaire technique (cycle inférieur), les classes du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et les classes de promotion sont à disposition.

Les missions d'instruction, de formation et d'éducation de l'IES sont confiées à des agents nommés auprès du Centre Socio-Educatif de l'Etat ou détachés d'autres établissements scolaires par le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ainsi qu'à des chargés de cours et des chargés d'éducation détachés ou désignés soit par le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, soit par la Commission de Surveillance et de Coordination sur avis conforme du Collège d'Inspection de l'IES.

Le Collège d'Inspection de l'IES comprend actuellement:

- un représentant du Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle qui en assure la présidence,
- la Directrice de l'Education différenciée,
- l'Inspecteur de l'Enseignement primaire du canton de Grevenmacher,
- le Directeur du Lycée Classique de Diekirch,
- le Directeur du Lycée Technique Joseph Bech,
- le Directeur du Lycée Technique du Centre.

3.4.3. Activités

133 élèves, dont 55 filles et 78 garçons, ont suivi – au moins temporairement – une formation à l'IES au courant de l'année 2011. 83 pensionnaires, dont 51 filles et 32 garçons, ont suivi du moins temporairement une scolarité dans un établissement externe. 34 pensionnaires, dont 26 garçons et 8 filles, ont suivi une formation ou exercé une activité professionnelle à l'extérieur.

Parmi ces derniers, 23 jeunes, dont 19 garçons et 4 filles, ont réussi à entrer soit dans un contrat d'apprentissage, soit dans un contrat de travail grâce à l'encadrement de l'équipe « communication socio-professionnelle » de l'IES.

Dans le cadre soit de leurs études, soit de leurs efforts pour trouver un poste de travail ou d'apprentissage, 50 jeunes ont effectué 146 semaines de stages d'initiation et d'orientation professionnelles dans des entreprises ou institutions externes au cours de l'année 2011.

Deux groupes d'étudiants des sciences éducatives de l'Université du Luxembourg ont effectué des stages à l'IES. Des groupes de professionnels du Lycée Technique d'Esch ont rendu des visites d'étude à l'IES.

De nouveaux ouvrages pour la bibliothèque, du matériel sportif et didactique ont été acquis.

Au niveau scolaire, les séances d'enseignement individuel et les cours de rattrapage ont été intensifiés tant pour les élèves de l'IES que pour les élèves fréquentant un établissement scolaire externe.

Les élèves méritants des ateliers et des classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ont été récompensés et ils ont pu choisir un ouvrage littéraire.

De surcroît, plusieurs excursions de fin d'année scolaire ont été organisées pour les élèves méritants.

A d'autres niveaux, une panoplie d'excursions et de visites a été mise en place :

- visites d'étude en entreprise dans le cadre de la « communication socio-professionnelle » ;
- excursions dans le cadre de branches scolaires spécifiques, par exemple : site de Verdun, de Vianden, fortifications de Luxembourg-Ville, musées divers, camp de Natzweiler-Struthoff (cours de sciences sociales) ; stations d'épuration, centre de recyclage (cours de sciences naturelles) ; représentations de théâtre (cours de langues) ;
- une excursion sous le titre « L'eau – matière précieuse à préserver » a été organisée avec 7 jeunes lors de laquelle des stations d'épuration et le barrage d'Esch-sur-Sûre ont été visités ;
- les élèves de la classe de promotion ont – dans le cadre de leur cours de culture générale – exploré le monde rural et agricultural au biais d'une série de visites de fermes, musées, moulins, laiteries.

Une manufacture de bijoux à partir de matières récupérées et recyclées a été mise en production au sein de l'atelier d'éducation artistique avec la participation de tous les enseignants et de tous les élèves. Les plus beaux objets ont été présentés entre autres à la kermesse traditionnelle du CSEE Dreiborn et au Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean. Un site internet relatif à la création des bijoux a été créé.

L'orfèvre professionnel Tasso Mattar a offert un workshop d'une semaine avec deux classes de l'IES en juin.

Un projet assujetti au programme européen « Comenius », visant un échange de bonnes pratiques avec des enseignants d'établissements scolaires portugais, espagnols et finlandais a été entamé en 2011.

L'artiste en graffiti Baptiste Provenzano a pu être engagé pendant une semaine au mois de juillet pour procéder à la production d'œuvres d'art avec un groupe d'élèves.

Dans le cadre de la section sportive, les chargés de cours en éducation physique de l'IES ont organisé plusieurs excursions au 'Kloterpark' à Echternach pour les sportifs méritants, ainsi que des journées à thème « sports divers ».

Des cours de natation dans des piscines externes font partie intégrante du programme offert aux élèves.

Des tournois de tennis de table et de football internes impliquant tous les jeunes et le personnel de l'IES ont été organisés.

Une liste des meilleures performances dans diverses disciplines sportives est tenue à jour et exposée en permanence.

Plusieurs jeunes ont participé en tant qu'élèves réguliers aux entraînements externes de l'académie de Capoeïra (danse brésilienne) « Abada Capoeïra ».

Ces jeunes ont participé avec leur équipe à diverses représentations publiques. En outre, plusieurs groupes de hauts gradés de la discipline en tournée depuis le Brésil ont régulièrement offert des activités pour les élèves de l'IES.

Une collaboration avec la fondation EME – « Ecouter pour mieux s'entendre » a permis d'un côté l'organisation à Dreiborn d'un concert par Darko Millowich et Ilan Schneider, violonistes de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, auquel ont assisté tous les élèves de l'IES avec à l'affiche des œuvres de Bach, Mozart, Paganini et autres.

D'un autre côté, un workshop avec David Fluit et Gilles Corbi, chanteurs du groupe HipHop « de Läb » a pu être mis en place pendant le 1er trimestre de l'année scolaire 2011/2012, qui a abouti en une performance chaudement applaudie par le personnel et les élèves le dernier après-midi d'école avant les vacances de Noël.

3.5. Logements externes encadrés (LEE)

Le CSEE dispose de deux logements situés à Luxembourg-Ville. En 2011, deux pensionnaires majeures du CSEE Schrassig ont vécu dans ces logements. Elles poursuivent des études avec succès et sont encadrées par le service Follow-Up de l'association EPI.

3.6. Unité de formation socio-pédagogique

En 2011, cinq cours et séminaires de 80 heures au total ont porté sur les thèmes suivants:

- Supervision d'équipe
- Teamsupervision
- Einzelsupervision
- Formation de lutte contre les incendies
- Comment communiquer avec les jeunes résistant au changement

En novembre 2011, les participants au cours « Supervision d'équipe » ont visité l'IPPJ de Saint-Servais en Belgique et ont pu procéder à un échange des pratiques avec le personnel de cette institution.

L'encadrement des jeunes placés au CSEE suppose un travail pluridisciplinaire où différentes unités du centre (internats, service psycho-social, institut d'enseignement socio-éducatif) sont impliquées. Les intervenants se doivent d'être formés pour collaborer à un travail pertinent et à un projet commun. Par conséquent, il y a lieu que le contenu du programme de formation soit actuel, adapté et opérationnel.

La participation aux cours et séminaires endéans les heures de travail est obligatoire pour tous les agents du CSEE engagés dans une mission éducative et socio-thérapeutique, et ce à raison de 24 heures minimum par an.

3.7. Personnel

Actuellement, l'effectif total du personnel de l'internat de Dreiborn s'élève à 26,25 postes, celui de l'internat de Schrassig à 19,75 postes.

La Commission de Surveillance et de Coordination en collaboration avec la direction du CSEE a oeuvré afin de pourvoir les internats de Dreiborn et de Schrassig de personnel supplémentaire et ce dans le respect de la proposition du Conseil de Gouvernement.

3.8. Infrastructures

En 2011, l'Administration des Bâtiments Publics a réalisé les travaux de réparation et de rénovation aux bâtiments à Dreiborn et à Schrassig. Les travaux de contruction de l'unité de sécurité ont été poursuivis.

3.9. Contacts externes et missions spécifiques

En 2011, la direction du CSEE a collaboré avec de nombreux services du secteur public et privé: ministères concernés, instances judiciaires, l'Office National de l'Enfance (ONE), représentants de la Police Grand-Ducale, lycées, institutions socio-familiales, centres de formation professionnelle continue, administrations publiques, presse, l'unité solidarité jeunes du Jongenheem, les responsables du centre pénitentiaire et les unités pédopsychiatriques pour adolescents du Service National de Psychiatrie Juvénile (Hôpital Kirchberg) et de l'Orangerie 3 du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (Ettelbrück).

Au cours de l'année 2011, le CSEE a étroitement collaboré avec l'Institut Médico-Pédagogique d'Etalle (B) ainsi qu'avec une institution spécialisée pour mineurs à Veldenz (A).

Durant l'année 2011, le CSEE a accueilli un enseignant et des élèves du Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales à Dreiborn et à Schrassig.

Dans le cadre de la construction de l'unité de sécurité fermée à Dreiborn, les membres du comité de direction ont assisté à maintes réunions avec les représentants de l'Administration des Bâtiments Publics, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs et les organismes de sécurité et de contrôle.

Le comité de direction du CSEE a assuré deux demi-journées de formation pour le personnel de la « Katholische Fachhochschule für Sozialpädagogie » de Trèves.

A l'initiative du Ministère de la Famille et de l'Intégration, un groupe de travail a visité plusieurs centres éducatifs fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs en Allemagne et aux Pays-Bas en vue de l'élaboration d'un concept pour la future unité de sécurité à Dreiborn.

La direction du CSEE a accueilli des membres du « Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand » (ORK) à Schrassig.

Au cours de l'année 2011, le CSEE a intensifié sa collaboration avec les foyers Paikia, Zoé et Solidarité Jeunes Jongenheem.

Au mois de mai 2011, le CSEE a ouvert ses portes au réalisateur de films Paul Cruchten pour le tournage d'un documentaire sur un ex-pensionnaire de Dreiborn, film qui paraîtra sur les écrans en février 2012.

A l'occasion de sa fête traditionnelle en juin 2011, le CSEE a été honoré par une prestation du musicien André Mergenthaler dans la salle Don Bosco à Dreiborn.

3.10. Activités de la commission de surveillance et de coordination

En 2011, la commission de surveillance et de coordination (CSC) s'est réunie 9 fois.

La CSC comprend trois membres désignés par les ministres de la Famille et de l'Intégration, de l'Education et de la Formation professionnelle et de la Justice ainsi qu'un secrétaire.

La commission

- supervise les activités socio-éducatives, de guidance, d'enseignement et de formation professionnelle,

- assure la coordination entre les unités. ainsi que les relations du centre avec les départements ministériels compétents, les organes de placement et les services de guidance et d'assistance,
- donne son avis sur le projet socio-éducatif et psychothérapeutique à élaborer pour tout pensionnaire accueilli dans le centre,
- veille à l'exécution des décisions des autorités judiciaires,
- informe régulièrement les autorités judiciaires sur l'évolution des pensionnaires et propose les mesures qu'elle juge indiquées en raison de cette évolution,
- surveille l'exécution des mesures de sécurité et de discipline,
- intervient en faveur du développement du centre.

Les thèmes majeurs traités lors des réunions de la CSC en 2011 :

- projets socio-éducatifs et psychothérapeutiques des pensionnaires,
- difficultés vécues par divers pensionnaires,
- collaboration avec les services psychosociaux externes au Luxembourg et à l'étranger,
- - conclusion enquête violence envers les pensionnaires,
- réalisation de l'unité de sécurité,
- préparation du concept de l'unité de sécurité,
- scolarisation dans l'unité de sécurité,
- mise en application des recommandations du Comité contre la Torture,
- motivation professionnelle et formation continue du personnel,
- coopération du CSEE avec les instances judiciaires,
- coopération du CSEE avec la police grand-ducale,
- répercussions de la loi relative à l'aide à l'enfance sur le CSEE.

4. Les Maisons d'Enfants de l'Etat (MEE)

Les Maisons d'Enfants de l'Etat accueillent des enfants et des adolescents dont l'éducation ne peut être assurée, pour un certain temps, par leurs familles. L'institution offre aux enfants une éducation et des soins appropriés, dans le respect de leur personne, de leur histoire et de leur famille, ainsi qu'un lieu de vie adéquat. Elle offre aux enfants et à leurs familles un accompagnement et des soins adaptés à leurs situations. A travers son Service Treff-Punkt, elle fait offre d'un lieu pour l'exercice du droit de visite entre enfants et parents quand cet exercice a été bloqué, interdit ou rencontre des difficultés majeures. Le centre de jour thérapeutique « Kannerhaus an der Le'h » offre un accueil psychothérapeutique de jour pour des enfants (de 6 à 12 ans) hébergés par ailleurs dans un centre d'accueil (MEE ou autre centre d'accueil).

Avec la loi du 18 avril 2004 portant organisation des Maisons d'Enfants de l'Etat, ces dernières constituent une administration propre, dont les missions sont clairement précisées.

4.1. Population

Au 01 octobre 2011, l'effectif de la population des enfants, adolescents et jeunes adultes pris en charge par les MEE se présentait comme suit :

EFFECTIFS SELON LES DIFFERENTS TYPES DE PRISE EN CHARGE[10]	01. 10. 2011	01.10.2010	31. 12. 2009
1. Hébergement en Centre d'accueil	**67**	**70**	**65**
Centre d'Accueil Classique (CAC) et Centre d'Accueil Spécialisé (CAS)	57	59	55
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	10	11	10
2. Accompagnement en milieu ouvert	**15**	**20**	**23**
Enfants/Adolescents et leurs familles	9[11]	8	14
Jeunes Adultes	6	12	9
TOTAL	**82**	**90**	**88**
3. Accompagnement en milieu ouvert de parents de pensionnaires	2	5	5

Tableau 1. MEE : Effectifs au 01. 10. 2011

[10] Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis aux MEE. Conformément à l'article 1er de la loi du 18 avril 2004, les jeunes pris en charge par les MEE peuvent bénéficier, en cas de nécessité, de l'aide des MEE au-delà de leur majorité.

[11] La quasi-totalité des accompagnements font suite à des décisions judiciaires imposant aux MEE un suivi en cas de congé pour essai de réintégration familiale ou d'accueil en institution à l'étranger avec maintien du placement judiciaire aux MEE.

Service Treff-Punkt			
Dossiers (situations familiales) traités en	153	180	155
2011 Dossiers en cours avec visites	129	125	150
Enfants suivis au Service Treff-Punkt	171	175	215
Nombre de visites programmées	1802	1519	1272
Service Treff-Punkt Prison			
Dossiers (situations familiales) traités en	34	43	30
2011 Dossiers en cours avec visites	17	19	16
Enfants suivis au Service Treff-Punkt	53	71	55
Prison	146	114	74
Nombre de visites programmées			

Tableau 2. Service Treff-Punkt : Nombre de dossiers, de situations familiales et de visites en 2011

Ces tableaux appellent les explications et commentaires suivants :

- Le nombre total des enfants, adolescents et jeunes adultes pris en charge par les MEE s'élève à 82. Il se compose du nombre d'enfants et d'adolescents hébergés aux MEE et du nombre de ceux qui sont accompagnés en milieu ouvert ou suivis alors qu'ils sont placés dans une institution à l'étranger. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre compte tenu du fait qu'il reflète une situation ponctuelle du 1er octobre de l'année et non une moyenne sur l'année. L'accompagnement d'un enfant et de sa famille ne prend pas automatiquement fin avec le départ d'un enfant. Il arrive que les familles demandent ou que les autorités judiciaires exigent que les MEE assurent un accompagnement social, psychologique, scolaire, etc. Cet accompagnement, qui est géré par une équipe pluridisciplinaire, demande un investissement parfois très important en heures de travail. Les MEE préconisent depuis des années que le suivi demandé par les autorités judiciaires soit assuré par un service extérieur aux MEE, ceci afin de faciliter, le cas échéant, le retour d'un enfant dans « son » foyer, ce qui ne peut souvent pas se faire si les MEE sont mises en position de « contrôle » judiciaire.
- L'accompagnement en milieu ouvert concerne d'autre part des jeunes adultes ayant quitté l'institution, en ce sens qu'ils n'y sont plus hébergés, tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire.
- En cas de placement judiciaire à l'étranger, les décisions judiciaires antérieures sont en règle générale maintenues. Les MEE restent ainsi dans une responsabilité vis-à-vis des jeunes, de l'institution étrangère d'accueil et des parents du jeune, par le fait de l'article 11 de la loi du 10 août 1992 (transfert de l'autorité parentale). Les institutions étrangères demandent de plus en plus un interlocuteur luxembourgeois pour chaque enfant luxembourgeois accueilli. Au 1er octobre 2011, deux enfants sont concernés par cette disposition.
- Le Jugendgrupp connaît régulièrement des moments où l'une ou l'autre place n'est pas occupée selon le mode de vie semi-autonome. En effet, il y a des critères assez stricts à la base de telles admissions.
- Le nombre élevé de jeunes adultes accueillis aux MEE en SLEMO illustre une fois de plus la nécessité de la mise en place de structures adaptées pour des jeunes issus en partie des foyers des MEE et qui ne peuvent être accueillis en famille à leur départ des MEE. Le « Jugendgrupp », la « Jugendpensioun » et les logements autonomes constituent les différents volets de ce projet mis en place depuis 2005.

L'âge des enfants/adolescents/jeunes adultes hébergés aux MEE au 01.10.2011 se répartit comme suit:

Classe d'âge	0-2	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18ans+	Total
Garçons	00	03	11	12	05	31
Filles	00	03	10	15	08	36
Total	**00**	**06**	**21**	**27**	**13**	**67**

Tableau 3. Classes d'âge au 01. 10. 2011

4.2. Les entrées et les sorties en 2011 (du 01.10.2010 au 01.10.2011) :

En ce qui concerne l'accueil de type CAC et CAS, 65 (31 en 2010, 61 en 2009, 42 en 2008, 78 en 2007) demandes ont été adressées au service d'accueil en 2011, dont 15 (10 en 2010, 12 en 2009, 15 en 2008, 42 en 2007) par l'ONE. Huit (10 en 2010, 18 en 2009, 15 en 2008, 30 en 2007) de ces 65 demandes concernaient des enfants en bas âge et s'adressaient au Relais Maertenshaus. Dix-huit (7 en 2010, 9 en 2009, 13 en 2008, 19 en 2007) concernaient des jeunes de 12 à 18 ans et s'adressaient au Jugendgrupp.

4.2.1. Les entrées

10 enfants/adolescents ont été accueillis (11 en 2010, 15 en 2009, 9 en 2008, 15 en 2007), dont 2 (4 en 2009, 2 en 2008, 3 en 2007) au Relais Maertenshaus et 6 (2 en 2010, 2 en 2009, 3 en 2008, 5 en 2007) (en plus de 2 changements internes) au Jugendgrupp, respectivement 1 à la Jugendpensioun (0 changements internes).

Sur les 10 entrées, il s'agit de 2 (2 en 2010, 5 en 2009, 5 en 2008, 1 en 2007) admissions demandées par la famille, de 8 mesures de garde provisoires et 0 placements judiciaires (8 placements judiciaires au total en 2010, 9 en 2009, 14 en 2007). 5 garçons et 5 filles ont été accueillis.

Sur les 15 demandes adressées par l'ONE, 2 ont été acceptées.

Les autres 50 demandes provenaient de services ou d'institutions, des autorités judiciaires ou encore de familles ou de jeunes eux-mêmes. 8 admissions seulement ont été réalisées sur ces 50 demandes. On peut estimer que ces demandes ne recouvrent qu'une partie des besoins réels dans la mesure où certains professionnels n'introduisent plus de demandes sachant qu'il n'y a pas de places libres.

CAC et CAS	0-5 ans (CAS) Relais Maertenshaus	6-11 ans (CAC)	12-18 ans (CAC) (Jugendgrupp)	18 +	TOTAL
demandes	08	39	18		65
admissions	02	02	06		10

SLEMO					
demandes				18	18
admissions				01	01

Tableau 4. Nombre de demandes et d'admissions en 2011 (non compris les changements internes) selon les classes d'âge et les types de structures d'accueil :

En ce qui concerne l'accueil de type SLEMO, le service d'accueil des MEE a reçu 18 demandes de jeunes adultes, dont 2 ont pu aboutir à une admission. Il faut préciser que les demandes internes sont traitées prioritairement.

7 enfants sur 10 accueillis en 2011 ont la nationalité luxembourgeoise (8 sur 11 en 2010, 8 sur 15 en 2009, 4 sur 9 en 2009, 2 sur 15 en 2007, 11 sur 19 en 2006, 18 sur 19 en 2005, 9 sur 19 en 2004). Les autres enfants accueillis sont de nationalité communautaire (3) et extracommunautaire (0).

Le pourcentage de placements judiciaires par rapport à l'ensemble des enfants mineurs accueillis aux MEE en 2011 est de 81% (70% en 2010, 60% en 2009, 78% en 2008, 85% en 2007).

4.2.2. Les sorties

Six (6 en 2010, 15 en 2009, 9 en 2008, 15 en 2007) enfants/jeunes et trois (1 en 2010, 4 en 2009, 1 en 2008, 3 en 2007) jeunes adultes des logements autonomes ont quitté les MEE en 2011. Cinq ont pu rentrer auprès de leur famille et deux jeunes adultes sont partis vivre en indépendance.

11% (20% en 2010, 18% en 2009, 25% en 2008) des pensionnaires sont actuellement majeurs. Il a été constaté qu'une partie importante des jeunes ont demandé de pouvoir rester aux MEE, alors qu'ils poursuivent une formation professionnelle ou des études, ou qu'ils sont à la recherche d'un travail, dans la mesure où ils ont pu bénéficier d'une structure de logement adaptée et n'étaient plus obligés de rester dans le foyer où ils avaient (en partie) grandi et où vivent des enfants beaucoup plus jeunes.

79% des demandes de d'accueil institutionnel (65% en 2010, 80% en 2009, 71% en 2008) sont parvenues aux MEE sans l'intermédiaire de l'ONE, ce qui souligne le souci des professionnels de voir certains enfants accueillis dans un cadre bien spécifique et en fonction d'une offre de travail faite par les MEE. Le petit nombre d'admissions réalisées s'explique par le fait que la plupart de ces demandes sont arrivées en des moments où il n'y avait pas de places libres.

En comparant les chiffres de 2011 avec ceux des années précédentes, on peut encore constater que la durée moyenne de séjour reste, comme les années précédentes, plus élevée que celle relevée dans les centres d'accueil conventionnés. On peut émettre l'hypothèse que les situations familiales des enfants accueillis aux MEE sont plus complexes et ne permettent pas une réintégration familiale dans les délais moyens (voir ci-dessous point 4.2).

4.3. Les nouveaux projets en voie de réalisation

Le centre psychothérapeutique « Kannerhaus an der Le'h » a accueilli les premiers enfants au début de l'année 2011. Il s'agit d'enfants âgés de 6 à 12 ans, hébergés en centre d'accueil ou en famille d'accueil, quand l'encadrement et les mesures d'aide antérieures n'ont pas permis la résolution des difficultés de ces enfants. Par le fait que l'offre s'adresse plus particulièrement à des enfants accueillis en institution, le centre constitue un projet innovateur. En effet, la majorité des offres comparables s'adressent à des enfants vivant en famille, alors que pour ces enfants-ci il n'y a que très peu de structures adaptées au Luxembourg.

La situation de départ de ces enfants, séparés de leurs familles, est très particulière pour la mise en place d'un travail psychothérapeutique. Ces enfants portent un lourd passé d'expériences difficiles de ruptures, de relations douloureuses, de vécus traumatisants, d'expériences parfois très difficiles avec une panoplie de professionnels, d'attentes parfois très contradictoires que des adultes ont à leur égard.

L'équipe du centre psychothérapeutique, renforcée par des consultants externes, se propose d'approcher les points de résistance rencontrés chez les enfants, de pouvoir leur donner un sens en les situant dans le cadre de l'histoire de l'enfant et de sa famille et en les mettant en mots, avec l'enfant et sa famille, et ainsi de permettre à l'enfant de

les reconnaître et de prendre ses distances afin de pouvoir retrouver une dynamique de vie. Si tel n'est pas possible, il s'agit pour le moins de permettre à l'enfant de trouver pour ces points de résistance un lieu de stockage qui peut les contenir de façon à permettre à l'enfant d'en prendre une distance suffisante pour pouvoir sortir de cette répétition à vide et découvrir d'autres objectifs dans sa vie.

C'est grâce à un regard différent, emprunté à la psychanalyse et à la systémique, ainsi qu'à l'expérience clinique des thérapeutes, membres de l'équipe pluridisciplinaire, qu'une nouvelle lecture de leurs problèmes et difficultés est proposée aux enfants, à leurs familles et aux professionnels qui les entourent, dans le but de mobiliser l'élan de vie de ces enfants.

Une telle façon de faire nécessite un travail personnel, un travail de recherche et de formation permanents pour chaque professionnel de l'équipe, ainsi qu'en équipe. C'est un travail de longue haleine d'élaboration des pratiques qui constitue le sine qua non de l'avancement du projet et qui fait partie intégrante du travail de chaque professionnel.

A côté du travail clinique et de la réflexion clinique en équipe pluridisciplinaire, un travail de formation est assuré par une consultante externe, et qui consiste à soutenir, à accompagner, voire à guider l'équipe (d'éducateurs, d'éducateurs gradués et d'enseignants) dans ce travail d'élaboration.

4.4. Vie institutionnelle

L'année 2011 a été marquée par les travaux préparatoires de la mise en route de la loi relative à l'aide à l'enfance et à la famille (loi AEF) et du « dispositif ONE ». Les MEE ont été associées à ce travail préparatoire à travers la participation à des groupes de travail, ainsi qu'à travers une réflexion interne aux MEE sur leur manière de se positionner par rapport aux nouvelles procédures et modes de fonctionnement.

Les MEE ont salué l'option prise par le législateur d'accorder une place centrale aux parents, aux familles qui demandent une aide pour leurs enfants, et de mettre en route de nouveaux dispositifs qui pourront traduire en procédures concrètes la volonté de reconnaître les capacités réelles des parents des enfants comme point de départ de toute collaboration.

Si les MEE partagent depuis longtemps cette option de base dans leur travail institutionnel, elles reconnaissent la nécessité de bien étudier et de se laisser interroger par les réalités que vivent bon nombre d'enfants et de familles. Ainsi, les MEE sont-elles confrontées de plus en plus, ces dernières années, à des situations d'enfants issus de familles déstructurées, où les parents ont beaucoup de mal à assumer leurs responsabilités parentales. Une nouvelle forme de contact entre enfants et parents (les « visites accompagnées ») a été initiée et est actuellement concrétisée sous forme de projet pilote, afin de répondre à cette nouvelle réalité sociale. Un autre effet de cette même réalité sociale est que depuis quelques années la durée de séjour des enfants a tendance à se prolonger. Il s'ensuit que les nouvelles admissions deviennent plus rares.

L'ampleur du va-et-vient d'une partie du personnel éducatif auprès des enfants continue de préoccuper les responsables des MEE.

Des contrats à durée déterminée deviennent nécessaires notamment pour le remplacement d'éducatrices en cas de congé de maternité, de dispense, de congé parental et de congé pour travail à mi-temps, ainsi que le remplacement en cas de congés de maladie de longue durée.

Les MEE ont accueilli en 2011 en tout 12 stagiaires (formation d'éducateur, de bachelor, d'assistant social, psychologue, lycée technique section paramédicale). Elles fournissent de cette manière une importante contribution à la formation de futurs professionnels.

Les regards portés sur l'histoire des MEE à l'occasion des festivités des 125 années d'existence (2009) a permis de mesurer la distance parcourue depuis les origines et de faire le constat que cette institution. L'analyse des structures institutionnelles et des pratiques professionnelles au cours de l'histoire reste pourtant à faire. Le regard vers le futur a permis de jeter la base d'une démarche qui reste, elle aussi, à concrétiser, à savoir la participation des enfants (et, d'une certaine manière, de leurs parents) à l'organisation de leur vie quotidienne et aux processus décisionnels qui les concernent directement.

La réflexion sur les grandes orientations du travail institutionnel a été poursuivie et concrétisée dans un document de travail mis à l'étude et qui détermine le cadre général dans lequel s'inscrit le travail de chacun. Les différentes équipes pluridisciplinaires des foyers et des services ont poursuivi un travail de conceptualisation de leurs pratiques qui s'insèrent dans les orientations générales définies.

Pour ce qui est de la formation du personnel, l'accent a été mis, comme les années précédentes, sur l'accompagnement et la formation (continue) du personnel éducatif.

Des crédits budgétaires pour la **formation continue, la supervision, l'organisation de séminaires** ont permis un travail de réflexion et de prise de distance par rapport au vécu professionnel. Le travail de supervision d'équipe à l'extérieur de l'institution a été poursuivi par la totalité des équipes d'éducateurs et par les services, de même qu'un travail de réflexion et de formation dans des **groupes de travail** au sein des MEE.

Le projet-pilote « plan de formation » engagé avec l'Institut National d'Administration Publique (INAP) a été poursuivi. Il a permis l'organisation de cours et séminaires de formation « sur mesure » et cohérents par rapport à la vie institutionnelle.

Le **Service Treff-Punkt**, qui offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés, a continué son développement et son expansion jusqu'à arriver, dans les conditions de travail actuelles, aux limites du possible.

Le tableau suivant illustre l'évolution durant les dernières années.

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Service Treff-Punkt									
Dossiers traités	153	152	180	150	121	104	96	105	65
Enfants accompagnés	171	172	175	215	174	149			
Visites programmées	1802	1500	1519	1272	809	958	985	450	300
Service Treff-Punkt Prison									
Dossiers traités	34	31	43	30					
Enfants accompagnés	53	53	71	55	55	19			
Visites programmées	146	114	114	74	74	70	50	41	16

Tableau 5. Evolution des demandes et des programmations de visites

La très grande majorité des demandes (84%) proviennent des instances judiciaires (référé, divorce, jeunesse, tutelle, …) ; dès lors l'intervention du Service Treff-Punkt est fixée dans les jugements. L'effort a été poursuivi pour définir la collaboration entre toutes les instances impliquées, afin qu'elle s'inscrive au mieux dans la démarche de rétablissement du droit de visite. A côté des autorités judiciaires, d'autres services et organismes sont des interlocuteurs importants du Service (SCAS, ALUPSE, ORK, services sociaux, centres d'accueil, services de placement familial, …).

18% des dossiers concernent des enfants en famille d'accueil ou en institution.

31% des dossiers concernent des familles ou un des parents au moins présente des problèmes psychiatriques ou de dépendance (toxicomanie, alcool).

L'engagement d'une psychologue à mi-temps a permis de mieux organiser le travail du service. A côté de trois personnes à mi-temps responsables de l'organisation et de la coordination du service, une douzaine d'accompagnateurs (travail sur déclaration) assurent l'accompagnement des visites. . Dans le courant de l'année 2011, cinq accompagnateurs sont partis et ont été remplacés par cinq autres nouvellement recrutés.

Les situations qui sont adressées au Service Treff-Punkt sont caractérisées par une dégradation des relations entre les parents, une impossibilité de négociation, un refus de dialogue, qui peut aller jusqu'à la rupture des relations entre un enfant et un parent. Le travail du service consiste à établir un contrat avec les parties, à organiser les visites et l'accompagnement des visites, à dresser des bilans réguliers, afin de pouvoir faire évoluer l'exercice du droit de visite, et à assurer le travail administratif nécessaire.
Un effort permanent de réflexion, de formation et de supervision est demandé à tous les accompagnateurs, afin qu'ils puissent tenir leur place et assumer leur fonction. Des échanges et des contacts réguliers (supervision et groupes de réflexion) avec des services similaires en Belgique enrichissent le travail du service.
Le Service Treff-Punkt est en permanence sollicité pour faire face à des crises. Les plus préoccupantes sont celles où le service est instrumentalisé dans le conflit qui oppose les parents. D'abord, le ST-P est sollicité pour jouer à l'arbitre : chaque partie en attend qu'il prenne position pour elle et contre l'autre. Ensuite, le ST-P est utilisé pour faire passer des messages là où les ex-partenaires refusent de communiquer directement. La même chose se reproduit au niveau judiciaire.
La situation devient dramatique quand les enfants sont instrumentalisés.
Il arrive qu'une pathologie personnelle d'un des parents, souvent du parent visiteur, vient encore compliquer les choses, et nécessite parfois des hospitalisations, qui entraînent des interruptions de visites. La question se pose de savoir s'il ne convient pas de faire appel à des personnes compétentes extérieures au ST-P pour aider les professionnels du service à avancer dans leur réflexion à ce propos et pour trouver des manières plus satisfaisantes d'aider les enfants à comprendre et à accepter un parent malade.

Le Service Treff-Punkt Prison, mis en place en janvier 2003, constitue une extension du service dans le cadre du Centre pénitentiaire de Schrassig.
L'objectif est d'aider au maintien ou au rétablissement de la relation entre l'enfant et son parent incarcéré, afin d'atténuer les souffrances psychoaffectives de l'enfant, de son parent et de sa famille. Pour atteindre cet objectif, il est utile de faire un travail auprès de l'enfant, du parent et de la famille (ou de l'institution) qui a la garde de l'enfant. Le service offre des groupes de parole et d'atelier aux détenus, ainsi que l'accompagnement des visites au Centre pénitentiaire Luxembourg. Des entretiens individuels sont proposés aux enfants, aux familles et aux parents détenus afin d'assurer le bon déroulement et le suivi des visites. Après la libération d'un détenu, le Service Treff-Punkt est en mesure d'assurer un accompagnement des visites à l'extérieur, dans ses propres locaux.
La complexité des situations, les positions souvent opposées entre les parents, les raisons de la détention, le cadre strict et rigide et le respect des règles de sécurité à l'intérieur de la prison, amènent beaucoup d'interrogations. Les contacts avec des réseaux et des fédérations françaises et belges sont apparus essentiels pour la mise en route, la concrétisation des visites et pour la formation des collaborateurs.
Le 31 mai 2011, le ST-PP a organisé, avec l'administration du Centre pénitencier et en collaboration avec l'Association des Visiteurs de Prison (ALVP) et le SCAS, une fête en prison pour les enfants et leurs parents incarcérés, qui ont pu se retrouver ensemble autour de plusieurs activités.

Les conditions de transport posent problème à un double titre. Le ST-PP assure le transport des enfants pour les visites accompagnées. Comme ces enfants viennent de régions géographiques très différentes, il faudra trouver des solutions pour mieux organiser le transport des enfants.
D'autre part, des familles qui viennent en visite, avec des petits enfants et qui ne disposent pas de voiture doivent surmonter des obstacles très lourds (durée du voyage, dangers sur les routes, fréquence très réduite des bus,…). Un courrier a été adressé par les MEE et l'ALVP au Ministre des Transports avec la demande de remédier à cette situation.

4.5. Réflexions et interrogations

L'augmentation de la durée de séjour des enfants, contraire à la tendance générale observée dans l'ensemble des centres d'accueil, continue, cette année encore, de préoccuper les responsables des MEE. Ce phénomène est à situer dans le contexte de l'accueil, par les MEE, d'enfants et de jeunes venus de situations familiales et personnelles très difficiles. Les MEE ont poursuivi, en 2011, leur travail avec un certain nombre d'enfants très gravement perturbés. L'accueil d'enfants en grande souffrance constitue un défi, parfois difficile à relever, pour les professionnels concernés.

Aussi, l'année 2011 a-t-elle été marquée par certaines situations difficiles, occasionnées par des crises structurelles ayant entraîné des conséquences négatives sur l'encadrement d'un certain nombre d'enfants, par des difficultés extrêmes de certains enfants et adolescents, qui ont constitué des défis majeurs pour les professionnels des MEE et souligné la nécessité de poursuivre le travail de formation des équipes et de consolider, voire de renforcer les structures d'accueil de façon à pouvoir maintenir les enfants dans leur cadre habituel même en cas de difficultés majeures.

Les mesures de placement judiciaire, qui doivent, dans certaines situations, être prises et exécutées sans trop de délais, ne laissent alors aux responsables des MEE, et il va de même dans les autres centres d'accueil, pas le temps qu'il faudrait pour préparer une telle admission, ensemble avec les enfants, leur famille et leur entourage. Si les décisions de placement judiciaire constituent aux yeux des autorités judiciaires avant tout des mesures de protection, de préservation, elles constituent pour les équipes de professionnels qui accueillent l'enfant, le point de départ d'un travail aux composantes multiples (éducative, sociale, scolaire, psychologique, thérapeutique et parfois médicale) qu'il importe de bien cadrer, en essayant d'y inclure, autant que possible, l'enfant et ses parents, afin qu'ils puissent arriver à adhérer à un projet de travail (projet d'intervention selon le dispositif ONE).

Ceci vient souligner l'importance d'une bonne collaboration entre tous les services de professionnels concernés. Comme l'admission d'un enfant doit être envisagée dans une perspective d'avenir (afin de pouvoir devenir, pour l'enfant, une étape structurante dans sa vie), les MEE préconisent qu'en attendant la mise en place de services CPI en nombre suffisant pour pouvoir répondre à toutes les demandes, les services concernés s'accordent à ce qu'une admission à la suite d'un placement judiciaire soit à chaque fois dans un premier temps une admission provisoire de trois mois au maximum, afin qu'un projet de travail puisse être élaboré et qu'un cadre puisse être défini et accepté par les parties concernées avant qu'une admission ne devienne définitive.

A cela s'ajoute qu'une meilleure connaissance des pathologies psychiques (d'enfants et d'adultes) s'impose pour les professionnels de l'ensemble du secteur. Travailler avec des personnes qui souffrent de maladies psychiatriques ne va pas de soi. L'étude demandée par le ministère de la santé et le rapport y relatif (« Pour une stratégie nationale en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes au Luxembourg ») rédigé, au terme d'un processus de concertation avec l'ensemble des secteurs concernés, par le CRP Santé, pourraient constituer la base d'un approfondissement de ces pistes de travail.

Les MEE ont développé, depuis quelques années des formes de coopération nouvelles, à travers des séances d' « études de cas » avec des psychiatres externes. La collaboration entre des professionnels de la santé mentale et les professionnels des MEE devient non *seulement utile, mais* nécessaire au vu des pathologies auxquelles les MEE ont à faire face. Une telle collaboration, qui sera ancrée dans des modes plus officiels (contrats, conventions) apparaît indispensable pour faire avancer la mise en œuvre de la loi AEF. Les MEE sont prêtes à s'y engager.

L'élaboration de concepts de travail dans la ligne d'un projet institutionnel et de directives institutionnelles favorise la « gestion » de situations exceptionnelles, voire de situations de crise, qui constituent le lot régulier d'un centre d'accueil. Des solutions « sur mesure », qui tiennent compte de la singularité de chaque personne concernée peuvent d'autant mieux être élaborées que les professionnels savent le faire à l'intérieur d'un cadre de travail défini.